SICAV de droit français

SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT

SICAV à 11 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : CABINET FOUCAULT

ARKEA ASSET MANAGEMENT - 1, allée Louis Lichou - 29480 - Le Relecq-Kerhuon

SOMMAIRE

La SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT est constituée au 31 décembre 2025 de 11 compartiments :

SCHELCHER CONVERTIBLE

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION

SCHELCHER EURO HIGH YIELD

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD

SCHELCHER SHORT TERM

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

SCHELCHER MULTI ASSET

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS

SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

1. Changements intéressant l'OPC 14

2. Rapport sur le gouvernement d’entreprise 15

3. Certification du Commissaire aux Comptes 17

4. Règles et méthodes comptables 25

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER CONVERTIBLE **26**

5. Rapport de gestion 27

6. Informations réglementaires 28

7. Comptes de l'exercice 43

8. Annexe(s) 80

Caractéristiques de l’OPC 81

Information SFDR 93

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION 102

9. Rapport de gestion 103

10. Informations réglementaires 104

11. Comptes de l'exercice 119

12. Annexe(s) 163

Caractéristiques de l’OPC 164

Information SFDR 185

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER EURO HIGH YIELD **194**

13. Rapport de gestion 195

14. Informations réglementaires 196

15. Comptes de l'exercice 211

16. Annexe(s) 253

Caractéristiques de l’OPC 254

Information SFDR 266

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD 275

17. Rapport de gestion 276

18. Informations réglementaires 277

19. Comptes de l'exercice 291

20. Annexe(s) 327

Caractéristiques de l’OPC 328

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER SHORT TERM **340**

21. Rapport de gestion 341

22. Informations réglementaires 342

23. Comptes de l'exercice 357

24. Annexe(s) 396

Caractéristiques de l’OPC 397

Information SFDR 412

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER OPTIMAL INCOME **421**

25. Rapport de gestion 422

26. Informations réglementaires 423

27. Comptes de l'exercice 439

28. Annexe(s) 478

Caractéristiques de l’OPC 479

Information SFDR 491

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER MULTI ASSET **500**

29. Rapport de gestion 501

30. Informations réglementaires 502

31. Comptes de l'exercice 517

32. Annexe(s) 548

Caractéristiques de l’OPC 549

Information SFDR 558

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 **567**

33. Rapport de gestion 568

34. Informations réglementaires 570

35. Comptes de l'exercice 582

36. Annexe(s) 618

Caractéristiques de l’OPC 619

Information SFDR 634

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS **643**

37. Rapport de gestion 644

38. Informations réglementaires 645

39. Comptes de l'exercice 657

40. Annexe(s) 687

Caractéristiques de l’OPC 688

Information SFDR 703

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 **712**

41. Rapport de gestion 713

42. Informations réglementaires 714

43. Comptes de l'exercice 725

44. Annexe(s) 754

Caractéristiques de l’OPC 755

Information SFDR 764

SOMMAIRE

Compartiment : SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 **773**

45. Rapport de gestion 774

46. Informations réglementaires 775

47. Comptes de l'exercice 787

48. Annexe(s) 821

Caractéristiques de l’OPC 822

Information SFDR 837

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les modifications intervenues au cours de l'exercice sur le prospectus de votre SICAV sont les suivantes :

01/01/2025 :

Changement de société de gestion intra-groupe – absorption de FEDERAL FINANCE GESTION par SCHELCHER PRINCE GESTION, qui devient ARKEA ASSET MANAGEMENT

27/01/2025 :

Compartiment Schelcher Convertible :
- Changement de nom Schelcher Convertible ESG devient Schelcher Convertible
- Abandon Label ESG

Compartiment Schelcher Optimal Income :
- Changement de nom Schelcher Optimal Income ESG devient Schelcher Optimal Income
- Abandon Label ESG

Compartiment Schelcher Short Term :
- Changement de nom Schelcher Short Term ESG devient Schelcher Short Term
- Abandon Label ESG

22/04/2025 :

Compartiment SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 :
- Création du fonds

29/09/2025 :

Compartiment SCHELCHER EURO HIGH YIELD :
- Création part SI

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice
(Article L225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Laurent KELLER	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SICAV Schelcher Prince Investissements	Président du Conseil d'administration
SICAV Strategic Opportunity Bond fund	Administrateur
SICAV Arkea AM Funds	Administrateur
Arkea Asset Management	Membre du Directoire
SCHELCHER PRINCE GESTION Luxembourg SARL	Manager jusqu'au 03 septembre 2025
Société civile immobilière SC DKPAN	Co-Gérant
Stéphane CADIEU	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
Arkea Foncière	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 23/05/2025
Swen Capital Partners	Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 13/05/2025
Arkea Asset Management	Président du Directoire
SICAV Schelcher Prince Investissements	Directeur Général - Administrateur depuis le 05/01/2026
SICAV STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUND SICAV Arkea AM Funds	Directeur Général - Administrateur depuis le 15/10/2025 Président Conseil d'administration Administrateur depuis le 08/04/2025
Xavier CHAPON	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SCHELCHER PRINCE GESTION Luxembourg sàrl	Manager depuis le 03 septembre 2025
Arkea AM FUNDS	Administrateur depuis le 08/04/2025
SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Directeur Délégué - Administrateur depuis le 05/01/2026
STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUND	Directeur Délégué - Administrateur depuis le 15/10/2025

Frédéric JOUVE	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS	Administrateur
ARKE ASSET MANAGEMENT	Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne
Caroline DELANGLE	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
Arkea Asset Management	Membre du Directoire
SICAV Schelcher Prince Investissements	Administratrice depuis le 05/01/2026
SICAV STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUND	Administratrice depuis le 15/10/2025
SICAV Arkea AM Funds	Administratrice depuis le 19/02/2020
Florent SEGALEN	
SOCIETE	**MANDATS/FONCTIONS**
Arkea Asset Management	Membre du Directoire
SCHELCHER PRINCE GESTION Luxembourg SARL	Manager, depuis le 03 septembre 2025

3. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) et de ses onze compartiments relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

- **SCHELCHER CONVERTIBLE ;**
- **SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ;**
- **SCHELCHER EURO HIGH YIELD ;**
- **SCHELCHER SHORT TERM ;**
- **SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD ;**
- **SCHELCHER OPTIMAL INCOME ;**
- **SCHELCHER MULTI ASSET ;**
- **SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 ;**
- **SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS ;**
- **SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 ;**
- **SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031.**

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mars 2026.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA n° FR34 403 021 686
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT
HEC-MSTCF
Licencié en Droit
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)
AICPA International Associate
Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Paris, le 26 mars 2026.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS
Téléphone : 01.55.62.19.55
Télécopie : 01.46.24.44.53
E-mail : cabof@foucault.fr

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :
- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENT est constitué de 11 compartiments :

- SCHELCHER MULTI ASSET
- SCHELCHER SHORT TERM
- SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031
- SCHELCHER OPTIMAL INCOME
- SCHELCHER EURO HIGH YIELD
- SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION
- SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028
- SCHELCHER CONVERTIBLE
- SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS
- SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
- SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 créé le 22/04/2025

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant

Compartiment :

SCHELCHER CONVERTIBLE

5. RAPPORT DE GESTION

Le fonds Schelcher Convertible investit en obligations convertibles européennes. Le fonds vise à surperformer son indice Refinitiv Europe Hedged (EUR) sur longue période. Pour cela, le fonds n'hésite pas à s'écarter de son indice, en termes de sensibilité action, de sensibilité taux, et d'exposition crédit.

Sur l'exercice 2025, le fonds est resté surexposé au marché action tout au long de l'année, essentiellement sur des thèmes cycliques (défense, électrification, IA, …). Le fonds a relaché un peu de surperformance au T3 a la faveur de la remontée des dossiers crédit sur lesquels nous étions sous exposés. La surexposition dans la Défense a été le principal moteur de la performance.

Part D +7,89%
Part I +7,89%
Part P +7,46%
Part U +9,91%
Part Z +7,89%
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090425 FIX 0.	9 984 501,83	10 000 000,00
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 160125 FIX 0.	8 997 803,04	9 000 000,00
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	11 065 602,10	5 420 656,85
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 300125 FIX 0.	7 993 494,18	8 000 000,00
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	7 265 300,95	7 334 047,26
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	8 238 900,00	5 785 764,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	5 718 660,75	7 338 235,17
RHEINMETALL AG	9 321 885,04	3 584 402,67
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	6 984 094,96	5 719 173,42
BOLLORE SE 280425 FIX 0.0	5 995 292,03	6 000 000,00

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 20 118 432,31
o Prêts de titres : 20 118 432,31
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 24 920 274,07
o Change à terme : 11 238 569,77
o Future : 10 308 930,00
o Options : 3 372 774,30
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	6 948 079,78
. OPCVM	
. Espèces (*)	12 921 820,00
Total	**19 869 899,78**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	140 430,26
. Autres revenus	
Total des revenus	**140 430,26**
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	20 118 432,31				
% de l'Actif Net (*)	12,04				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	20 118 432,31				
% de l'Actif Net	12,04				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

International Bank for Reconstruction an ETATS-UNIS	6 948 079,78				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	20 118 432,31				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	6 948 079,78				
- OPC					
- TCN					
- Cash	12 921 820,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	12 921 820,00				
Monnaie de la garantie					
Peso Mexicain	6 948 079,78				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	6 948 079,78				
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	9 135 052,41				
Ouvertes	10 983 379,90				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	6 948 079,78				
Cash	12 921 820,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	140 430,26				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.

b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne

sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)

- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total				

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total				

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**13 518 865,62**	**7 453 739,24**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 518 865,62	7 453 739,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	**115 532 744,91**	**106 293 863,12**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 532 744,91	106 293 863,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**9 962 454,28**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 962 454,28	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**12 484 211,47**	**13 409 317,51**
OPCVM	12 484 211,47	13 409 317,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**619 813,24**	**15 581,99**
Opérations temporaires sur titres (H)	**20 132 516,68**	**13 723 743,05**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	20 132 516,68	13 723 743,05
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**172 250 606,20**	**140 896 244,91**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**12 951 004,50**	**8 205 147,17**
Comptes financiers	**2 156 416,49**	**17 234 112,95**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**15 107 420,99**	**25 439 260,12**
Total de l'actif I+II	**187 358 027,19**	**166 335 505,03**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	154 909 782,55	151 036 664,36
Report à nouveau sur revenu net	1,69	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 597,83	
Résultat net de l'exercice	12 202 859,34	6 904 124,27
Capitaux propres I	**167 115 241,41**	**157 940 788,63**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**167 115 241,41**	**157 940 788,63**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**6 948 079,78**	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	6 948 079,78	
Instruments financiers à terme (B)	**86 369,86**	**164 040,24**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**7 034 449,64**	**164 040,24**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	13 131 757,89	8 230 676,08
Concours bancaires	76 578,25	0,08
Sous-total autres passifs IV	**13 208 336,14**	**8 230 676,16**
Total Passifs : I+II+III+IV	**187 358 027,19**	**166 335 505,03**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	74 247,34	67 329,31
Produits sur obligations	1 973 838,58	1 562 299,85
Produits sur titres de créances	36 807,39	
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	140 430,26	180 786,75
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	183 091,33	310 451,44
Sous-total produits sur opérations financières	**2 408 414,90**	**2 120 867,35**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		-8 380,13
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-8 789,22	-2 837,58
Sous-total charges sur opérations financières	**-8 789,22**	**-11 217,71**
Total revenus financiers nets (A)	**2 399 625,68**	**2 109 649,64**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 575 323,89	-1 765 007,51
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 575 323,89**	**-1 765 007,51**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**824 301,79**	**344 642,13**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**28 421,70**	**-24 984,70**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**852 723,49**	**319 657,43**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	11 993 023,33	5 145 141,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-369 966,84	-350 636,01
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**11 623 056,49**	**4 794 505,60**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**1 043 566,65**	**-936 012,11**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**12 666 623,14**	**3 858 493,49**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-579 986,08	2 398 309,84
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-11 268,67	14 023,10
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-591 254,75**	**2 412 332,94**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-725 232,54**	**313 640,41**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-1 316 487,29**	**2 725 973,35**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**12 202 859,34**	**6 904 124,27**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment SCHELCHER CONVERTIBLE est de surperformer l'indice Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond Index EURO « UCBIFX20 » (coupons réinvestis) sur la durée de placement recommandée.

Cette gestion s'effectuera en mettant en œuvre une stratégie ISR « Investissement Socialement Responsable », en tenant compte des critères à la fois financiers et extra-financiers sur les trois piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**160 415 449,56**	**150 945 324,11**	**159 746 209,36**	**157 940 788,63**	**167 115 241,41**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D en EUR					
Actif net	7 840 886,90	6 561 048,33	6 860 405,53	7 174 642,23	62 857,10
Nombre de titres	22 636,817	21 729,817	21 729,817	21 729,817	176,798
Valeur liquidative unitaire	346,37	301,93	315,71	330,17	355,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	31,42	-34,19	-5,01	8,06	35,03
Distribution unitaire sur revenu				0,69	1,86
Crédit d'impôt unitaire (1)				0,004	(1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,72	-2,34	-0,72		
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U en USD					
Actif net en USD	20 736,92	16 376,72	17 446,23	18 432,69	20 259,80
Nombre de titres	16,203	14,419	14,419	14,419	14,419
Valeur liquidative unitaire en USD	1 279,81	1 135,77	1 209,94	1 278,36	1 405,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	193,79	-21,40	-18,34	81,26	76,83
Distribution unitaire sur revenu en EUR					4,71
Crédit d'impôt unitaire en EUR (1)					(1)
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-10,33	-13,81	-7,12	-5,27	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I en EUR					
Actif net	144 732 773,33	137 944 317,08	148 391 026,66	146 994 896,86	162 731 056,22
Nombre de titres	297 043,261	324 821,620	334 173,730	316 531,155	324 791,086
Valeur liquidative unitaire	487,24	424,67	444,05	464,39	501,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	44,20	-48,10	-7,05	11,34	37,97
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,41	-3,35	-1,01	0,98	2,60

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P en EUR					
Actif net	7 786 193,85	6 392 067,42	4 443 121,07	3 739 649,45	4 279 207,79
Nombre de titres	49 108,576	46 424,084	30 984,612	25 037,164	26 660,873
Valeur liquidative unitaire	158,55	137,68	143,39	149,36	160,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	14,42	-15,63	-2,28	3,66	12,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,38	-1,60	-0,88	-0,27	0,20
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z en EUR					
Actif net	37 360,41	32 546,50	35 862,65	13 799,33	24 869,84
Nombre de titres	369,537	369,304	389,176	143,190	239,190
Valeur liquidative unitaire	101,10	88,12	92,15	96,37	103,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,17	-9,98	-1,46	2,35	7,88
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,50	-0,68	-0,21	0,20	0,54

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, TVA, taxes locales, frais de livraison et etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème/maximum*
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Actions I, Z et D, 1% TTC maximum Action P et U, 1,40% TTC maximum de la moyenne annuelle des actifs nets quotidiens
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	montant forfaitaire par opération de 50€ maximum majoré d'un montant maximum 0,05% de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice Europe Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBIFX20 Index), coupons nets réinvestis.

*la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.
**Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat d l'OPCVM.
Les droits de garde, les frais de changes, de tenue des registres, comptes émetteurs, de traitements des souscriptions et des rachats sont pris en charge par la société de gestion.

Commission de surperformance :

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.
La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La période d'observation a une durée de douze mois et sera comprise entre le 1 juillet et le 30 juin de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1. Le Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence). 2. Le Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation a débuté le 1 juillet 2023 et s'est terminé le 30 juin 2024.

Swing pricing

Un mécanisme de Swing Pricing, tel que précisé ci-après dans le prospectus au paragraphe 7 point VII « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs », a été mis en place dans le cadre de la politique de valorisation. Le swing-pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative par lequel les coûts totaux de réaménagement du portefeuille induits par les flux nets de souscription et de rachat sont affectés à la valeur liquidative du compartiment qui servira de référence au règlement desdits flux. Ce mécanisme vise à réduire, pour les actionnaires du compartiment, les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats et permet donc de garantir un traitement équitable des porteurs.

Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank (89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge). Si ce jour est un jour férié légal en France, la centralisation a lieu le premier jour ouvré suivant.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des établissements autres que celui mentionné ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits établissements vis-à-vis de CACEIS Bank.

En conséquence, ces établissements peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**157 940 788,63**	**159 746 209,36**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	56 475 326,78	36 089 750,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-59 141 985,07	-45 446 652,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	824 301,79	344 642,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 623 056,49	4 794 505,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-591 254,75	2 412 332,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-14 992,46	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**167 115 241,41**	**157 940 788,63**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-21 553,019	-7 620 176,16
Solde net des souscriptions/rachats	-21 553,019	-7 620 176,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	176,798	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14,419	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I		
Actions souscrites durant l'exercice	112 486,318	55 132 994,59
Actions rachetées durant l'exercice	-104 226,387	-50 452 032,66
Solde net des souscriptions/rachats	8 259,931	4 680 961,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	324 791,086	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P		
Actions souscrites durant l'exercice	8 382,177	1 332 405,79
Actions rachetées durant l'exercice	-6 758,468	-1 069 776,25
Solde net des souscriptions/rachats	1 623,709	262 629,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26 660,873	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z		
Actions souscrites durant l'exercice	96,000	9 926,40
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	96,000	9 926,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	239,190	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D FR0010111351	Distribution	Capitalisation	EUR	62 857,10	176,798	355,53
SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U FR0013279593	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	USD	20 259,80	14,419	1 405,07
SCHELCHER CONVERTIBLE I FR0000284093	Capitalisation	Capitalisation	EUR	162 731 056,22	324 791,086	501,03
SCHELCHER CONVERTIBLE P FR0010771055	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 279 207,79	26 660,873	160,50
SCHELCHER CONVERTIBLE Z FR0013319449	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 869,84	239,190	103,97

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 518,86	6 776,81	4 436,78	1 802,06	502,50	0,72
Opérations temporaires sur titres	339,22		339,22			
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	1 889,31	NA	NA	NA	NA	NA
Options	1 171,25	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**16 918,64**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
ALLEMAGNE	38 401,17		28 225,75	10 175,42	33 619,19	4 781,98
FRANCE	34 952,46	7 553,81	21 373,64	6 025,01	21 053,95	13 898,51
PAYS-BAS	16 989,37		8 818,75	8 170,62	15 743,45	1 245,92
ESPAGNE	15 953,33		10 257,47	5 695,86	8 258,73	7 694,60
ITALIE	9 680,15		9 680,15		2 031,68	7 648,47
Autres	19 335,48	10 403,57	8 931,91		17 348,64	1 986,84
Total	**135 311,96**	**17 957,38**	**87 287,67**	**30 066,91**	**98 055,64**	**37 256,32**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	9 962,45	9 962,45			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	2 156,42				2 156,42
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-6 948,08	-6 948,08			
Emprunts					
Comptes financiers	-76,58				-76,58
Hors-bilan					
Futures	NA	8 419,62			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**11 433,99**			**2 079,84**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations					6 948,08		3 014,37
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 156,42						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres					-6 948,08		
Emprunts							
Comptes financiers	-76,58						
Hors-bilan							
Futures						8 419,62	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**2 079,84**					**8 419,62**	**3 014,37**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 MXN +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	6 948,08	4 464,37	1 468,65	1 245,92	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers			1,11		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-6 948,08				
Emprunts					
Dettes		-0,38			
Comptes financiers		-49,77		-26,80	
Hors-bilan					
Devises à recevoir			1 797,07		
Devises à livrer		-4 886,02	-3 331,91	-1 173,82	
Futures options swaps		21,69			
Autres opérations					
Total		**-450,11**	**-65,08**	**45,30**	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	59 495,81	19 397,31	36 639,63
Obligations et valeurs assimilées			3 014,37
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres	12 967,30	1 914,78	4 897,13
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**72 463,11**	**21 312,09**	**44 551,13**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	73,35	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	20 118,43	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	6 948,08	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	12 921,82	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		38,04
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		12 921,82

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	29 184,50
	Collatéraux	12 921 820,00
Total des créances		**12 951 004,50**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	152 006,35
	Frais de gestion variable	375,04
	Collatéraux	12 921 820,00
	Autres dettes	57 556,50
Total des dettes		**13 131 757,89**
Total des créances et des dettes		**-180 753,39**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 691,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	243,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	-42,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,24
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 474 488,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	56 793,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	149,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			12 484 211,47
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	12 484 211,47
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**12 484 211,47**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**852 723,49**	**319 657,43**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**852 723,49**	**319 657,43**
Report à nouveau	1,69	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**852 725,18**	**319 657,43**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**846 655,03**	**311 404,40**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**846 655,03**	**311 404,40**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**846 655,03**	**311 404,40**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	846 655,03	311 404,40
Total	**846 655,03**	**311 404,40**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**327,56**	**15 199,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**327,56**	**15 199,15**
Report à nouveau	1,69	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**329,25**	**15 199,15**
Affectation :		
Distribution	328,84	14 993,57
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,41	205,58
Capitalisation		
Total	**329,25**	**15 199,15**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	176,798	21 729,817
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,86	0,69
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	3,58	

Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**67,99**	**-76,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**67,99**	**-76,13**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**67,99**	**-76,13**
Affectation :		
Distribution	67,91	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,08	
Capitalisation		-76,13
Total	**67,99**	**-76,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	14,419	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,71	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,98	

Action SCHELCHER CONVERTIBLE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**5 543,27**	**-6 899,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**5 543,27**	**-6 899,27**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 543,27**	**-6 899,27**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 543,27	-6 899,27
Total	**5 543,27**	**-6 899,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**129,64**	**29,28**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**129,64**	**29,28**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**129,64**	**29,28**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	129,64	29,28
Total	**129,64**	**29,28**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**12 666 623,14**	**3 858 493,49**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**12 666 623,14**	**3 858 493,49**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 597,83	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**12 669 220,97**	**3 858 493,49**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**12 334 919,47**	**3 590 108,74**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**12 334 919,47**	**3 590 108,74**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**12 334 919,47**	**3 590 108,74**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	12 334 919,47	3 590 108,74
Total	**12 334 919,47**	**3 590 108,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 768,28**	**175 228,91**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 768,28**	**175 228,91**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 426,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 194,28**	**175 228,91**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	6 194,28	175 228,91
Total	**6 194,28**	**175 228,91**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-63,95**	**1 171,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-63,95**	**1 171,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 171,83	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 107,88**	**1 171,83**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 107,88	1 171,83
Total	**1 107,88**	**1 171,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**325 114,02**	**91 646,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**325 114,02**	**91 646,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**325 114,02**	**91 646,96**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	325 114,02	91 646,96
Total	**325 114,02**	**91 646,96**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 885,32**	**337,05**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 885,32**	**337,05**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 885,32**	**337,05**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 885,32	337,05
Total	**1 885,32**	**337,05**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**13 518 865,62**	**8,09**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**13 518 865,62**	**8,09**
Composants automobiles			**1 802 061,02**	**1,08**
PIRELLI & C SPA	EUR	307 729	1 802 061,02	1,08
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**427,55**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	855 100	427,55	0,00
FPI de détail			**2 570 616,86**	**1,54**
KLEPIERRE	EUR	76 189	2 570 616,86	1,54
Gestion immobilière et développement			**1 413 209,52**	**0,85**
VONOVIA SE	EUR	57 588	1 413 209,52	0,85
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 865 731,45**	**1,12**
PIERRE & VACANCES	EUR	987 629	1 846 866,23	1,11
PIERRE ET VACANCES RTS 15-09-27	EUR	171 502	18 865,22	0,01
Industrie aérospatiale et défense			**5 363 596,00**	**3,20**
RHEINMETALL AG	EUR	3 436	5 363 596,00	3,20
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**724,47**	**0,00**
ELECTRAWINDS WT EUROPEAN CLEANTECH 01/10/15	EUR	72 447	724,47	0,00
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**502 498,75**	**0,30**
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	3 757	502 498,75	0,30
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**115 532 744,91**	**69,13**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**115 532 744,91**	**69,13**
Boissons			**5 623 222,60**	**3,36**
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	5 500 000	5 623 222,60	3,36
Compagnies aériennes			**1 783 572,00**	**1,07**
DEUTSCHE LUFTHANSA AG ZCP 10-09-32	EUR	1 700 000	1 783 572,00	1,07
Construction et ingénierie			**1 822 279,33**	**1,09**
SELINI 4.0% 30-05-28 CV	EUR	1 300 000	1 822 279,33	1,09
Distribution spécialisée			**1 468 648,59**	**0,88**
WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV	GBP	1 300 000	1 468 648,59	0,88
Electricité			**747 789,50**	**0,45**
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	700 000	747 789,50	0,45
Equipement et services pour l'énergie			**2 397 068,33**	**1,43**
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	1 600 000	2 397 068,33	1,43
Equipements électriques			**9 354 437,63**	**5,60**
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 200 000	2 436 901,12	1,46
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% 23-09-33 CV	EUR	1 300 000	1 324 620,06	0,79
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	4 400 000	5 592 916,45	3,35

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gaz			**3 257 670,35**	**1,95**
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	1 900 000	3 257 670,35	1,95
Gestion et promotion immobilière			**3 381 128,72**	**2,02**
ELM BV FOR SWISS PRIME SITE AG 1.625% 31-05-30	CHF	800 000	1 245 923,58	0,75
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	2 200 000	2 135 205,14	1,27
Gestion immobilière et développement			**11 792 093,27**	**7,06**
FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28	EUR	1 700 000	1 986 840,45	1,19
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	7 100 000	6 645 538,26	3,98
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	EUR	3 100 000	3 159 714,56	1,89
Hôtels, restaurants et loisirs			**11 210 301,68**	**6,71**
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	37 907	2 178 818,55	1,30
DELIVERY HERO SE 2.125% 10-03-29	EUR	6 500 000	6 002 997,61	3,59
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	1 400 000	2 164 508,96	1,30
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	700 000	863 976,56	0,52
Logiciels			**8 493 743,68**	**5,08**
AHTIUM 4.0% 16-12-15 CV EMTN	EUR	4 200 000	31 500,00	0,02
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	3 000 000	4 473 950,14	2,66
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	2 200 000	2 031 678,00	1,22
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	200 000	209 224,61	0,13
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 800 000	1 747 390,93	1,05
Marchés de capitaux			**3 477 567,27**	**2,08**
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	EUR	1 400 000	1 799 001,77	1,07
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	400 000	419 868,00	0,25
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.1% 20-05-30	EUR	1 100 000	1 044 970,06	0,63
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27-03-30	EUR	200 000	213 727,44	0,13
Métaux et minerais			**10 413 508,77**	**6,23**
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	5 100 000	5 142 864,37	3,08
SALZGITTER FINANCE BV 3.375% 22-10-32	EUR	1 600 000	1 753 902,37	1,05
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	3 100 000	3 516 742,03	2,10
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**4 464 366,77**	**2,67**
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	5 000 000	4 464 366,77	2,67
Services aux collectivités			**3 220 649,43**	**1,93**
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	2 300 000	3 220 649,43	1,93
Services aux entreprises			**7 395 006,52**	**4,43**
CMA CGM 0.5% 16-12-28 CV	EUR	1 800 000	1 951 543,88	1,17
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	1 400 000	2 163 262,64	1,29
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	3 300 000	3 280 200,00	1,97
Services de télécommunication diversifiés			**6 992 987,24**	**4,18**
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	4 900 000	4 430 115,51	2,65
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	2 400 000	2 562 871,73	1,53
Services financiers diversifiés			**10 424 637,96**	**6,24**
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	EUR	900 000	894 697,66	0,54
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	2 100 000	1 976 133,83	1,18

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	7 400 000	7 553 806,47	4,52
Services liés aux technologies de l'information			**2 643 176,31**	**1,58**
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	2 400 000	2 643 176,31	1,58
Soins et autres services médicaux			**5 168 888,96**	**3,09**
CLARIANE 0.875% 06-03-27 CV	EUR	52 146	2 997 664,96	1,79
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	EUR	2 200 000	2 171 224,00	1,30
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**3 014 374,50**	**1,80**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 014 374,50**	**1,80**
Machines			**3 014 374,50**	**1,80**
EXAIL TECHNOLOGIES 4.0% PERP	EUR	2 700 000	3 014 374,50	1,80
TITRES D'OPC			**12 484 211,47**	**7,47**
OPCVM			**12 484 211,47**	**7,47**
Gestion collective			**12 484 211,47**	**7,47**
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	695,335	12 484 211,47	7,47
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			**6 948 079,78**	**4,16**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 948 079,78**	**4,16**
Banques commerciales			**6 948 079,78**	**4,16**
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN ZCP 22-08-29	MXN	215 000 000	6 948 079,78	4,16
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			**-6 948 079,78**	**-4,16**
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**20 118 432,31**	**12,04**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**339 221,96**	**0,20**
FPI de détail			**339 221,96**	**0,20**
KLEPIERRE	EUR	10 054	339 221,96	0,20
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**19 779 210,35**	**11,84**
Compagnies aériennes			**419 664,00**	**0,25**
DEUTSCHE LUFTHANSA AG ZCP 10-09-32	EUR	400 000	419 664,00	0,25
Electricité			**3 952 601,64**	**2,36**
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	3 700 000	3 952 601,64	2,36
Gaz			**171 456,33**	**0,10**
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	100 000	171 456,33	0,10
Gestion et promotion immobilière			**2 426 369,48**	**1,45**
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	2 500 000	2 426 369,48	1,45
Gestion immobilière et développement			**713 483,93**	**0,43**
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	EUR	700 000	713 483,93	0,43
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 481 102,67**	**0,89**
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	1 200 000	1 481 102,67	0,89
Logiciels			**2 465 485,13**	**1,48**
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	1 800 000	1 883 021,48	1,13
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	600 000	582 463,65	0,35

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			**1 749 764,17**	**1,05**
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	400 000	419 868,00	0,25
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.1% 20-05-30	EUR	500 000	474 986,39	0,28
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27-03-30	EUR	800 000	854 909,78	0,52
Métaux et minerais			**302 521,43**	**0,18**
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	300 000	302 521,43	0,18
Services aux entreprises			**433 676,42**	**0,26**
CMA CGM 0.5% 16-12-28 CV	EUR	400 000	433 676,42	0,26
Services de télécommunication diversifiés			**1 265 747,28**	**0,76**
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	1 400 000	1 265 747,28	0,76
Services financiers diversifiés			**3 846 676,14**	**2,30**
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	EUR	1 400 000	1 391 751,92	0,83
FERROVIAL SE 0.75% 20-05-31 CV	EUR	1 400 000	1 419 806,50	0,85
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	1 100 000	1 035 117,72	0,62
Services liés aux technologies de l'information			**550 661,73**	**0,33**
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	500 000	550 661,73	0,33
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**14 084,37**	**0,01**
Total			**164 682 713,18**	**98,54**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/CHF/EUR/20260108	12 266,95		EUR	1 186 090,00	CHF	-1 173 823,05
V/GBP/EUR/20260108		-38 040,67	EUR	3 293 875,00	GBP	-3 331 915,67
V/USD/EUR/20260108	52 502,02		EUR	4 598 075,00	USD	-4 545 572,98
V EUR/GBP 08/01/26	2 656,85		GBP	1 797 073,81	EUR	-1 794 416,96
V USD/EUR	5 919,67		EUR	346 355,19	USD	-340 435,52
Total	**73 345,49**	**-38 040,67**		**11 221 469,00**		**-11 186 164,18**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 0326	142	48 138,00		1 889 310,00
Sous-total 1.		**48 138,00**		**1 889 310,00**
2. Options				
AIRBUS SE 12/2026 CALL 200	52	106 600,00		577 740,80
ASML HOLDING NV 12/2026 CALL 960	16	197 648,00		800 512,32
MTU AERO ENGINES 12/2026 CALL 360	45	172 395,00		893 757,15
NASDAQ 100 INDEX 01/2026 PUT 24700	2	21 686,75		-1 100 764,03
Sous-total 2.		**498 329,75**		**1 171 246,24**
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**546 467,75**		**3 060 556,24**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	66		-15 180,00	8 419 620,00
Sous-total 1.			**-15 180,00**	**8 419 620,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			**-15 180,00**	**8 419 620,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
V/EUR/USD/20260108		-191,19	USD	17 100,77	EUR	-17 291,96	FR0013279593
Total		**-191,19**		**17 100,77**		**-17 291,96**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	164 682 713,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	35 304,82
Total instruments financiers à terme - actions	546 467,75
Total instruments financiers à terme - taux	-15 180,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-191,19
Autres actifs (+)	15 107 420,99
Autres passifs (-)	-13 241 294,14
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**167 115 241,41**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG D	EUR	176,798	355,53
Action SCHELCHER CONVERTIBLE ESG U	USD	14,419	1 405,07
Action SCHELCHER CONVERTIBLE I	EUR	324 791,086	501,03
Action SCHELCHER CONVERTIBLE P	EUR	26 660,873	160,50
Action SCHELCHER CONVERTIBLE Z	EUR	239,190	103,97

8. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions D / ISIN : FR0010111351

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations convertibles et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de volatilité.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible,

Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations convertibles sur les marchés de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 413	EUR 7 510
	Rendement annuel moyen	-25,9%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 009	EUR 8 669
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-4,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 892	EUR 9 668
	Rendement annuel moyen	-1,1%	-1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 778	EUR 11 050
	Rendement annuel moyen	17,8%	3,4%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2020 et 11/2023.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et 02/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 513	EUR 939
Incidence des coûts annuels (*)	5,13%	3,23%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,13% avant déduction des coûts et de -1,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 115
Coûts de transaction *	0,98% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 98
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,15% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	EUR 15

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https:// www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internetwww.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www. www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions I / ISIN : FR0000284093

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations convertibles et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de volatilité.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations convertibles sur les marchés de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 413	EUR 7 510
	Rendement annuel moyen	-25,9%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 008	EUR 8 668
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-4,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 906	EUR 9 759
	Rendement annuel moyen	-0,9%	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 780	EUR 11 053
	Rendement annuel moyen	17,8%	3,4%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2020 et 11/2023.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et 02/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 513	EUR 939
Incidence des coûts annuels (*)	5,13%	3,23%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,33% avant déduction des coûts et de -0,80% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	1,50%. L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	EUR 150
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 115
Coûts de transaction	0,98% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 98
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,14% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	EUR 14

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions U / ISIN : FR0013279593
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont réinvestis) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations convertibles et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de volatilité.
Les actions U (en dollar US) sont couvertes à au moins 95% et jusqu'à 105% contre le risque de change via des Swaps de change.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu.
Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations convertibles sur les marchés de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		**3 ans**	
Exemple d'investissement		**10 000 USD**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	USD 7 395	USD 7 488
	Rendement annuel moyen	-26,1%	-9,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	USD 8 037	USD 8 988
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	USD 10 020	USD 10 019
	Rendement annuel moyen	0,2%	0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	USD 11 914	USD 11 514
	Rendement annuel moyen	19,1%	4,8%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2020 et 11/2023.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et 10/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	USD 556	USD 1 068
Incidence des coûts annuels (*)	5,56%	3,69%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,79% avant déduction des coûts et de 0,10% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 150
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 150
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	USD 155
Coûts de transaction	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 101
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,25% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	USD 25

(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :

https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de ce Produit à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce Produit.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions P / ISIN : FR0010771055
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont réinvestis) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations convertibles et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de volatilité.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

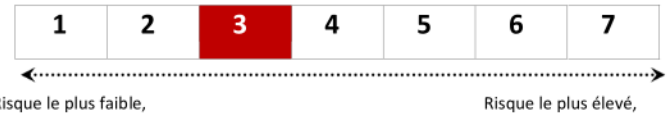
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations convertibles sur les marchés de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 385	EUR 7 481
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-9,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 946	EUR 8 536
	Rendement annuel moyen	-20,5%	-5,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 826	EUR 9 606
	Rendement annuel moyen	-1,7%	-1,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 691	EUR 10 885
	Rendement annuel moyen	16,9%	2,9%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2020 et 11/2023.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et 02/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 553	EUR 1 059
Incidence des coûts annuels (*)	5,53%	3,66%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,36% avant déduction des coûts et de -1,30% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	1,50%. L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	EUR 150
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 155
Coûts de transaction	0,98% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 98
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,12% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	EUR 12

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Convertible

Identifiant d'entité juridique : 9695006O16K6R5LG0I96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
74.2 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 136.8 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 137.6 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 74.2 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

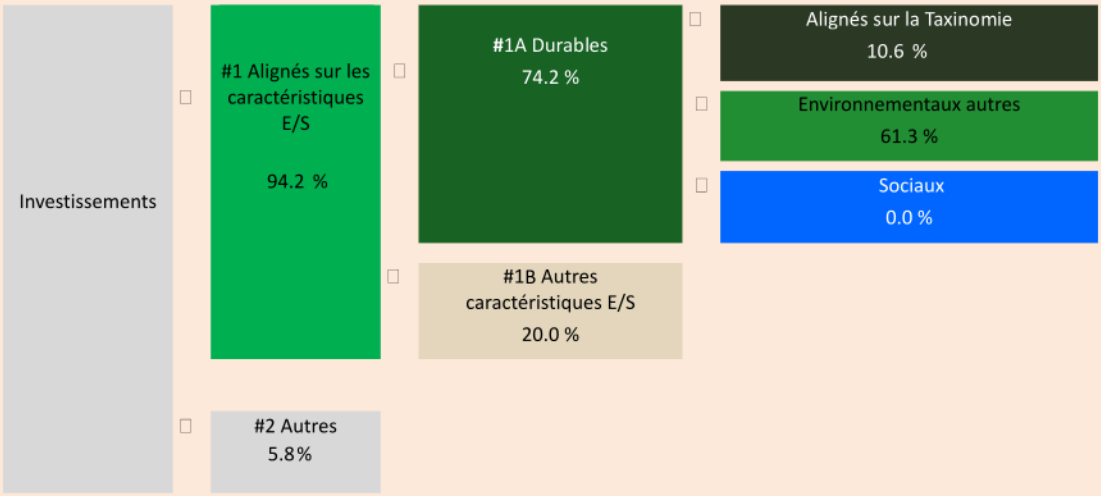
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Schelcher Convertible Global World I	Services Financiers	7.5%	France
WDL/ BUREA 2.625 27/03/2026	Industrie	4.5%	France
LEGGR 0.4 06/30/28	Immobilier	4.0%	Allemagne
DEHEHO 2 1/8 03/10/29	Communication	3.6%	Allemagne
CLNXSM 0 3/4 11/20/31	Industrie	3.4%	Espagne
FEMSA / Heineken 2.625% 2026	Biens de consommation de base	3.4%	Pays-Bas
SUFP 1.97 11/27/30	Industrie	3.3%	France
RAGSTF 1 7/8 11/16/29	Matériaux	3.3%	Allemagne
Rheinmetall AG	Industrie	3.2%	Allemagne
LRFP 1 1/2 06/23/33	Industrie	2.8%	France
LEGGR 1% 09/04/30	Immobilier	2.7%	Allemagne

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
IAGLN 1 1/8 05/18/28	Industrie	2.7%	Royaume-Uni
QGEN 2 1/2 09/10/31	Santé	2.7%	Pays-Bas
TEGGR 0 5/8 03/11/31	Immobilier	2.3%	Allemagne
VOEAV 2 3/4 04/28/28	Matériaux	2.1%	Autriche

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Équipement électrique, Commerce de détail spécialisé, Hôtels, restaurants et loisirs, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Produits personnels, Boissons, Textiles, habillement et articles de luxe, Construction et génie civil, Services publics d'électricité, Compagnies aériennes, Services financiers diversifiés, Logiciels, Composants automobiles, Marchés de capitaux, Services et fournitures commerciaux, Outils et services des sciences de la vie, Transport aérien et logistique, Gestion immobilière et développement, Services de télécommunications diversifiés, Services informatiques, Services professionnels, Produits chimiques, Équipements et fournitures médicaux, Fournisseurs et services de santé.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

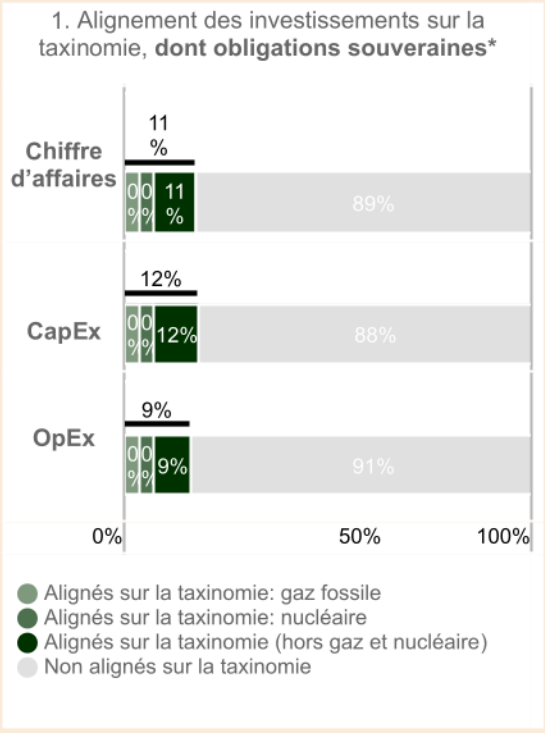
☒ Non

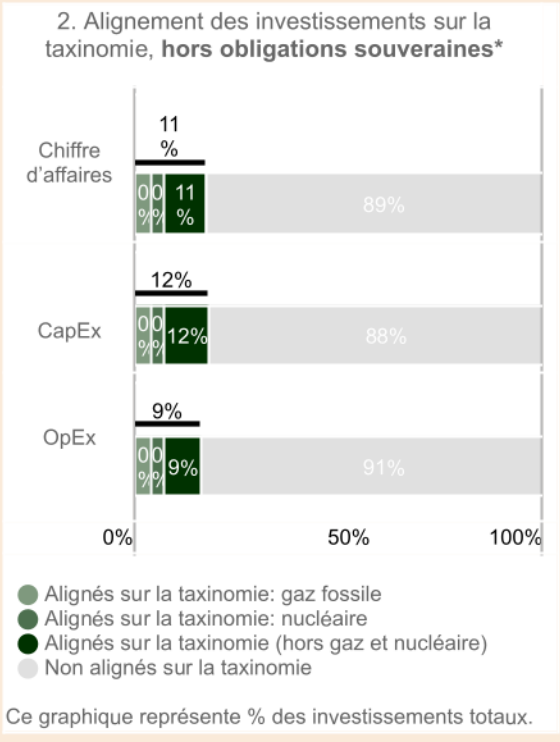
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.





Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION

9. RAPPORT DE GESTION

Performance 2025 :

Part C = 4.32%
Part P = 4.01%
Part D = 4.32%
Part AC = 4.11%
Part Z = 4.32%

La baisse des rendements obligataires et la faible volatilité des spreads / taux rendent difficile la génération de rendement embarqué. Le fonds bénéficie fortement de la surperformance du HY en cette fin d'année (allocation 47%). L'allocation importante sur les financières a été bénéfique que ce soit sur la poche HY (AT1/ Tier2 et hybride immobilière) ainsi que sur la poche IG. La réduction de la sensibilité aux taux en fin d'année a aussi permis au fonds de bien performer dans la remontée des taux en décembre.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.5% 31-05-27	18 414 992,46	18 249 924,23
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26		36 088 874,66
Arkea Support Monetaire SI	24 999 995,00	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 31-03-25		20 366 598,77
SCHELCHER SHORT TERM Part C		19 999 999,88
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	11 385 687,35	8 570 465,76
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	6 030 791,66	10 119 375,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-02-35	7 230 175,40	7 395 777,20
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 31-10-34	7 148 316,58	7 368 028,08
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34		13 286 642,29

10. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 101 831 420,50
o Prêts de titres : 101 831 420,50
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 138 628 613,63
o Change à terme : 13 523 113,63
o Future : 105 105 500,00
o Options :
o Swap : 20 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FRANCE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	15 892 954,69
. OPCVM	
. Espèces (*)	40 783 185,00
Total	**56 676 139,69**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	999 949,98
. Autres revenus	
Total des revenus	**999 949,98**
. Frais opérationnels directs	5 776,69
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**5 776,69**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	101 831 420,50				
% de l'Actif Net (*)	12,79				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	101 831 420,50				
% de l'Actif Net	12,79				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

UNITED STATES TREASURY NOTE/BOND ETATS-UNIS	15 892 954,69				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	101 831 420,50				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	15 892 954,69				
- OPC					
- TCN					
- Cash	40 783 185,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	40 783 185,00				
Monnaie de la garantie					
Dollar Us	15 892 954,69				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	15 892 954,69				
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	40 905 652,22				
Ouvertes	60 925 768,28				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	15 892 954,69				
Cash	40 783 185,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	999 949,98				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-5 776,69				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.

b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne

sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)

- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	88 498,96	EUR	364,89	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**88 498,96**	**EUR**	**364,89**	**EUR**

11. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 960 344,56**	**3 667 527,05**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 960 344,56	3 667 527,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	**89 861,94**	**84 685,93**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	89 861,94	84 685,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**609 606 580,73**	**613 241 618,23**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	609 606 580,73	613 241 618,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**72 306 359,47**	**65 071 795,68**
OPCVM	72 306 359,47	65 071 795,68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**999 041,90**	**566 989,46**
Opérations temporaires sur titres (H)	**101 865 518,12**	**144 438 535,41**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	101 865 518,12	144 438 535,41
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**786 827 706,72**	**827 071 151,76**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**45 083 930,08**	**59 903 825,27**
Comptes financiers	**26 986 300,31**	**91 412 532,50**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**72 070 230,39**	**151 316 357,77**
Total de l'actif I+II	**858 897 937,11**	**978 387 509,53**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	765 013 704,17	818 934 815,18
Report à nouveau sur revenu net	0,41	3,92
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	31 462 701,21	52 947 851,44
Capitaux propres I	**796 476 405,79**	**871 882 670,54**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**796 476 405,79**	**871 882 670,54**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**15 892 954,69**	**43 860 833,38**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	15 892 954,69	43 860 833,38
Instruments financiers à terme (B)	**2 482 401,50**	**2 533 612,47**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**18 375 356,19**	**46 394 445,85**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	43 284 113,50	60 072 341,31
Concours bancaires	762 061,63	38 051,83
Sous-total autres passifs IV	**44 046 175,13**	**60 110 393,14**
Total Passifs : I+II+III+IV	**858 897 937,11**	**978 387 509,53**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	24 370 756,27	19 111 867,20
Produits sur titres de créances	26 181,17	1 055 248,79
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		0,02
Produits sur opérations temporaires sur titres	992 768,62	286 526,68
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	1 327 869,90	2 526 107,96
Sous-total produits sur opérations financières	**26 717 575,96**	**22 979 750,65**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres	-31,14	0,85
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-49 270,68	-66 047,63
Sous-total charges sur opérations financières	**-49 301,82**	**-66 046,78**
Total revenus financiers nets (A)	**26 668 274,14**	**22 913 703,87**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 883 230,22	-5 986 493,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-5 883 230,22**	**-5 986 493,32**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**20 785 043,92**	**16 927 210,55**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-774 390,76**	**2 732 147,15**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**20 010 653,16**	**19 659 357,70**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	26 152 599,92	9 842 482,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-521 353,53	-567 952,59
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**25 631 246,39**	**9 274 530,05**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-987 210,27**	**1 458 618,90**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**24 644 036,12**	**10 733 148,95**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 487 402,60	17 253 725,25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 880 689,24	2 866 366,27
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-14 368 091,84**	**20 120 091,52**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**1 176 103,77**	**2 435 253,27**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-13 191 988,07**	**22 555 344,79**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**31 462 701,21**	**52 947 851,44**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indice de référence :

- €STR (OIS-Ester) + 2% pour les actions C, D et Z - ?STR (OIS-Ester) +1.8% pour les actions AC et AD

- €STR (OIS-Ester) +1.70% pour les actions P et U, sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations principalement libellés en euro. Cette gestion s'effectuera en mettant en oeuvre une stratégie ISR « Investissement Socialement Responsable », en tenant compte des critères à la fois financiers et extra-financiers sur les trois piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**604 966 001,44**	**609 748 698,84**	**617 837 334,84**	**871 882 670,54**	**796 476 405,79**
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC en EUR					
Actif net	2 775 692,84	1 558 022,86	1 652 833,42	578 592,53	12 293,62
Nombre de titres	524,000	298,000	298,000	98,000	2,000
Valeur liquidative unitaire	5 297,12	5 228,26	5 546,42	5 904,00	6 146,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	23,27	123,85	-122,79	72,64	190,19
Capitalisation unitaire sur revenu	64,40	60,22	97,19	132,27	154,44
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C en EUR					
Actif net	321 229 935,27	264 538 706,49	220 247 869,89	304 832 031,67	228 017 240,81
Nombre de titres	18 420,929	15 339,142	12 017,843	15 595,045	11 182,539
Valeur liquidative unitaire	17 438,31	17 245,99	18 326,73	19 546,72	20 390,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	76,43	408,00	-405,42	240,27	630,21
Capitalisation unitaire sur revenu	246,46	232,44	350,85	474,56	550,80
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D en EUR					
Actif net	1 049 673,57	345 555,46	1 398 613,65	4 164 878,32	3 244 923,55
Nombre de titres	85,409	28,850	111,381	316,910	242,536
Valeur liquidative unitaire	12 289,96	11 977,65	12 557,02	13 142,14	13 379,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	55,45	284,78	-279,75	162,02	418,33
Distribution unitaire sur revenu	174,87	162,56	240,47	321,90	364,89
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD en EUR					
Actif net	0,00	0,00	2 110 458,93	1 099 466,88	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	403,613	200,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	5 228,91	5 497,33	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-135,25	67,77	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	66,05	123,95	0,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U en USD					
Actif net en USD	100 179,01	100 749,70	108 906,38	116 886,39	0,00
Nombre de titres	97,709	97,709	97,709	97,709	0,00
Valeur liquidative unitaire en USD	1 025,27	1 031,11	1 114,59	1 196,27	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	23,96	94,58	-23,63	61,87	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	1,27	8,99	16,43	15,72	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P en EUR					
Actif net	262 864 914,35	322 000 773,49	373 964 342,03	533 888 466,17	531 323 801,85
Nombre de titres	1 598 535,673	1 987 903,582	2 180 369,380	2 927 140,972	2 800 731,397
Valeur liquidative unitaire	164,44	161,98	171,51	182,39	189,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,72	3,84	-3,80	2,24	5,87
Capitalisation unitaire sur revenu	1,67	1,54	2,69	3,91	4,58
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z en EUR					
Actif net	16 957 692,72	21 211 239,32	18 364 627,88	27 206 355,79	33 878 145,96
Nombre de titres	159 550,243	201 796,248	164 453,862	228 423,149	272 668,947
Valeur liquidative unitaire	106,28	105,11	111,67	119,10	124,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,46	2,48	-2,47	1,46	3,84
Capitalisation unitaire sur revenu	1,50	1,41	2,10	2,89	3,35

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, TVA, taxes locales, frais de livraison et etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux Barème/maximum***
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Actions C et D : 0.50% Actions AC et AD : 0.7 % Action P et U: 0.80% Action Z : 0.50%
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire par opération de 50€ majoré d'un montant maximum de 0.05% de de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC Néant
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.

** Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat d l'OPCVM.

Les droits de garde, les frais de changes, de tenue des registres, comptes émetteurs, de traitements des souscriptions et des rachats sont pris en charge par la société de gestion.

Commission de surperformance

10% TTC l'an de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice.

Commission de surperformance :

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**871 882 670,54**	**617 837 334,84**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	322 671 192,81	341 725 389,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-430 047 552,47	-133 954 214,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	20 785 043,92	16 927 210,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	25 631 246,39	9 274 530,05
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-14 368 091,84	20 120 091,52
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-78 103,56	-47 671,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**796 476 405,79**	**871 882 670,54**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC		
Actions souscrites durant l'exercice	77,771	462 086,77
Actions rachetées durant l'exercice	-173,771	-1 064 472,49
Solde net des souscriptions/rachats	-96,000	-602 385,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2,000	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C		
Actions souscrites durant l'exercice	5 334,433	107 087 029,73
Actions rachetées durant l'exercice	-9 746,939	-194 228 430,66
Solde net des souscriptions/rachats	-4 412,506	-87 141 400,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 182,539	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D		
Actions souscrites durant l'exercice	4,130	54 799,61
Actions rachetées durant l'exercice	-78,504	-1 038 472,77
Solde net des souscriptions/rachats	-74,374	-983 673,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	242,536	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-200,000	-1 110 036,00
Solde net des souscriptions/rachats	-200,000	-1 110 036,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-97,709	-112 830,30
Solde net des souscriptions/rachats	-97,709	-112 830,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P		
Actions souscrites durant l'exercice	1 053 277,752	196 300 887,50
Actions rachetées durant l'exercice	-1 179 687,327	-219 187 609,65
Solde net des souscriptions/rachats	-126 409,575	-22 886 722,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 800 731,397	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z		
Actions souscrites durant l'exercice	153 706,146	18 766 389,20
Actions rachetées durant l'exercice	-109 460,348	-13 305 700,60
Solde net des souscriptions/rachats	44 245,798	5 460 688,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	272 668,947	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AC FR0013252889	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 293,62	2,000	6 146,81
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG C FR0010705491	Capitalisation	Capitalisation	EUR	228 017 240,81	11 182,539	20 390,47
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG D FR0010707539	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	EUR	3 244 923,55	242,536	13 379,14
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG P FR0010707513	Capitalisation	Capitalisation	EUR	531 323 801,85	2 800 731,397	189,70
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG Z FR0013318763	Capitalisation	Capitalisation	EUR	33 878 145,96	272 668,947	124,24

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 960,34	1 960,34				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**1 960,34**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
ESPAGNE	89,86	16,97	72,89		89,86	
Total	**89,86**	**16,97**	**72,89**		**89,86**	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	609 606,58	575 316,55	34 290,03		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	101 831,42	99 476,85	2 354,57		
Comptes financiers	26 986,30				26 986,30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-15 892,96	-15 892,96			
Emprunts					
Comptes financiers	-762,06				-762,06
Hors-bilan					
Futures	NA	-105 105,50			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**553 794,94**	**36 644,60**		**26 224,24**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations		4 096,75	8 684,66	116 741,82	181 225,71	195 186,45	103 671,19
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres				4 869,02	36 036,63	38 663,91	22 261,86
Comptes financiers	26 986,30						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres				-15 892,95			
Emprunts							
Comptes financiers	-762,06						
Hors-bilan							
Futures					-23 232,00	-81 873,50	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**26 224,24**	**4 096,75**	**8 684,66**	**105 717,89**	**194 030,34**	**151 976,86**	**125 933,05**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	28 147,79	1 527,35			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	244,23				
Créances					
Comptes financiers	228,63		71,05	9,48	4,96
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-15 892,95				
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers		-761,83			-0,23
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-13 316,87				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-589,17**	**765,52**	**71,05**	**9,48**	**4,73**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	89,86
Obligations et valeurs assimilées	256 805,94	301 083,83	35 823,87
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	29 788,82	67 568,14	4 474,45
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	-5 000,00	-15 000,00
Solde net	**286 594,76**	**363 651,97**	**25 388,18**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	206,24	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	101 831,42	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	15 892,95	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS LONDON	1 625,06	
Caceis Bank	40 783,19	
SOCIETE GENERALE PAR	41,35	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE		1 689,60
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		40 783,19

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	738 111,79
	Dépôts de garantie en espèces	1 860 482,10
	Coupons et dividendes en espèces	35 745,07
	Collatéraux	42 449 591,12
Total des créances		**45 083 930,08**
Dettes		
	Rachats à payer	494 351,69
	Frais de gestion fixe	495 443,56
	Frais de gestion variable	1 394 171,19
	Collatéraux	40 783 185,00
	Autres dettes	116 962,06
Total des dettes		**43 284 113,50**
Total des créances et des dettes		**1 799 816,58**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 209,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	292,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	150,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 235 617,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	-24 888,60
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Frais de gestion variables acquis	114 423,61
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 954,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	1 148,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	67,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 392,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-387,31
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,04
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	128,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	-77,99
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,07
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 205 879,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	74 724,20
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	91 899,29
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	148 857,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	4 024,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	5 813,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			72 306 359,47
	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	25 005 699,44
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	1 760 036,19
	FR0000284093	SCHELCHER CONVERTIBLE Part I	15 208 332,89
	FR001400JJC7	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	2 867 340,00
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	7 576 556,19
	FR001400EZW2	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	3 103 102,50
	FR001400UGC0	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	524 709,50
	FR001400UG85	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	4 201 746,78
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	1 466 629,81
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM Part C	10 592 206,17
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**72 306 359,47**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**20 010 653,16**	**19 659 357,70**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**20 010 653,16**	**19 659 357,70**
Report à nouveau	0,41	3,92
Sommes distribuables au titre du revenu net	**20 010 653,57**	**19 659 361,62**

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**0,00**	**24 790,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,00**	**24 790,50**
Report à nouveau	0,00	1,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,00**	**24 791,52**
Affectation :		
Distribution	0,00	24 790,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	1,52
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**0,00**	**24 791,52**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	200,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	123,95
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**0,00**	**1 536,61**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,00**	**1 536,61**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,00**	**1 536,61**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	1 536,61
Total	**0,00**	**1 536,61**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**12 847 231,55**	**11 456 541,38**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**12 847 231,55**	**11 456 541,38**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**12 847 231,55**	**11 456 541,38**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 847 231,55	11 456 541,38
Total	**12 847 231,55**	**11 456 541,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**308,88**	**12 962,51**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**308,88**	**12 962,51**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**308,88**	**12 962,51**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	308,88	12 962,51
Total	**308,88**	**12 962,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**6 159 422,89**	**7 400 840,49**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 159 422,89**	**7 400 840,49**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 159 422,89**	**7 400 840,49**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 159 422,89	7 400 840,49
Total	**6 159 422,89**	**7 400 840,49**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**88 500,16**	**102 010,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**88 500,16**	**102 010,96**
Report à nouveau	0,41	2,90
Sommes distribuables au titre du revenu net	**88 500,57**	**102 013,86**
Affectation :		
Distribution	88 498,96	102 013,33
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,61	0,53
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**88 500,57**	**102 013,86**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	242,536	316,910
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	364,89	321,90
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**915 189,68**	**660 675,25**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**915 189,68**	**660 675,25**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**915 189,68**	**660 675,25**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	915 189,68	660 675,25
Total	**915 189,68**	**660 675,25**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**24 644 036,12**	**10 733 148,95**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**24 644 036,12**	**10 733 148,95**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**24 644 036,12**	**10 733 148,95**

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**0,00**	**13 555,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**0,00**	**13 555,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**0,00**	**13 555,83**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	13 555,83
Total	**0,00**	**13 555,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION ESG U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**0,00**	**6 045,57**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**0,00**	**6 045,57**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**0,00**	**6 045,57**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	6 045,57
Total	**0,00**	**6 045,57**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**16 447 669,54**	**6 573 463,78**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**16 447 669,54**	**6 573 463,78**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**16 447 669,54**	**6 573 463,78**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	16 447 669,54	6 573 463,78
Total	**16 447 669,54**	**6 573 463,78**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**380,38**	**7 118,73**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**380,38**	**7 118,73**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**380,38**	**7 118,73**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	380,38	7 118,73
Total	**380,38**	**7 118,73**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 047 426,54**	**3 747 151,99**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**7 047 426,54**	**3 747 151,99**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**7 047 426,54**	**3 747 151,99**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	7 047 426,54	3 747 151,99
Total	**7 047 426,54**	**3 747 151,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**101 460,39**	**51 346,58**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**101 460,39**	**51 346,58**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**101 460,39**	**51 346,58**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	101 460,39	51 346,58
Total	**101 460,39**	**51 346,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 047 099,27**	**334 466,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 047 099,27**	**334 466,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 047 099,27**	**334 466,47**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 047 099,27	334 466,47
Total	**1 047 099,27**	**334 466,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 960 344,56**	**0,25**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 960 344,56**	**0,25**
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 200,43**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	2 400 859	1 200,43	0,00
Gestion et promotion immobilière			**350,00**	**0,00**
TERACT RTS 08-02-27	EUR	350 000	350,00	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 946 294,13**	**0,25**
PIERRE & VACANCES	EUR	1 040 799	1 946 294,13	0,25
Services aux professionnels			**12 500,00**	**0,00**
TRANSITION PARIS 8 (TRANSITION SA) CW 16-06-26	EUR	250 000	12 500,00	0,00
Services liés aux technologies de l'information			**0,00**	**0,00**
ATOS SE RTS 31-12-99	EUR	60 965 596	0,00	0,00
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**89 861,94**	**0,01**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**89 861,94**	**0,01**
Equipement et services pour l'énergie			**89 861,94**	**0,01**
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 0.0% 26-04-29 DEFAULT	EUR	6 539 999	72 892,94	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 669 323	8 436,34	0,00
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24 DEFAULT	EUR	2 669 323	8 532,66	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**593 713 626,04**	**74,54**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**593 713 626,04**	**74,54**
Assurance			**16 483 413,41**	**2,07**
ASS GENERALI 4.75% PERP EMTN	EUR	96 000	97 888,99	0,01
INTESA VITA 4.217% 05-03-35	EUR	7 500 000	7 796 013,60	0,98
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	5 000 000	5 488 546,23	0,69
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-08-28	EUR	3 000 000	3 100 964,59	0,39
Automobiles			**8 818 349,85**	**1,11**
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15-10-30	EUR	6 000 000	6 126 785,83	0,77
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	2 518 000	2 691 564,02	0,34
Banques commerciales			**103 413 568,93**	**12,95**
ALPHA BANK 6.0% 13-09-34 EMTN	EUR	5 300 000	5 816 086,05	0,73
ALPHA BANK 6.875% 27-06-29	EUR	1 100 000	1 241 723,32	0,16
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	1 600 000	1 684 534,36	0,21
BBVA 5.625% PERP	EUR	3 000 000	3 010 175,79	0,38
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	3 200 000	3 470 872,50	0,44
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	EUR	7 400 000	7 602 105,66	0,95
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	3 650 000	3 858 875,50	0,48
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	6 800 000	7 080 256,88	0,89
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	6 400 000	7 112 093,37	0,89
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	4 300 000	4 565 516,46	0,57
EFG EUROBANK 5.875% 28-11-29	EUR	1 400 000	1 521 032,01	0,19
IBERCAJA 4.125% 18-08-36	EUR	8 900 000	9 115 085,57	1,09
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	1 300 000	1 423 049,18	0,18

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ICCREA BANCA 4.25% 05-02-30	EUR	2 709 000	2 910 902,88	0,37
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	6 451 000	6 635 303,21	0,83
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 200 000	2 363 973,08	0,30
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	7 500 000	8 083 620,72	1,01
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	148 000	163 131,99	0,02
NCG BAN 4.625% 11-12-36 EMTN	EUR	1 900 000	1 956 045,84	0,25
Nova Ljubljanska banka dd 7.125% 27-06-27	EUR	2 000 000	2 120 898,90	0,27
PIRAEUS BANK 7.25% 17-04-34	EUR	1 560 000	1 793 562,77	0,23
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	3 500 000	3 752 768,90	0,47
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	1 900 000	2 031 225,84	0,26
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	3 038 000	3 186 224,23	0,40
TRIODOS BANK NV 3.875% 03-09-30	EUR	3 000 000	3 055 258,15	0,38
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	2 000 000	2 033 649,59	0,26
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	1 958 000	1 961 691,77	0,25
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	3 600 000	3 863 904,41	0,49
Biens de consommation durables			**7 832 882,51**	**0,98**
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	6 000 000	6 117 163,56	0,76
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	1 700 000	1 715 718,95	0,22
Biotechnologie			**3 228 544,00**	**0,41**
WEPA HYGIENPRODUKTE 4.5% 30-11-32	EUR	3 200 000	3 228 544,00	0,41
Compagnies aériennes			**9 723 181,35**	**1,22**
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	50 000	50 317,21	0,01
DEUTSCHE LUFTHANSA AG EUAR05+4.783% 12-08-75	EUR	9 300 000	9 672 864,14	1,21
Composants automobiles			**9 673 762,60**	**1,21**
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	4 900 000	5 310 773,71	0,66
IHO VERWALTUNGS 7.0% 15-11-31	EUR	4 000 000	4 362 988,89	0,55
Construction et ingénierie			**3 057 432,32**	**0,38**
ABERTIS FINANCE BV 4.746% PERP	EUR	700 000	734 731,35	0,09
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	2 100 000	2 322 700,97	0,29
Courrier, fret aérien et logistique			**537 422,06**	**0,07**
DOF GROUP A 8.125% 16-09-30	USD	600 000	537 422,06	0,07
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**11 938 436,11**	**1,50**
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31-08-32	EUR	727 000	769 982,46	0,10
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	4 500 000	4 914 818,32	0,61
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	120 000	121 267,42	0,02
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	EUR	3 000 000	3 063 873,58	0,38
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	3 000 000	3 068 494,33	0,39
Distribution spécialisée			**294 951,53**	**0,04**
SUEDZUCKER INTL FINANCE BV 5.95% PERP	EUR	300 000	294 951,53	0,04
Divertissement			**10 313 132,27**	**1,29**
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 4.0% 13-06-31	EUR	5 000 000	5 256 526,71	0,66
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	5 000 000	5 056 605,56	0,63
Eau			**5 023 416,00**	**0,63**
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	4 800 000	5 023 416,00	0,63
Electricité			**8 104 249,58**	**1,02**
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	4 000 000	4 007 494,79	0,50

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 096 754,79	0,52
Emballage et conditionnement			**3 451 484,52**	**0,43**
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 6.625% 15-07-30	EUR	1 320 000	1 443 761,92	0,18
VERALLIA SASU 3.5% 14-11-29	EUR	2 000 000	2 007 722,60	0,25
Equipement et services pour l'énergie			**7 666 056,67**	**0,96**
EUROGRID GMBH 1 3.732% 18-10-35	EUR	3 300 000	3 285 323,18	0,41
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	1 750 000	1 771 377,22	0,22
VIRIDIEN 8.5% 15-10-30	EUR	2 700 000	2 609 356,27	0,33
Equipements et fournitures médicaux			**1 909 172,05**	**0,24**
MEDTRONIC 2.95% 15-10-30	EUR	1 900 000	1 909 172,05	0,24
Equipements et instruments électroniques			**4 983 996,66**	**0,63**
IBERDROLA INTL BV 2.25% PERP	EUR	5 100 000	4 983 996,66	0,63
Finances			**10 990 877,53**	**1,38**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2.5% 20-02-29	EUR	11 000 000	10 990 877,53	1,38
Gestion et promotion immobilière			**24 213 877,12**	**3,04**
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	3 000 000	3 199 413,79	0,40
BALDER FINLAND OYJ 1.375% 24-05-30	EUR	1 200 000	1 099 588,44	0,14
CPI PROPERTY GROUP 1.5% 27-01-31	EUR	2 500 000	2 080 927,23	0,26
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	4 000 000	3 851 572,33	0,48
IGD IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE 4.45% 04-11-30	EUR	5 100 000	5 158 975,91	0,65
MLP GROUP 6.125% 15-10-29	EUR	5 500 000	5 802 269,42	0,73
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 4.875% 15-04-31	EUR	3 000 000	3 021 130,00	0,38
Gestion immobilière et développement			**12 064 320,19**	**1,51**
AROUNDTOWN 1.625% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 764 344,84	0,22
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	8 000 000	8 109 083,84	1,01
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 190 891,51	0,28
Grands magasins et autres			**2 003 402,19**	**0,25**
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	2 000 000	2 003 402,19	0,25
Grossistes			**6 444 315,37**	**0,81**
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25-09-29	EUR	5 300 000	5 515 336,06	0,69
VAMOS EUROPE 9.2% 26-01-31	USD	1 109 000	928 979,31	0,12
Hôtels, restaurants et loisirs			**9 764 582,31**	**1,23**
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	2 500 000	2 478 718,84	0,31
ACCOR 3.5% 04-03-33 EMTN	EUR	6 000 000	6 050 840,14	0,76
BERTRAND 6.65% 31-07-29	EUR	1 200 000	1 235 023,33	0,16
Infrastructure de transports			**24 165 610,27**	**3,03**
ABERTIS INFRA 3.125% 07-07-30	EUR	6 100 000	6 162 294,37	0,77
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 4.25% 28-06-32	EUR	1 800 000	1 904 345,51	0,24
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WO 1.875% 31-03-28	EUR	6 600 000	6 569 828,51	0,82
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WO 2.125% 09-07-27	EUR	7 500 000	7 516 233,39	0,95
MUNDYS 3.7% 29-09-31 EMTN	EUR	2 000 000	2 012 908,49	0,25
Logiciels			**4 936 345,71**	**0,62**
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.479% 19-06-32	EUR	2 700 000	2 741 372,14	0,34
VERVE GROUP SE E3R+4.0% 01-04-29	EUR	2 300 000	2 194 973,57	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			**14 654 973,18**	**1,84**
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	5 600 000	5 603 348,88	0,70
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.0% 22-11-28	EUR	8 900 000	9 051 624,30	1,14
Marchés de capitaux			**24 743 196,30**	**3,11**
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	2 000 000	2 166 650,55	0,27
CURRENTA GROUP HOLDINGS SARL 5.5% 15-05-30	EUR	5 000 000	5 093 844,44	0,64
EFG EUROBANK 6.25% PERP	EUR	2 377 000	2 369 520,79	0,30
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	1 200 000	1 527 352,99	0,19
LKQ DUTCH BOND BV 4.125% 13-03-31	EUR	100 000	105 624,81	0,01
PIERER INDUST 2.5% 22-04-28	EUR	1 350 000	1 225 356,16	0,15
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01-03-28	EUR	1 300 000	1 320 753,09	0,17
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	66 000	69 649,80	0,01
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	3 500 000	3 590 008,33	0,45
VOLK INTE FINA NV 3.5% PERP	EUR	500 000	497 994,55	0,06
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	6 800 000	6 776 440,79	0,86
Media			**994 428,49**	**0,12**
SES 2.875% PERP	EUR	1 000 000	994 428,49	0,12
Médias			**1 729 550,42**	**0,22**
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	1 902 000	1 729 550,42	0,22
Métaux et minerais			**6 444 823,57**	**0,81**
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	4 000 000	4 227 344,11	0,53
WE SODA INVESTMENTS 9.375% 14-02-31	USD	2 500 000	2 217 479,46	0,28
Ordinateurs et périphériques			**4 820 257,88**	**0,61**
ASMODEE GROUP AB 4.25% 15-12-31	EUR	4 100 000	4 156 116,47	0,53
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	1 180 000	664 141,41	0,08
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**6 483 773,70**	**0,81**
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	4 000 000	4 295 206,30	0,54
EUROFINS SCIENTIFIC SE 6.75% PERP	EUR	2 000 000	2 188 567,40	0,27
Papier et industrie du bois			**1 570 823,23**	**0,20**
FIBER BID E3R+4.0% 15-01-30	EUR	1 600 000	1 570 823,23	0,20
Pétrole et gaz			**7 338 120,30**	**0,92**
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	7 000 000	7 338 120,30	0,92
Produits chimiques			**2 517 772,43**	**0,32**
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.4% 14-02-36	EUR	2 500 000	2 517 772,43	0,32
Produits domestiques			**3 401 462,58**	**0,43**
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15-09-29	EUR	2 000 000	1 826 494,25	0,23
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31-03-32	EUR	1 500 000	1 574 968,33	0,20
Produits pharmaceutiques			**9 412 568,48**	**1,18**
ALMIRALL 3.75% 15-06-31	EUR	5 800 000	5 858 580,00	0,73
DOLCETTO HOLD 5.625% 14-07-32	EUR	900 000	932 208,75	0,12
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	2 400 000	2 621 779,73	0,33
Produits pour l'industrie du bâtiment			**3 547 310,86**	**0,45**
GEVEKO AB E3R+4.5% 26-12-28	EUR	3 500 000	3 547 310,86	0,45

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**2 399 410,68**	**0,30**
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 06-10-31	EUR	2 400 000	2 399 410,68	0,30
Services aux collectivités			**20 513 756,48**	**2,58**
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	5 000 000	5 016 835,62	0,63
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	5 000 000	4 874 044,86	0,61
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	10 560 000	10 622 876,00	1,34
Services aux entreprises			**10 716 519,08**	**1,35**
BIFFA GROUP 5.25% 15-06-31	EUR	5 000 000	5 007 333,33	0,63
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	1 897 000	2 016 293,67	0,25
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	2 500 000	2 608 022,22	0,33
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	1 030 000	1 084 869,86	0,14
Services aux professionnels			**1 992 945,07**	**0,25**
MANPOWER 3.75% 13-12-30	EUR	2 000 000	1 992 945,07	0,25
Services clientèle divers			**2 202 409,29**	**0,28**
PACHELBEL BID 7.125% 17-05-31	EUR	2 000 000	2 202 409,29	0,28
Services de télécommunication diversifiés			**20 061 386,60**	**2,52**
FIBERCOP 4.75% 30-06-30	EUR	4 000 000	4 165 905,21	0,52
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	2 298 000	2 487 798,20	0,31
MATTERHORN TELECOM 3.875% 15-10-30	EUR	3 500 000	3 501 409,72	0,44
OPTICS BID 7.875% 31-07-28	EUR	8 772 000	9 906 273,47	1,25
Services de télécommunication mobile			**18 458 269,68**	**2,32**
AMERICAN TOWER 1.0% 15-01-32	EUR	3 000 000	2 643 663,08	0,33
SOFTBANK GROUP 6.5% 29-10-62	EUR	8 500 000	7 965 746,67	1,00
TELE2 AB 0.75% 23-03-31 EMTN	EUR	8 700 000	7 848 859,93	0,99
Services financiers diversifiés			**82 488 799,72**	**10,36**
ALIAXIS FINANCE 0.875% 08-11-28	EUR	2 000 000	1 888 030,82	0,24
AROUNDTOWN FINANCE SARL 5.0% PERP	EUR	3 700 000	3 690 985,43	0,46
ATTICA BANK 7.375% 13-06-35	EUR	1 500 000	1 675 159,93	0,21
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	8 700 000	8 826 450,92	1,11
BCPE MAX DUTCH BIDCO BV E3R+4.5% 30-05-30	EUR	1 000 000	919 851,95	0,12
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	2 000 000	1 996 434,78	0,25
BMW INTL INVESTMENT 3.5% 17-11-32	EUR	5 500 000	5 551 912,47	0,70
CCL FINANCE 5.3% 20-01-27	USD	1 000 000	841 806,80	0,11
DOVALUE 5.375% 15-11-31	EUR	2 600 000	2 665 450,31	0,33
IWG US FINANCE 6.5% 28-06-30	EUR	8 750 000	9 832 144,86	1,22
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	2 600 000	2 567 491,99	0,32
LIFEFIT GROUP MID E3R+7.0% 29-08-29	EUR	3 750 000	3 957 779,37	0,50
LOGICOR FINANCING SARL 2.0% 17-01-34	EUR	8 300 000	7 281 568,97	0,91
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	EUR	2 000 000	1 956 381,94	0,25
PROCREDIT HOLDING AG COKGAA 9.5% 25-07-34	EUR	6 500 000	7 203 852,05	0,90
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	500 000	526 936,92	0,07
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3.25% 22-09-32	EUR	1 800 000	1 792 177,77	0,23
RAIFFEISENLANDESBK NIEDEROSTERREICH WIEN 5.25% 02-04-36	EUR	2 200 000	2 362 637,86	0,30
TENNET HOLDING BV 0.875% 16-06-35	EUR	9 000 000	7 320 702,95	0,92
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 2.875% 26-08-28	EUR	3 200 000	3 223 719,23	0,40
TUPY OVERSEAS 4.5% 16-02-31	USD	2 500 000	1 758 695,56	0,22
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	516 000	532 457,96	0,07

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.375% 03-07-33	EUR	4 100 000	4 116 168,88	0,52
Services liés aux technologies de l'information			**9 988 969,66**	**1,25**
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	2 900 000	2 957 486,06	0,37
EUROPEAN ENTERTAINMENT INTRESS E3R+7.25% 29-09-30	EUR	700 000	690 707,85	0,09
TDC NET AS 5.0% 09-08-32 EMTN	EUR	6 000 000	6 340 775,75	0,79
Sociétés commerciales et de distribution			**772 972,99**	**0,10**
SIG 9.75% 31-10-29	EUR	800 000	772 972,99	0,10
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**11 995 326,21**	**1,51**
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12-03-28	EUR	2 000 000	1 883 243,29	0,24
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 6.25% 31-03-30	EUR	2 500 000	2 236 619,79	0,28
HEIMSTADEN BOSTAD AB 2.625% PERP	EUR	1 200 000	1 190 781,04	0,15
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	5 200 000	5 335 020,49	0,67
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	EUR	1 300 000	1 349 661,60	0,17
Soins et autres services médicaux			**1 594 349,49**	**0,20**
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	1 500 000	1 594 349,49	0,20
Textiles, habillement et produits de luxe			**5 775 020,05**	**0,73**
BEACH ACQUISITION BIDCO LLC 5.25% 15-07-32	EUR	2 600 000	2 717 292,50	0,34
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	2 939 000	3 057 727,55	0,39
Transport maritime			**5 970 451,70**	**0,75**
NAVIOS SOUTH AMERICAN LOGISTICS 8.875% 14-07-30	USD	1 600 000	1 472 193,79	0,18
SEASPAN 5.5% 01-08-29	USD	5 400 000	4 498 257,91	0,57
Transport routier et ferroviaire			**87 194,81**	**0,01**
MOBICO GROUP 4.875% 26-09-31	EUR	107 000	87 194,81	0,01
TITRES D'OPC			**72 306 359,47**	**9,08**
OPCVM			**72 306 359,47**	**9,08**
Gestion collective			**72 306 359,47**	**9,08**
Arkea Support Monetaire SI	EUR	2 166,518	25 005 699,44	3,14
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	98,029	1 760 036,19	0,22
SCHELCHER CONVERTIBLE Part I	EUR	30 344,446	15 208 332,89	1,91
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	EUR	250	2 867 340,00	0,36
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	1 380,754	7 576 556,19	0,95
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	EUR	250	3 103 102,50	0,39
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	EUR	50	524 709,50	0,07
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	EUR	400,386	4 201 746,78	0,53
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	65,005	1 466 629,81	0,18
SCHELCHER SHORT TERM Part C	EUR	36 527,368	10 592 206,17	1,33
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			**15 892 954,69**	**2,00**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**15 892 954,69**	**2,00**
Services aux collectivités			**15 892 954,69**	**2,00**
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 15-02-28	USD	18 749 100	15 892 954,69	2,00
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			**-15 892 954,69**	**-2,00**
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**101 831 420,50**	**12,79**

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**101 831 420,50**	**12,79**
Assurance			**2 451 303,45**	**0,31**
ASS GENERALI 4.75% PERP EMTN	EUR	2 404 000	2 451 303,45	0,31
Automobiles			**4 790 941,19**	**0,60**
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	4 482 000	4 790 941,19	0,60
Banques commerciales			**15 810 855,02**	**1,99**
ALPHA BANK 6.875% 27-06-29	EUR	1 400 000	1 580 375,14	0,20
IBERCAJA 4.125% 18-08-36	EUR	100 000	102 416,69	0,01
ICCREA BANCA 4.25% 05-02-30	EUR	2 291 000	2 461 749,17	0,31
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	549 000	564 684,77	0,07
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	2 700 000	2 901 239,69	0,36
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	3 652 000	4 025 392,00	0,52
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	1 962 000	2 057 726,11	0,26
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	1 042 000	1 043 964,67	0,13
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	1 000 000	1 073 306,78	0,13
Compagnies aériennes			**956 026,93**	**0,12**
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	950 000	956 026,93	0,12
Composants automobiles			**216 766,27**	**0,03**
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	200 000	216 766,27	0,03
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**8 093 960,50**	**1,02**
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31-08-32	EUR	1 173 000	1 242 351,34	0,16
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	6 780 000	6 851 609,16	0,86
Distribution spécialisée			**3 637 735,59**	**0,46**
SUEDZUCKER INTL FINANCE BV 5.95% PERP	EUR	3 700 000	3 637 735,59	0,46
Emballage et conditionnement			**1 071 883,85**	**0,13**
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 6.625% 15-07-30	EUR	980 000	1 071 883,85	0,13
Equipement et services pour l'énergie			**506 107,78**	**0,06**
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	500 000	506 107,78	0,06
Gestion et promotion immobilière			**1 137 684,52**	**0,14**
BALDER FINLAND OYJ 1.375% 24-05-30	EUR	800 000	733 058,96	0,09
IGD IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE 4.45% 04-11-30	EUR	400 000	404 625,56	0,05
Grossistes			**243 762,83**	**0,03**
VAMOS EUROPE 9.2% 26-01-31	USD	291 000	243 762,83	0,03
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 726 336,71**	**0,22**
ACCOR 3.5% 04-03-33 EMTN	EUR	200 000	201 694,67	0,03
BERTRAND 6.65% 31-07-29	EUR	300 000	308 755,83	0,04
EDREAMS ODIGEO 4.875% 31-12-30	EUR	1 300 000	1 215 886,21	0,15
Infrastructure de transports			**398 171,43**	**0,05**
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WO 1.875% 31-03-28	EUR	400 000	398 171,43	0,05
Marchés de capitaux			**20 438 506,36**	**2,57**
EFG EUROBANK 6.25% PERP	EUR	623 000	621 039,74	0,08
LKQ DUTCH BOND BV 4.125% 13-03-31	EUR	2 200 000	2 323 745,78	0,29
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	7 000 000	7 137 316,67	0,90
SIGMA HOLDCO BV 8.625% 15-04-31	EUR	2 700 000	2 454 135,75	0,31

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01-03-28	EUR	700 000	711 174,74	0,09
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	1 434 000	1 513 300,20	0,19
VOLK INTE FINA NV 3.5% PERP	EUR	4 500 000	4 481 950,99	0,56
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 195 842,49	0,15
Media			**4 972 142,47**	**0,62**
SES 2.875% PERP	EUR	5 000 000	4 972 142,47	0,62
Médias			**3 726 444,59**	**0,47**
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	4 098 000	3 726 444,59	0,47
Ordinateurs et périphériques			**2 318 866,60**	**0,29**
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	4 120 000	2 318 866,60	0,29
Produits de soins personnels			**3 049 165,11**	**0,38**
ONTEX GROUP NV 5.25% 15-04-30	EUR	3 000 000	3 049 165,11	0,38
Services aux entreprises			**1 131 150,76**	**0,14**
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	103 000	109 477,20	0,01
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	970 000	1 021 673,56	0,13
Services de télécommunication diversifiés			**1 301 276,52**	**0,16**
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	1 202 000	1 301 276,52	0,16
Services financiers diversifiés			**17 131 250,00**	**2,15**
BCPE MAX DUTCH BIDCO BV E3R+4.5% 30-05-30	EUR	1 000 000	919 851,95	0,12
BMW INTL INVESTMENT 3.5% 17-11-32	EUR	500 000	504 719,32	0,06
CTEC II 5.25% 15-02-30	EUR	1 000 000	958 751,66	0,12
KANE BID E3R+3.75% 15-07-32	EUR	1 400 000	1 434 722,03	0,18
LOGICOR FINANCING SARL 2.0% 17-01-34	EUR	200 000	175 459,50	0,02
PRA GROUP EUROPE HOLDING II SARL 6.25% 30-09-32	EUR	2 500 000	2 486 532,64	0,31
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	1 500 000	1 580 810,77	0,20
RAIFFEISENLANDESBK NIEDEROSTERREICH WIEN 5.25% 02-04-36	EUR	3 800 000	4 080 919,95	0,51
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	2 984 000	3 079 175,51	0,39
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	2 000 000	1 910 306,67	0,24
Sociétés commerciales et de distribution			**289 864,87**	**0,04**
SIG 9.75% 31-10-29	EUR	300 000	289 864,87	0,04
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 349 661,60**	**0,17**
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	EUR	1 300 000	1 349 661,60	0,17
Soins et autres services médicaux			**1 169 189,62**	**0,15**
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	1 100 000	1 169 189,62	0,15
Textiles, habillement et produits de luxe			**3 184 656,01**	**0,40**
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	3 061 000	3 184 656,01	0,40
Transport routier et ferroviaire			**727 709,92**	**0,09**
MOBICO GROUP 4.875% 26-09-31	EUR	893 000	727 709,92	0,09
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**34 097,62**	**0,00**
Total			**769 935 710,13**	**96,67**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/200326	182 013,37		EUR	726 949,30	USD	-544 935,93
A/EUR/USD/200326	24 228,53		EUR	12 796 164,33	USD	-12 771 935,80
Total	**206 241,90**			**13 523 113,63**		**-13 316 871,73**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	-200	170 050,00		-23 232 000,00
EURO BUND 0326	-500	444 250,00		-63 785 000,00
EURO-OAT 0326	-150	178 500,00		-18 088 500,00
Sous-total 1.		**792 800,00**		**-105 105 500,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**792 800,00**		**-105 105 500,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
ACCOR 3.625 09-23_20	-5 000 000		-10 656,00	-5 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-10 000 000		-1 119 297,00	-10 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-5 000 000		-559 648,50	-5 000 000,00
Sous-total 4.			**-1 689 601,50**	**-20 000 000,00**
Total			**-1 689 601,50**	**-20 000 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	769 935 710,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	206 241,90
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	792 800,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	-1 689 601,50
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	72 070 230,39
Autres passifs (-)	-44 838 975,13
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**796 476 405,79**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION AC	EUR	2,000	6 146,81
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION C	EUR	11 182,539	20 390,47
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION D	EUR	242,536	13 379,14
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P	EUR	2 800 731,397	189,70
Action SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION Z	EUR	272 668,947	124,24

12. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions D / ISIN : FR0010707539

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) +2% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 170	EUR 8 538
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-7,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 489	EUR 9 515
	Rendement annuel moyen	-5,1%	-2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 119	EUR 10 290
	Rendement annuel moyen	1,2%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 954	EUR 11 137
	Rendement annuel moyen	9,5%	5,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2015 et 02/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 99	EUR 198
Incidence des coûts annuels (*)	0,99%	0,99%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,39% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 61
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,30% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 3

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions P/ ISIN : FR0010707513

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,70% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios de performance

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 647	EUR 9 170
	Rendement annuel moyen	-13,5%	-4,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 423	EUR 9 411
	Rendement annuel moyen	-5,8%	-3,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 056	EUR 10 184
	Rendement annuel moyen	0,6%	0,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 877	EUR 11 392
	Rendement annuel moyen	8,8%	6,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2014 et 12/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 331	EUR 462
Incidence des coûts annuels (*)	3,31%	2,34%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,24% avant déduction des coûts et de 0,9% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 91
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	5% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 5

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions AC / ISIN : FR0013252889
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) +1,80% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

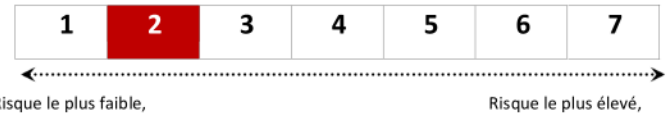
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 673	EUR 9 196
	Rendement annuel moyen	-13,3%	-4,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 451	EUR 9458
	Rendement annuel moyen	-5,5%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 079	EUR 10194
	Rendement annuel moyen	0,8%	1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 910	EUR 11 439
	Rendement annuel moyen	9,1%	7,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2014 et 12/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 316	EUR432
Incidence des coûts annuels (*)	3,16%	2,18%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,18% avant déduction des coûts et de 1,00% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 81
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions AD / ISIN : FR0013252897
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,80% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

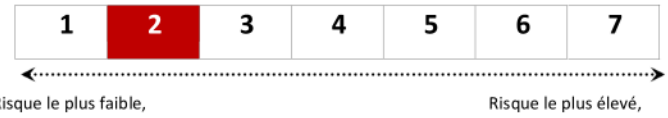
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 644	EUR 9 175
	Rendement annuel moyen	-13,6%	-4,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 470	EUR 9 495
	Rendement annuel moyen	-5,3%	-2,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 107	EUR 10 282
	Rendement annuel moyen	1,1%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 932	EUR 11 296
	Rendement annuel moyen	9,3%	6,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 327	EUR 454
Incidence des coûts annuels (*)	3,27%	2,30%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,70% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 81
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,11% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 11

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions Z / ISIN : FR0013318763
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 2% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, souscrivant via un intermédiaire financier, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 672	EUR 9 196
	Rendement annuel moyen	-13,3%	-4,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 489	EUR 9 514
	Rendement annuel moyen	-5,1%	-2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 118	EUR 10 217
	Rendement annuel moyen	1,2%	1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 954	EUR 11 501
	Rendement annuel moyen	9,5%	7,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 300	EUR 400
Incidence des coûts annuels (*)	3,00%	2,02%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,12% avant déduction des coûts et de 1,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 61
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,04% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 4

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions U / ISIN : FR0013252905

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) + 1,70% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Les actions U (en dollar US) sont couvertes à au moins 95% et jusqu'à 105% contre le risque de change via des Swaps de change. Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement USD 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 8 770	USD 9 100
	Rendement annuel moyen	-12,3%	-4,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 9 486	USD 9 486
	Rendement annuel moyen	-5,1%	-2,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 9 984	USD 10 204
	Rendement annuel moyen	-0,2%	1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 10 962	USD 11 917
	Rendement annuel moyen	9,6%	9,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2020 et 06/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2021 et 03/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Investissement USD 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	USD 359	USD 518
Incidence des coûts annuels (*)	3,59%	2,62%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,62% avant déduction des coûts et de 1,00% après cette déduction.

Composition des coûts *

Sur base d'un investissement de USD 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	USD 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	USD 91
Coûts de transaction (*)	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 39
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,29% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	USD 29

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions C / ISIN : FR0010705491
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière :
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence €STR (OIS-Ester) +2% (capitalisés), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations et autres titres de créances négociables principalement libellés en euro, admis à la négociation sur un marché de l'EEE et de l'OCDE et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Les titres (ou à défaut émetteurs) appartenant à la catégorie « spéculative », de notation inférieure à BBB – par des agences de notation ou par l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 50 % de l'actif net du Produit.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Gestion extra-financière :
Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 673	EUR 9 196
	Rendement annuel moyen	-13,3%	-4,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 489	EUR 9 515
	Rendement annuel moyen	-5,1%	-2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 127	EUR 10 302
	Rendement annuel moyen	1,3%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 954	EUR 11 504
	Rendement annuel moyen	9,5%	7,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 99	EUR 198
Incidence des coûts annuels (*)	0,99%	0,99%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,49% avant déduction des coûts et de 1,50% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 61
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 35
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,30% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 10% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 3

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.
Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Flexible Short Duration

Identifiant d'entité juridique : 969500MCACNZW41CQY24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
43.4 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 80.7 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 164.5 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 43.4 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

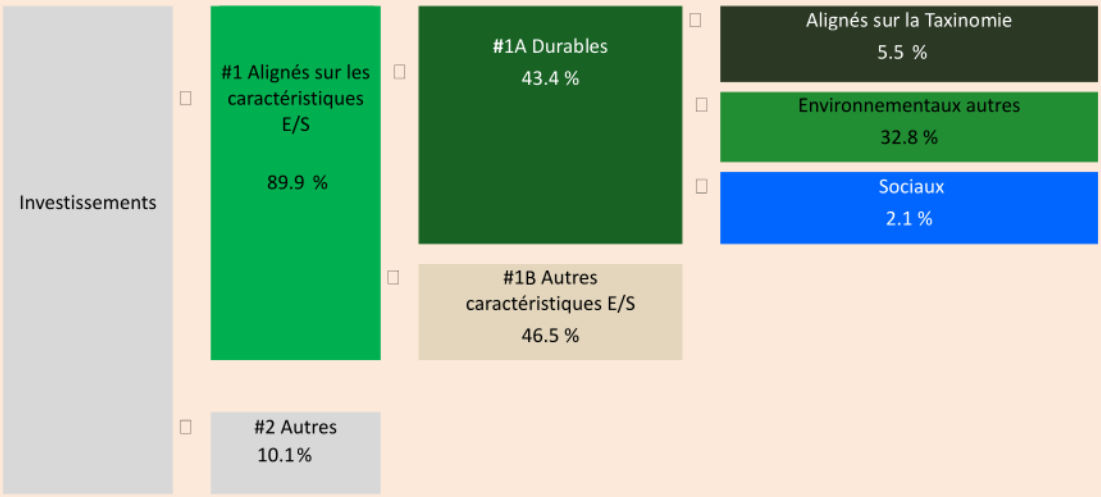
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Arkéa Support Monétaire - Part SI	Services Financiers	3.1%	France
Schelcher Convertible - Part I	Services Financiers	1.9%	France
T 2 3/4 02/15/28	Investissements Souverains	1.7%	États-Unis
NOVOB 2 1/2 02/20/29	Santé	1.4%	Danemark
RCSRDS 4 5/8 10/29/31	Communication	1.3%	Roumanie
Schelcher Short Term - Parts C	Services Financiers	1.3%	France
OPTICS 7 7/8 07/31/28	Communication	1.2%	Italie
IWGLN 6 1/2 06/28/30	Immobilier	1.2%	Suisse
LHAGR 4.382 08/12/2075	Industrie	1.2%	Allemagne
CAZAR 4 1/8 08/18/36	Services Financiers	1.2%	Espagne
SIEGR 3 11/22/28	Industrie	1.1%	Allemagne
CAJAMA 5 1/4 11/27/31	Services Financiers	1.1%	Espagne

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
CASTSS 3 1/8 PERP	Immobilier	1.0%	Suède
ETEGA 4 1/2 01/29/29	Services Financiers	1.0%	Grèce
ZFFNGR 3 3/4 09/21/28	Biens de consommation discrétionnaire	1.0%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Textiles, habillement et articles de luxe, Wireless Telecommunication Services, Gestion immobilière et développement, Hôtels, restaurants et loisirs, Services informatiques, Composants automobiles, Automobiles, Biens durables pour le foyer, Assurance, Compagnies aériennes, Conglomérats industriels, Construction et génie civil, Banques, Services publics d'eau, Infrastructure de transport, Métaux et mines, Contenants et emballages, Produits personnels, Produits alimentaires, Services publics d'électricité, Médias, Transport routier et ferroviaire, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Produits ménagers, Marchés de capitaux, Divertissement, Produits chimiques, Fournisseurs et services de santé, Services de télécommunications diversifiés, Maritime.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

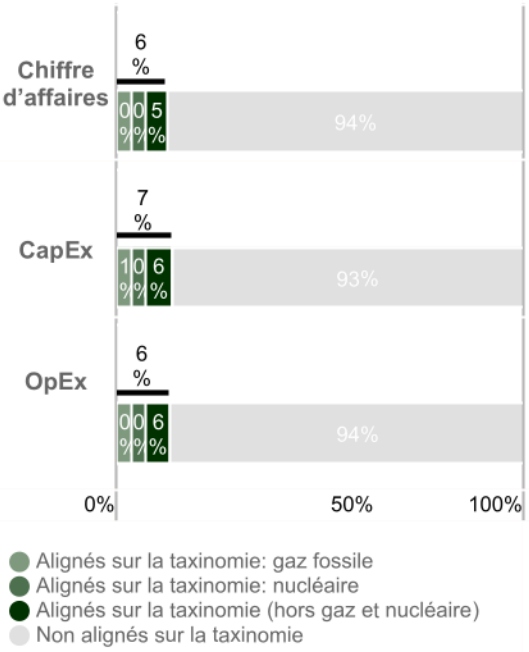
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

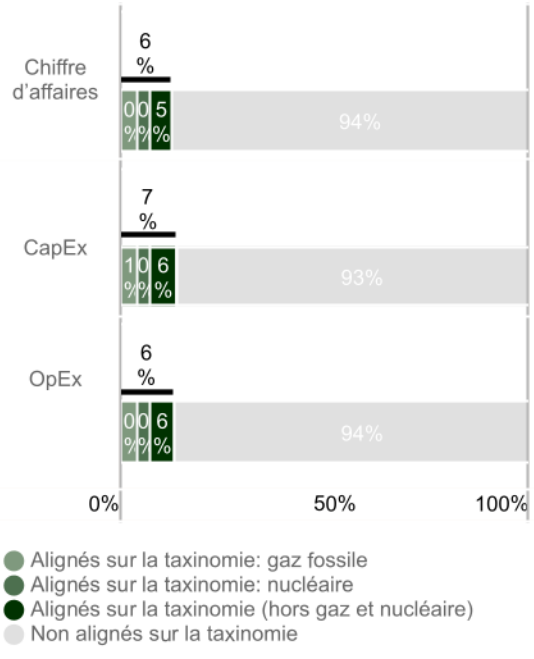
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER EURO HIGH YIELD

13. RAPPORT DE GESTION

Performance 2025 :

Part I = 5.12% +0.36% vs bench
Part P = 4.77% +0.01% vs bench

Sur les neuf premiers mois de l'année, nous avons continué à jouer la compression dans un contexte de facteurs techniques toujours positifs sur la classe d'actifs.

Au premier semestre, dans un contexte de crainte concernant l'économie européenne et de manque de visibilité aux États-Unis, la performance s'est réalisée sur les AT1, les hybrides corporate ainsi que sur les dossiers B non cycliques.

À partir de mi-septembre, nous avons vu émerger des signes de surchauffe sur les valorisations, alors que les perspectives macroéconomiques s'amélioraient. Cela nous a poussés à prendre des profits sur les AT1 et certains noms devenus trop serrés, et à augmenter la cyclicité, notamment à travers le secteur automobile, ce qui a bien fonctionné en fin d'année.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Arkea Support Monetaire SI	33 000 002,01	15 999 990,74
ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS EUR	9 971 046,00	10 045 584,34
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	4 730 637,02	4 738 027,19
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	4 631 080,88	4 642 663,42
MELCO RESORTS FINANCE 4.875% 06-06-25	4 563 767,23	4 478 005,09
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	4 513 939,81	4 400 000,00
GLOPAR 4.843 06/08/25	4 491 710,55	4 416 542,28
CNH INDUSTRIAL FINANCIAL SERVICES 220425	3 998 973,92	4 000 000,00
FORVIA 240425 FIX 0.0	3 998 141,76	4 000 000,00
SAUR 250425 FIX 0.0	3 998 096,14	4 000 000,00

14. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 77 029 617,05
o Prêts de titres : 77 029 617,05
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 62 753 340,12
o Change à terme : 36 723 840,12
o Future : 6 029 500,00
o Options :
o Swap : 20 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	65 445 528,00
. OPCVM	
. Espèces (*)	23 460 082,14
Total	**88 905 610,14**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	291 864,19
. Autres revenus	
Total des revenus	**291 864,19**
. Frais opérationnels directs	12 730,42
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**12 730,42**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	77 029 617,05				
% de l'Actif Net (*)	22,35				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	77 029 617,05				
% de l'Actif Net	22,35				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

International Bank for Reconstruction an ETATS-UNIS	35 769 977,96				
INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION IFC ETATS-UNIS	13 138 177,16				
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT ROYAUME-UNI	8 974 717,34				
BELGIUM GOVERNMENT BOND BELGIQUE	6 460 406,76				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE	1 102 248,78				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	77 029 617,05				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	65 445 528,00				
- OPC					
- TCN					
- Cash	23 460 082,14				
Rating					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro	31 022 737,68				
Monnaie de la garantie					
Peso Mexicain	57 882 872,46				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	29 497 013,71				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	15 579 900,84				
Ouvertes	20 368 613,45				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	37 108 040,85				
Ouvertes	39 921 576,20				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	65 445 528,00				
Cash	23 460 082,14				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	291 864,19				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-12 728,19	-2,23			
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ
Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS
Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats

d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;

- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	15 473,92	EUR	2,27	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	68,17	EUR	0,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**15 542,09**	**EUR**	**2,28**	**EUR**

15. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**82 704,00**	**197,33**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	197,33	197,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	82 506,67	
Obligations convertibles en actions (B)	**330 499,90**	**995 407,81**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	330 499,90	995 407,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**290 715 892,67**	**151 229 904,43**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	290 715 892,67	151 229 904,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**34 078 793,17**	**14 765 978,84**
OPCVM	34 078 793,17	14 765 978,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**12 647,40**	
Opérations temporaires sur titres (H)	**77 071 449,60**	**18 076 556,12**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	77 071 449,60	18 076 556,12
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**402 291 986,74**	**185 068 044,53**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**26 625 585,30**	**15 527 390,41**
Comptes financiers	**7 440 727,03**	**16 943 097,70**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**34 066 312,33**	**32 470 488,11**
Total de l'actif I+II	**436 358 299,07**	**217 538 532,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	328 599 062,37	179 745 828,71
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	16 023 510,79	16 585 717,03
Capitaux propres I	**344 622 573,16**	**196 331 545,74**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**344 622 573,16**	**196 331 545,74**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**65 445 530,23**	**6 236 883,33**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	65 445 530,23	6 236 883,33
Instruments financiers à terme (B)	**2 300 413,47**	**356 259,73**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**67 745 943,70**	**6 593 143,06**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 989 782,21	14 613 843,84
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**23 989 782,21**	**14 613 843,84**
Total Passifs : I+II+III+IV	**436 358 299,07**	**217 538 532,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	34 226,85	
Produits sur obligations	11 123 278,92	6 426 350,27
Produits sur titres de créances	60 118,98	139 803,03
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	291 474,79	98 760,39
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	314 128,98	426 941,33
Sous-total produits sur opérations financières	**11 823 228,52**	**7 091 855,02**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres	-9 393,71	-12 794,77
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-26 916,78	-5 432,38
Sous-total charges sur opérations financières	**-36 310,49**	**-18 227,15**
Total revenus financiers nets (A)	**11 786 918,03**	**7 073 627,87**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 555 135,31	-2 396 362,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-3 555 135,31**	**-2 396 362,77**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**8 231 782,72**	**4 677 265,10**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 375 028,62**	**754 307,89**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**9 606 811,34**	**5 431 572,99**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	11 984 289,16	3 380 851,86
Frais de transactions externes et frais de cession	-400 179,58	-220 120,51
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**11 584 109,58**	**3 160 731,35**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**1 529 235,74**	**654 012,04**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**13 113 345,32**	**3 814 743,39**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 029 254,47	5 863 796,55
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-205 199,19	218 933,73
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-5 234 453,66**	**6 082 730,28**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 462 192,21**	**1 256 670,37**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-6 696 645,87**	**7 339 400,65**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**16 023 510,79**	**16 585 717,03**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index, net de frais.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**81 232 387,31**	**89 020 839,91**	**116 416 808,29**	**196 331 545,74**	**344 622 573,16**
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	715 593,62
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 816,704
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	104,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,86
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	2,28
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I en EUR					
Actif net	51 614 359,81	63 066 748,74	69 240 038,03	80 117 339,87	96 348 790,35
Nombre de titres	11 020,452	14 646,743	14 508,730	15 338,550	17 547,138
Valeur liquidative unitaire	4 683,50	4 305,85	4 772,30	5 223,26	5 490,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	64,50	-99,82	-64,58	101,38	208,83
Capitalisation unitaire sur revenu	96,13	140,11	169,06	154,56	165,44
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P en EUR					
Actif net	25 145 060,65	21 278 864,67	43 620 155,10	108 451 018,69	237 632 730,06
Nombre de titres	128 072,428	118 271,448	219 641,757	500 789,584	1 047 361,577
Valeur liquidative unitaire	196,33	179,91	198,59	216,56	226,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,71	-4,17	-2,69	4,21	8,64
Capitalisation unitaire sur revenu	3,36	5,27	6,29	5,65	6,10
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	100,78
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,010
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 078,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z en EUR					
Actif net	4 472 966,85	4 675 226,50	3 556 615,16	7 763 187,18	9 925 358,35
Nombre de titres	39 766,632	45 208,537	31 029,088	61 874,834	75 255,121
Valeur liquidative unitaire	112,48	103,41	114,62	125,46	131,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,54	-2,39	-1,55	2,43	5,01
Capitalisation unitaire sur revenu	2,30	3,36	4,06	3,72	3,97

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net déduction faite des parts et actions d'OPCVM/FIA gérés par ARKEA ASSET MANAGEMENT	Actions SI : 0,50% TTC maximum l'an Actions I, D et Z : 1 % TTC maximum l'an Action P: 1,40% TCC maximum l'an
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement La société de gestion Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction, opérations sur titres et autres opérations	montant forfaitaire par opération de 50€ maximum majoré d'un montant maximum 0,05% de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index

(1) Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Commission de surperformance :

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.
La période d'observation a une durée de douze mois et sera comprise entre le 1 octobre et le 30 septembre de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

1. Le Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
2. Le Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.
En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation a débuté le 1 octobre 2022 et s'est terminé le 30 septembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**196 331 545,74**	**116 416 808,29**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	233 018 644,13	90 031 081,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-99 316 751,36	-24 037 070,40
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 231 782,72	4 677 265,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 584 109,58	3 160 731,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-5 234 453,66	6 082 730,28
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	7 696,01 (*)	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**344 622 573,16**	**196 331 545,74**

(*) Résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D		
Actions souscrites durant l'exercice	8 251,854	825 185,60
Actions rachetées durant l'exercice	-1 435,150	-148 891,38
Solde net des souscriptions/rachats	6 816,704	676 294,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 816,704	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I		
Actions souscrites durant l'exercice	11 740,097	62 972 375,23
Actions rachetées durant l'exercice	-9 531,509	-50 803 116,60
Solde net des souscriptions/rachats	2 208,588	12 169 258,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 547,138	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P		
Actions souscrites durant l'exercice	753 560,060	164 869 202,40
Actions rachetées durant l'exercice	-206 988,067	-45 728 476,12
Solde net des souscriptions/rachats	546 571,993	119 140 726,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 047 361,577	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI		
Actions souscrites durant l'exercice	0,010	100,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,010	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,010	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z		
Actions souscrites durant l'exercice	33 936,269	4 351 780,90
Actions rachetées durant l'exercice	-20 555,982	-2 636 267,26
Solde net des souscriptions/rachats	13 380,287	1 715 513,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	75 255,121	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER EURO HIGH YIELD D FR001400UR74	Distribution	Capitalisation	EUR	715 593,62	6 816,704	104,97
SCHELCHER EURO HIGH YIELD I FR0007496989	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96 348 790,35	17 547,138	5 490,85
SCHELCHER EURO HIGH YIELD P FR0010560037	Capitalisation	Capitalisation	EUR	237 632 730,06	1 047 361,577	226,88
SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI FR0014012F27	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,78	0,010	10 078,00
SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z FR0013318771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 925 358,35	75 255,121	131,88

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	82,70	82,70				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**82,70**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
LUXEMBOURG	292,50	292,50			292,50	
ESPAGNE	36,50	14,36	22,14		36,50	
FINLANDE	1,50	1,50			1,50	
Total	**330,50**	**308,36**	**22,14**		**330,50**	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	290 715,89	258 474,19	32 241,70		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	77 029,62	73 122,43	3 907,19		
Comptes financiers	7 440,73				7 440,73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-65 445,53	-65 445,53			
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-6 029,50			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**260 121,59**	**36 148,89**		**7 440,73**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	29 681,08	343,12		19 853,87	100 568,92	90 658,62	49 610,28
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres				7 389,73	29 718,31	26 412,00	13 509,58
Comptes financiers	7 440,73						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres	-29 497,01				-15 579,90	-8 974,72	-11 393,90
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures						-6 029,50	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**7 624,80**	**343,12**		**27 243,60**	**114 707,33**	**102 066,40**	**51 725,96**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 MXN +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	57 882,87	16 886,51	2 532,18		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres		2 637,94			
Créances		75,59			
Comptes financiers		2 954,91	1 931,64		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-57 882,87				
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir		5 005,15			
Devises à livrer		-27 218,46	-4 554,55		
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total		**341,64**	**-90,73**		

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	330,50
Obligations et valeurs assimilées	8 905,07	186 548,29	29 817,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	210,40	73 207,53	3 611,69
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-20 000,00
Solde net	**9 115,47**	**259 755,82**	**13 759,19**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	5,15	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	77 029,62	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	65 445,53	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	2 240,00	
Caceis Bank	23 455,74	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		54,32
BNP PARIBAS FRANCE		2 238,59
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		23 460,08

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	189 926,12
	Dépôts de garantie en espèces	112 767,90
	Coupons et dividendes en espèces	627 150,28
	Collatéraux	25 695 741,00
Total des créances		**26 625 585,30**
Dettes		
	Rachats à payer	46 418,67
	Frais de gestion fixe	357 925,61
	Frais de gestion variable	57 397,68
	Collatéraux	23 460 082,14
	Autres dettes	67 958,11
Total des dettes		**23 989 782,21**
Total des créances et des dettes		**2 635 803,09**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 183,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	112,24
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	21,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	813 382,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	36 460,24
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	5 086,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 595 094,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Frais de gestion variables provisionnés	7 790,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 489,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Frais de gestion variables provisionnés	0,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	84 093,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	4 964,91
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	454,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			34 078 793,17
	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	27 584 283,29
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP Part I	957 921,22
	FR001400EZW2	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	2 415 181,91
	FR001400UG85	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	3 121 406,75
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**34 078 793,17**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**9 606 811,34**	**5 431 572,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**9 606 811,34**	**5 431 572,99**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 606 811,34**	**5 431 572,99**

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**15 567,67**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**15 567,67**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**15 567,67**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	15 542,09	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	25,58	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**15 567,67**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	6 816,704	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,28	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 903 128,57**	**2 370 742,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 903 128,57**	**2 370 742,47**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 903 128,57**	**2 370 742,47**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 903 128,57	2 370 742,47
Total	**2 903 128,57**	**2 370 742,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**6 389 346,32**	**2 830 382,56**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 389 346,32**	**2 830 382,56**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 389 346,32**	**2 830 382,56**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 389 346,32	2 830 382,56
Total	**6 389 346,32**	**2 830 382,56**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**0,70**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,70**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,70**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,70	0,00
Total	**0,70**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**298 768,08**	**230 447,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**298 768,08**	**230 447,96**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**298 768,08**	**230 447,96**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	298 768,08	230 447,96
Total	**298 768,08**	**230 447,96**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 113 345,32**	**3 814 743,39**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**13 113 345,32**	**3 814 743,39**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**13 113 345,32**	**3 814 743,39**

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**19 535,64**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**19 535,64**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**19 535,64**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	19 535,64	0,00
Total	**19 535,64**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 664 486,86**	**1 555 151,88**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**3 664 486,86**	**1 555 151,88**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 664 486,86**	**1 555 151,88**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 664 486,86	1 555 151,88
Total	**3 664 486,86**	**1 555 151,88**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**9 051 821,74**	**2 108 905,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**9 051 821,74**	**2 108 905,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**9 051 821,74**	**2 108 905,04**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	9 051 821,74	2 108 905,04
Total	**9 051 821,74**	**2 108 905,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1,47**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1,47**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1,47**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1,47	0,00
Total	**1,47**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**377 499,61**	**150 686,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**377 499,61**	**150 686,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**377 499,61**	**150 686,47**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	377 499,61	150 686,47
Total	**377 499,61**	**150 686,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**82 704,00**	**0,02**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**197,33**	**0,00**
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**197,33**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	394 661	197,33	0,00
Services liés aux technologies de l'information				**0,00**
ATOS SE RTS 31-12-99	EUR	24 386 244		0,00
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**82 506,67**	**0,02**
Logiciels			**82 506,67**	**0,02**
Altice France Lux 3 - Luxco 3 Shares	EUR	5 144	82 506,67	0,02
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**330 499,90**	**0,10**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**330 499,90**	**0,10**
Equipement et services pour l'énergie			**36 499,90**	**0,01**
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 0.0% 26-04-29 DEFAULT	EUR	1 986 551	22 141,52	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	2 258 658	7 138,44	0,00
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24 DEFAULT	EUR	2 258 658	7 219,94	0,00
Logiciels			**1 500,00**	**0,00**
AHTIUM 4.0% 16-12-15 CV EMTN	EUR	200 000	1 500,00	0,00
Textiles, habillement et produits de luxe			**292 500,00**	**0,09**
EUROPEAN TOPSOHO SARL 0.0% 21-09-21	EUR	900 000	292 500,00	0,09
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**225 270 364,67**	**65,37**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**225 270 364,67**	**65,37**
Assurance			**4 171 398,32**	**1,21**
AEGON NV USI10R+0.38694% PERP	USD	900 000	558 693,75	0,16
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	960 000	952 361,60	0,28
CNP ASSURANCES TEC_2R+0.1% PERP	EUR	1 000 000	992 005,28	0,29
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	1 400 000	1 668 337,69	0,48
Automobiles			**1 633 809,56**	**0,47**
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15-10-30	EUR	1 600 000	1 633 809,56	0,47
Banques commerciales			**8 995 448,38**	**2,61**
BBVA 5.625% PERP	EUR	1 000 000	1 003 391,93	0,29
CEC BANK 5.625% 28-11-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 461 111,63	0,42
CSN ISLANDS XI 6.75% 28-01-28	USD	1 300 000	1 058 999,96	0,31
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	EUR	3 000 000	3 500 634,45	1,02
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 566 035,47	0,45
NCG BAN 6.125% PERP	EUR	400 000	405 274,94	0,12
Biotechnologie			**1 513 380,00**	**0,44**
WEPA HYGIENPRODUKTE 4.5% 30-11-32	EUR	1 500 000	1 513 380,00	0,44
Compagnies aériennes			**93 590,00**	**0,03**
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	93 000	93 590,00	0,03

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Composants automobiles			**5 256 556,04**	**1,53**
GRUPO ANTOLIN IRAU 3.5% 30-04-28	EUR	800 000	594 351,56	0,17
IHO VERWALTUNGS 7.0% 15-11-31	EUR	1 500 000	1 636 120,83	0,47
SCHAEFFLER AG 5.375% 01-04-31	EUR	1 500 000	1 646 408,42	0,49
VALEO 4.625% 23-03-32 EMTN	EUR	100 000	101 573,81	0,03
VALEO 5.125% 20-05-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 278 101,42	0,37
Construction et ingénierie			**910 062,00**	**0,26**
ASSEMBLIN GROUP AB E3R+3.5% 01-07-31	EUR	900 000	910 062,00	0,26
Crédit à la consommation			**2 444 171,30**	**0,71**
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	EUR	500 000	545 738,63	0,16
VIVION INVESTMENTS SARL 5.625% 08-06-30	EUR	1 810 000	1 756 373,18	0,51
VIVION INVESTMENTS SARL 6.5% 31-08-28	EUR	138 657	142 059,49	0,04
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**4 900 613,59**	**1,42**
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31-08-32	EUR	235 000	248 893,92	0,07
EROSKI SOCIEDAD CORPORATIVA 5.75% 15-05-31	EUR	1 200 000	1 250 809,00	0,36
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	83 000	83 876,63	0,02
IRCA E3R+3.75% 15-12-29	EUR	246 000	250 850,08	0,07
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	EUR	1 500 000	1 531 936,79	0,44
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	1 500 000	1 534 247,17	0,46
Distribution spécialisée			**2 614 401,72**	**0,76**
PICARD BOND 6.875% 31-10-32	EUR	1 900 000	1 926 181,47	0,56
SUEDZUCKER INTL FINANCE BV 5.95% PERP	EUR	700 000	688 220,25	0,20
Eau			**1 151 199,50**	**0,33**
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	1 100 000	1 151 199,50	0,33
Electricité			**4 054 428,76**	**1,18**
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	EUR	2 000 000	1 996 970,68	0,58
ORSTED 5.125% 14-03-24	EUR	2 000 000	2 057 458,08	0,60
Emballage et conditionnement			**754 693,73**	**0,22**
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 6.625% 15-07-30	EUR	690 000	754 693,73	0,22
Equipement et services pour l'énergie			**3 248 302,02**	**0,94**
ODFJELL RIG III 7.25% 08-03-31	USD	500 000	435 087,70	0,13
VIRIDIEN 8.5% 15-10-30	EUR	1 500 000	1 449 642,37	0,41
YINSON PRODUCTION OFFSHORE PTE 9.625% 03-05-29	USD	1 500 000	1 363 571,95	0,40
Equipements électriques			**1 210 056,03**	**0,35**
ARQIVA BROADCAST FINANCE 8.625% 01-07-30	GBP	1 000 000	1 210 056,03	0,35
Equipements et produits de loisirs			**236 228,43**	**0,07**
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	242 000	236 228,43	0,07
FPI spécialisé			**1 977 167,22**	**0,57**
IRON MOUNTAIN 4.75% 15-01-34	EUR	2 000 000	1 977 167,22	0,57
Gestion et promotion immobilière			**9 684 716,11**	**2,81**
ACCORINVEST GROUP 5.375% 15-05-30	EUR	693 000	718 707,03	0,21
CPI PROPERTY GROUP 1.5% 27-01-31	EUR	1 200 000	998 845,07	0,29
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	1 000 000	962 893,08	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CPI PROPERTY GROUP 7.5% PERP	EUR	1 275 000	1 235 636,50	0,36
FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31-03-28	EUR	1 000 000	888 096,25	0,26
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	600 000	553 860,27	0,16
IGD IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE 4.45% 04-11-30	EUR	2 400 000	2 427 753,37	0,70
MLP GROUP 6.125% 15-10-29	EUR	1 800 000	1 898 924,54	0,55
Gestion immobilière et développement			**9 050 751,00**	**2,63**
AROUNDTOWN 1.625% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 450 478,94	0,72
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	1 000 000	1 013 635,48	0,29
CITYCON OYJ 3.625% PERP	EUR	543 000	425 117,34	0,12
DL INVEST GROUP PM 6.625% 15-07-30	EUR	1 500 000	1 537 709,79	0,45
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-07-27	EUR	1 000 000	962 640,96	0,28
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	1 000 000	765 082,60	0,22
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 5.0% 20-10-29	EUR	2 000 000	1 896 085,89	0,55
Grands magasins et autres			**2 003 402,19**	**0,58**
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	2 000 000	2 003 402,19	0,58
Grossistes			**662 599,31**	**0,19**
VAMOS EUROPE 9.2% 26-01-31	USD	791 000	662 599,31	0,19
Hôtels, restaurants et loisirs			**4 194 973,67**	**1,22**
BERTRAND 6.65% 31-07-29	EUR	1 200 000	1 235 023,33	0,36
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	1 000	1 009,30	0,00
DEUCE FIN E3R+3.5% 20-11-32	EUR	600 000	613 846,77	0,18
LHMC FINCO 2 SARL FIX 15-05-30	EUR	471 445	496 797,54	0,14
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	1 900 000	1 848 296,73	0,54
Infrastructure de transports			**2 726 825,00**	**0,79**
MUNDYS 3.7% 29-09-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 006 454,25	0,30
PRIORITY 1 ISSUER LOGISTICS DAC 12.625% 19-11-27	USD	388 709	325 345,20	0,09
SGL GROUP APS E3R+4.25% 24-02-31	EUR	500 000	485 312,33	0,14
SGL GROUP APS E3R+4.75% 22-04-30	EUR	925 000	909 713,22	0,26
Logiciels			**2 744 911,46**	**0,80**
ALTICE FRANCE 12.875% 01-11-29	EUR	70 100	72 769,73	0,02
VERVE GROUP SE E3R+4.0% 01-04-29	EUR	2 800 000	2 672 141,73	0,78
Machines			**5 177 330,26**	**1,50**
BENTELER INTL 7.25% 15-06-31	EUR	2 000 000	2 158 425,56	0,62
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	2 000 000	2 001 196,03	0,58
MANGROVE LUXCO III E3R+5.0% 15-07-29	EUR	1 000 000	1 017 708,67	0,30
Marchés de capitaux			**17 262 081,79**	**5,01**
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	350 000	367 123,26	0,11
CURRENTA GROUP HOLDINGS SARL 5.5% 15-05-30	EUR	2 500 000	2 546 922,22	0,73
EFG EUROBANK 6.25% PERP	EUR	1 623 000	1 617 893,24	0,47
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	340 000	363 222,87	0,11
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	300 000	381 838,25	0,11
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	1 000 000	1 062 593,89	0,31
MAGELLAN CAPITAL 8.375% 08-07-29	USD	1 000 000	906 600,60	0,26
OPTIMA BANK 5.5% 30-09-35 EMTN	EUR	1 500 000	1 569 262,29	0,46
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	500 000	509 808,33	0,15

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PLT VII FINANCE SA RL 6.0% 15-06-31	EUR	1 500 000	1 563 317,31	0,45
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	1 000 000	1 073 679,81	0,31
SIGMA HOLDCO BV 8.625% 15-04-31	EUR	200 000	181 787,83	0,05
UNITED GROUP BV 6.25% 31-01-32	EUR	1 000 000	1 008 547,78	0,29
UNITED GROUP BV 6.5% 31-10-31	EUR	1 500 000	1 574 314,17	0,46
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	82 000	86 534,60	0,03
X3G MERGE 7.0% 15-05-30	EUR	1 000 000	953 832,22	0,28
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 494 803,12	0,43
Médias			**2 003 468,59**	**0,58**
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	EUR	1 000 000	1 017 005,56	0,29
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	34 000	34 321,09	0,01
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	1 000 000	952 141,94	0,28
Médias et services interactifs			**1 508 502,53**	**0,44**
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17-01-30	EUR	1 000 000	1 022 586,00	0,30
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.693% 17-05-33	EUR	500 000	485 916,53	0,14
Métaux et minerais			**3 338 476,13**	**0,97**
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	1 900 000	2 007 988,45	0,58
WE SODA INVESTMENTS 9.375% 14-02-31	USD	1 500 000	1 330 487,68	0,39
Ordinateurs et périphériques			**1 926 005,19**	**0,56**
ASMODEE GROUP AB 4.25% 15-12-31	EUR	1 900 000	1 926 005,19	0,56
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**1 131 265,60**	**0,33**
DURAN LIFE SCIENCE E3R+6.5% 31-05-30	EUR	1 110 000	1 131 265,60	0,33
Pétrole et gaz			**2 394 091,51**	**0,69**
CULLINAN HOLDCO SCSP 8.5% 15-10-29	EUR	461 070	414 529,08	0,12
GOLAR LNG 7.5% 02-10-30	USD	1 275 000	1 069 438,89	0,31
NORSKE OLJESELSKAP 9.25% 04-06-29	USD	1 000 000	910 123,54	0,26
Produits alimentaires			**1 030 774,44**	**0,30**
FRONERI LUX FINCO SARL 4.75% 01-08-32	EUR	1 000 000	1 030 774,44	0,30
Produits chimiques			**6 809 424,50**	**1,98**
ASK CHEMICALS DEUTSCHLAND 10.0% 15-11-29	EUR	65 000	65 763,57	0,02
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	1 500 000	1 626 768,67	0,47
MAXAM PRILL SARL 6.0% 15-07-30	EUR	2 000 000	2 051 666,67	0,60
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 6.125% 15-02-33	EUR	1 000 000	1 009 631,94	0,29
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	1 500 000	1 610 375,18	0,47
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	495 000	445 218,47	0,13
Produits pharmaceutiques			**4 854 005,63**	**1,41**
ALMIRALL 3.75% 15-06-31	EUR	1 700 000	1 717 170,00	0,50
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	500 000	508 114,86	0,15
DOLCETTO HOLD 5.625% 14-07-32	EUR	1 500 000	1 553 681,25	0,45
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	500 000	546 204,11	0,16
NEOPHARMED GENTILI 7.125% 08-04-30	EUR	500 000	528 835,41	0,15
Produits pour l'industrie du bâtiment			**2 331 089,99**	**0,68**
GEVEKO AB E3R+4.5% 26-12-28	EUR	2 300 000	2 331 089,99	0,68

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			**2 655 719,00**	**0,77**
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	2 640 000	2 655 719,00	0,77
Services aux entreprises			**13 358 884,51**	**3,88**
APCOA GROUP 6.0% 15-04-31	EUR	1 000 000	1 033 846,48	0,30
BIFFA GROUP 5.25% 15-06-31	EUR	3 000 000	3 004 400,00	0,87
ELIOR GROUP SCA 5.625% 15-03-30	EUR	1 000 000	1 055 377,50	0,31
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	1 107 000	1 154 832,24	0,34
ITELYUM REGENERATION 5.75% 15-04-30	EUR	500 000	506 631,39	0,15
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	1 635 000	1 722 099,25	0,50
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	1 800 000	1 893 336,65	0,55
SECHE ENVIRONNEMENT 5.87% PERP	EUR	1 600 000	1 630 667,13	0,47
ZERION GROUP NV E3R+5.5% 02-10-29	EUR	1 400 000	1 357 693,87	0,39
Services clientèle divers			**3 015 674,38**	**0,88**
CASTOR 6.0% 15-02-29	EUR	1 200 000	1 146 448,00	0,33
CSN RESSOURCES 7.625% 17-04-26	USD	400 000	343 120,75	0,10
ION PLATFORM FINANCE SARL 7.875% 01-05-29	EUR	1 500 000	1 526 105,63	0,45
Services de télécommunication diversifiés			**7 158 313,08**	**2,08**
ALTICE FINANCING 4.25% 15-08-29	EUR	200 000	140 466,56	0,04
FIBERCOP 4.75% 30-06-30	EUR	1 500 000	1 562 214,45	0,45
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	1 344 000	1 455 004,69	0,42
OPTICS BID 7.875% 31-07-28	EUR	1 700 000	1 919 820,44	0,56
UPC BROADBAND FINCO BV 4.625% 15-05-32	EUR	2 000 000	2 080 806,94	0,61
Services de télécommunication mobile			**2 567 781,87**	**0,75**
SOFTBANK GROUP 6.5% 29-10-62	EUR	2 740 000	2 567 781,87	0,75
Services financiers diversifiés			**46 911 729,65**	**13,59**
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 3.0% 01-09-29	EUR	1 500 000	1 435 937,50	0,42
ARDONAGH FIN 6.875% 15-02-31	EUR	2 800 000	2 989 490,78	0,85
AROUNDTOWN FINANCE SARL 5.0% PERP	EUR	800 000	798 050,90	0,23
ATTICA BANK 7.375% 13-06-35	EUR	1 500 000	1 675 159,93	0,49
AVIANCA MIDCO 2 9.625% 14-02-30	USD	1 000 000	886 556,12	0,26
AVIS BUDGET FINANCE 7.25% 31-07-30	EUR	100 000	106 811,27	0,03
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	1 500 000	1 558 844,79	0,45
BANCA TRANSILVANIA 7.125% PERP	EUR	600 000	610 026,66	0,18
BANCO GNB SUDAMERIS 7.5% 16-04-31	USD	1 300 000	1 114 542,41	0,32
BAWAG GROUP 7.25% PERP	EUR	1 000 000	1 089 700,11	0,32
BCPE MAX DUTCH BIDCO BV 6.75% 30-05-30	EUR	1 400 000	1 278 424,00	0,37
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	240 000	250 986,67	0,07
CBOM FINANCE 4.7% 29-01-25	USD	400 000	184 072,54	0,05
DOVALUE 5.375% 15-11-31	EUR	800 000	820 138,56	0,24
DOVALUE 7.0% 28-02-30	EUR	800 000	873 432,44	0,25
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	1 700 000	1 699 466,39	0,49
JS BIDCO OYJ E3R+6.5% 28-08-31	EUR	600 000	622 677,03	0,18
KING US BID E3R+3.25% 01-12-32	EUR	2 000 000	2 027 596,94	0,59
LIFEFIT GROUP MID E3R+7.0% 29-08-29	EUR	1 750 000	1 846 963,71	0,54
MKT BID FIN 6.75% 31-01-31	EUR	1 500 000	1 538 658,75	0,45
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	EUR	1 000 000	978 190,97	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROCREDIT HOLDING AG COKGAA 9.5% 25-07-34	EUR	2 000 000	2 216 569,86	0,64
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	1 800 000	1 896 972,92	0,55
QUATRIM SASU 8.5% 15-01-27	EUR	1 510 481	429 592,24	0,12
ROTHSCHILDS CONTINUATION FINANCE TEC_2R+0.35% PERP	EUR	2 000 000	1 579 833,33	0,46
ROTHSCHILD US LIBOR PERPETUAL	USD	500 000	330 145,01	0,10
SMAVA E3R+7.0% 22-05-29	EUR	900 000	943 256,70	0,27
TUPY OVERSEAS 4.5% 16-02-31	USD	1 000 000	703 478,22	0,20
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	2 830 000	2 920 263,64	0,85
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	819 000	782 270,58	0,23
VMED O2 UK FINANCING I 4.5% 15-07-31	GBP	900 000	940 286,89	0,27
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15-04-32	EUR	2 000 000	2 044 833,41	0,59
VZ SECURED FINANCING BV 5.25% 15-01-33	EUR	2 000 000	2 000 229,18	0,58
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	2 000 000	2 069 744,44	0,60
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	450 000	488 153,25	0,14
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	2 000 000	2 086 062,88	0,61
ZF EUROPE FINANCE BV 7.0% 12-06-30	EUR	1 000 000	1 094 308,63	0,32
Services liés aux technologies de l'information			**5 136 779,38**	**1,49**
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	2 000 000	2 039 645,56	0,60
ATOS SE 9.0% 18-12-29	EUR	1 742 532	2 011 735,77	0,58
EUROPEAN ENTERTAINMENT INTRESS E3R+7.25% 29-09-30	EUR	1 100 000	1 085 398,05	0,31
Sociétés commerciales et de distribution			**1 827 262,13**	**0,53**
SIG 9.75% 31-10-29	EUR	947 000	915 006,78	0,27
UNKNOWN FICTIF 4.95% 14-11-30	EUR	900 000	912 255,35	0,26
Sociétés d'investissement immobilier (SII)			**1 586 506,13**	**0,46**
HEIMSTADEN AB 7.361% 24-01-31	EUR	1 500 000	1 586 506,13	0,46
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**2 950 410,29**	**0,86**
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12-03-28	EUR	1 000 000	941 621,64	0,27
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 6.25% 31-03-30	EUR	2 000 000	2 008 788,65	0,59
Soins et autres services médicaux			**4 847 990,59**	**1,41**
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	700 000	744 029,76	0,22
EMEIS E6R+4.75% 31-12-31	EUR	2 500 000	2 508 642,50	0,73
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.0% 21-02-30	EUR	1 500 000	1 595 318,33	0,46
Textiles, habillement et produits de luxe			**2 490 788,36**	**0,72**
BEACH ACQUISITION BIDCO LLC 5.25% 15-07-32	EUR	2 000 000	2 090 225,00	0,60
VF 0.625% 25-02-32	EUR	500 000	400 563,36	0,12
Transport maritime			**3 780 411,70**	**1,10**
NAVIOS SOUTH AMERICAN LOGISTICS 8.875% 14-07-30	USD	1 400 000	1 288 169,57	0,37
SEASPAN 5.5% 01-08-29	USD	1 000 000	833 010,72	0,24
TS SHIPPING INVEST AS 7.5% 16-10-30	USD	1 900 000	1 659 231,41	0,49
Transport routier et ferroviaire			**981 912,10**	**0,28**
ASG FINANCE DAC 9.75% 15-05-29	USD	1 200 000	923 238,96	0,26
MOBICO GROUP 4.875% 26-09-31	EUR	72 000	58 673,14	0,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**34 078 793,17**	**9,89**
OPCVM			**34 078 793,17**	**9,89**
Gestion collective			**34 078 793,17**	**9,89**
Arkea Support Monetaire SI	EUR	2 389,929	27 584 283,29	8,00
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP Part I	EUR	491,35	957 921,22	0,28
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	EUR	194,578	2 415 181,91	0,70
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	EUR	297,44	3 121 406,75	0,91
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			**65 445 528,00**	**18,99**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**65 445 528,00**	**18,99**
Banques commerciales			**35 769 977,96**	**10,39**
International Bank for Reconstruction an 4.25% 22-01-26	MXN	599 590 000	29 497 013,71	8,57
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN ZCP 22-08-29	MXN	119 000 000	3 845 681,37	1,12
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 6.875% 09-02-29	MXN	50 000 000	2 427 282,88	0,70
Marchés de capitaux			**13 138 177,16**	**3,81**
INTL FINANCE CORP IFC 7.75% 18-01-30	MXN	186 620 000	9 306 936,59	2,70
INTL FINANCE CORP IFC ZCP 20-01-37	MXN	223 900 000	3 831 240,57	1,11
Services aux collectivités			**7 562 655,54**	**2,19**
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.15% 22-06-66	EUR	10 875 115	6 460 406,76	1,87
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	EUR	4 404 904	1 102 248,78	0,32
Services financiers diversifiés			**8 974 717,34**	**2,60**
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL ZCP 19-01-32	MXN	332 000 000	8 974 717,34	2,60
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			**-65 445 528,00**	**-18,99**
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**77 029 617,05**	**22,35**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**77 029 617,05**	**22,35**
Banques commerciales			**5 777 360,16**	**1,68**
BPER BANCA 6.5% PERP	EUR	2 000 000	2 111 635,41	0,62
NCG BAN 6.125% PERP	EUR	1 600 000	1 621 099,78	0,47
RCI BANQUE 6.125% PERP	EUR	2 000 000	2 044 624,97	0,59
Biotechnologie			**1 675 107,75**	**0,49**
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	1 700 000	1 675 107,75	0,49
Compagnies aériennes			**912 754,13**	**0,26**
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	907 000	912 754,13	0,26
Composants automobiles			**4 513 708,08**	**1,31**
FORVIA 5.5% 15-06-31	EUR	1 000 000	1 038 330,56	0,30
FORVIA 5.625% 15-06-30	EUR	2 000 000	2 093 100,00	0,61
GRUPO ANTOLIN IRAU 3.5% 30-04-28	EUR	200 000	148 587,89	0,04
VALEO 4.625% 23-03-32 EMTN	EUR	900 000	914 164,27	0,27
VALEO 5.125% 20-05-31 EMTN	EUR	300 000	319 525,36	0,09
Construction et ingénierie			**101 118,00**	**0,03**
ASSEMBLIN GROUP AB E3R+3.5% 01-07-31	EUR	100 000	101 118,00	0,03

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Crédit à la consommation			**3 018 409,76**	**0,88**
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE 6.75% 30-11-29	EUR	500 000	395 998,75	0,11
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	EUR	100 000	109 147,73	0,03
VIVION INVESTMENTS SARL 5.625% 08-06-30	EUR	2 590 000	2 513 263,28	0,74
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**5 516 614,49**	**1,60**
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31-08-32	EUR	965 000	1 022 053,75	0,30
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	2 917 000	2 947 808,84	0,86
IRCA E3R+3.75% 15-12-29	EUR	554 000	564 922,53	0,16
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	1 000 000	981 829,37	0,28
Distribution spécialisée			**2 851 198,17**	**0,83**
SUEDZUCKER INTL FINANCE BV 5.95% PERP	EUR	2 900 000	2 851 198,17	0,83
Emballage et conditionnement			**2 978 472,10**	**0,86**
TOUCAN FIN 8.25% 15-05-30	EUR	1 700 000	1 655 023,67	0,48
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 6.625% 15-07-30	EUR	1 210 000	1 323 448,43	0,38
Equipements électriques			**530 400,24**	**0,15**
PRYSMIAN 5.25% PERP	EUR	500 000	530 400,24	0,15
Equipements et produits de loisirs			**739 922,13**	**0,21**
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	758 000	739 922,13	0,21
Gestion et promotion immobilière			**874 067,97**	**0,25**
ACCORINVEST GROUP 5.375% 15-05-30	EUR	307 000	318 388,25	0,09
CPI PROPERTY GROUP 7.5% PERP	EUR	88 000	85 283,15	0,02
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	400 000	369 240,18	0,11
IGD IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE 4.45% 04-11-30	EUR	100 000	101 156,39	0,03
Gestion immobilière et développement			**1 492 999,57**	**0,43**
CITYCON OYJ 3.625% PERP	EUR	1 907 000	1 492 999,57	0,43
Grossistes			**175 073,65**	**0,05**
VAMOS EUROPE 9.2% 26-01-31	USD	209 000	175 073,65	0,05
Hôtels, restaurants et loisirs			**4 041 426,61**	**1,17**
BERTRAND 6.65% 31-07-29	EUR	300 000	308 755,83	0,09
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	1 500 000	1 556 758,20	0,45
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	899 000	907 357,85	0,26
DEUCE FIN E3R+3.5% 20-11-32	EUR	600 000	613 846,77	0,18
EDREAMS ODIGEO 4.875% 31-12-30	EUR	700 000	654 707,96	0,19
Infrastructure de transports			**73 760,53**	**0,02**
SGL GROUP APS E3R+4.75% 22-04-30	EUR	75 000	73 760,53	0,02
Logiciels			**1 761 657,83**	**0,51**
ALTICE FRANCE 12.875% 01-11-29	EUR	700 000	726 659,21	0,21
SHIFT4 PAYMENTS LLC SHIFT4 PAYMENTS F 5.5% 15-05-33	EUR	1 000 000	1 034 998,62	0,30
Marchés de capitaux			**6 838 573,77**	**1,98**
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	1 150 000	1 206 262,16	0,35
EFG EUROBANK 6.25% PERP	EUR	377 000	375 813,77	0,11
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	760 000	811 909,94	0,24
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	2 000 000	2 039 233,33	0,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIGMA HOLDCO BV 8.625% 15-04-31	EUR	1 000 000	908 939,17	0,26
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	1 418 000	1 496 415,40	0,43
Media			**1 988 856,99**	**0,58**
SES 2.875% PERP	EUR	2 000 000	1 988 856,99	0,58
Médias			**470 400,79**	**0,14**
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	466 000	470 400,79	0,14
Métaux et minerais			**105 683,60**	**0,03**
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	100 000	105 683,60	0,03
Papier et industrie du bois			**4 054 919,15**	**1,18**
FIBER BID 6.125% 15-06-31	EUR	1 000 000	994 917,11	0,29
PROGROUP AG 5.375% 15-04-31	EUR	2 000 000	2 072 397,04	0,60
SAPPI PAPIER 4.5% 15-03-32	EUR	1 000 000	987 605,00	0,29
Pétrole et gaz			**449 529,44**	**0,13**
CULLINAN HOLDCO SCSP 8.5% 15-10-29	EUR	500 000	449 529,44	0,13
Produits chimiques			**4 083 605,10**	**1,18**
ASK CHEMICALS DEUTSCHLAND 10.0% 15-11-29	EUR	1 435 000	1 451 857,26	0,42
HERENS HOLDCO SA RL 4.75% 15-05-28	USD	1 800 000	1 356 927,07	0,39
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	348 000	280 949,24	0,08
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	1 105 000	993 871,53	0,29
Produits pharmaceutiques			**319 076,08**	**0,09**
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	200 000	209 835,26	0,06
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	100 000	109 240,82	0,03
Services aux entreprises			**2 475 042,97**	**0,72**
APCOA GROUP 6.0% 15-04-31	EUR	400 000	413 538,59	0,12
HERENS MIDCO SARL 5.25% 15-05-29	EUR	800 000	455 085,33	0,13
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	393 000	409 981,09	0,12
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	365 000	384 444,17	0,11
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	200 000	210 370,74	0,06
SECHE ENVIRONNEMENT 5.87% PERP	EUR	400 000	407 666,78	0,12
ZERION GROUP NV E3R+5.5% 02-10-29	EUR	200 000	193 956,27	0,06
Services clientèle divers			**1 526 105,63**	**0,44**
ION PLATFORM FINANCE SARL 7.875% 01-05-29	EUR	1 500 000	1 526 105,63	0,44
Services de télécommunication diversifiés			**2 128 422,73**	**0,62**
EOLO 4.875% 21-10-28	EUR	1 500 000	1 418 241,87	0,41
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	656 000	710 180,86	0,21
Services financiers diversifiés			**11 455 701,78**	**3,33**
AVIS BUDGET FINANCE 7.25% 31-07-30	EUR	900 000	961 301,45	0,28
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 6.5% 10-07-31	EUR	1 500 000	1 413 426,66	0,41
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	2 660 000	2 781 768,89	0,81
CONSOLIDATED ENERGY FINANCE 5.0% 15-10-28	EUR	1 500 000	885 091,66	0,26
CTEC II 5.25% 15-02-30	EUR	900 000	862 876,50	0,25
MOVIDA EUROPE 7.85% 11-04-29	USD	1 000 000	822 442,42	0,24
PRA GROUP EUROPE HOLDING II SARL 6.25% 30-09-32	EUR	1 800 000	1 790 303,50	0,52
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	170 000	175 422,20	0,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	181 000	172 882,75	0,05
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	1 000 000	1 043 031,43	0,30
ZF EUROPE FINANCE BV 7.0% 12-06-30	EUR	500 000	547 154,32	0,16
Sociétés commerciales et de distribution			**1 678 191,82**	**0,49**
SIG 9.75% 31-10-29	EUR	478 000	461 851,36	0,13
UNKNOWN FICTIF 4.95% 14-11-30	EUR	1 200 000	1 216 340,46	0,36
Soins et autres services médicaux			**850 319,73**	**0,25**
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	800 000	850 319,73	0,25
Transport routier et ferroviaire			**1 571 136,30**	**0,46**
MOBICO GROUP 4.875% 26-09-31	EUR	1 928 000	1 571 136,30	0,46
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**41 832,55**	**0,01**
INDEMNITÉS SUR TITRES EMPRUNTÉS			**-2,23**	**0,00**
Total			**336 833 809,11**	**97,74**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
ACHAT USD/EUR 20.03.	5 147,40		USD	5 005 147,40	EUR	-5 000 000,00
VENTE USD/EUR 20.03		-28 201,22	EUR	27 190 260,45	USD	-27 218 461,67
VTE GBP/EUR 20.03.26		-26 118,25	EUR	4 528 432,27	GBP	-4 554 550,52
Total	**5 147,40**	**-54 319,47**		**36 723 840,12**		**-36 773 012,19**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO-OAT 0326	-50		-7 500,00	-6 029 500,00
Sous-total 1.			**-7 500,00**	**-6 029 500,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			**-7 500,00**	**-6 029 500,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
ITRAXX EUR XOVER S44	-5 000 000		-559 648,50	-5 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-10 000 000		-1 119 297,00	-10 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-5 000 000		-559 648,50	-5 000 000,00
Sous-total 4.			**-2 238 594,00**	**-20 000 000,00**
Total			**-2 238 594,00**	**-20 000 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	336 833 809,11
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-49 172,07
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	-7 500,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	-2 238 594,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	34 073 812,33
Autres passifs (-)	-23 989 782,21
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**344 622 573,16**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD D	EUR	6 816,704	104,97
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD I	EUR	17 547,138	5 490,85
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD P	EUR	1 047 361,577	226,88
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD SI	EUR	0,010	10 078,00
Action SCHELCHER EURO HIGH YIELD Z	EUR	75 255,121	131,88

16. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EURO HIGH YIELD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions Z/ ISIN : FR0013318771
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référnce du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis) pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire et repose sur des prévisions microéconomiques et macroéconomiques, ainsi que sur les recommandations des analystes crédit. Il est constamment exposé, principalement en direct ou, de manière accessoire, via des OPC, à des titres de créance de toutes natures (y compris les titres subordonnés) admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ces titres, émis par des émetteurs publics ou privés, sont sélectionnés parmi toutes les catégories de notation, y compris celles dites « spéculatives » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Pour atteindre son objectif de gestion, le Produit peut également utiliser des instruments dérivés ou intégrant des dérivés, tant pour s'exposer que pour couvrir les risques liés aux actions, aux taux, au crédit, aux devises et à la volatilité.

L'exposition sur les marchés de pays émergents est limitée à 10% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change limité à 10% maximum de l'actif net.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 942	EUR 8 073
	Rendement annuel moyen	-30,6%	-10,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 620	EUR 8 811
	Rendement annuel moyen	-13,8%	-6,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 278	EUR 10 539
	Rendement annuel moyen	2,8%	2,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 257	EUR 12 396
	Rendement annuel moyen	22,6%	11,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et de 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 344	EUR 538
Incidence des coûts annuels (*)	3,44%	2,73%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,43% avant déduction des coûts et de 2,70% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 102
Coûts de transaction (*)	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 65
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,27% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 27

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EURO HIGH YIELD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions P / ISIN : FR0010560037
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.03.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référnce du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis) pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire et repose sur des prévisions microéconomiques et macroéconomiques, ainsi que sur les recommandations des analystes crédit. Il est constamment exposé, principalement en direct ou, de manière accessoire, via des OPC, à des titres de créance de toutes natures (y compris les titres subordonnés) admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ces titres, émis par des émetteurs publics ou privés, sont sélectionnés parmi toutes les catégories de notation, y compris celles dites « spéculatives » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Pour atteindre son objectif de gestion, le Produit peut également utiliser des instruments dérivés ou intégrant des dérivés, tant pour s'exposer que pour couvrir les risques liés aux actions, aux taux, au crédit, aux devises et à la volatilité.

L'exposition sur les marchés de pays émergents est limitée à 10% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change limité à 10% maximum de l'actif net.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 914	EUR 8 041
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-10,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 557	EUR 8 715
	Rendement annuel moyen	-14,4%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 226	EUR 10 497
	Rendement annuel moyen	2,3%	2,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 171	EUR 12 251
	Rendement annuel moyen	21,7%	10,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et de 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 382	EUR 614
Incidence des coûts annuels (*)	3,82%	3,12%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,62% avant déduction des coûts et de 2,50% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 141
Coûts de transaction (*)	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 65
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,26% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 26

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EURO HIGH YIELD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions I / ISIN : FR0007496989
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.03.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référnce du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis) pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire et repose sur des prévisions microéconomiques et macroéconomiques, ainsi que sur les recommandations des analystes crédit. Il est constamment exposé, principalement en direct ou, de manière accessoire, via des OPC, à des titres de créance de toutes natures (y compris les titres subordonnés) admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ces titres, émis par des émetteurs publics ou privés, sont sélectionnés parmi toutes les catégories de notation, y compris celles dites « spéculatives » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Pour atteindre son objectif de gestion, le Produit peut également utiliser des instruments dérivés ou intégrant des dérivés, tant pour s'exposer que pour couvrir les risques liés aux actions, aux taux, au crédit, aux devises et à la volatilité.

L'exposition sur les marchés de pays émergents est limitée à 10% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change limité à 10% maximum de l'actif net.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 943	EUR 8 074
	Rendement annuel moyen	-30,6%	-10,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 620	EUR 8 820
	Rendement annuel moyen	-13,8%	-6,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 306	EUR 10 620
	Rendement annuel moyen	3,1%	3,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 258	EUR 12 394
	Rendement annuel moyen	22,6%	11,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et de 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 345	EUR 540
Incidence des coûts annuels (*)	3,45%	2,74%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 102
Coûts de transaction (*)	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 65
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,28% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 28

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EURO HIGH YIELD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions SI / ISIN : FR0014012F27
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 15.09.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référnce du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis) pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire et repose sur des prévisions microéconomiques et macroéconomiques, ainsi que sur les recommandations des analystes crédit. Il est constamment exposé, principalement en direct ou, de manière accessoire, via des OPC, à des titres de créance de toutes natures (y compris les titres subordonnés) admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ces titres, émis par des émetteurs publics ou privés, sont sélectionnés parmi toutes les catégories de notation, y compris celles dites « spéculatives » (notation inférieure à BBB- ou équivalent).
Pour atteindre son objectif de gestion, le Produit peut également utiliser des instruments dérivés ou intégrant des dérivés, tant pour s'exposer que pour couvrir les risques liés aux actions, aux taux, au crédit, aux devises et à la volatilité.

L'exposition sur les marchés de pays émergents est limitée à 10% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change limité à 10% maximum de l'actif net.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 943	EUR 8 074
	Rendement annuel moyen	-30,6%	-10,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 620	EUR 8 820
	Rendement annuel moyen	-13,8%	-6,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 306	EUR 10 620
	Rendement annuel moyen	3,1%	3,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 258	EUR 12 394
	Rendement annuel moyen	22,6%	11,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2018 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2017.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et de 09/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 266	EUR 252
Incidence des coûts annuels (*)	2,66%	1,27%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,37% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 51
Coûts de transaction (*)	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 65
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0 % de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Euro High Yield

Identifiant d'entité juridique : 969500D9TXQHMJTYVR80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
28.2 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers la prise en compte du risque de durabilité. Ainsi l'analyse extra-financière est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises. Cette analyse est menée au regard du « risque de durabilité » d'un émetteur.
De plus, le compartiment a appliqué un filtre normatif permettant d'exclure notamment les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon et des énergies fossiles. La politique d'exclusion d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 99.3 tCO2eq/M€.
0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 207.3 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 28.2 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

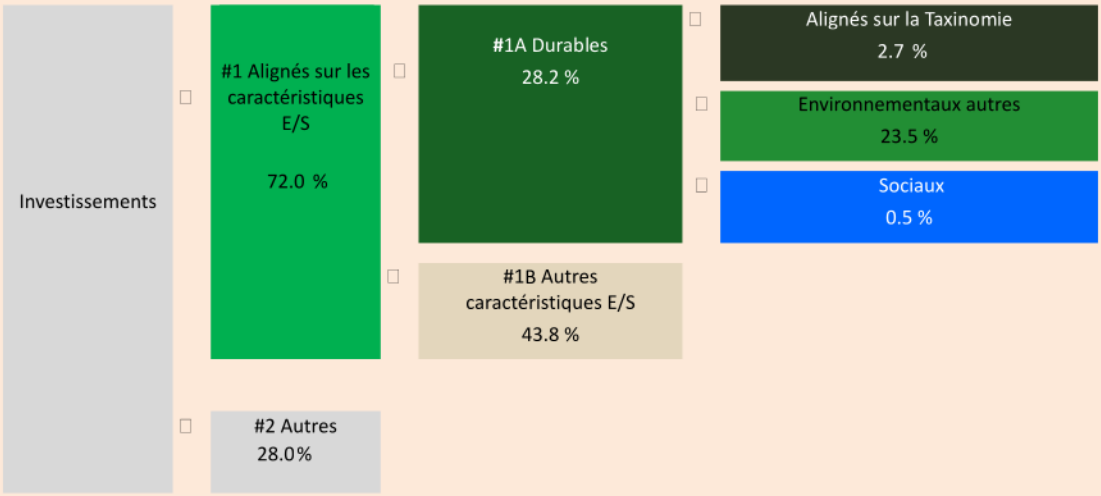
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Arkéa Support Monétaire - Part SI	Services Financiers	8.0%	France
BGB 2.15 06/22/66	Investissements Souverains	1.8%	Belgique
VIVION 5 5/8 06/08/30	Immobilier	1.2%	Luxembourg
SZUGR 5.95 PERP	Biens de consommation de base	1.0%	Allemagne
DB 10 PERP	Services Financiers	1.0%	Allemagne
IONPLA 7 7/8 05/01/29	Services Financiers	0.9%	Luxembourg
ZFFNGR 4 3/4 01/31/29	Biens de consommation discrétionnaire	0.9%	Allemagne
Schelcher Global Yield 2031 Part I	Services Financiers	0.9%	France
SIGBID 6 7/8 07/02/29	Biens de consommation de base	0.9%	Pays-Bas
BBIDCO 6 1/2 09/30/31	Santé	0.9%	Italie

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
FRSNAP 5 1/4 10/31/31	Investissements Souverains	0.9%	Allemagne
BIFFLN 5 1/4 06/15/31	Industrie	0.9%	Royaume-Uni
ARDGRP 6 7/8 02/15/31	Services Financiers	0.9%	Royaume-Uni
VERSS Float 04/01/29	Technologie	0.8%	Suède
RCSRDS 4 5/8 10/29/31	Communication	0.8%	Roumanie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Textiles, habillement et articles de luxe, Biotechnologie, Gestion immobilière et développement, Produits chimiques, Automobiles, Services informatiques, Composants automobiles, Banques, Transport routier et ferroviaire, Construction et génie civil, Équipement électrique, Produits alimentaires, Services publics d'eau, Métaux et mines, Produits personnels, Marchés de capitaux, Producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable, Médias, Commerce de détail spécialisé, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Contenants et emballages, Services financiers diversifiés, Infrastructure de transport, Fournisseurs et services de santé, Maritime.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

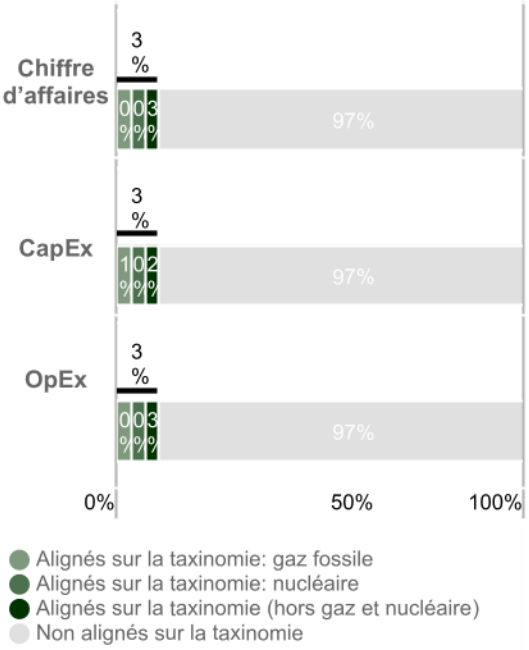
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

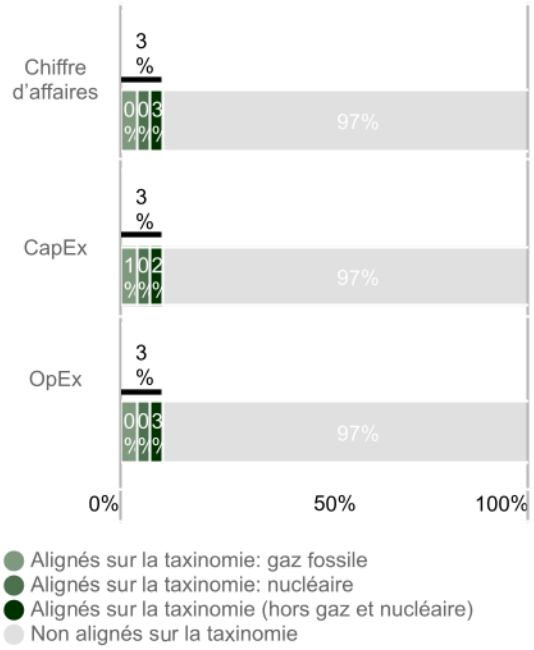
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD

17. RAPPORT DE GESTION

Le fonds Schelcher Convertibles Global World investit en obligations convertibles globales. Le fonds vise à surperformer son indice (Refinitiv global Focus hedged (EUR)) sur longue période. Pour cela, le fonds n'hésite pas à s'écarter de son indice, en termes de sensibilité action, de sensibilité taux, et d'exposition crédit. Sur l'exercice 2025, le fonds est resté surexposé au marché action tout au long de l'année, essentiellement sur des thèmes cycliques (IA, défense, électrification, …).

Part I +8,63%
Part P +8,19%
PartU +10,94%
Part Z +8,63%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090425 FIX 0.	3 993 800,73	4 000 000,00
PING AN INSURANCE GROUP COMPANY OF CHINA 0.875% 22-07-29	2 710 803,26	4 029 901,56
NEXANS SA 160625 FIX 0.0	1 997 750,98	2 000 000,00
VALEO SA 280525 FIX 0.0	1 997 046,59	2 000 000,00
BENTLEY SYSTEMS 0.125% 15-01-26	3 190 171,69	528 619,05
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	1 558 695,00	1 504 473,00
RHEINMETALL AG	1 503 718,79	1 415 748,41
ALIBABA GROUP 0.5% 01-06-31 CV		2 733 689,22
DATADOG ZCP 01-12-29 CV	1 435 845,99	1 283 914,38
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	1 200 000,00	1 231 426,96

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 1 567 574,60
o Prêts de titres : 1 567 574,60
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 64 795 736,03
o Change à terme : 59 357 289,86
o Future : 5 216 167,73
o Options : 222 278,44
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP FINANCE PARIS BNP PARIBAS FRANCE GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	1 567 043,04
Total	**1 567 043,04**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	610 000,00
Total	**610 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	23 179,99
. Autres revenus	
Total des revenus	**23 179,99**
. Frais opérationnels directs	181,01
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**181,01**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	1 567 574,60				
% de l'Actif Net (*)	2,46				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	1 567 574,60				
% de l'Actif Net	2,46				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	1 567 574,60				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	1 567 043,04				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	1 567 043,04				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	514 813,93				
Ouvertes	1 052 760,67				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash	1 567 043,04				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	23 179,99				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-181,01				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 6
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société

en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération

globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L’attribution d’un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l’embauche d’un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d’échelonnement s’appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l’article 319-10 du Règlement Général de l’AMF qu’elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L’article 314-85-2 du Règlement Général de l’AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité

de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de

compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

19. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 254 008,01**	**845 544,22**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 254 008,01	845 544,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	**55 919 976,98**	**55 769 491,40**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 919 976,98	55 769 491,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**1 236 550,18**	**1 017 198,34**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 236 550,18	1 017 198,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		**588 254,88**
OPCVM		588 254,88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**748 235,48**	**69 035,39**
Opérations temporaires sur titres (H)	**1 569 501,47**	**264 344,74**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	1 569 501,47	264 344,74
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**60 728 272,12**	**58 553 868,97**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 969 860,63**	**792 237,22**
Comptes financiers	**3 289 545,74**	**4 032 243,57**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**5 259 406,37**	**4 824 480,79**
Total de l'actif I+II	**65 987 678,49**	**63 378 349,76**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	58 577 720,48	59 907 857,36
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	5 041 322,71	2 429 111,35
Capitaux propres I	**63 619 043,19**	**62 336 968,71**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**63 619 043,19**	**62 336 968,71**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**101 641,45**	**630 011,12**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**101 641,45**	**630 011,12**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 266 986,77	411 367,36
Concours bancaires	7,08	2,57
Sous-total autres passifs IV	**2 266 993,85**	**411 369,93**
Total Passifs : I+II+III+IV	**65 987 678,49**	**63 378 349,76**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	17 689,95	4 845,39
Produits sur obligations	507 523,20	718 970,87
Produits sur titres de créances	11 401,70	
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	23 141,50	14 019,57
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	110 926,15	74 646,31
Sous-total produits sur opérations financières	**670 682,50**	**812 482,14**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-25 458,65	-20 775,02
Sous-total charges sur opérations financières	**-25 458,65**	**-20 775,02**
Total revenus financiers nets (A)	**645 223,85**	**791 707,12**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-648 166,92	-631 338,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes	-975,30	-546,55
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-649 142,22**	**-631 885,41**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-3 918,37**	**159 821,71**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**164,74**	**-2 021,10**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-3 753,63**	**157 800,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	8 379 703,97	2 631 846,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-152 157,45	-153 766,30
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**8 227 546,52**	**2 478 080,34**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-221 778,82**	**-76 754,46**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**8 005 767,70**	**2 401 325,88**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 021 358,00	-201 608,88
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-36 462,77	33 249,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-3 057 820,77**	**-168 359,68**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**97 129,41**	**38 344,54**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-2 960 691,36**	**-130 015,14**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**5 041 322,71**	**2 429 111,35**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**80 089 282,70**	**62 818 419,32**	**61 778 271,49**	**62 336 968,71**	**63 619 043,19**
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I en EUR					
Actif net	71 634 903,70	56 328 201,67	55 713 991,18	56 724 824,93	59 069 344,07
Nombre de titres	3 836,554	3 661,885	3 516,871	3 440,424	3 298,153
Valeur liquidative unitaire	18 671,67	15 382,29	15 841,92	16 487,74	17 909,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	511,09	-2 420,30	-725,87	634,93	2 253,63
Capitalisation unitaire sur revenu	-114,79	-91,48	-3,36	45,25	1,74
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P en EUR					
Actif net	4 739 606,74	3 681 929,38	3 566 815,07	3 409 255,96	2 528 060,75
Nombre de titres	13 173,985	12 466,574	11 773,293	10 856,014	7 440,557
Valeur liquidative unitaire	359,77	295,34	302,95	314,04	339,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,90	-46,57	-13,87	12,13	42,88
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,69	-2,87	-1,24	-0,35	-1,29
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U en USD					
Actif net en USD	10 452,77	7 850,38	8 198,84	8 643,71	9 589,68
Nombre de titres	6,944	6,180	6,180	6,180	6,180
Valeur liquidative unitaire en USD	1 505,29	1 270,28	1 326,67	1 398,65	1 551,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	144,95	-66,83	-59,08	106,64	74,75
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-12,83	-11,61	-4,90	-1,60	-4,93
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z en EUR					
Actif net	3 705 580,59	2 800 932,56	2 490 043,12	2 194 540,44	2 013 473,12
Nombre de titres	15 725,615	14 428,335	12 454,715	10 546,714	8 908,186
Valeur liquidative unitaire	235,63	194,12	199,92	208,07	226,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,44	-30,54	-9,16	8,01	28,44
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,40	-1,15	-0,04	0,57	0,02

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème/maximum*
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	**Actions I, Z et D**, 1% TTC maximum **Action P et U**, 1,40% TTC maximum de la moyenne annuelle des actifs nets quotidiens
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	montant forfaitaire par opération de 50€ maximum majoré d'un montant maximum 0,05% de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à l'indice UBS Thomson Reuters Global Hedged Convertible Bond Index, coupons nets réinvestis.

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.
**Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Commission de surperformance :

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La période d'observation a une durée de douze mois et sera comprise entre le 1 juillet et le 30 juin de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1. Le Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
2. Le Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.
En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.
Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Swing pricing

Un mécanisme de Swing Pricing, tel que précisé ci-après dans le prospectus au paragraphe 7 point VII « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs », a été mis en place dans le cadre de la politique de valorisation.
Le swing-pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative par lequel les coûts totaux de réaménagement du portefeuille induits par les flux nets de souscription et de rachat sont affectés à la valeur liquidative du compartiment qui servira de référence au règlement desdits flux. Ce mécanisme vise à réduire, pour les actionnaires du compartiment, les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats et permet donc de garantir un traitement équitable des porteurs.

Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank (89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge). Si ce jour est un jour férié légal en France, la centralisation a lieu le premier jour ouvré suivant.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des établissements autres que celui mentionné ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits établissements vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces établissements peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**62 336 968,71**	**61 778 271,49**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 178 551,47	108 156,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 062 284,37	-2 019 001,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 918,37	159 821,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 227 546,52	2 478 080,34
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 057 820,77	-168 359,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**63 619 043,19**	**62 336 968,71**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I		
Actions souscrites durant l'exercice	103,998	1 843 724,75
Actions rachetées durant l'exercice	-246,269	-4 264 209,07
Solde net des souscriptions/rachats	-142,271	-2 420 484,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 298,153	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P		
Actions souscrites durant l'exercice	978,221	334 122,71
Actions rachetées durant l'exercice	-4 393,678	-1 447 542,03
Solde net des souscriptions/rachats	-3 415,457	-1 113 419,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 440,557	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6,180	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z		
Actions souscrites durant l'exercice	3,000	704,01
Actions rachetées durant l'exercice	-1 641,528	-350 533,27
Solde net des souscriptions/rachats	-1 638,528	-349 829,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 908,186	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I FR0011158179	Capitalisation	Capitalisation	EUR	59 069 344,07	3 298,153	17 909,82
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P FR0011167402	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 528 060,75	7 440,557	339,76
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U FR0013279619	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	USD	9 589,68	6,180	1 551,72
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z FR0013318805	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 013 473,12	8 908,186	226,02

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	ETATS-UNIS	LUXEMBOURG	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 254,01	1 028,32	210,74	14,68	0,28	
Opérations temporaires sur titres	30,60	30,60				
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	3 685,33	NA	NA	NA	NA	NA
Options	222,28	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**5 192,22**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
ETATS-UNIS	31 268,59	4 321,48	23 335,53	3 611,58	17 182,32	14 086,27
CHINE	6 172,93		1 846,29	4 326,64	2 820,04	3 352,89
FRANCE	2 534,09		1 266,97	1 267,12	1 700,80	833,29
ALLEMAGNE	1 920,79		660,79	1 260,00	1 797,36	123,43
JAPON	1 672,50		507,79	1 164,71	520,41	1 152,09
Autres	13 888,05	931,50	11 161,44	1 795,11	5 807,79	8 080,26
Total	**57 456,95**	**5 252,98**	**38 778,81**	**13 425,16**	**29 828,72**	**27 628,23**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	1 236,55	1 236,55			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 289,55				3 289,55
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,01				-0,01
Hors-bilan					
Futures	NA	1 530,84			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**2 767,39**			**3 289,54**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations					455,05		781,50
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 289,55						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,01						
Hors-bilan							
Futures						1 530,84	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**3 289,54**				**455,05**	**1 530,84**	**781,50**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 HKD +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 AUD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	14,68				
Obligations et valeurs assimilées	46 760,86	2 572,36	1 499,55	109,05	267,35
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	406,39		172,95		
Créances	220,70				
Comptes financiers	889,78	1,58	516,18	129,96	50,88
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-0,45				
Comptes financiers					-0,01
Hors-bilan					
Devises à recevoir	2 446,71				
Devises à livrer	-51 461,19	-2 592,18	-2 148,29	-180,16	
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-722,52**	**-18,24**	**40,39**	**58,85**	**318,22**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	11 678,05	10 099,94	34 141,99
Obligations et valeurs assimilées			1 236,55
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres	1 035,02	108,42	393,53
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**12 713,07**	**10 208,36**	**35 772,07**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP FINANCE PARIS	29,80	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	83,86	
SOCIETE GENERALE PAR	539,57	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	1 567,57	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	1 567,04	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	110,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		42,04
BNP PARIBAS FRANCE		2,47
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		1 567,04
SOCIETE GENERALE PAR		610,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	292 817,59
	Collatéraux	1 677 043,04
Total des créances		**1 969 860,63**
Dettes		
	Rachats à payer	9 581,02
	Frais de gestion fixe	58 796,30
	Frais de gestion variable	448,03
	Collatéraux	2 177 043,04
	Autres dettes	21 118,38
Total des dettes		**2 266 986,77**
Total des créances et des dettes		**-297 126,14**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	587 136,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 221,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	115,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 693,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-3 753,63**	**157 800,61**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**-3 753,63**	**157 800,61**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-3 753,63**	**157 800,61**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**5 748,26**	**155 681,32**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**5 748,26**	**155 681,32**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 748,26**	**155 681,32**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 748,26	155 681,32
Total	**5 748,26**	**155 681,32**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-9 667,26**	**-3 893,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-9 667,26**	**-3 893,72**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-9 667,26**	**-3 893,72**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-9 667,26	-3 893,72
Total	**-9 667,26**	**-3 893,72**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-30,47**	**-9,94**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-30,47**	**-9,94**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-30,47**	**-9,94**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-30,47	-9,94
Total	**-30,47**	**-9,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**195,84**	**6 022,95**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**195,84**	**6 022,95**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**195,84**	**6 022,95**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	195,84	6 022,95
Total	**195,84**	**6 022,95**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 005 767,70**	**2 401 325,88**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**8 005 767,70**	**2 401 325,88**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 005 767,70**	**2 401 325,88**

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 432 837,59**	**2 184 460,63**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**7 432 837,59**	**2 184 460,63**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**7 432 837,59**	**2 184 460,63**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	7 432 837,59	2 184 460,63
Total	**7 432 837,59**	**2 184 460,63**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**319 108,02**	**131 694,70**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**319 108,02**	**131 694,70**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**319 108,02**	**131 694,70**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	319 108,02	131 694,70
Total	**319 108,02**	**131 694,70**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**461,99**	**659,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**461,99**	**659,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**461,99**	**659,04**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	461,99	659,04
Total	**461,99**	**659,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**253 360,10**	**84 511,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**253 360,10**	**84 511,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**253 360,10**	**84 511,51**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	253 360,10	84 511,51
Total	**253 360,10**	**84 511,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 254 008,01**	**1,97**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 254 008,01**	**1,97**
Conglomérats industriels			**210 735,00**	**0,33**
RHEINMETALL AG	EUR	135	210 735,00	0,33
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**180,89**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	361 773	180,89	0,00
Distribution spécialisée			**14 680,30**	**0,02**
GAMESTOP CORP NEW (GAMESTOP CORP-CLASS A) CW 10-09-30	USD	5 728	14 680,30	0,02
FPI de détail			**231 895,02**	**0,36**
KLEPIERRE	EUR	6 873	231 895,02	0,36
Hôtels, restaurants et loisirs			**796 241,27**	**1,26**
PIERRE & VACANCES	EUR	424 876	794 518,12	1,26
PIERRE ET VACANCES RTS 15-09-27	EUR	15 665	1 723,15	0,00
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**275,53**	**0,00**
ELECTRAWINDS WT EUROPEAN CLEANTECH 01/10/15	EUR	27 553	275,53	0,00
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**55 919 976,98**	**87,91**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**55 919 976,98**	**87,91**
Assurance			**1 002 593,90**	**1,58**
CHINA PACIFIC INSU GRP ZCP 18-09-30	HKD	5 000 000	585 863,06	0,92
PING AN INSURANCE GROUP COMPANY OF CHINA 0.875% 22-07-29	USD	300 000	416 730,84	0,66
Automobiles			**2 178 553,22**	**3,42**
FORD MOTOR COMPANY ZCP 15-03-26	USD	747 000	660 663,60	1,04
Nissan Motor Co Ltd 1.0% 15-07-31	JPY	70 000 000	451 843,42	0,71
RIVIAN AUTOMOTIVE 3.625% 15-10-30	USD	1 106 000	1 066 046,20	1,67
Banques commerciales			**638 639,82**	**1,00**
BARCLAYS BK 1.0% 16-02-29 CV	USD	680 000	638 539,82	1,00
ESPIRITO NTO FINANCIAL GROUP 0.0% 02-12-18	EUR	100 000	100,00	0,00
Biotechnologie			**729 883,17**	**1,15**
ALNYLAM PHARMACEUTICALS ZCP 15-09-28	USD	177 000	145 271,27	0,23
IONIS PHARMACEUTICALS ZCP 01-12-30	USD	258 000	234 199,06	0,37
LIGAND PHARMACEUTICAL 0.75% 01-10-30	USD	125 000	125 650,84	0,20
REPLIGEN 1.0% 15-12-28 CV	USD	240 000	224 762,00	0,35
Boissons			**867 612,61**	**1,36**
DOORDASH ZCP 15-05-30 CV	USD	975 000	867 612,61	1,36
Compagnies aériennes			**366 955,36**	**0,58**
ALL NIPPON AIRWAYS ZCP 10-12-31	JPY	60 000 000	366 955,36	0,58
Composants automobiles			**576 349,83**	**0,91**
LI AUTO 0.25% 01-05-28 CV	USD	313 000	268 418,22	0,42
NIO 3.875% 15-10-29 CV	USD	370 000	307 931,61	0,49

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Crédit à la consommation			**530 342,41**	**0,83**
UPSTART 1.0% 15-11-30 CV	USD	507 000	376 925,14	0,59
UPSTART 2.0% 01-10-29 CV	USD	139 000	153 417,27	0,24
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**919 560,99**	**1,45**
COMMVAULT SYSTEMS ZCP 15-09-30	USD	250 000	189 388,65	0,30
HALOZYME THERAPEUTICS 0.875% 15-11-32	USD	503 000	437 320,38	0,69
HALOZYME THERAPEUTICS 1.0% 15-08-28	USD	156 000	176 911,87	0,28
WISDOMTREE 4.625% 15-08-30 CV	USD	129 000	115 940,09	0,18
Distribution spécialisée			**3 601 366,51**	**5,66**
ANLLIAN CAPITAL 2 ZCP 05-12-29	EUR	800 000	801 088,00	1,26
CHOW TAI FOOK JEWELLERY GROUP 0.375% 30-06-30	HKD	8 000 000	878 209,52	1,38
GAMESTOP CORP NEW ZCP 01-04-30	USD	1 710 000	1 438 848,99	2,26
LYFT 0.625% 01-03-29 CV	USD	185 000	189 502,05	0,30
LYFT ZCP 15-09-30 CV	USD	135 000	129 963,00	0,20
MINISO GROUP 0.5% 14-01-32 CV	USD	200 000	163 754,95	0,26
Divertissement			**1 362 918,71**	**2,14**
LIVE NATION 2.875% 15-01-30 CV	USD	1 499 000	1 362 918,71	2,14
Eau			**234 132,06**	**0,37**
IREN ZCP 01-07-31 CV	USD	365 000	234 132,06	0,37
Electricité			**213 654,14**	**0,34**
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	200 000	213 654,14	0,34
Equipement et services pour l'énergie			**230 645,90**	**0,36**
SOLARIS OILFIELD INFRASTRUCTURE 0.25% 01-10-31	USD	250 000	230 645,90	0,36
Equipements de communication			**469 885,60**	**0,74**
XIAOMI BEST TIME INTL ZCP 17-12-27	USD	200 000	202 539,06	0,32
ZTE ZCP 05-08-30 CV	CNH	2 000 000	267 346,54	0,42
Equipements électriques			**1 375 691,56**	**2,16**
MKS 1.25% 01-06-30 CV	USD	515 000	561 563,06	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% 23-09-33 CV	EUR	300 000	305 681,55	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	400 000	508 446,95	0,80
Equipements et fournitures médicaux			**420 482,69**	**0,66**
HAEMONETICS 2.5% 01-06-29 CV	USD	239 000	211 996,18	0,33
IRHYTHM TECHNOLOGIES 1.5% 01-09-29	USD	3 000	3 604,94	0,01
LANTHEUS 2.625% 15-12-27 CV	USD	210 000	204 881,57	0,32
Equipements et instruments électroniques			**1 738 952,45**	**2,73**
CAMTEK ZCP 15-09-30 CV	USD	135 000	134 995,40	0,21
ITRON 1.375% 15-07-30 CV	USD	437 000	379 532,14	0,60
SUPER MICRO COMPUTER 2.25% 15-07-28	USD	1 203 000	991 728,54	1,55
VISHAY INTERTECHGY 2.25% 15-09-30	USD	300 000	232 696,37	0,37
FPI de détail			**163 486,85**	**0,26**
FEDERAL REALTY INVESTMENT TRUST 3.25% 15-01-29	USD	186 000	163 486,85	0,26
Gaz			**342 912,67**	**0,54**
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	200 000	342 912,67	0,54

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion immobilière et développement			**1 522 355,25**	**2,39**
DAIWA HOUSE INDUSTRY ZCP 29-03-30	JPY	30 000 000	174 499,15	0,27
HAPPY EVER 0.5% 16-07-30 CV	HKD	4 000 000	430 519,61	0,68
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	EUR	900 000	917 336,49	1,44
Grands magasins et autres			**1 873 436,10**	**2,94**
ALIBABA GROUP ZCP 09-07-32 CV	HKD	4 000 000	468 250,69	0,74
ALIBABA GROUP ZCP 15-09-32 CV	USD	1 600 000	1 405 185,41	2,20
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 504 851,98**	**2,37**
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	3 416	196 344,85	0,31
EXPEDIA GROUP ZCP 15-02-26 CV	USD	285 000	271 937,25	0,43
MAKEMYTRIP ZCP 01-07-30 CV	USD	720 000	603 130,66	0,95
NCL 0.75% 15-09-30 CV	USD	375 000	310 014,00	0,49
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	100 000	123 425,22	0,19
Industrie aérospatiale et défense			**231 568,20**	**0,36**
AEROVIRONMENT ZCP 15-07-30 CV	USD	249 000	231 568,20	0,36
Logiciels			**7 959 105,32**	**12,51**
AHTIUM 4.0% 16-12-15 CV EMTN	EUR	400 000	3 000,00	0,00
BENTLEY SYSTEMS 0.125% 15-01-26	USD	3 718 000	3 157 046,76	4,97
BITFARMS LTDCANADA 1.375% 15-01-31	USD	205 000	112 038,59	0,18
BLACKLINE 1.0% 01-06-29 CV	USD	151 000	136 376,93	0,21
CLEANSPARK ZCP 15-02-32 CV	USD	398 000	259 902,18	0,41
CLEANSPARK ZCP 15-06-30 CV	USD	204 000	181 301,10	0,28
DIGITALOCEAN ZCP 15-08-30 CV	USD	210 000	257 576,99	0,40
DROPBOX ZCP 01-03-28 CV	USD	280 000	240 013,96	0,38
GUIDEWIRE SOFTWARE 1.25% 01-11-29	USD	980 000	921 129,12	1,45
NUTANIX 0.25% 01-10-27 CV	USD	347 000	332 619,18	0,52
PROGRESS SOFTWARE 3.5% 01-03-30	USD	204 000	178 748,41	0,28
RUBRIK ZCP 15-06-30 CV	USD	403 000	339 999,62	0,53
STRATEGY 2.25% 15-06-32 CV	USD	416 000	392 640,84	0,62
TERAWULF ZCP 01-05-32 CV	USD	344 000	253 875,19	0,40
TYLER TECHNOLOGIES INC U 0.25% 15-03-26	USD	269 000	231 832,69	0,36
UNITY SOFTWARE ZCP 15-03-30 CV	USD	156 000	195 129,84	0,31
XERO INVESTMENTS 1.625% 12-06-31	USD	356 000	302 585,06	0,48
ZSCALER ZCP 15-07-28 CV	USD	580 000	463 288,86	0,73
Logiciels et services internet			**1 143 728,64**	**1,80**
CYBERARK SOFTWARE ZCP 15-06-30	USD	400 000	365 340,37	0,57
VARONIS SYSTEMS 1.0% 15-09-29	USD	670 000	533 553,91	0,85
WORKIVA 1.25% 15-08-28 CV	USD	290 000	244 834,36	0,38
Machines			**474 731,81**	**0,75**
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL ZCP 06-11-28	USD	400 000	333 235,13	0,53
JBT MAREL CORPORATION 0.375% 15-09-30	USD	158 000	141 496,68	0,22
Marchés de capitaux			**2 565 236,25**	**4,03**
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	EUR	100 000	128 500,13	0,20
COINBASE GLOBAL 0.25% 01-04-30	USD	1 416 000	1 240 336,11	1,95
CORE SCIENTIFIC ZCP 15-06-31	USD	205 000	184 026,10	0,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GUOTAI JUNAN ZCP 10-11-32 CV	HKD	2 000 000	209 517,25	0,33
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 11-04-28 CV	USD	1 000 000	802 856,66	1,26
Media			**201 744,06**	**0,32**
LIBERTY MEDIA 3.75% 15-03-28	USD	232 000	201 744,06	0,32
Médias et services interactifs			**3 161 344,48**	**4,97**
BAIDU ZCP 12-03-32 CV	USD	2 400 000	2 079 935,29	3,27
NEBIUS GROUP NV 1.0% 15-09-30	USD	1 282 000	1 081 409,19	1,70
Métaux et minerais			**1 767 080,20**	**2,78**
ENERGY FUELS 0.75% 01-11-31 CV	USD	779 000	687 793,87	1,08
MMG ZCP 08-10-30 CV	USD	800 000	860 048,53	1,36
SALZGITTER FINANCE BV 3.375% 22-10-32	EUR	200 000	219 237,80	0,34
Ordinateurs et périphériques			**1 035 043,63**	**1,63**
GIGA BYTE TECHNOLOGY ZCP 27-07-28	USD	200 000	172 080,55	0,27
QUANTA COMPUTER ZCP 16-09-29	USD	600 000	528 311,12	0,83
WISTRON ZCP 23-10-30 CV	USD	400 000	334 651,96	0,53
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**624 835,70**	**0,98**
CYTOKINETICS 1.75% 01-10-31 CV	USD	250 000	267 686,36	0,42
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	400 000	357 149,34	0,56
Pétrole et gaz			**165 053,19**	**0,26**
GOLAR LNG 2.75% 15-12-30 CV	USD	200 000	165 053,19	0,26
Produits alimentaires			**570 082,00**	**0,90**
POST 2.5% 15-08-27 CV	USD	616 000	570 082,00	0,90
Produits chimiques			**888 014,91**	**1,40**
LG CHEM 1.6% 18-07-30 CV	USD	300 000	250 041,87	0,39
LG CHEM 1.75% 16-06-28 CV	USD	300 000	304 678,00	0,48
RESONAC HOLDINGS CORPORATION ZCP 29-12-28	JPY	40 000 000	333 295,04	0,53
Produits domestiques			**367 618,89**	**0,58**
ODDITY FINANCE LLC ZCP 15-06-30	USD	500 000	367 618,89	0,58
Produits pharmaceutiques			**1 604 161,65**	**2,52**
ASCENDIS PHARMA AS 2.25% 01-04-28	USD	153 000	185 514,70	0,29
BRIDGEBIO PHARMA 1.75% 01-03-31	USD	76 000	112 874,48	0,18
GUARDANT HEALTH ZCP 15-11-27	USD	165 000	150 464,77	0,24
JAZZ INVESTMENTS I 2.0% 15-06-26	USD	939 000	928 401,87	1,45
TEMPUS AI 0.75% 15-07-30 CV	USD	249 000	226 905,83	0,36
Science pharmaceutique biotechnologique biologique			**109 048,17**	**0,17**
TELIX PHARMACEUTICALS 2.375% 30-07-29	AUD	200 000	109 048,17	0,17
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**829 472,74**	**1,30**
NOVA ZCP 15-09-30 CV	USD	205 000	220 937,27	0,35
ON SEMICONDUCTOR 0.5% 01-03-29	USD	538 000	435 581,22	0,68
ROHM ZCP 24-04-31 CV	JPY	30 000 000	172 954,25	0,27
Services aux collectivités			**420 084,71**	**0,66**
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	300 000	420 084,71	0,66

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			**535 872,98**	**0,84**
CMA CGM 0.5% 16-12-28 CV	EUR	300 000	325 257,31	0,51
TETRA TECH 2.25% 15-08-28 CV	USD	226 000	210 615,67	0,33
Services aux professionnels			**235 832,33**	**0,37**
PARSONS CORPORATION 2.625% 01-03-29	USD	266 000	235 832,33	0,37
Services clientèle divers			**159 090,40**	**0,25**
LCI INDUSTRIES 3.0% 01-03-30	USD	155 000	159 090,40	0,25
Services de télécommunication diversifiés			**627 374,20**	**0,99**
BOC 1.5% 15-09-29 CV	USD	752 000	627 374,20	0,99
Services financiers diversifiés			**2 905 294,87**	**4,57**
AFFIRM 0.75% 15-12-29 CV	USD	270 000	257 230,30	0,40
AST SPACEMOBILE 2.375% 15-10-32	USD	428 000	486 280,36	0,76
DIGITAL REALTY TRUST LP 1.875% 15-11-29	USD	434 000	376 170,75	0,59
GRAB ZCP 15-06-30 CV	USD	730 000	662 883,14	1,05
INTEGER 1.875% 15-03-30 CV	USD	330 000	261 289,34	0,41
LIBERTY MEDIA GROUP 2.25% 15-08-27	USD	220 000	239 747,92	0,38
MARATHON DIGITAL 2.125% 01-09-31	USD	523 000	369 861,73	0,58
OAKTREE ACQUISITION ZCP 15-05-30	USD	342 000	251 831,33	0,40
Services liés aux technologies de l'information			**4 069 991,76**	**6,40**
AKAMAI TECHNOLOGIES 0.25% 15-05-33	USD	651 000	616 467,75	0,97
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	600 000	660 794,08	1,04
CLOUDFLARE ZCP 15-06-30 CV	USD	1 162 000	1 077 722,97	1,69
DATADOG ZCP 01-12-29 CV	USD	857 000	731 031,33	1,15
JDCOM 0.25% 01-06-29 CV RCB	USD	750 000	640 349,92	1,01
UBER TECHNOLOGIES ZCP 15-05-28	USD	413 000	343 625,71	0,54
Technologies des soins de santé			**403 302,11**	**0,63**
EXACT SCIENCES 2.0% 01-03-30	USD	340 000	403 302,11	0,63
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 236 550,18**	**1,94**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 236 550,18**	**1,94**
Compagnies aériennes			**142 247,35**	**0,22**
JETBLUE AIRWAYS 2.5% 01-09-29	USD	170 000	142 247,35	0,22
Machines			**781 504,50**	**1,23**
EXAIL TECHNOLOGIES 4.0% PERP	EUR	700 000	781 504,50	1,23
Produits pharmaceutiques			**312 798,33**	**0,49**
MERIT MEDICAL SYSTEMS 3.0% 01-02-29	USD	300 000	312 798,33	0,49
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**1 567 574,60**	**2,46**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**30 602,18**	**0,05**
FPI de détail			**30 602,18**	**0,05**
KLEPIERRE	EUR	907	30 602,18	0,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 536 972,42**	**2,41**
Electricité			**747 789,49**	**1,17**
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	700 000	747 789,49	1,17
Logiciels			**220 575,94**	**0,35**
BLACKLINE 1.0% 01-06-29 CV	USD	89 000	80 381,11	0,13
PROGRESS SOFTWARE 3.5% 01-03-30	USD	160 000	140 194,83	0,22
Machines			**185 818,89**	**0,29**
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL ZCP 07-03-30 CV	USD	200 000	185 818,89	0,29
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**172 954,25**	**0,27**
ROHM ZCP 24-04-31 CV	JPY	30 000 000	172 954,25	0,27
Services aux entreprises			**108 419,10**	**0,17**
CMA CGM 0.5% 16-12-28 CV	EUR	100 000	108 419,10	0,17
Services financiers diversifiés			**101 414,75**	**0,16**
FERROVIAL SE 0.75% 20-05-31 CV	EUR	100 000	101 414,75	0,16
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**1 926,87**	**0,00**
Total			**59 980 036,64**	**94,28**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20260108		-2 428,19	EUR	177 730,00	AUD	-180 158,19
V/EUR/USD/20260108		-39 608,43	USD	2 318 972,05	EUR	-2 358 580,48
V/HKD/EUR/20260108	31 115,98		EUR	2 495 570,00	HKD	-2 464 454,02
V/JPY/EUR/20260108	52 739,18		EUR	2 201 028,00	JPY	-2 148 288,82
V/USD/EUR/20260108		-2 471,98	EUR	651 503,00	USD	-653 974,98
V/USD/EUR/20260108	539 562,88		EUR	48 365 370,00	USD	-47 825 807,12
VENTE USD/EUR 080126	29 803,64		EUR	3 011 212,98	USD	-2 981 409,34
VTE HKD/USD 080126	11,27		USD	127 735,75	HKD	-127 724,48
Total	**653 232,95**	**-44 508,60**		**59 349 121,78**		**-58 740 397,43**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 0326	55	18 645,00		731 775,00
SP EMIN UTILI 0326	40		-24 181,53	2 953 552,73
Sous-total 1.		**18 645,00**	**-24 181,53**	**3 685 327,73**
2. Options				
AIRBUS SE 12/2026 CALL 200	11	22 550,00		122 214,40
ASML HOLDING NV 12/2026 CALL 960	2	24 706,00		100 064,04
Sous-total 2.		**47 256,00**		**222 278,44**
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**65 901,00**	**-24 181,53**	**3 907 606,17**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	12	4 920,00		1 530 840,00
Sous-total 1.		**4 920,00**		**1 530 840,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**4 920,00**		**1 530 840,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
V/EUR/USD/20260108		-91,32	USD	8 168,08	EUR	-8 259,40	FR0013279619
Total		**-91,32**		**8 168,08**		**-8 259,40**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	59 980 036,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	608 724,35
Total instruments financiers à terme - actions	41 719,47
Total instruments financiers à terme - taux	4 920,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-91,32
Autres actifs (+)	5 283 587,90
Autres passifs (-)	-2 299 853,85
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**63 619 043,19**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	3 298,153	17 909,82
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	EUR	7 440,557	339,76
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD U	USD	6,180	1 551,72
Action SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD Z	EUR	8 908,186	226,02

20. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions I / ISIN : FR0011158179
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) a minima à 70% de son actif net en obligations convertibles en actions, échangeables, subordonnées et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation sans limite d'exposition.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 6 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles et titres assimilés de toute nature dont la notation peut-être inexistante et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations sur le marché mondial.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 355	EUR 7 154
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-10,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 734	EUR 7 633
	Rendement annuel moyen	-22,7%	-8,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 872	EUR 10 032
	Rendement annuel moyen	-1,3%	0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 376	EUR 12 872
	Rendement annuel moyen	33,8%	8,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2021 et 02/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et 02/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et 10/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 330	EUR 790
Incidence des coûts annuels (*)	3,30%	2,71%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,81% avant déduction des coûts et de 0,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 100
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 101
Coûts de transaction (*)	1,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 119
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,10%, commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).	EUR 10

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions U / ISIN : FR0013279619
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés ou distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) a minima à 70% de son actif net en obligations convertibles en actions, échangeables, subordonnées et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation sans limite d'exposition. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité.
Les actions U (en dollar US) sont couvertes à au moins 95% et jusqu'à 105% contre le risque de change via des Swaps de change.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 6 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles et titres assimilés de toute nature dont la notation peut-être inexistante et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations sur le marché mondial.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement USD 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 382	EUR 7 184
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-10,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 838	EUR 7 965
	Rendement annuel moyen	-21,6%	-7,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 948	EUR 10 263
	Rendement annuel moyen	-0,5%	0,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 360	EUR 13 285
	Rendement annuel moyen	33,6%	9,9%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2021 et 02/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2015 et 08/2018.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et 10/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Investissement USD 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	USD 594	USD 1182
Incidence des coûts annuels (*)	5,94%	4,11%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,01% avant déduction des coûts et de 0,90% après cette déduction.

Composition des coûts *

Sur base d'un investissement de USD 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	USD 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	USD 142
Coûts de transaction	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 121
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,31%, commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).	USD 31

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions Z / ISIN : FR0013318805
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) a minima à 70% de son actif net en obligations convertibles en actions, échangeables, subordonnées et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation sans limite d'exposition.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 6 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, souscrivant via un intermédiaire financier, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles et titres assimilés de toute nature dont la notation peut-être inexistante et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations sur le marché mondial.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 356	EUR 7 154
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-10,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 734	EUR 7 634
	Rendement annuel moyen	-22,7%	-8,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 855	EUR 9 979
	Rendement annuel moyen	-1,4%	-0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 379	EUR 12 874
	Rendement annuel moyen	33,8%	8,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2021 et 02/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2016 et 08/2019.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et 10/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 533	EUR 999
Incidence des coûts annuels (*)	5,33%	3,45%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,35% avant déduction des coûts et de -0,10% après cette déduction.

Composition des coûts *

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 101
Coûts de transaction	1,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 119
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,13%, commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).	EUR 13

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions P / ISIN : FR0011167402
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 09.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) libellé en Euro, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) a minima à 70% de son actif net en obligations convertibles en actions, échangeables, subordonnées et titres assimilés de toute nature émis par des sociétés de tous Etats. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation sans limite d'exposition.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 6 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations convertibles et titres assimilés de toute nature dont la notation peut être inexistante et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Ceci s'explique principalement par des investissements en obligations sur le marché mondial.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 325	EUR 7 124
	Rendement annuel moyen	-26,7%	-10,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 674	EUR 7 514
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-9,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 795	EUR 9 882
	Rendement annuel moyen	-2,1%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 276	EUR 12 669
	Rendement annuel moyen	32,8%	8,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2021 et 02/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2016 et 08/2019.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et 10/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 568	EUR 1 104
Incidence des coûts annuels (*)	5,68%	3,82%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,42% avant déduction des coûts et de -0,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 141
Coûts de transaction (*)	1,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 119
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,08%, commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice de référence UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).	EUR 8

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Compartiment :

SCHELCHER SHORT TERM

21. RAPPORT DE GESTION

L'exercice a connu beaucoup de volatilité sur les taux avec des courbes de taux qui se sont pentifiées aux USA comme en Europe.
Plusieurs chocs de marché ont secoué l'exercice, le "libération Day" en Avril a généré une correction rapide de tous les actifs risqués ou encore l'abandon du frein à la dette Allemande qui a surpris les marchés et généré une hausse de taux de 30 à 40 bps sur les courbes européennes.
Concernant les spread de crédit, la tendance à la compression des primes de risque a perduré tout l'exercice (hors "liberation day") et a bien profité au fonds.

Dans ce contexte, la gestion est restée prudente et a pu amortir ces différents chocs afin obtenir une performance satisfaisante.

Isin	Parts	Perf 2025
FR0007015169	C	2,79%
FR0010527226	D	2,78%
FR0011198332	P	2,65%
FR00140036S7	R	3,01%
FR0050000746	Z	2,78%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Arkea Support Monetaire SI	135 000 001,19	110 000 005,16
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	51 213 100,33	57 546 036,92
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	68 268 453,39	
RCI BANQUE 2.625% 18-02-25	28 168 308,60	27 500 000,00
FNAC DARTY SA 240425 FIX 0.0	26 947 190,19	27 000 000,00
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	13 405 243,46	40 500 000,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	42 811 422,73	
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	16 175 597,58	24 441 000,00
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE SPA 290925	19 980 563,35	20 000 000,00
ITT ITALIA S.R.L. 031025 FIX 0.0	19 968 051,12	20 000 000,00

22. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 52 189 741,16
o Prêts de titres : 52 189 741,16
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 32 037 000,00
o Change à terme :
o Future : 32 037 000,00
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	16 793 279,74
Total	**16 793 279,74**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	51 216,83
. Autres revenus	
Total des revenus	**51 216,83**
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	52 189 741,16				
% de l'Actif Net (*)	3,66				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	52 189 741,16				
% de l'Actif Net	3,66				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	52 189 741,16				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	16 793 279,74				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	16 793 279,74				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	558 935,58				
1 semaine à 1 mois	5 069 070,85				
1 à 3 mois	2 754 679,99				
3 mois à 1 an	22 645 207,92				
Plus d'1 an	21 161 846,82				
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash	16 793 279,74				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	51 216,83				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.

b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne

sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)

- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER SHORT TERM D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	167 597,01	EUR	3,07	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 459,19	EUR	0,10	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**173 056,20**	**EUR**	**3,17**	**EUR**

23. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	**30 876 204,47**	**106 478 538,64**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 876 204,47	106 478 538,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**570 493 009,91**	**442 277 198,07**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	570 493 009,91	442 277 198,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	**551 001 233,51**	**368 289 395,13**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	537 021 049,64	280 973 361,50
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	13 980 183,87	87 316 033,63
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**138 251 705,09**	**109 964 822,50**
OPCVM	138 251 705,09	109 964 822,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**19 000,00**	**997 325,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**52 192 345,79**	**44 495 642,58**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	52 192 345,79	44 495 642,58
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 342 833 498,77**	**1 072 502 921,92**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**17 982 599,31**	**34 991 016,30**
Comptes financiers	**110 427 939,59**	**317 540 454,27**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**128 410 538,90**	**352 531 470,57**
Total de l'actif I+II	**1 471 244 037,67**	**1 425 034 392,49**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 388 639 869,94	1 313 088 294,69
Report à nouveau sur revenu net	652,36	655,28
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	37 816 136,21	59 732 543,28
Capitaux propres I	**1 426 456 658,51**	**1 372 821 493,25**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 426 456 658,51**	**1 372 821 493,25**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		**16 156 228,38**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		16 156 228,38
Instruments financiers à terme (B)	**19 000,00**	**997 325,00**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**19 000,00**	**17 153 553,38**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	44 590 456,08	34 839 233,10
Concours bancaires	177 923,08	220 112,76
Sous-total autres passifs IV	**44 768 379,16**	**35 059 345,86**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 471 244 037,67**	**1 425 034 392,49**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	25 362 428,02	24 502 431,05
Produits sur titres de créances	12 665 931,36	14 320 539,11
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	51 216,83	94 460,00
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	3 443 004,90	3 880 769,70
Sous-total produits sur opérations financières	**41 522 581,11**	**42 798 199,86**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		-2 029,27
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-10 441,82	-5 104,44
Sous-total charges sur opérations financières	**-10 441,82**	**-7 133,71**
Total revenus financiers nets (A)	**41 512 139,29**	**42 791 066,15**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 737 724,67	-2 198 010,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 737 724,67**	**-2 198 010,16**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**38 774 414,62**	**40 593 055,99**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**15 221,05**	**9 974 328,02**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**38 789 635,67**	**50 567 384,01**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 957 089,80	-1 073 517,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-515 375,51	-440 647,80
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**1 441 714,29**	**-1 514 164,81**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-127 987,98**	**263 129,97**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**1 313 726,31**	**-1 251 034,84**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 485 865,35	8 669 696,22
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	16 633,22	-9 229,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-2 469 232,13**	**8 660 466,75**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**182 006,36**	**1 755 727,36**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-2 287 225,77**	**10 416 194,11**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**37 816 136,21**	**59 732 543,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indice de référence :
- €STR (OIS-Ester) + 1,05% pour l'action R,
- €STR (OIS-Ester) + 1% pour les actions C, D et Z,
- €STR (OIS-Ester) + 0,80% pour les actions P et AD,

sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations principalement libellés en euro.
Cette gestion s'effectuera en mettant en œuvre une stratégie ISR « Investissement Socialement Responsable », en tenant compte des critères à la fois financiers et extra-financiers sur les trois piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**703 008 713,91**	**791 510 707,49**	**876 972 894,62**	**1 372 821 493,25**	**1 426 456 658,51**
Action SCHELCHER SHORT TERM C en EUR					
Actif net	573 026 902,02	577 742 240,13	460 092 965,26	529 789 700,91	533 696 785,81
Nombre de titres	2 231 570,773	2 221 349,854	1 705 481,005	1 877 502,688	1 840 034,720
Valeur liquidative unitaire	256,78	260,08	269,77	282,17	290,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,49	1,01	-0,67	-0,25	0,26
Capitalisation unitaire sur revenu	3,77	2,87	6,41	10,52	8,06
Action SCHELCHER SHORT TERM D en EUR					
Actif net	2 378 126,63	2 750 689,27	17 359 033,05	12 146 454,90	6 096 774,17
Nombre de titres	22 035,309	25 543,410	157 142,239	107 640,907	54 591,861
Valeur liquidative unitaire	107,92	107,68	110,46	112,84	111,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,63	0,41	-0,27	-0,09	0,10
Distribution unitaire sur revenu	1,62	1,20	2,64	4,25	3,17
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Action SCHELCHER SHORT TERM P en EUR					
Actif net	71 162 162,20	158 119 040,44	304 388 419,50	495 083 065,92	658 666 995,09
Nombre de titres	683 549,624	1 502 598,269	2 793 585,675	4 350 499,995	5 638 709,790
Valeur liquidative unitaire	104,10	105,23	108,95	113,79	116,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,60	0,40	-0,27	-0,10	0,10
Distribution unitaire sur revenu	1,33	0,95			
Crédit d'impôt unitaire (1)					
Capitalisation unitaire sur revenu			2,40	4,08	3,09

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action SCHELCHER SHORT TERM R en EUR					
Actif net	52 610 296,38	46 321 022,63	49 954 698,79	65 449 589,35	76 602,19
Nombre de titres	526 125,008	457 071,029	474 869,414	594 218,588	675,130
Valeur liquidative unitaire	99,99	101,34	105,19	110,14	113,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,20	0,39	-0,26	-0,10	0,10
Capitalisation unitaire sur revenu	0,42	1,18	2,57	4,21	3,39
Action SCHELCHER SHORT TERM Z en EUR					
Actif net	3 831 226,68	6 577 715,02	45 177 778,02	270 352 682,17	227 919 501,25
Nombre de titres	38 166,324	64 692,604	428 382,061	2 450 839,031	2 010 154,165
Valeur liquidative unitaire	100,38	101,67	105,46	110,31	113,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,58	0,39	-0,26	-0,10	0,10
Capitalisation unitaire sur revenu	1,47	1,12	2,50	4,11	3,15

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux Barème/Maximum**(1)
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net déduction faite des parts et actions des OPCVM gérés par ARKEA ASSET MANAGEMENT	Action R : 0,05% TTC maximum, Actions C, D et Z : 0,15% TTC maximum, Actions P et AD : 0,30% TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif (2)
Commissions de mouvement ➢ perçues par la société de gestion ➢ par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire par opération de 50€ majoré d'un montant maximum de 0.05% de la transaction nette. Achats/Ventes d'OPC : Montant forfaitaire par opération de 17.94 € TTC. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC. Néant
Commission de surperformance (3)	Actif net	Action C, D, P, R, Z et AD : 20% TTC l'an de la surperformance réalisée par le Compartiment par rapport à son indice de référence

(1) la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.
(2) Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger.
(3) La commission de surperformance est plafonnée à 0,20% de l'actif net du Compartiment pour les actions C, Z, R et D et à 0,30% pour l'action P et AD.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Les droits de garde, les frais de changes, de tenue des registres, comptes émetteurs, de traitements des souscriptions et des rachats sont pris en charge par la société de gestion.

Commission de surperformance

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La période d'observation a une durée de douze mois et sera comprise entre le 1 janvier et le 31 décembre de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

1. Le Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
2. Le Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation a débuté le 1 janvier 2022 et s'est terminé le 31 décembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER SHORT TERM C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM R	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER SHORT TERM P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 372 821 493,25**	**876 972 894,62**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 249 198 953,35	1 086 920 045,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 232 850 327,08	-638 378 918,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	38 774 414,62	40 593 055,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 441 714,29	-1 514 164,81
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 469 232,13	8 660 466,75
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-460 357,79	-431 886,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 426 456 658,51**	**1 372 821 493,25**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER SHORT TERM C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 415 537,261	406 995 496,78
Actions rachetées durant l'exercice	-1 453 005,229	-417 183 001,34
Solde net des souscriptions/rachats	-37 467,968	-10 187 504,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 840 034,720	
Action SCHELCHER SHORT TERM D		
Actions souscrites durant l'exercice	9 050,514	1 026 795,47
Actions rachetées durant l'exercice	-62 099,560	-6 917 430,75
Solde net des souscriptions/rachats	-53 049,046	-5 890 635,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	54 591,861	
Action SCHELCHER SHORT TERM P		
Actions souscrites durant l'exercice	2 840 946,074	327 559 798,92
Actions rachetées durant l'exercice	-1 552 736,279	-179 360 009,40
Solde net des souscriptions/rachats	1 288 209,795	148 199 789,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 638 709,790	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER SHORT TERM R		
Actions souscrites durant l'exercice	1 581,091	175 060,93
Actions rachetées durant l'exercice	-595 124,549	-65 643 934,82
Solde net des souscriptions/rachats	-593 543,458	-65 468 873,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	675,130	
Action SCHELCHER SHORT TERM Z		
Actions souscrites durant l'exercice	4 597 271,640	513 441 801,25
Actions rachetées durant l'exercice	-5 037 956,506	-563 745 950,77
Solde net des souscriptions/rachats	-440 684,866	-50 304 149,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 010 154,165	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER SHORT TERM C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER SHORT TERM Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER SHORT TERM C FR0007015169	Capitalisation	Capitalisation	EUR	533 696 785,81	1 840 034,720	290,04
SCHELCHER SHORT TERM D FR0010527226	Distribution	Capitalisation	EUR	6 096 774,17	54 591,861	111,67
SCHELCHER SHORT TERM P FR0011198332	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	EUR	658 666 995,09	5 638 709,790	116,81
SCHELCHER SHORT TERM R FR00140036S7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	76 602,19	675,130	113,46
SCHELCHER SHORT TERM Z FR0050000746	Capitalisation	Capitalisation	EUR	227 919 501,25	2 010 154,165	113,38

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
BELGIQUE	12 822,59	12 822,59			12 822,59	
ESPAGNE	9 841,11		9 841,11		9 841,11	
MEXIQUE	9 300,61	9 300,61			9 300,61	
FRANCE	204,09	204,09			204,09	
Total	**32 168,40**	**22 327,29**	**9 841,11**		**32 168,40**	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	570 493,01	554 022,52	16 470,49		
Titres de créances	551 001,23	536 949,33	14 051,90		
Opérations temporaires sur titres	50 897,54	50 897,54			
Comptes financiers	110 427,94				110 427,94
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-177,92				-177,92
Hors-bilan					
Futures	NA	32 037,00			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**1 173 906,39**	**30 522,39**		**110 250,02**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	21 881,03	62 473,14	55 059,76	431 079,07			
Titres de créances	551 001,23						
Opérations temporaires sur titres	8 382,69	18 035,70	3 317,31	21 161,85			
Comptes financiers	110 427,94						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-177,92						
Hors-bilan							
Futures				32 037,00			
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**691 514,97**	**80 508,84**	**58 377,07**	**484 277,92**			

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-176,49	-1,43			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-176,49**	**-1,43**			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	19 345,80		11 530,40
Obligations et valeurs assimilées	539 444,41	23 659,21	7 389,40
Titres de créances	123 943,64	111 893,22	315 164,36
Opérations temporaires sur titres	50 240,70	461,82	1 487,23
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**732 974,55**	**136 014,25**	**335 571,39**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	52 189,74	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	16 793,28	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		16 793,28

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	117 573,00
	Coupons et dividendes en espèces	1 071 678,08
	Collatéraux	16 793 279,74
	Autres créances	68,49
Total des créances		**17 982 599,31**
Dettes		
	Achats à règlement différé	27 444 774,00
	Frais de gestion fixe	231 803,46
	Frais de gestion variable	3 331,85
	Collatéraux	16 793 279,74
	Autres dettes	117 267,03
Total des dettes		**44 590 456,08**
Total des créances et des dettes		**-26 607 856,77**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER SHORT TERM C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	697 060,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14 657,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 627 422,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER SHORT TERM R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 256,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER SHORT TERM Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	393 995,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 331,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			138 251 705,09
	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	131 850 108,44
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	6 401 596,65
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**138 251 705,09**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**38 789 635,67**	**50 567 384,01**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**38 789 635,67**	**50 567 384,01**
Report à nouveau	652,36	655,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	**38 790 288,03**	**50 568 039,29**

Action SCHELCHER SHORT TERM C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**14 844 439,63**	**19 764 529,01**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**14 844 439,63**	**19 764 529,01**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**14 844 439,63**	**19 764 529,01**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	14 844 439,63	19 764 529,01
Total	**14 844 439,63**	**19 764 529,01**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER SHORT TERM D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**172 580,48**	**457 470,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**172 580,48**	**457 470,93**
Report à nouveau	652,36	655,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	**173 232,84**	**458 126,21**
Affectation :		
Distribution	173 056,20	457 473,85
Report à nouveau du revenu de l'exercice	176,64	652,36
Capitalisation		
Total	**173 232,84**	**458 126,21**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	54 591,861	107 640,907
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,17	4,25
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER SHORT TERM P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**17 436 354,42**	**17 756 168,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**17 436 354,42**	**17 756 168,13**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**17 436 354,42**	**17 756 168,13**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	17 436 354,42	17 756 168,13
Total	**17 436 354,42**	**17 756 168,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER SHORT TERM R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 293,04**	**2 504 496,94**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 293,04**	**2 504 496,94**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 293,04**	**2 504 496,94**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 293,04	2 504 496,94
Total	**2 293,04**	**2 504 496,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER SHORT TERM Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**6 333 968,10**	**10 084 719,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 333 968,10**	**10 084 719,00**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 333 968,10**	**10 084 719,00**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	6 333 968,10	10 084 719,00
Total	**6 333 968,10**	**10 084 719,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 313 726,31**	**-1 251 034,84**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 313 726,31**	**-1 251 034,84**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 313 726,31**	**-1 251 034,84**

Action SCHELCHER SHORT TERM C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**491 634,45**	**-483 269,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**491 634,45**	**-483 269,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**491 634,45**	**-483 269,44**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	491 634,45	-483 269,44
Total	**491 634,45**	**-483 269,44**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER SHORT TERM D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 566,91**	**-10 222,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 566,91**	**-10 222,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 566,91**	**-10 222,77**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	5 566,91	-10 222,77
Total	**5 566,91**	**-10 222,77**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER SHORT TERM P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**606 755,24**	**-451 179,80**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**606 755,24**	**-451 179,80**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**606 755,24**	**-451 179,80**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	606 755,24	-451 179,80
Total	**606 755,24**	**-451 179,80**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER SHORT TERM R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**70,37**	**-59 740,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**70,37**	**-59 740,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**70,37**	**-59 740,40**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	70,37	-59 740,40
Total	**70,37**	**-59 740,40**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER SHORT TERM Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**209 699,34**	**-246 622,43**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**209 699,34**	**-246 622,43**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**209 699,34**	**-246 622,43**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	209 699,34	-246 622,43
Total	**209 699,34**	**-246 622,43**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**30 876 204,47**	**2,16**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**30 876 204,47**	**2,16**
Boissons			**9 300 605,14**	**0,65**
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	9 100 000	9 300 605,14	0,65
Services aux entreprises			**11 530 400,00**	**0,81**
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	11 600 000	11 530 400,00	0,81
Services de télécommunication diversifiés			**9 841 114,32**	**0,69**
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	9 400 000	9 841 114,32	0,69
Services financiers diversifiés			**204 085,01**	**0,01**
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	200 000	204 085,01	0,01
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**570 493 009,91**	**40,00**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**570 493 009,91**	**40,00**
Assurance			**4 075 947,17**	**0,29**
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-05-26	EUR	3 980 000	4 075 947,17	0,29
Automobiles			**14 592 642,13**	**1,02**
BMW FIN 2.625% 20-05-28 EMTN	EUR	7 300 000	7 334 211,50	0,52
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	494 000	475 781,79	0,03
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	4 800 000	4 880 013,70	0,34
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	EUR	1 900 000	1 902 635,14	0,13
Banques commerciales			**107 528 637,09**	**7,54**
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 702 043,14	0,12
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	15 600 000	15 901 796,96	1,15
BNP PAR E3R+0.94% 13-01-27	EUR	5 000 000	5 052 332,64	0,35
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 632 562,29	0,32
CA 1.875% 22-04-27	EUR	1 400 000	1 415 871,21	0,10
CA E3R+0.94% 25-02-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 033 835,00	0,35
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	1 200 000	1 196 094,08	0,08
EFG EUROBANK 2.875% 07-07-28	EUR	6 250 000	6 343 979,88	0,44
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.625% 30-01-26	EUR	150 000	155 130,83	0,01
ING BANK NEDERLAND NV 2.625% 01-12-28	EUR	8 900 000	8 899 355,05	0,62
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	4 200 000	4 329 515,92	0,30
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	15 000 000	14 895 513,70	1,04
LANDESBANK HESSENTHUERINGEN GIROZENTRAL E3R+0.65% 23-01-26	EUR	1 400 000	1 407 744,80	0,10
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	EUR	4 700 000	4 748 125,75	0,33
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	4 000 000	4 117 901,37	0,29
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	4 390 000	4 586 671,40	0,32
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 157 000	1 182 545,53	0,08
SG 3.0% 12-02-27	EUR	8 000 000	8 247 486,03	0,58
SG 4.25% 28-09-26	EUR	7 500 000	7 686 039,04	0,54
SWEDBANK AB 1.3% 17-02-27 EMTN	EUR	6 000 000	5 994 092,47	0,42

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Biens de consommation durables			**4 976 581,25**	**0,35**
SEB E3R+0.75% 22-03-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 976 581,25	0,35
Boissons			**10 429 210,01**	**0,73**
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	3 000 000	3 039 813,49	0,21
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	7 502 000	7 389 396,52	0,52
Compagnies aériennes			**6 725 733,18**	**0,47**
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 900 000	1 938 955,08	0,14
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	4 700 000	4 786 778,10	0,33
Composants automobiles			**11 504 029,33**	**0,81**
ROBERT BOSCH FINANCE LLC 2.75% 28-05-28	EUR	9 400 000	9 552 649,56	0,67
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	1 900 000	1 951 379,77	0,14
Crédit à la consommation			**13 089 976,22**	**0,92**
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 2.521% 22-08-28	EUR	7 500 000	7 547 309,79	0,53
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 2.541% 20-11-28	EUR	3 300 000	3 295 823,10	0,23
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.742% 04-09-26	EUR	2 200 000	2 246 843,33	0,16
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**9 497 312,53**	**0,67**
ALIM COUC TAR 1.875% 06-05-26	EUR	9 400 000	9 497 312,53	0,67
Electricité			**7 827 156,88**	**0,55**
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	4 400 000	4 496 281,04	0,31
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 535 589,55	0,11
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	1 741 000	1 795 286,29	0,13
Epargne et prêts hypothécaires			**14 938 317,01**	**1,05**
ACHMEA BANK NV 2.5% 06-05-28	EUR	9 200 000	9 309 800,74	0,66
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	5 600 000	5 628 516,27	0,39
Equipements et fournitures médicaux			**5 622 266,88**	**0,39**
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	5 500 000	5 622 266,88	0,39
Finances			**15 479 513,21**	**1,09**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.375% 21-05-26	EUR	15 120 000	15 479 513,21	1,09
Logiciels			**6 772 496,96**	**0,47**
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	6 200 000	6 772 496,96	0,47
Machines			**3 519 877,69**	**0,25**
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	6 867 000	3 519 877,69	0,25
Marchés de capitaux			**49 359 672,49**	**3,46**
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	4 800 000	4 737 417,53	0,33
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	4 600 000	4 854 636,47	0,34
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	3 500 000	3 657 524,69	0,26
GRENKE FINANCE 6.75% 07-01-26	EUR	2 677 000	2 860 937,95	0,20
JEFFERIES 2.639% 15-07-27 EMTN	EUR	12 300 000	12 427 903,26	0,86
JEFFERIES 3.365% 06-02-28 EMTN	EUR	5 600 000	5 788 769,78	0,41
NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE 2.75% 02-10-28	EUR	10 600 000	10 641 776,34	0,75
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	4 200 000	4 390 706,47	0,31

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			**3 926 001,78**	**0,28**
L OREAL S A 2.5% 06-11-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 926 001,78	0,28
Produits pharmaceutiques			**3 293 751,42**	**0,23**
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	2 094 000	754 803,18	0,05
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	1 538 000	1 537 392,49	0,11
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26	EUR	1 000 000	1 001 555,75	0,07
Produits pour l'industrie du bâtiment			**13 255 090,71**	**0,93**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.75% 04-04-28	EUR	7 200 000	7 370 192,22	0,52
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	5 800 000	5 884 898,49	0,41
Services aux collectivités			**111 288 913,02**	**7,78**
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	45 000 000	42 888 384,25	3,01
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	70 000 000	68 400 528,77	4,77
Services aux professionnels			**4 990 076,03**	**0,35**
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	5 000 000	4 990 076,03	0,35
Services clientèle divers			**17 538 434,85**	**1,23**
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	1 600 000	1 649 031,34	0,12
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	600 000	628 879,97	0,04
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	4 700 000	4 985 981,16	0,35
LEASYS 2.875% 17-08-27 EMTN	EUR	4 200 000	4 350 075,78	0,30
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	5 764 000	5 924 466,60	0,42
Services de télécommunication diversifiés			**7 424 949,38**	**0,52**
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	7 000 000	7 424 949,38	0,52
Services de télécommunication mobile			**3 658 130,48**	**0,26**
AMERICAN TOWER 4.125% 16-05-27	EUR	3 500 000	3 658 130,48	0,26
Services financiers diversifiés			**89 959 943,70**	**6,31**
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.25% 26-05-27	EUR	1 400 000	1 387 400,00	0,10
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	EUR	4 800 000	4 971 252,82	0,35
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	EUR	3 450 000	3 515 381,52	0,25
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	4 418 000	4 597 815,02	0,32
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	7 000 000	7 219 077,47	0,51
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	1 700 000	1 714 020,23	0,12
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	EUR	5 000 000	4 997 510,62	0,35
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	5 000 000	5 056 624,66	0,35
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	4 100 000	4 189 586,12	0,29
NATIXIS ZCP 11-08-26	EUR	5 000 000	5 480 000,00	0,38
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 3.0% 29-08-27	EUR	2 800 000	2 854 296,99	0,20
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	6 200 000	6 430 223,84	0,45
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	4 100 000	4 309 934,88	0,30
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	5 800 000	5 989 538,44	0,42
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 2.625% 11-12-28	EUR	9 500 000	9 442 129,38	0,67
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.375% 14-01-28	EUR	5 200 000	5 417 076,49	0,38
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 27-03-27	EUR	2 300 000	2 393 367,08	0,17
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	3 000 000	3 060 239,79	0,21
VOLKSWAGEN BANK 2.75% 19-06-28	EUR	4 500 000	4 538 190,51	0,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	2 300 000	2 396 277,84	0,17
Services liés aux technologies de l'information			**2 404 065,21**	**0,17**
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	2 400 000	2 404 065,21	0,17
Soins et autres services médicaux			**5 721 604,38**	**0,40**
CENCORA 2.875% 22-05-28	EUR	5 600 000	5 721 604,38	0,40
Textiles, habillement et produits de luxe			**9 178 969,77**	**0,64**
LVMH MOET HENNESSY 2.75% 07-11-27	EUR	5 800 000	5 863 414,26	0,41
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	3 200 000	3 315 555,51	0,23
Transport routier et ferroviaire			**11 913 709,15**	**0,84**
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.125% 23-03-28	EUR	4 800 000	4 962 789,37	0,35
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	800 000	821 425,64	0,06
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	6 000 000	6 129 494,14	0,43
TITRES DE CRÉANCES			**551 001 233,51**	**38,63**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**537 021 049,64**	**37,65**
Composants automobiles			**33 956 593,40**	**2,38**
FORVIA 120126 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 988 740,28	0,98
FORVIA 220126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 976 983,85	1,05
FORVIA 260126 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 869,27	0,35
Crédit à la consommation			**14 051 898,36**	**0,99**
SOFIPROTEOL 020126 OISEST 0.33	EUR	14 000 000	14 051 898,36	0,99
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**33 460 476,74**	**2,35**
METRO AG 120126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 991 936,17	0,70
METRO AG 200126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 986 078,69	0,70
SAVENCIA SA 220126 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 482 461,88	0,95
Equipements électriques			**18 472 382,25**	**1,29**
ALSTOM SA 260126 FIX 0.0	EUR	18 500 000	18 472 382,25	1,29
Hôtels, restaurants et loisirs			**39 952 238,95**	**2,80**
COMPAGNIE DES ALPES 030226 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 960 605,58	1,40
COMPAGNIE DES ALPES 080126 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 633,37	1,40
Logiciels			**73 919 420,29**	**5,18**
FINCANTIERI SPA 050126 FIX 0.0	EUR	18 500 000	18 494 760,64	1,29
FINCANTIERI SPA 170226 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 953 509,88	0,98
VICAT SA 130126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 016,95	0,70
VICAT SA 220126 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 483 510,39	0,95
VINCI SA 060126 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 994 622,43	1,26
Marchés de capitaux			**14 979 185,17**	**1,05**
CNH INDU FINA SERV ZCP 26-01-26	EUR	15 000 000	14 979 185,17	1,05
Médias			**28 459 774,33**	**2,00**
HAVAS SA 020226 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 470 902,47	0,94
HAVAS SA 120126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 988 871,86	1,06
Métaux et minerais			**14 982 549,66**	**1,05**
THYSSENKRUPP AG 210126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 982 549,66	1,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**13 467 054,29**	**0,94**
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 120226 FIX	EUR	13 500 000	13 467 054,29	0,94
Produits alimentaires			**65 898 365,48**	**4,62**
BEL SA 280126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 975 818,70	1,05
BONDUELLE 020226 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 973 958,11	0,98
BONDUELLE 050126 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 996 742,37	0,98
BONDUELLE 120126 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 994 238,92	0,63
SUEDZUCKER AG 160226 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 957 607,38	0,98
Produits chimiques			**29 468 627,79**	**2,07**
ROQUETTE FRERES 130126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 988 552,24	1,06
ROQUETTE FRERES 150126 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 994 658,16	0,42
ROQUETTE FRERES 280126 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 485 417,39	0,59
Produits pharmaceutiques			**14 989 833,00**	**1,05**
ITM ENTREPRISES 120126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 989 833,00	1,05
Services aux entreprises			**43 980 337,62**	**3,08**
ELIOR GROUP SCA 070126 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 995 315,63	0,98
ELIOR GROUP SCA 150126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 992 193,48	0,70
ITT ITALIA SRL ZCP 07-01-26	EUR	20 000 000	19 992 828,51	1,40
Services de télécommunication diversifiés			**18 988 554,93**	**1,33**
ILIAD SA 050126 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 996 137,69	0,98
ILIAD SA 230126 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 992 417,24	0,35
Services financiers diversifiés			**35 454 121,00**	**2,49**
AVRIL SCA 190126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 982 171,52	1,06
LSEG NETHERLANDS BV 040226 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 487 738,38	0,45
SUMITOMO ELECTRIC FINANCE UK PLC 260126	EUR	10 000 000	9 986 123,45	0,70
SYSCO GLOBAL HOLDINGS BV 090126 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 998 087,65	0,28
Soins et autres services médicaux			**42 539 636,38**	**2,98**
ASSIST. PUBLIQUE HOPITAUX PARI 200126 FI	EUR	12 600 000	12 586 707,39	0,88
CLARIANE 090126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 995 344,44	0,70
CLARIANE 210126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 988 366,44	0,70
CLARIANE 230226 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 969 218,11	0,70
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**13 980 183,87**	**0,98**
Logiciels			**13 980 183,87**	**0,98**
FINCANTIERI ZCP 21-01-26	EUR	14 000 000	13 980 183,87	0,98
TITRES D'OPC			**138 251 705,09**	**9,69**
OPCVM			**138 251 705,09**	**9,69**
Gestion collective			**138 251 705,09**	**9,69**
Arkea Support Monetaire SI	EUR	11 423,621	131 850 108,44	9,24
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	1 166,629	6 401 596,65	0,45
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**52 189 741,16**	**3,66**

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 292 200,00**	**0,09**
Services aux entreprises			**1 292 200,00**	**0,09**
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	1 300 000	1 292 200,00	0,09
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**50 897 541,16**	**3,57**
Automobiles			**1 354 148,17**	**0,09**
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	1 406 000	1 354 148,17	0,09
Banques commerciales			**17 006 718,88**	**1,21**
BELFIUS SANV 0.375% 13-02-26	EUR	1 300 000	1 301 745,83	0,09
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 529 018,93	0,11
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	700 000	697 721,55	0,05
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.625% 30-01-26	EUR	4 400 000	4 550 504,41	0,32
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	900 000	926 527,81	0,06
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	800 000	835 839,89	0,06
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	2 563 000	2 619 588,76	0,18
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	4 400 000	4 545 771,70	0,34
Boissons			**195 028,06**	**0,01**
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	198 000	195 028,06	0,01
Compagnies aériennes			**611 078,05**	**0,04**
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	600 000	611 078,05	0,04
Crédit à la consommation			**199 746,85**	**0,01**
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 2.541% 20-11-28	EUR	200 000	199 746,85	0,01
Electricité			**2 066 063,39**	**0,14**
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	600 000	613 129,23	0,04
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	1 409 000	1 452 934,16	0,10
Marchés de capitaux			**8 810 108,18**	**0,62**
GRENKE FINANCE 6.75% 07-01-26	EUR	523 000	558 935,58	0,04
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 3.875% 16-04-26	EUR	8 000 000	8 251 172,60	0,58
Produits pharmaceutiques			**461 817,51**	**0,03**
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	462 000	461 817,51	0,03
Services clientèle divers			**5 952 257,22**	**0,42**
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	1 700 000	1 752 095,81	0,12
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	3 400 000	3 563 653,18	0,26
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	600 000	636 508,23	0,04
Services financiers diversifiés			**8 042 615,73**	**0,56**
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	EUR	1 400 000	1 449 948,74	0,10
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	2 208 000	2 297 866,81	0,16
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	500 000	518 566,44	0,04
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	100 000	103 267,90	0,01
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	EUR	3 600 000	3 672 965,84	0,25
Services liés aux technologies de l'information			**2 404 065,21**	**0,17**
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	2 400 000	2 404 065,21	0,17

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Transport routier et ferroviaire			**3 793 893,91**	**0,27**
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	2 700 000	2 772 311,55	0,20
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	1 000 000	1 021 582,36	0,07
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**2 604,63**	**0,00**
Total			**1 342 814 498,77**	**94,14**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO SCHATZ 0326	300	19 000,00		32 037 000,00
Sous-total 1.		**19 000,00**		**32 037 000,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**19 000,00**		**32 037 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L’OPC sous revue n’est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 342 814 498,77
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	19 000,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	128 410 538,90
Autres passifs (-)	-44 787 379,16
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**1 426 456 658,51**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER SHORT TERM C	EUR	1 840 034,720	290,04
Action SCHELCHER SHORT TERM D	EUR	54 591,861	111,67
Action SCHELCHER SHORT TERM P	EUR	5 638 709,790	116,81
Action SCHELCHER SHORT TERM R	EUR	675,130	113,46
Action SCHELCHER SHORT TERM Z	EUR	2 010 154,165	113,38

24. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER SHORT TERM
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions D / ISIN : FR0010527226
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.13.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière : Ce Produit (dont les revenus distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,60%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondant à la catégorie «non investment grade» (notation inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion) ne représentent pas plus de 25% de l'actif net du Compartiment. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques de taux et de crédit.

Gestion extra-financière : Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 6 mois correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 824
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 918
	Rendement annuel moyen	-1,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 995
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 237
	Rendement annuel moyen	4,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2017 et de 01/2018.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 04/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 6 mois**
Coûts totaux	EUR 31
Incidence des coûts annuels (*)	0,31%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,21% avant déduction des coûts et de -0,1% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,10% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 10
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 17
Coûts de transaction (*)	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 34
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,01% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 20% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 1

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 6 mois
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 6 mois. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER SHORT TERM
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions C / ISIN : FR0007015169
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière : Ce Produit (dont les revenus distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,00%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondant à la catégorie «non investment grade» (notation inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion) ne représentent pas plus de 25% de l'actif net du Compartiment. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques de taux et de crédit.

Gestion extra-financière : Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 6 mois correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 820
	Rendement annuel moyen	-3,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 916
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 999
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 238
	Rendement annuel moyen	4,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2015 et de 05/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 04/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 6 mois**
Coûts totaux	EUR 64
Incidence des coûts annuels (*)	0,32%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,32% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,10% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 10
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,1720% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 17
Coûts de transaction (*)	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 34
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,03% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 20% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 3

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 6 mois
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 6 mois. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER SHORT TERM
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions Z / ISIN : FR0050000746
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière : Ce Produit (dont les revenus distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,00%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondant à la catégorie «non investment grade» (notation inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion) ne représentent pas plus de 25% de l'actif net du Compartiment. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques de taux et de crédit.

Gestion extra-financière : Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 6 mois correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 820
	Rendement annuel moyen	-3,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 916
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 999
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 238
	Rendement annuel moyen	4,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2015 et de 05/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 04/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 6 mois**
Coûts totaux	EUR 31
Incidence des coûts annuels (*)	0,31%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,31% avant déduction des coûts et de 0,0% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,10% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 10
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 17
Coûts de transaction (*)	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 34
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,01% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 20% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 1

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 6 mois
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 6 mois. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER SHORT TERM
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions R / ISIN : FR00140036S7
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Gestion financière : Ce Produit (dont les revenus distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,05%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondant à la catégorie «non investment grade» (notation inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion) ne représentent pas plus de 25% de l'actif net du Compartiment. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques de taux et de crédit.

Gestion extra-financière : Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 6 mois correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 831
	Rendement annuel moyen	-3,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 926
	Rendement annuel moyen	-1,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 009
	Rendement annuel moyen	0,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 254
	Rendement annuel moyen	5,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 00

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2015 et de 05/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 04/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 6 mois**
Coûts totaux	EUR 22
Incidence des coûts annuels (*)	0,22%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,42% avant déduction des coûts et de 0,2% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 7
Coûts de transaction (*)	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 34
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,02% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 20% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 2

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 6 mois
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 6 mois. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.Arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.Arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER SHORT TERM

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR0011198332

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière : Ce Produit (dont les revenus distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,80%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondant à la catégorie «non investment grade» (notation inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugée équivalente par la société de gestion) ne représentent pas plus de 25% de l'actif net du Compartiment. Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques de taux et de crédit.

Gestion extra-financière : Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 6 mois correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1 Rue Louis Lichou, 27480 Le Relecq Kerhuon/contact@arkea-am.com ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances libellés majoritairement en euro et classés dans la catégorie à haut rendement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 807
	Rendement annuel moyen	-3,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 892
	Rendement annuel moyen	-2,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 971
	Rendement annuel moyen	-0,6%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 215
	Rendement annuel moyen	4,4%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2015 et de 01/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 04/2024.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 6 mois**
Coûts totaux	EUR 59
Incidence des coûts annuels (*)	0,59%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,01% avant déduction des coûts et de -0,60% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 50
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 32
Coûts de transaction (*)	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 34
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,02% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 20% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 2

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement sont inclus, prélevés et conservés par la société de gestion dans le cadre des coûts de transaction supportés par le Produt.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 6 mois
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 6 mois. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Short Term

Identifiant d'entité juridique : 969500A6Q902IZE1LB78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
33.8 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 144.4 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 140.8 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 33.8 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1.5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

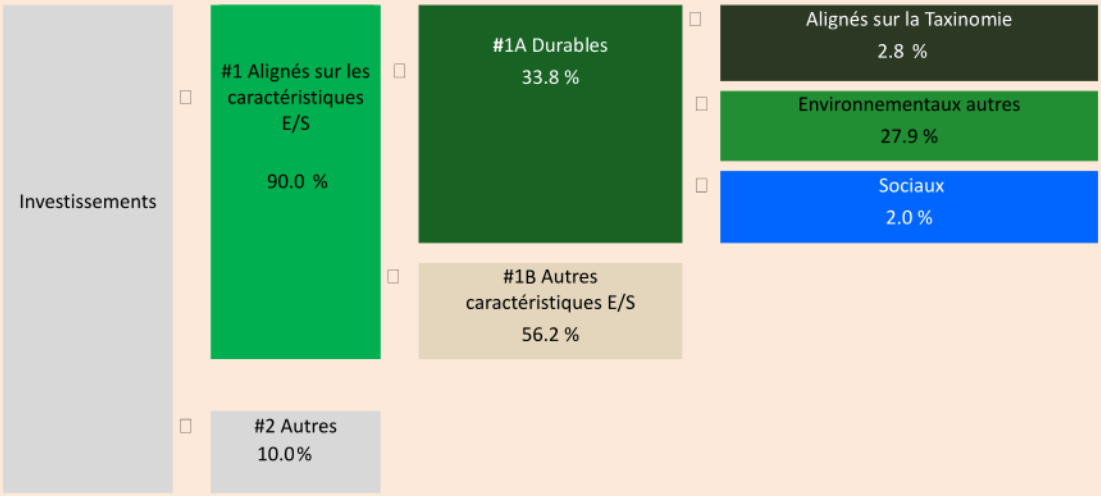
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Arkéa Support Monétaire - Part SI	Services Financiers	9.2%	
DBR 0 1/2 08/15/27	Investissements Souverains	4.8%	Allemagne
DBR 0 1/4 08/15/28	Investissements Souverains	3.0%	Allemagne
ECP ITT Italia Srl 2,40% 07/01/2026	Industrie	1.4%	États-Unis
NEU CP Cie des Alpes 2,37 % 08/01/2026	Biens de consommation discrétionnaire	1.4%	France
NEU CP Cie des Alpes 2,530 % 03/02/2026	Biens de consommation discrétionnaire	1.4%	France
ECP Fincantieri SpA 2,58% 05/01/2026	Industrie	1.3%	Italie
NEU CP Alstom SA 2,14 % 26/01/2026	Industrie	1.3%	France
NEU CP VINCI SA 2,10 % 06/01/2026	Industrie	1.3%	France
BNP 2 1/8 01/23/27	Services Financiers	1.2%	France
NOVOB 3 3/8 05/21/26	Santé	1.1%	Danemark

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
NEU CP ITM ENTREPRISES SASU 2,25 % 12/01/2026	Biens de consommation de base	1.1%	France
NEU CP HAVAS SA 2,37 % 12/01/2026	Communication	1.1%	France
NEU CP ROQUETTE FRERES SA 2,275 % 13/01/2026	Biens de consommation de base	1.1%	France
ECP THYSSENKRUPP AG 2,75% 21/01/2026	Matériaux	1.1%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Produits pharmaceutiques, Services de télécommunications diversifiés, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Textiles, habillement et articles de luxe, Machines, Banques, Équipement électrique, Services informatiques, Composants automobiles, Produits de construction, Produits personnels, Boissons, Biens durables pour le foyer, Automobiles, Équipement de communication, Compagnies aériennes, Services financiers diversifiés, Transport aérien et logistique, Marchés de capitaux, Fournisseurs et services de santé, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Papier et produits forestiers, Producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable, Caisses d'épargne et financement hypothécaire, Services financiers aux consommateurs, Services publics d'électricité, Médias, Produits alimentaires, Commerce de détail spécialisé, Services professionnels, Semiconducteurs et équipements semiconducteurs, Services et fournitures commerciaux.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

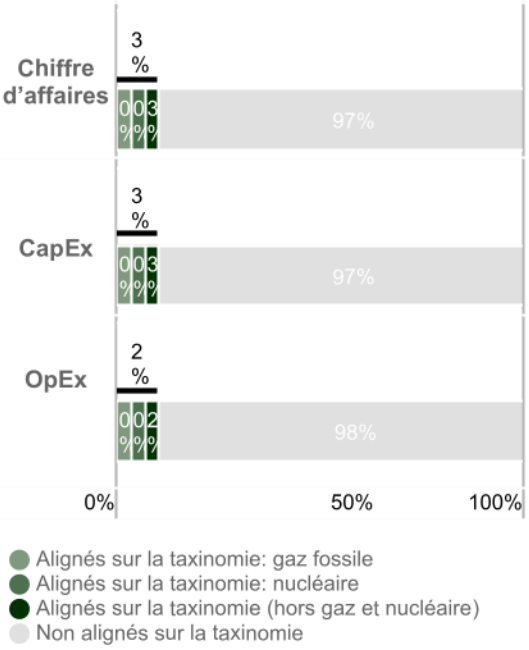
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

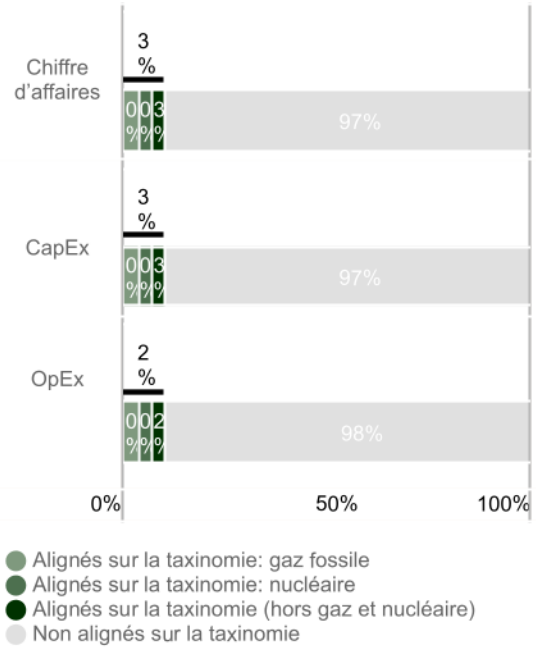
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

25. RAPPORT DE GESTION

L'exercice a connu beaucoup de volatilité sur les taux avec des courbes de taux qui se sont pentifiées aux USA comme en Europe.
Plusieurs chocs de marché ont secoué, le "libération Day" en Avril qui a généré une correction rapide de tous les actifs risqués ou encore l'abandon du frein à la dette Allemande qui a surpris les marchés et généré une hausse de taux de 30 à 40 bps sur les courbes européennes.
Concernant les spread de crédit, la tendance à la compression des primes de risque a perduré tout l'exercice (hors "liberation day") et a bien profité au fonds.

Dans ce contexte, la gestion des risques s'est avérée pertinente et a permis d'amortir ces différents chocs et obtenir une performance satisfaisante proche de l'indice de référence.

Parts	Isin	Perf 2025
C	FR0011026707	5,20%
D	FR0011034800	5,20%
P	FR0011034818	4,67%
Z	FR0013318755	5,20%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	37 477 477,18	18 124 548,24
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.5% 15-04-30	20 394 193,40	30 756 687,88
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	15 353 820,00	15 683 400,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	16 261 062,45	10 542 853,49
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	22 813 446,57	
SCHELCHER SHORT TERM Part C	17 499 999,87	
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-01-30	16 975 550,33	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.875% 15-01-29	16 282 755,63	
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35	16 044 326,57	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-27		15 105 318,88

26. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 92 743 309,06
o Prêts de titres : 92 743 309,06
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 458 358 412,11
o Change à terme : 32 187 397,06
o Future : 367 589 545,39
o Options : 58 581 469,66
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FRANCE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	118 295 850,41
. OPCVM	
. Espèces (*)	1 073 297,00
Total	**119 369 147,41**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	410 000,00
Total	**410 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	130 408,27
. Autres revenus	
Total des revenus	**130 408,27**
. Frais opérationnels directs	93,76
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**93,76**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	92 743 309,06				
% de l'Actif Net (*)	16,41				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	92 743 309,06				
% de l'Actif Net	16,41				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BANQUE EUROPEENNE D INVESTISSEMENT BEI LUXEMBOURG	45 511 656,54				
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN ALLEMAGNE	28 378 004,06				
UNITED KINGDOM GILT ROYAUME-UNI	25 910 120,14				
INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION IFC ETATS-UNIS	16 217 342,14				
BELGIUM TREASURY BILL BELGIQUE	2 278 727,53				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	92 743 309,06				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations	118 295 850,41				
- OPC					
- TCN					
- Cash	1 073 297,00				
Rating					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	25 910 120,14				
Monnaie de la garantie					
Peso Mexicain	60 023 683,65				
Monnaie de la garantie					
Euro	33 435 343,62				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	28 378 004,06				
Plus d'1 an	45 586 795,65				
Ouvertes	44 331 050,70				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	41 520 816,22				
Ouvertes	51 222 492,84				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	118 295 850,41				
Cash	1 073 297,00				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	130 408,27				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-93,76				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de la valeur risque (VaR absolue).

Afin de mesurer le risque global du compartiment, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR») fixée selon les modalités définies aux articles 411-77 et suivants du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM.

Plus particulièrement, la VaR du Compartiment est calculée au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un niveau de risque maximum de 10 % de l'actif net pour le Compartiment « Schelcher Optimal Income » avec un seuil de confiance à 99 %. Pour le souscripteur, cela signifie que le Compartiment est construit pour ne pas permettre, dans une probabilité de 99%, une perte de plus de 10% sur 20 jours ouvrables.

Cependant, la VaR est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum.

En outre, il faut connaître les limites de cet outil :
- La VaR est calculée à partir des données journalières historiques, ce qui implique qu'elle n'est pas parfaite pour mesurer des risques extrêmes lors de conditions de marché inhabituelles ou jamais rencontrées dans le passé.

Enfin, le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment « Schelcher Optimal Income » est de 1. Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés divisé par la valeur liquidative.

MIN	MAX	MOYENNE
0,96%	3,81%	1,99%

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une

manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la

politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille

concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 989,23	EUR	18,60	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**6 989,23**	**EUR**	**18,60**	**EUR**

27. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 905 522,36**	**2 569 579,49**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 905 522,36	2 569 579,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	**9 794 056,48**	**9 989 213,31**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 794 056,48	9 989 213,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**479 061 515,12**	**229 731 143,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	479 061 515,12	229 731 143,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**45 960 643,50**	**26 529 405,75**
OPCVM	44 960 643,50	26 529 405,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 000 000,00	
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**1 601 889,14**	**1 513 925,63**
Opérations temporaires sur titres (H)	**92 751 252,61**	**69 792 156,50**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	92 751 252,61	69 792 156,50
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**631 074 879,21**	**340 125 423,79**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**6 323 960,11**	**38 083 823,66**
Comptes financiers	**50 009 178,20**	**17 337 840,83**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**56 333 138,31**	**55 421 664,49**
Total de l'actif I+II	**687 408 017,52**	**395 547 088,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	538 835 605,95	294 240 056,73
Report à nouveau sur revenu net	3,53	0,08
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	26 221 196,46	12 873 390,00
Capitaux propres I	**565 056 805,94**	**307 113 446,81**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**565 056 805,94**	**307 113 446,81**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**118 295 850,41**	**49 576 077,40**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	118 295 850,41	49 576 077,40
Instruments financiers à terme (B)	**1 431 223,58**	**2 434 026,89**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**119 727 073,99**	**52 010 104,29**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 227 083,95	35 939 529,33
Concours bancaires	397 053,64	484 007,85
Sous-total autres passifs IV	**2 624 137,59**	**36 423 537,18**
Total Passifs : I+II+III+IV	**687 408 017,52**	**395 547 088,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		6 300,00
Produits sur obligations	6 925 187,83	6 954 518,57
Produits sur titres de créances	236 767,59	172 799,23
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	128 574,29	117 932,96
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	908 075,17	813 612,67
Sous-total produits sur opérations financières	**8 198 604,88**	**8 065 163,43**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		-1 224,27
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-25 982,81	-22 035,62
Sous-total charges sur opérations financières	**-25 982,81**	**-23 259,89**
Total revenus financiers nets (A)	**8 172 622,07**	**8 041 903,54**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 475 901,10	-3 100 989,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-4 475 901,10**	**-3 100 989,69**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**3 696 720,97**	**4 940 913,85**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 280 084,28**	**-204 926,11**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**4 976 805,25**	**4 735 987,74**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	13 401 000,78	61 059,05
Frais de transactions externes et frais de cession	-422 379,47	-253 451,77
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**12 978 621,31**	**-192 392,72**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**6 596 109,14**	**-96 969,83**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**19 574 730,45**	**-289 362,55**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 308 239,41	8 372 191,38
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-72 444,70	1 803,03
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**1 235 794,71**	**8 373 994,41**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**433 866,05**	**52 770,40**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 669 660,76**	**8 426 764,81**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**26 221 196,46**	**12 873 390,00**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment a pour objectif de réaliser (nette de frais de gestion) une performance supérieure à celle de son indicateur de référence :
- €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3% pour les actions C, D et Z
- €STR (OIS-Ester) capitalisé +2,5% pour les actions P
- €STR (OIS-Ester) capitalisé +2,7% pour les actions AD

sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations libellés en euro ou en autres devises que l'euro.

Cette gestion s'effectuera en mettant en œuvre une stratégie ISR « Investissement Socialement Responsable », en tenant compte des critères à la fois financiers et extra-financiers sur les trois piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**159 281 098,48**	**254 527 008,54**	**289 260 904,77**	**307 113 446,81**	**565 056 805,94**
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C en EUR					
Actif net	86 843 430,18	163 770 060,33	164 632 734,26	145 218 658,39	203 935 580,40
Nombre de titres	53 301,077	100 898,199	98 001,625	82 607,130	110 276,894
Valeur liquidative unitaire	1 629,29	1 623,12	1 679,89	1 757,94	1 849,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	35,02	101,25	-34,34	-1,65	63,92
Capitalisation unitaire sur revenu	1,71	14,14	23,18	31,51	21,99
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D en EUR					
Actif net	195 379,24	188 736,46	49 508,11	51 094,26	583 620,90
Nombre de titres	137,000	133,000	34,000	34,000	375,765
Valeur liquidative unitaire	1 426,12	1 419,07	1 456,12	1 502,77	1 553,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	30,70	88,56	-29,77	-1,48	54,47
Distribution unitaire sur revenu	1,52	12,26	20,20	27,10	18,60
Crédit d'impôt unitaire	0,014	0,010	0,055	0,083	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P en EUR					
Actif net	65 899 864,91	82 375 275,63	102 714 080,00	158 234 558,49	356 495 244,00
Nombre de titres	426 687,103	538 117,185	651 537,786	963 989,840	2 074 879,427
Valeur liquidative unitaire	154,44	153,08	157,64	164,14	171,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,33	9,57	-3,22	-0,15	5,95
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,60	0,56	1,41	2,14	1,20

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z en EUR					
Actif net	6 342 424,15	8 192 936,12	21 864 582,40	3 609 135,67	4 042 360,64
Nombre de titres	58 950,974	76 459,534	197 149,874	31 098,293	33 110,429
Valeur liquidative unitaire	107,58	107,15	110,90	116,05	122,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,31	6,68	-2,26	-0,10	4,21
Capitalisation unitaire sur revenu	0,11	0,90	1,53	2,08	1,45

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais De fonctionnement et autres services	Actif net	Action C, Z et D : 0.80% taux maximum* Action P : 1,30% maximum* Actions AD : 1,1% maximum*
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant**
Commission de mouvement - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	montant forfaitaire par opération de 50€ majoré d'un montant maximum de 0.05% de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres Emprunts d'espèces : 26,31 € ttc Néant
Commission de surperformance	Actif net	15 % TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.
** Compartiment investissant moins de 20% dans des parts et/ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Commission de surperformance :
ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation
La période d'observation a une durée de douze mois et sera comprise entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1. Le Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
2. Le Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation a débuté le 1 mars 2023 et s'est terminé le 28 février 2024.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D	Distribution	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**307 113 446,81**	**289 260 904,77**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	290 037 572,59	92 893 276,13
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-50 006 903,82	-88 162 562,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 696 720,97	4 940 913,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 978 621,31	-192 392,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 235 794,71	8 373 994,41
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-921,40	-686,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	2 474,77 (*)	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**565 056 805,94**	**307 113 446,81**

(*) 31/12/2025 : Soulte de fusion suite à l'absorption du fonds ARKEA MULTI PATRIMOINE en date du 04/09/2025

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C		
Actions souscrites durant l'exercice	44 258,875	80 743 802,03
Actions rachetées durant l'exercice	-16 589,111	-30 076 138,63
Solde net des souscriptions/rachats	27 669,764	50 667 663,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	110 276,894	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D		
Actions souscrites durant l'exercice	2 275,938	3 530 923,60
Actions rachetées durant l'exercice	-1 934,173	-2 998 258,28
Solde net des souscriptions/rachats	341,765	532 665,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	375,765	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P		
Actions souscrites durant l'exercice	1 205 600,496	204 567 098,47
Actions rachetées durant l'exercice	-94 710,909	-15 989 112,44
Solde net des souscriptions/rachats	1 110 889,587	188 577 986,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 074 879,427	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z		
Actions souscrites durant l'exercice	9 958,155	1 195 748,49
Actions rachetées durant l'exercice	-7 946,019	-943 394,47
Solde net des souscriptions/rachats	2 012,136	252 354,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	33 110,429	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER OPTIMAL INCOME C FR0011026707	Capitalisation	Capitalisation	EUR	203 935 580,40	110 276,894	1 849,30
SCHELCHER OPTIMAL INCOME D FR0011034800	Distribution	Capitalisation	EUR	583 620,90	375,765	1 553,15
SCHELCHER OPTIMAL INCOME P FR0011034818	Capitalisation	Capitalisation	EUR	356 495 244,00	2 074 879,427	171,81
SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z FR0013318755	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 042 360,64	33 110,429	122,08

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 905,53	1 905,52				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options	-180,08	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**1 725,45**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
BELGIQUE	3 861,56			3 861,56	3 861,56	
ALLEMAGNE	3 327,74		3 327,74		3 327,74	
ETATS-UNIS	2 022,09		2 022,09		2 022,09	
FRANCE	1 255,35		1 255,35		1 255,35	
PAYS-BAS	397,64			397,64	397,64	
Autres	80,41	2,54	77,87		80,41	
Total	**10 944,79**	**2,54**	**6 683,05**	**4 259,20**	**10 944,79**	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	479 061,52	459 504,15	19 557,37		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	91 592,57	56 628,02		34 964,55	
Comptes financiers	50 009,18				50 009,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-118 295,85	-118 295,85			
Emprunts					
Comptes financiers	-397,05				-397,05
Hors-bilan					
Futures	NA	48 387,14			
Options	NA	42 041,71			-1 434,65
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**488 265,17**	**19 557,37**	**34 964,55**	**48 177,48**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	104,96	32 834,15	4 837,69	111 572,19	106 104,51	144 807,96	78 800,05
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres				16 412,41	23 957,67	47 165,47	4 057,02
Comptes financiers	50 009,18						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres		-28 378,00		-45 586,80		-2 203,59	-42 127,46
Emprunts							
Comptes financiers	-397,05						
Hors-bilan							
Futures				70 801,77	101 339,40	-102 022,06	-21 731,97
Options						40 607,06	
Swaps							
Autres instruments							
Total	**49 717,09**	**4 456,15**	**4 837,69**	**153 199,57**	**231 401,58**	**128 354,84**	**18 997,64**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 MXN +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	60 023,68	3 491,98	25 910,12		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres		34 966,21			
Créances		2 315,78			
Comptes financiers	54,02	784,03	418,13	662,12	0,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-60 023,68		-25 910,12		
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					-397,05
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer		-32 256,89			
Futures options swaps		210,76			
Autres opérations					
Total	**54,02**	**9 511,87**	**418,13**	**662,12**	**-397,01**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	2 524,34	3 861,57	3 408,14
Obligations et valeurs assimilées	322 078,97	27 298,13	11 388,57
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres	87 759,81	4 983,50	
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**412 363,12**	**36 143,20**	**14 796,71**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	92 743,31	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	118 295,85	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	1 073,30	
SOCIETE GENERALE PAR	410,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE		69,50
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG		1 073,30
Société Générale		410,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	622 515,02
	Dépôts de garantie en espèces	4 112 594,60
	Coupons et dividendes en espèces	105 000,00
	Collatéraux	1 483 297,00
	Autres créances	553,49
Total des créances		**6 323 960,11**
Dettes		
	Rachats à payer	24 043,95
	Frais de gestion fixe	556 102,14
	Frais de gestion variable	553,49
	Collatéraux	1 483 297,00
	Autres dettes	163 087,37
Total des dettes		**2 227 083,95**
Total des créances et des dettes		**4 096 876,16**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 321 378,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 018,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 121 251,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 252,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			45 960 643,50
	FR0014012UV3	ARKEA GALAXY PART I	1 000 000,00
	FR0011158179	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	7 830 257,01
	FR0011158195	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP Part I	1 578 759,84
	FR001400EZQ4	SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	686 908,50
	FR001400JJC7	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	2 867 340,00
	FR001400JJE3	SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	111,93
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	5 341 150,73
	FR001400EZW2	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	3 103 102,50
	FR001400UG85	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	2 098 848,00
	FR0010232587	SCHELCHER MULTI ASSET Part I	3 839 003,08
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM Part C	17 615 161,91
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**45 960 643,50**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 976 805,25**	**4 735 987,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**4 976 805,25**	**4 735 987,74**
Report à nouveau	3,53	0,08
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 976 808,78**	**4 735 987,82**

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 425 129,07**	**2 603 078,62**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 425 129,07**	**2 603 078,62**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 425 129,07**	**2 603 078,62**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 425 129,07	2 603 078,62
Total	**2 425 129,07**	**2 603 078,62**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**6 987,21**	**921,64**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 987,21**	**921,64**
Report à nouveau	3,53	0,08
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 990,74**	**921,72**
Affectation :		
Distribution	6 989,23	921,40
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,51	0,32
Capitalisation		
Total	**6 990,74**	**921,72**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	375,765	34,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	18,60	27,10
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 496 618,22**	**2 067 292,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 496 618,22**	**2 067 292,00**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 496 618,22**	**2 067 292,00**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 496 618,22	2 067 292,00
Total	**2 496 618,22**	**2 067 292,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**48 070,75**	**64 695,48**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**48 070,75**	**64 695,48**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**48 070,75**	**64 695,48**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	48 070,75	64 695,48
Total	**48 070,75**	**64 695,48**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**19 574 730,45**	**-289 362,55**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**19 574 730,45**	**-289 362,55**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**19 574 730,45**	**-289 362,55**

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 049 071,60**	**-136 749,88**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**7 049 071,60**	**-136 749,88**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**7 049 071,60**	**-136 749,88**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	7 049 071,60	-136 749,88
Total	**7 049 071,60**	**-136 749,88**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**20 468,33**	**-50,33**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**20 468,33**	**-50,33**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**20 468,33**	**-50,33**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	20 468,33	-50,33
Total	**20 468,33**	**-50,33**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**12 365 465,73**	**-149 163,42**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**12 365 465,73**	**-149 163,42**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**12 365 465,73**	**-149 163,42**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	12 365 465,73	-149 163,42
Total	**12 365 465,73**	**-149 163,42**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**139 724,79**	**-3 398,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**139 724,79**	**-3 398,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**139 724,79**	**-3 398,92**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	139 724,79	-3 398,92
Total	**139 724,79**	**-3 398,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 905 522,36**	**0,34**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 905 522,36**	**0,34**
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 858,20**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	3 716 399	1 858,20	0,00
Gestion et promotion immobilière			**450,00**	**0,00**
TERACT RTS 08-02-27	EUR	450 000	450,00	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 898 364,16**	**0,34**
PIERRE & VACANCES	EUR	1 015 168	1 898 364,16	0,34
Services aux professionnels			**4 850,00**	**0,00**
TRANSITION PARIS 8 (TRANSITION SA) CW 16-06-26	EUR	97 000	4 850,00	0,00
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**9 794 056,48**	**1,73**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**9 794 056,48**	**1,73**
Equipement et services pour l'énergie			**80 408,40**	**0,01**
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 0.0% 26-04-29 DEFAULT	EUR	6 986 557	77 870,15	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	399 282	1 261,92	0,00
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24 DEFAULT	EUR	399 282	1 276,33	0,00
Logiciels			**104 612,30**	**0,02**
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	100 000	104 612,30	0,02
Marchés de capitaux			**3 861 568,11**	**0,68**
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	4 000 000	3 861 568,11	0,68
Métaux et minerais			**3 327 735,77**	**0,59**
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	3 300 000	3 327 735,77	0,59
Services financiers diversifiés			**2 419 731,90**	**0,43**
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	2 000 000	2 022 088,49	0,36
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	EUR	400 000	397 643,41	0,07
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**360 765 664,71**	**63,85**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**360 765 664,71**	**63,85**
Assurance			**12 112 342,05**	**2,14**
AEGON NV USI10R+0.38694% PERP	USD	3 700 000	2 296 852,10	0,41
AXA EUAR10+4.0% PERP EMTN	EUR	1 200 000	1 242 239,24	0,22
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	800 000	793 634,67	0,14
AXA TV PERP	EUR	1 612 000	1 656 678,46	0,29
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	2 000 000	1 899 809,32	0,34
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	EUR	1 100 000	1 182 639,77	0,21
SWISSCOM FINANCE BV 3.125% 21-05-32	EUR	3 000 000	3 040 488,49	0,53
Automobiles			**13 779 246,93**	**2,44**
BMW FIN 3.25% 20-05-31 EMTN	EUR	3 224 000	3 297 231,39	0,58
KNORR BREMSE AG 3.0% 30-09-29	EUR	988 000	1 001 612,27	0,18
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 432 472,99	0,43

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT TPA	EUR	15 800	5 467 819,10	0,97
STELLANTIS NV 0.75% 18-01-29	EUR	1 000 000	949 442,88	0,17
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	590 000	630 668,30	0,11
Banques commerciales			**62 478 268,16**	**11,05**
BARCLAYS 3.543% 14-08-31 EMTN	EUR	2 500 000	2 576 220,41	0,46
BAYER LAND BK 3.75% 14-02-31	EUR	1 300 000	1 380 256,03	0,24
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 000 000	1 102 614,58	0,20
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	2 000 000	2 114 452,33	0,37
BNP PAR.TPA 84 1-2	EUR	14 100	1 771 813,05	0,31
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	4 000 000	4 051 952,33	0,72
BNP PAR 3.583% 15-01-31 EMTN	EUR	700 000	732 429,85	0,13
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	1 200 000	1 326 336,30	0,23
BNP PAR TPA84 AUTRE V PERP	EUR	15 674	2 283 441,57	0,40
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	1 000 000	1 086 089,11	0,19
CA 3.25% 25-08-32 EMTN	EUR	4 200 000	4 200 136,36	0,74
CA 3.75% 23-01-31	EUR	800 000	844 984,55	0,15
CA 4.0% PERP	EUR	200 000	200 005,89	0,04
CA 5.875% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 542 482,29	0,27
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 222 529,18	0,39
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	1 400 000	1 486 447,22	0,26
DANSKE BK 3.25% 14-01-33 EMTN	EUR	500 000	514 636,82	0,09
DANSKE BK 3.375% 02-12-33 EMTN	EUR	5 100 000	5 044 659,06	0,89
DNB BANK A 3.125% 20-05-31	EUR	5 500 000	5 611 329,79	0,99
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	1 800 000	1 872 589,81	0,33
ERSTE GR BK 3.25% 14-01-33	EUR	600 000	616 175,18	0,11
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.5% 17-03-28	EUR	2 908 000	3 033 877,96	0,54
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	300 000	317 159,24	0,06
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	1 200 000	1 289 439,86	0,23
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	1 800 000	1 923 246,00	0,34
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	900 000	926 959,32	0,16
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	1 400 000	1 489 277,33	0,26
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	700 000	776 396,51	0,14
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 3.625% 21-05-29	EUR	800 000	820 686,52	0,15
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 380 000	1 411 343,49	0,25
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	1 891 000	1 945 104,10	0,34
UNICREDIT 3.1% 10-06-31 EMTN	EUR	308 000	312 771,13	0,06
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	2 742 000	2 747 169,98	0,49
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 467 000	1 555 910,35	0,28
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 347 344,66	0,24
Biens de consommation durables			**4 579 429,72**	**0,81**
ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28	EUR	1 000 000	1 047 067,19	0,19
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	3 500 000	3 532 362,53	0,62
Boissons			**11 314 054,85**	**2,00**
ANHEUSER INBEV SANV 3.375% 19-05-33	EUR	166 000	169 347,32	0,03
CARLSBERG BREWERIES AS 3.0% 28-08-29	EUR	1 500 000	1 520 684,90	0,27
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 3.125% 03-06-31	EUR	3 300 000	3 352 843,40	0,59
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 3.125% 25-09-32	EUR	3 000 000	2 987 168,63	0,53

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HEINEKEN NV 2.99% 14-07-31	EUR	3 300 000	3 284 010,60	0,58
Compagnies aériennes			**1 032 843,45**	**0,18**
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	100 000	115 856,50	0,02
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	900 000	916 986,95	0,16
Composants automobiles			**5 740 226,74**	**1,02**
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	1 800 000	1 873 661,67	0,33
ROBERT BOSCH FINANCE LLC 3.25% 28-05-31	EUR	3 800 000	3 866 565,07	0,69
Conglomérats industriels			**1 848 721,19**	**0,33**
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.25% 23-05-30	EUR	1 800 000	1 848 721,19	0,33
Courrier, fret aérien et logistique			**5 270 181,90**	**0,93**
DEUTSCHE POST AG 3.0% 25-11-31	EUR	2 550 000	2 540 666,65	0,45
FEDEX 3.5% 30-07-32	EUR	2 700 000	2 729 515,25	0,48
Crédit à la consommation			**3 496 788,25**	**0,62**
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 2.541% 20-11-28	EUR	3 500 000	3 496 788,25	0,62
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**3 578 187,36**	**0,63**
CARREFOUR S A 3.75% 24-05-33	EUR	3 500 000	3 578 187,36	0,63
Electricité			**3 209 118,46**	**0,57**
AMPRION 3.0% 05-12-29 EMTN	EUR	1 600 000	1 606 756,71	0,28
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 602 361,75	0,29
Epargne et prêts hypothécaires			**1 923 326,92**	**0,34**
ACHMEA BANK NV 2.5% 06-05-28	EUR	1 900 000	1 923 326,92	0,34
Equipements électriques			**1 990 291,92**	**0,35**
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	EUR	2 000 000	1 990 291,92	0,35
Equipements et fournitures médicaux			**2 009 654,79**	**0,36**
MEDTRONIC 2.95% 15-10-30	EUR	2 000 000	2 009 654,79	0,36
Hôtels, restaurants et loisirs			**7 066 501,83**	**1,25**
AMADEUS CM 3.375% 25-03-30	EUR	2 800 000	2 893 618,58	0,51
LA FRANCAISE DES JEUX 3.0% 21-11-30	EUR	4 200 000	4 172 883,25	0,74
Infrastructure de transports			**12 147 807,22**	**2,15**
ABERTIS INFRA 3.125% 07-07-30	EUR	4 100 000	4 141 869,99	0,73
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	2 500 000	2 572 842,47	0,46
AEROPORTI DI ROMA 3.625% 15-06-32	EUR	2 600 000	2 669 897,26	0,47
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	700 000	750 289,01	0,13
MUNDYS 3.7% 29-09-31 EMTN	EUR	2 000 000	2 012 908,49	0,36
Logiciels			**1 929 113,73**	**0,34**
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.479% 19-06-32	EUR	1 900 000	1 929 113,73	0,34
Machines				**0,00**
AGRIPOLE 5.0% 27-11-19	EUR	2 100 000		0,00
Marchés de capitaux			**18 161 498,01**	**3,21**
ABN AMRO BK 3.125% 21-01-30	EUR	400 000	416 260,05	0,07
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	1 900 000	1 953 139,54	0,35
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	950 000	1 009 896,78	0,18

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	4 000 000	4 318 068,49	0,75
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	1 400 000	1 524 082,00	0,27
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	1 800 000	1 735 587,12	0,31
PIERER INDUST 2.5% 22-04-28	EUR	1 750 000	1 588 424,66	0,28
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	1 400 000	1 464 479,78	0,26
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	1 500 000	1 673 983,87	0,30
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30-05-30	EUR	1 700 000	1 849 988,55	0,33
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	600 000	627 587,17	0,11
Media			**5 321 892,02**	**0,94**
CANAL PLUS SADIR 4.625% 03-12-30	EUR	3 300 000	3 340 050,47	0,59
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	1 800 000	1 981 841,55	0,35
Produits alimentaires			**4 433 961,01**	**0,78**
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	EUR	1 000 000	1 042 654,93	0,18
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	3 200 000	3 391 306,08	0,60
Produits chimiques			**3 005 193,70**	**0,53**
SYMRISE AG 3.25% 24-09-32	EUR	3 000 000	3 005 193,70	0,53
Produits de soins personnels			**5 491 921,03**	**0,97**
L OREAL S A 2.75% 19-11-30	EUR	5 500 000	5 491 921,03	0,97
Produits pharmaceutiques			**8 438 198,51**	**1,49**
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 2.875% 19-05-29	EUR	600 000	612 507,12	0,11
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 3.25% 19-05-32	EUR	3 800 000	3 881 219,27	0,68
SANOFI 2.75% 11-03-31	EUR	1 500 000	1 519 249,11	0,27
SANOFI 3.0% 23-06-32 EMTN	EUR	2 400 000	2 425 223,01	0,43
Produits pour l'industrie du bâtiment			**6 980 686,20**	**1,24**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.5% 04-04-33	EUR	2 000 000	2 053 111,51	0,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	2 000 000	2 077 806,16	0,37
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN TPA SU-L6R PERP.	EUR	1 898 000	2 258 620,00	0,41
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN TX OBLIGATIONS 31/12/2099	EUR	5 054	591 148,53	0,10
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**3 599 116,03**	**0,64**
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 06-10-31	EUR	3 600 000	3 599 116,03	0,64
Services aux collectivités			**49 421 405,71**	**8,75**
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	12 200 000	11 627 935,32	2,06
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	20 000 000	19 544 378,08	3,46
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	500 000	501 683,56	0,09
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-01-30	EUR	16 500 000	17 010 455,75	3,01
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35	EUR	738 000	736 953,00	0,13
Services aux entreprises			**3 595 962,29**	**0,64**
SECURITAS AB 3.375% 20-05-32	EUR	3 550 000	3 595 962,29	0,64
Services aux professionnels			**4 386 515,29**	**0,78**
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	1 200 000	1 197 803,18	0,21
MANPOWER 3.75% 13-12-30	EUR	3 200 000	3 188 712,11	0,57
Services clientèle divers			**2 093 932,88**	**0,37**
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	2 000 000	2 093 932,88	0,37

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			**11 842 158,34**	**2,10**
ATT 3.6% 01-06-33	EUR	3 000 000	3 061 414,11	0,54
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	1 500 000	1 567 499,17	0,28
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	658 000	712 346,05	0,13
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	EUR	1 800 000	1 827 376,40	0,32
TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16-12-30	EUR	2 700 000	2 712 612,51	0,48
TELENOR AS 3.375% 01-04-32	EUR	1 900 000	1 960 910,10	0,35
Services financiers diversifiés			**61 303 206,14**	**10,85**
AIR LIQ FIN 3.0% 05-05-33 EMTN	EUR	4 200 000	4 138 863,53	0,73
AIR LIQ FIN 3.5% 21-03-35 EMTN	EUR	100 000	103 019,82	0,02
AMERICAN HONDA FIN 3.65% 23-04-31	EUR	4 100 000	4 260 392,00	0,75
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 02-05-30	EUR	1 500 000	1 608 984,04	0,28
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 7.25% PERP	EUR	3 000 000	3 246 971,67	0,57
BAWAG GROUP 7.25% PERP	EUR	1 600 000	1 743 520,18	0,31
BRENNTAG FINANCE BV 3.375% 02-10-31	EUR	3 000 000	2 992 962,74	0,53
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	4 000 000	4 230 687,40	0,76
DSV FINANCE BV 3.125% 06-11-28	EUR	1 800 000	1 828 083,58	0,32
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	EUR	100 000	104 961,71	0,02
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33 EMTN	EUR	2 500 000	3 008 333,05	0,53
GRENKELEASING AG 8.75% PERP	EUR	800 000	868 490,63	0,15
HALEON UK CAPITAL 2.875% 18-09-28	EUR	3 550 000	3 593 045,94	0,64
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 062 000	1 106 692,16	0,20
HEIDELBERG MATERIALS FINANCE LUXEMBOURG 3.0% 10-07-30	EUR	2 952 000	3 002 012,54	0,53
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 3.375% 05-03-33	EUR	3 750 000	3 813 148,20	0,67
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	1 500 000	1 481 245,38	0,26
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	1 000 000	1 011 701,64	0,18
NATIXIS ZCP 20-07-27	EUR	1 500 000	1 456 200,00	0,26
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3.25% 22-09-32	EUR	2 700 000	2 688 266,65	0,48
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	800 000	824 225,10	0,15
ROTHSCHILD US LIBOR PERPETUAL	USD	1 810 000	1 195 124,94	0,21
TENNET HOLDING BV 0.875% 16-06-35	EUR	1 400 000	1 138 776,01	0,20
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.375% 14-01-28	EUR	400 000	416 883,12	0,07
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 14-01-31	EUR	2 000 000	2 090 290,68	0,37
VODAFONE INTL FINANCING DAC 2.75% 03-07-29	EUR	2 500 000	2 525 609,25	0,45
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.375% 03-07-33	EUR	3 000 000	3 011 830,89	0,53
VOLKSWAGEN BANK 3.125% 10-12-29	EUR	2 700 000	2 692 550,77	0,48
VOLVO TREASURY AB 3.0% 20-05-30	EUR	1 100 000	1 120 332,52	0,20
Services liés aux technologies de l'information			**2 990 273,63**	**0,53**
CAPGEMINI 3.125% 25-09-31	EUR	3 000 000	2 990 273,63	0,53
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 841 250,23**	**0,33**
PROLOGIS INTL FUND II 4.625% 21-02-35	EUR	920 000	1 008 245,96	0,18
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	800 000	833 004,27	0,15
Soins et autres services médicaux			**5 084 994,51**	**0,90**
CENCORA 3.625% 22-05-32	EUR	3 000 000	3 088 661,51	0,55
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	EUR	1 938 000	1 996 333,00	0,35

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Textiles, habillement et produits de luxe			**3 657 974,62**	**0,65**
LVMH MOET HENNESSY 2.625% 07-03-29	EUR	3 500 000	3 556 843,60	0,63
LVMH MOET HENNESSY 2.75% 07-11-27	EUR	100 000	101 131,02	0,02
Transport routier et ferroviaire			**3 609 419,09**	**0,64**
SIXT SE 3.25% 22-01-30 EMTN	EUR	1 600 000	1 655 690,08	0,29
TRANSDEV GROUP 3.845% 21-05-32	EUR	1 900 000	1 953 729,01	0,35
TITRES D'OPC			**45 960 643,50**	**8,13**
OPCVM			**44 960 643,50**	**7,95**
Gestion collective			**44 960 643,50**	**7,95**
SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD I	EUR	436,123	7 830 257,01	1,39
SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP Part I	EUR	809,799	1 578 759,84	0,28
SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	EUR	50	686 908,50	0,12
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	EUR	250	2 867 340,00	0,51
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	EUR	1	111,93	0,00
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD I	EUR	973,373	5 341 150,73	0,95
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 PART I	EUR	250	3 103 102,50	0,55
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	EUR	200	2 098 848,00	0,37
SCHELCHER MULTI ASSET Part I	EUR	170,155	3 839 003,08	0,68
SCHELCHER SHORT TERM Part C	EUR	60 746,127	17 615 161,91	3,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**1 000 000,00**	**0,18**
Gestion collective			**1 000 000,00**	**0,18**
ARKEA GALAXY PART I	EUR	10 000	1 000 000,00	0,18
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			**118 295 850,41**	**20,94**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**118 295 850,41**	**20,94**
Marchés de capitaux			**16 217 342,14**	**2,87**
INTL FINANCE CORP IFC ZCP 20-01-37	MXN	451 100 000	7 718 948,74	1,37
INTL FINANCE CORP IFC ZCP 27-01-37	MXN	500 000 000	8 498 393,40	1,50
Services aux collectivités			**102 078 508,27**	**18,07**
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 04-09-34	EUR	1 742 000	1 705 315,03	0,30
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 6.5% 07-07-27	MXN	910 933 000	43 806 341,51	7,75
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	1 600 000	1 780 454,14	0,32
BELGIQUE 5%04-35 OLO	EUR	424 955	498 273,39	0,09
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.9% 18-06-26	EUR	27 823 895	28 378 004,06	5,02
UNITED KINGDOM GILT 1.25% 31-07-51	GBP	26 334 748	13 552 975,93	2,40
UNITED KINGDOM GILT 3.25% 22-01-44	GBP	13 514 524	12 357 144,21	2,19
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			**-118 295 850,41**	**-20,94**
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**92 743 309,06**	**16,41**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 150 735,34**	**0,20**
Logiciels			**1 150 735,34**	**0,20**
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	1 100 000	1 150 735,34	0,20

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**91 592 573,72**	**16,21**
Assurance			**430 050,83**	**0,08**
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	EUR	400 000	430 050,83	0,08
Automobiles			**1 386 589,36**	**0,25**
KNORR BREMSE AG 3.0% 30-09-29	EUR	830 000	841 435,41	0,15
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	510 000	545 153,95	0,10
Banques commerciales			**9 765 464,80**	**1,73**
BAYER LAND BK 3.75% 14-02-31	EUR	600 000	637 041,25	0,11
BBVA 8.375% PERP	EUR	600 000	661 568,75	0,12
CA 3.75% 23-01-31	EUR	200 000	211 246,14	0,04
CA 4.0% PERP	EUR	1 800 000	1 800 053,00	0,31
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	1 100 000	1 162 917,22	0,21
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	700 000	752 173,25	0,13
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	100 000	102 995,48	0,02
SG 3.75% 15-07-31	EUR	1 000 000	1 031 156,71	0,18
UNICREDIT 3.1% 10-06-31 EMTN	EUR	1 707 000	1 733 442,59	0,31
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	1 458 000	1 460 749,03	0,26
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	200 000	212 121,38	0,04
Biotechnologie			**1 074 031,47**	**0,19**
WEPA HYGIENPRODUKTE 5.625% 15-01-31	EUR	1 000 000	1 074 031,47	0,19
Boissons			**2 687 113,53**	**0,48**
ANHEUSER INBEV SANV 3.375% 19-05-33	EUR	2 634 000	2 687 113,53	0,48
Compagnies aériennes			**579 282,50**	**0,10**
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	500 000	579 282,50	0,10
Courrier, fret aérien et logistique			**1 263 358,95**	**0,22**
DEUTSCHE POST AG 3.0% 25-11-31	EUR	1 268 000	1 263 358,95	0,22
Logiciels			**1 116 855,32**	**0,20**
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.479% 19-06-32	EUR	1 100 000	1 116 855,32	0,20
Marchés de capitaux			**513 984,09**	**0,09**
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	500 000	513 984,09	0,09
Produits pharmaceutiques			**1 818 917,26**	**0,32**
SANOFI 3.0% 23-06-32 EMTN	EUR	1 800 000	1 818 917,26	0,32
Services aux collectivités			**61 451 585,76**	**10,87**
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	11 800 000	11 246 691,54	1,99
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35	EUR	15 262 000	15 240 347,82	2,70
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	14 500 000	13 027 195,25	2,31
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.875% 15-01-29	USD	20 199 000	21 937 351,15	3,87
Services aux professionnels			**199 633,86**	**0,04**
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	200 000	199 633,86	0,04
Services de télécommunication diversifiés			**1 505 510,47**	**0,27**
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	342 000	370 246,73	0,07
TELENOR AS 3.375% 01-04-32	EUR	1 100 000	1 135 263,74	0,20

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			**5 904 697,35**	**1,04**
AIR LIQ FIN 3.5% 21-03-35 EMTN	EUR	2 700 000	2 781 535,20	0,49
GRENKELEASING AG 8.75% PERP	EUR	600 000	651 367,98	0,12
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 3.375% 05-03-33	EUR	400 000	406 735,81	0,07
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 200 000	1 225 391,33	0,22
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	400 000	421 608,89	0,07
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 14-01-31	EUR	400 000	418 058,14	0,07
Soins et autres services médicaux			**681 925,93**	**0,12**
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	EUR	662 000	681 925,93	0,12
Textiles, habillement et produits de luxe			**1 213 572,24**	**0,21**
LVMH MOET HENNESSY 2.75% 07-11-27	EUR	1 200 000	1 213 572,24	0,21
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**7 943,55**	**0,00**
Total			**511 177 139,66**	**90,46**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/USD/EUR/20260320		-69 498,20	EUR	32 187 397,06	USD	-32 256 895,26
Total		**-69 498,20**		**32 187 397,06**		**-32 256 895,26**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
DJES BANKS 12/2026 PUT 160	-240		-29 400,00	173 758,20
DJES BANKS 12/2026 PUT 190	240	58 800,00		-353 834,88
Sous-total 2.		**58 800,00**	**-29 400,00**	**-180 076,68**
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**58 800,00**	**-29 400,00**	**-180 076,68**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 0326	-133	366 275,18		-13 362 850,70
EURO BOBL 0326	600		-77 350,00	69 696 000,00
EURO BUND 0326	281	67 120,00		35 847 170,00
EURO-OAT 0326	-270	64 800,00		-32 559 300,00
EURO SCHATZ 0326	663	46 300,00		70 801 770,00
FV CBOT UST 5 0326	340		-183 197,31	31 643 402,38
US 10YR NOTE 0326	-1 100	452 499,04		-105 309 932,31
XEUR FGBX BUX 0326	-76	129 200,00		-8 369 120,00
Sous-total 1.		**1 126 194,22**	**-260 547,31**	**48 387 139,37**
2. Options				
CBOT YST 10 A 02/2026 PUT 108	-300		-3 991,23	545 166,09
CBOT YST 10 A 02/2026 PUT 109.5	300	15 964,92		-1 979 813,69
EUREX EURO BUND 02/2026 CALL 131	-540	303 530,00		-6 743 595,60
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126	-640	70 400,00		21 122 796,80
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 127	-540	27 000,00		27 662 504,40
Sous-total 2.		**416 894,92**	**-3 991,23**	**40 607 058,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**1 543 089,14**	**-264 538,54**	**88 994 197,37**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	511 177 139,66
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-69 498,20
Total instruments financiers à terme - actions	29 400,00
Total instruments financiers à terme - taux	1 278 550,60
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	56 333 138,31
Autres passifs (-)	-3 691 924,43
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**565 056 805,94**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME C	EUR	110 276,894	1 849,30
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME D	EUR	375,765	1 553,15
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME P	EUR	2 074 879,427	171,81
Action SCHELCHER OPTIMAL INCOME Z	EUR	33 110,429	122,08

28. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR0011034818

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 2.50%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro ou en autres devises.

Les actifs non libellés en euro sont limités à 30% de de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion peuvent représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

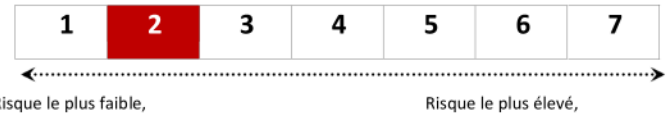
Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risqué



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances définis de façon discrétionnaire.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 944	EUR 8 390
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-5,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 809	EUR 9 318
	Rendement annuel moyen	-11,9%	-2,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 986	EUR 10 423
	Rendement annuel moyen	-0,1%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 178	EUR 11 522
	Rendement annuel moyen	11,8%	4,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2021 et 07/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 391	EUR 677
Incidence des coûts annuels (*)	3,91%	2,31%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,71% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 146
Coûts de transaction (*)	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,13% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 13

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions C / ISIN : FR0011026707

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro ou en autres devises.

Les actifs non libellés en euro sont limités à 30% de de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion peuvent représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances définis de façon discrétionnaire.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 985	EUR 8 434
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-5,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 899	EUR 9 509
	Rendement annuel moyen	-11,0%	-1,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 087	EUR 10 635
	Rendement annuel moyen	0,9%	2,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 294	EUR 11 759
	Rendement annuel moyen	12,9%	5,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2021 et 07/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 139	EUR 321
Incidence des coûts annuels (*)	1,39%	1,08%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,18% avant déduction des coûts et de 2,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction (*)	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,11% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 11

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions D / ISIN : FR0011034800

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont distribués) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro ou en autres devises.

Les actifs non libellés en euro sont limités à 30% de de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion peuvent représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

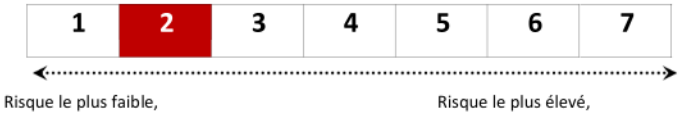
Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risqué



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances définis de façon discrétionnaire.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 985	EUR 8 430
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-5,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 699	EUR 9 259
	Rendement annuel moyen	-13,0%	-2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 036	EUR 10 366
	Rendement annuel moyen	0,4%	1,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 212	EUR 11 642
	Rendement annuel moyen	12,1%	5,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2021 et 02/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 139	EUR 321
Incidence des coûts annuels (*)	1,39%	1,08%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,28% avant déduction des coûts et de 1,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction (*)	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,28%, commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15 % TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence.	EUR 28

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER OPTIMAL INCOME

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions Z / ISIN : FR0013318755

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) en obligations et autres titres de créances, y compris obligations subordonnées de tout type, libellés en euro ou en autres devises.

Les actifs non libellés en euro sont limités à 30% de de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion peuvent représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées.

Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, souscrivant via un intermédiaire financier, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 2 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risqué

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (6 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créances définis de façon discrétionnaire.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 985	EUR 8 433
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-5,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 899	EUR 9 509
	Rendement annuel moyen	-11,0%	-1,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 086	EUR 10 633
	Rendement annuel moyen	0,9%	2,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 290	EUR 11 753
	Rendement annuel moyen	12,9%	5,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2021 et 07/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 333	EUR 503
Incidence des coûts annuels (*)	3,33%	1,71%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,81% avant déduction des coûts et de 2,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction (*)	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,05% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 5

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 27-29 Rue Chateaubriand, 75008 Paris.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Optimal Income

Identifiant d'entité juridique : 96950019B5CAKNS20286

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
38.4 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 105.3 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 79.5 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 38.4 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1.5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

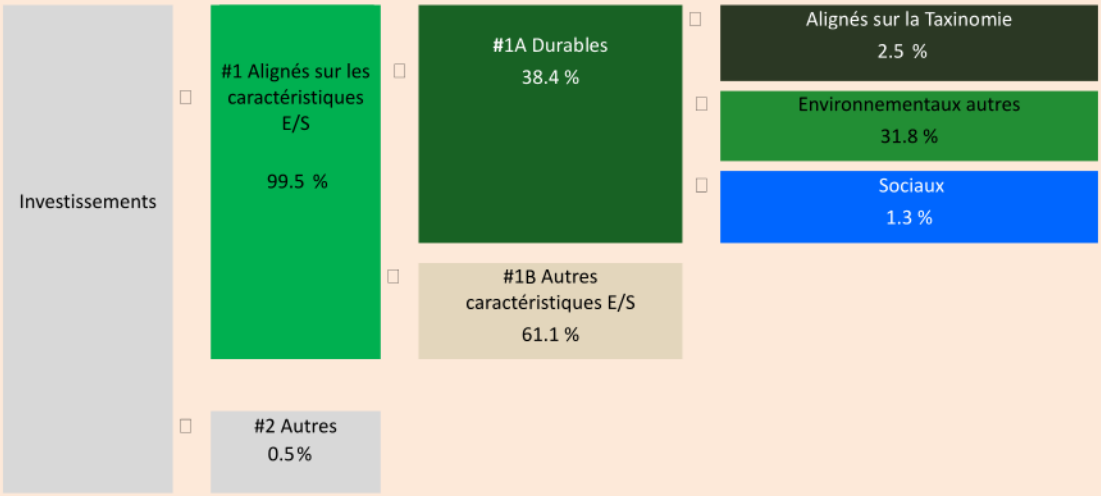
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
bench_DE000BU22056	Investissements Souverains	4.8%	Allemagne
DBR 0 1/4 08/15/28	Investissements Souverains	4.0%	Allemagne
TII 0 7/8 15/01/2029	Investissements Souverains	3.9%	États-Unis
DBR 0 1/2 08/15/27	Investissements Souverains	3.5%	Allemagne
Schelcher Short Term - Parts C	Services Financiers	3.1%	France
SPGB 2.7 01/31/30	Investissements Souverains	3.0%	Espagne
SPGB 3.2 10/31/35	Investissements Souverains	2.8%	Espagne
UKT 1 1/4 07/31/51	Investissements Souverains	2.6%	Royaume-Uni
UKT 3 1/4 01/22/44	Investissements Souverains	2.4%	Royaume-Uni
TII 0 5/8 07/15/32	Investissements Souverains	2.3%	États-Unis
Schelcher Convertible Global World I	Services Financiers	1.4%	France
DNBNO 3 1/8 05/20/31	Services Financiers	1.0%	Norvège

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
ORFP 2 3/4 11/19/30	Biens de consommation de base	1.0%	France
TP RENAUL Float PERP	Biens de consommation discrétionnaire	1.0%	France
Schelcher Euro High Yield Parts I	Services Financiers	0.9%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Produits pharmaceutiques, Équipements et fournitures médicaux, Services de télécommunications diversifiés, Wireless Telecommunication Services, Matériaux de construction, Machines, Sociétés de négoce et distributeurs, Hôtels, restaurants et loisirs, Produits chimiques, Services informatiques, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Produits de construction, Textiles, habillement et articles de luxe, Boissons, Biens durables pour le foyer, Construction et génie civil, Banques, Composants automobiles, Produits alimentaires, Automobiles, Compagnies aériennes, Services et fournitures commerciaux, Transport aérien et logistique, Infrastructure de transport, Marchés de capitaux, Fournisseurs et services de santé, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Produits personnels, Transport routier et ferroviaire, Caisses d'épargne et financement hypothécaire, Services publics d'électricité, Assurance, Médias, Commerce de détail spécialisé, Services professionnels.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

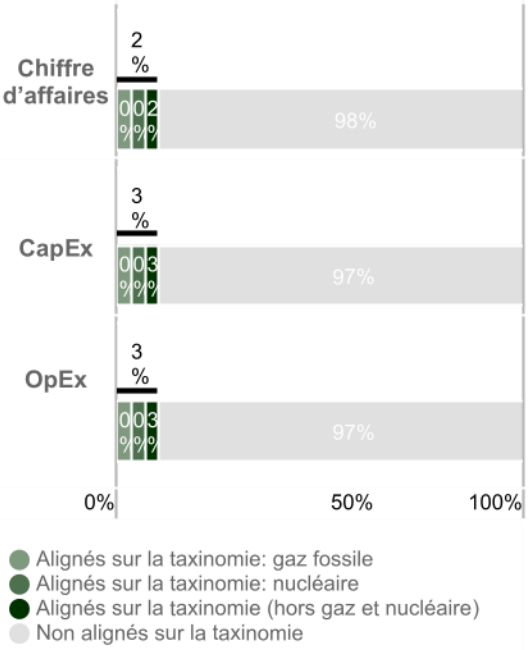
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

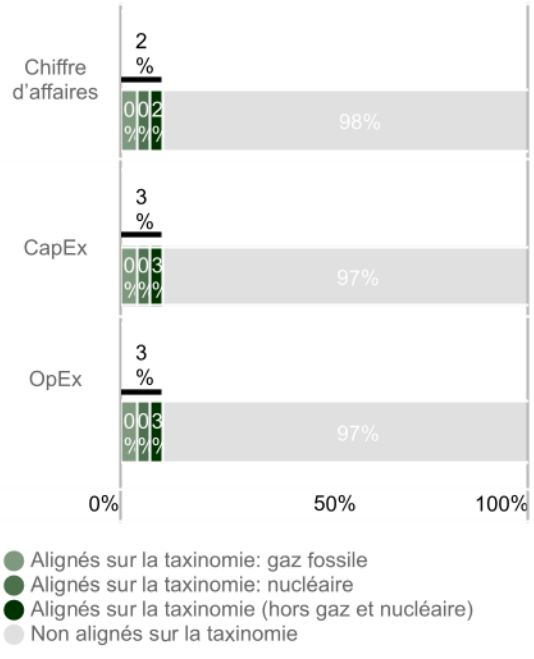
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER MULTI ASSET

29. RAPPORT DE GESTION

L'exercice a connu beaucoup de volatilité sur les taux avec des courbes de taux qui se sont pentifiées aux USA comme en Europe.
Plusieurs chocs de marché ont secoué, le « libération Day » en Avril qui a généré une correction rapide de tous les actifs risqués ou encore l'abandon du frein à la dette Allemande qui a surpris les marchés et généré une hausse de taux de 30 à 40 bps sur les courbes européennes.
Concernant les spreads de crédit, la tendance à la compression des primes de risque a perduré tout l'exercice (hors « liberation day ») et a profité au fonds.

Fonds	Part	Performance
Schelcher Multi Asset	I	0.81%
Schelcher Multi Asset	P	-0.10%
Schelcher Multi Asset	Z	0.80%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-02-35	4 028 444,83	4 056 371,41
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-30	3 629 760,00	3 655 720,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	4 145 543,63	2 976 299,38
SCHELCHER CONVERTIBLE Part I		6 841 410,28
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35	4 021 446,85	
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-02-27	3 921 617,53	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	3 896 253,70	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	3 847 840,00	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	3 802 241,10	
BYD CO LTD-H	183 224,22	2 816 936,99

30. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 236 638,72
o Prêts de titres : 236 638,72
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 111 981 649,45
o Change à terme : 4 661 067,62
o Future : 92 518 095,36
o Options : 14 802 486,47
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FRANCE SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	13 332,74
Total des revenus	**13 332,74**
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	771,84
Total des frais	**771,84**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	236 638,72				
% de l'Actif Net (*)	0,33				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	236 638,72				
% de l'Actif Net	0,33				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CACEIS BANK LUXEMBOURG LUXEMBOURG	236 638,72				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	236 638,72				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	13 332,74				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-771,84				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.
Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
o Dépôt,
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité,
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité,
o Prises en pension ».
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de la valeur risque (VaR absolue).

Afin de mesurer le risque global du compartiment, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR») fixée selon les modalités définies aux articles 411-77 et suivants du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM.

Plus particulièrement, la VaR du Compartiment est calculée au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un niveau de risque maximum de 20% maximum de l'actif net pour le Compartiment « Schelcher Multi Asset », avec un seuil de confiance à 99 %.

Cependant, la VaR est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum.

En outre, il faut connaître les limites de cet outil :
- La VaR est calculée à partir des données journalières historiques, ce qui implique qu'elle n'est pas parfaite pour mesurer des risques extrêmes lors de conditions de marché inhabituelles ou jamais rencontrées dans le passé.

Enfin, le niveau de l'effet de levier indicatif moyen du Compartiment « Schelcher Multi Asset » est de 1,5 pour Toutefois, le Compartiment aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif du Compartiment est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés divisé par la valeur liquidative.

MIN	MAX	MOYENNE
3,71%	13,11%	6,39%

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.

La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

31. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**31 867 022,67**	**37 041 098,89**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 867 022,67	37 041 098,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**32 775 725,47**	**21 308 169,87**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 775 725,47	21 308 169,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 000 000,00**	**7 979 457,94**
OPCVM		7 979 457,94
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 000 000,00	
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**444 476,08**	**2 039 425,64**
Opérations temporaires sur titres (H)	**236 917,47**	**9 856 438,95**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	236 917,47	9 856 438,95
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**66 324 141,69**	**78 224 591,29**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 251 493,31**	**15 047 778,95**
Comptes financiers	**5 589 935,66**	**4 908 896,71**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**6 841 428,97**	**19 956 675,66**
Total de l'actif I+II	**73 165 570,66**	**98 181 266,95**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	72 555 884,24	80 206 772,47
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	7 133,70	3 291 309,84
Capitaux propres I	**72 563 017,94**	**83 498 082,31**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**72 563 017,94**	**83 498 082,31**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**354 425,19**	**2 168 407,71**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**354 425,19**	**2 168 407,71**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	155 772,97	12 239 504,37
Concours bancaires	92 354,56	275 272,56
Sous-total autres passifs IV	**248 127,53**	**12 514 776,93**
Total Passifs : I+II+III+IV	**73 165 570,66**	**98 181 266,95**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	716 643,90	664 300,05
Produits sur obligations	1 035 458,96	1 754 057,43
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	12 852,56	33 206,59
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	145 785,29	388 372,34
Sous-total produits sur opérations financières	**1 910 740,71**	**2 839 936,41**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres	-247,86	-3 387,45
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-23 600,50	-32 703,30
Sous-total charges sur opérations financières	**-23 848,36**	**-36 090,75**
Total revenus financiers nets (A)	**1 886 892,35**	**2 803 845,66**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 318 520,21	-1 507 054,54
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		-17 827,00
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 318 520,21**	**-1 524 881,54**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**568 372,14**	**1 278 964,12**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-56 821,09**	**-93 762,05**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**511 551,05**	**1 185 202,07**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-2 322 183,76	-1 958 875,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-322 586,42	-687 008,19
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-2 644 770,18**	**-2 645 884,11**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**290 510,01**	**153 020,47**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-2 354 260,17**	**-2 492 863,64**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 263 896,12	4 869 636,28
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-83 995,26	163 834,44
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**2 179 900,86**	**5 033 470,72**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-330 058,04**	**-434 499,31**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 849 842,82**	**4 598 971,41**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 133,70**	**3 291 309,84**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment SCHELCHER MULTI ASSET a pour objectif de réaliser (nette de frais) une performance supérieure à celle de son indicateur de référence via la gestion d'un portefeuille principalement investis en actions, en obligations et en devises de tous pays de l'OCDE et hors OCDE :

- €STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour l'action I
- E€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour l'action Z
- €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.1% pour l'action P.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**151 564 627,61**	**151 654 362,61**	**92 892 174,15**	**83 498 082,31**	**72 563 017,94**
Action SCHELCHER MULTI ASSET I en EUR					
Actif net	77 821,98	7 747 093,85	10 295 104,83	10 656 581,11	8 709 966,90
Nombre de titres	3,000	299,700	482,865	476,335	386,210
Valeur liquidative unitaire	25 940,66	25 849,50	21 320,87	22 372,03	22 552,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 440,88	1 065,18	-5 725,12	-665,69	-727,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-50,87	295,01	481,77	490,77	336,84
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P en EUR					
Actif net	151 475 064,32	141 984 122,95	82 315 531,56	72 812 404,85	63 843 306,18
Nombre de titres	2 129 807,026	2 018 324,237	1 431 456,640	1 217 675,955	1 068 717,876
Valeur liquidative unitaire	71,12	70,34	57,50	59,79	59,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,72	2,93	-15,50	-1,78	-1,93
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,64	0,28	0,73	0,78	0,35
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z en EUR					
Actif net	11 741,31	1 923 145,81	281 537,76	29 096,35	9 744,86
Nombre de titres	106,490	17 562,000	3 117,000	307,000	102,000
Valeur liquidative unitaire	110,25	109,50	90,32	94,77	95,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10,37	4,79	-24,25	-2,82	-3,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,21	0,87	2,04	2,07	1,42

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Compartiment – Part P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Action I : 0.90% taux maximum* Action Z : 0.90% taux maximum* Action P : 1,80% taux maximum*
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Néant**
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire par opération de 50€ majoré d'un montant maximum de 0.05% de de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC Néant
Commission de surperformance***	Actif net	15 % TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.
** Compartiment investissant moins de 20% dans des parts et/ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

<u>Commission de surperformance :</u>

15% TTC l'an de l'actif net de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice de rédérence.

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de compensation de la sous-performance constatée au cours de la période de référence afin de la rattraper avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel.

La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**83 498 082,31**	**92 892 174,15**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	304 020,05	290 974,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 342 587,24	-13 351 617,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	568 372,14	1 278 964,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 644 770,18	-2 645 884,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 179 900,86	5 033 470,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**72 563 017,94**	**83 498 082,31**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER MULTI ASSET I		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-90,125	-2 025 260,79
Solde net des souscriptions/rachats	-90,125	-2 025 260,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	386,210	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P		
Actions souscrites durant l'exercice	5 133,067	304 020,05
Actions rachetées durant l'exercice	-154 091,146	-9 297 022,30
Solde net des souscriptions/rachats	-148 958,079	-8 993 002,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 068 717,876	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-205,000	-20 304,15
Solde net des souscriptions/rachats	-205,000	-20 304,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	102,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER MULTI ASSET I FR0010232587	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 709 966,90	386,210	22 552,41
SCHELCHER MULTI ASSET Part P FR0000987703	Capitalisation	Capitalisation	EUR	63 843 306,18	1 068 717,876	59,73
SCHELCHER MULTI ASSET Z FR0013349024	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 744,86	102,000	95,53

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ETATS-UNIS	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	31 867,02	13 966,35	6 793,83	3 993,91	3 131,92	1 274,38
Opérations temporaires sur titres	236,64	210,03				24,96
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**32 103,66**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	32 775,72	32 231,65	544,07		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	5 589,94				5 589,94
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-92,35				-92,35
Hors-bilan					
Futures	NA	21 921,46			
Options	NA	10 761,46			-167,38
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**64 914,57**	**544,07**		**5 330,21**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	812,71			18 800,14	3 801,10	5 878,53	3 483,24
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	5 589,93						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-92,35						
Hors-bilan							
Futures				11 555,44	9 306,89	3 068,58	-2 009,45
Options						10 594,09	
Swaps							
Autres instruments							
Total	**6 310,29**			**30 355,58**	**13 107,99**	**19 541,20**	**1 473,79**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 MXN +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	3 131,91			957,06	
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	495,61				27,07
Comptes financiers	1 913,31	5,99	1 428,17		853,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers				-72,60	-19,76
Hors-bilan					
Devises à recevoir		2 557,30	1 071,66		1 032,11
Devises à livrer	-2 482,57		-1 046,32		-1 041,91
Futures options swaps	1,38				-1,60
Autres opérations					
Total	**3 059,64**	**2 563,29**	**1 453,51**	**884,46**	**849,04**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	27 514,63	4 201,32	1 059,78
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**27 514,63**	**4 201,32**	**1 059,78**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	74,73	
SOCIETE GENERALE PAR	29,75	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	236,64	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		14,21
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	1 517,43
	Dépôts de garantie en espèces	1 249 975,88
Total des créances		**1 251 493,31**
Dettes		
	Rachats à payer	28 581,71
	Frais de gestion fixe	111 054,94
	Frais de gestion variable	0,08
	Autres dettes	16 136,24
Total des dettes		**155 772,97**
Total des créances et des dettes		**1 095 720,34**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	92 492,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 225 890,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	137,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 000 000,00
	FR0014012UV3	ARKEA GALAXY PART I	1 000 000,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 000 000,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**511 551,05**	**1 185 202,07**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**511 551,05**	**1 185 202,07**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**511 551,05**	**1 185 202,07**

Action SCHELCHER MULTI ASSET I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**130 094,04**	**233 771,55**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**130 094,04**	**233 771,55**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**130 094,04**	**233 771,55**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	130 094,04	233 771,55
Total	**130 094,04**	**233 771,55**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**381 311,74**	**950 792,21**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**381 311,74**	**950 792,21**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**381 311,74**	**950 792,21**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	381 311,74	950 792,21
Total	**381 311,74**	**950 792,21**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER MULTI ASSET Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**145,27**	**638,31**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**145,27**	**638,31**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**145,27**	**638,31**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	145,27	638,31
Total	**145,27**	**638,31**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-2 354 260,17**	**-2 492 863,64**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-2 354 260,17**	**-2 492 863,64**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-2 354 260,17**	**-2 492 863,64**

Action SCHELCHER MULTI ASSET I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-280 851,18**	**-317 095,08**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-280 851,18**	**-317 095,08**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-280 851,18**	**-317 095,08**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-280 851,18	-317 095,08
Total	**-280 851,18**	**-317 095,08**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-2 073 094,97**	**-2 174 902,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-2 073 094,97**	**-2 174 902,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-2 073 094,97**	**-2 174 902,77**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-2 073 094,97	-2 174 902,77
Total	**-2 073 094,97**	**-2 174 902,77**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER MULTI ASSET Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-314,02**	**-865,79**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-314,02**	**-865,79**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-314,02**	**-865,79**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-314,02	-865,79
Total	**-314,02**	**-865,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**31 867 022,67**	**43,92**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**31 867 022,67**	**43,92**
Assurance			**433 807,36**	**0,60**
AXA SA	EUR	10 591	433 807,36	0,60
Banques commerciales			**3 569 003,63**	**4,92**
BNP PARIBAS	EUR	11 658	941 849,82	1,30
COMMERZBANK AG	EUR	26 664	962 570,40	1,32
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	20 347	357 089,85	0,49
NATIONAL BANK OF GREECE	EUR	42 175	548 275,00	0,76
SOCIETE GENERALE SA	EUR	11 048	759 218,56	1,05
Biotechnologie			**243 712,00**	**0,34**
ARGEN-X SE - W/I	EUR	340	243 712,00	0,34
Compagnies aériennes			**331 019,10**	**0,46**
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	11 202	331 019,10	0,46
Composants automobiles			**1 052 611,46**	**1,45**
FERRARI NV	EUR	2 080	662 896,00	0,91
MICHELIN (CGDE)	EUR	13 766	389 715,46	0,54
Conglomérats industriels			**363 713,00**	**0,50**
RHEINMETALL AG	EUR	233	363 713,00	0,50
Construction et ingénierie			**279 457,92**	**0,39**
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	8 604	279 457,92	0,39
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 315,54**	**0,00**
CASINO RTS 27-04-29	EUR	2 631 078	1 315,54	0,00
Distribution spécialisée			**380 097,90**	**0,52**
AUTO1 GROUP SE	EUR	13 923	380 097,90	0,52
Electricité			**633 850,40**	**0,87**
ELIA SYSTEM	EUR	2 892	317 252,40	0,44
LEGRAND SA	EUR	2 488	316 598,00	0,43
Equipements électriques			**1 874 178,42**	**2,58**
NEXANS SA	EUR	4 753	597 927,40	0,82
PRYSMIAN SPA	EUR	7 079	611 484,02	0,84
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 830	664 767,00	0,92
Gestion et promotion immobilière			**437,24**	**0,00**
TERACT RTS 08-02-27	EUR	437 237	437,24	0,00
Gestion immobilière et développement			**1 708 480,35**	**2,35**
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	27 805	367 860,15	0,51
VONOVIA SE	EUR	54 630	1 340 620,20	1,84
Grands magasins et autres			**702 905,00**	**0,97**
PROSUS NV	EUR	13 300	702 905,00	0,97

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 068 344,72**	**1,47**
ACCOR SA	EUR	10 452	503 995,44	0,69
DELIVERY HERO SE	EUR	11 900	270 368,00	0,37
PIERRE ET VACANCES RTS 15-09-27	EUR	182 688	20 095,68	0,03
SPIE SA	EUR	5 560	273 885,60	0,38
Industrie aérospatiale et défense			**508 188,06**	**0,70**
RENK GROUP AG	EUR	5 683	304 722,46	0,42
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	7 592	203 465,60	0,28
Logiciels			**5 480 931,57**	**7,58**
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	15 094	359 840,96	0,50
FORTINET INC	USD	11 702	791 226,38	1,09
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 840	601 344,00	0,83
MICROSOFT CORP	USD	1 934	796 390,72	1,10
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	4 779	749 535,36	1,03
SAP SE	EUR	3 760	783 396,00	1,08
VINCI SA	EUR	4 889	586 924,45	0,81
ZALANDO SE	EUR	32 055	812 273,70	1,14
Machines			**922 327,47**	**1,27**
GEA GROUP AG	EUR	6 765	391 017,00	0,54
VALLOUREC SA	EUR	33 863	531 310,47	0,73
Media			**975 706,20**	**1,34**
PUBLICIS GROUPE	EUR	11 010	975 706,20	1,34
Médias et services interactifs			**315 012,13**	**0,43**
ALPHABET INC-CL A	USD	1 182	315 012,13	0,43
Produits alimentaires			**699 224,74**	**0,96**
NESTLE SA-REG	CHF	8 263	699 224,74	0,96
Produits pharmaceutiques			**1 568 123,04**	**2,16**
SANOFI	EUR	18 957	1 568 123,04	2,16
Produits pour l'industrie du bâtiment			**198 442,72**	**0,27**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	2 282	198 442,72	0,27
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**2 118 113,93**	**2,92**
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	1 048	191 101,95	0,26
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	844	436 854,40	0,60
ASML HOLDING NV	EUR	1 304	1 201 505,60	1,66
KLA CORP	USD	279	288 651,98	0,40
Services aux entreprises			**257 826,97**	**0,36**
GALDERMA GROUP AG	CHF	1 480	257 826,97	0,36
Services aux professionnels			**328 624,80**	**0,45**
WOLTERS KLUWER	EUR	3 720	328 624,80	0,45
Services de télécommunication diversifiés			**2 374 346,25**	**3,27**
CELLNEX TELECOM SA	EUR	12 744	349 567,92	0,48
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	29 544	817 187,04	1,13
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	60 063	238 810,49	0,33

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORANGE	EUR	68 224	968 780,80	1,33
Services financiers diversifiés			**841 500,00**	**1,16**
ADYEN NV	EUR	612	841 500,00	1,16
Services liés aux technologies de l'information			**346 947,75**	**0,48**
ATOS SE RTS 31-12-99	EUR	12 193 122		0,00
CAPGEMINI SE	EUR	2 439	346 947,75	0,48
Textiles, habillement et produits de luxe			**2 288 773,00**	**3,15**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	319	676 918,00	0,93
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 499	1 611 855,00	2,22
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**32 775 725,47**	**45,16**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**32 775 725,47**	**45,16**
Automobiles			**1 068 929,32**	**1,47**
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	1 000 000	1 068 929,32	1,47
Banques commerciales			**7 688 541,75**	**10,60**
ALPHA BANK 5.5% 11-06-31	EUR	800 000	831 133,97	1,15
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	400 000	480 129,41	0,66
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	600 000	605 429,50	0,83
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	800 000	812 709,57	1,12
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 019 637,05	1,41
CA 4.0% PERP	EUR	700 000	700 020,61	0,96
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 074 743,06	1,48
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	200 000	208 065,53	0,29
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	800 000	920 254,08	1,27
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 036 418,97	1,43
Electricité			**1 053 067,12**	**1,45**
ORANO 4.0% 12-03-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 053 067,12	1,45
Gestion immobilière et développement			**936 388,01**	**1,29**
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	1 000 000	936 388,01	1,29
Produits alimentaires			**1 059 783,15**	**1,46**
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	1 000 000	1 059 783,15	1,46
Services aux collectivités			**19 497 095,35**	**26,86**
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	EUR	4 000 000	3 849 660,00	5,31
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	4 000 000	3 812 437,81	5,25
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	4 000 000	3 908 875,62	5,39
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-02-27	EUR	4 000 000	3 931 796,71	5,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35	EUR	4 000 000	3 994 325,21	5,49
Services financiers diversifiés			**304 928,15**	**0,42**
QUATRIM SASU 8.5% 15-01-27	EUR	1 072 152	304 928,15	0,42
Services liés aux technologies de l'information			**544 071,88**	**0,75**
ATOS SE 9.0% 18-12-29	EUR	471 266	544 071,88	0,75
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**622 920,74**	**0,86**
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	EUR	600 000	622 920,74	0,86

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**1 000 000,00**	**1,38**
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**1 000 000,00**	**1,38**
Gestion collective			**1 000 000,00**	**1,38**
ARKEA GALAXY PART I	EUR	10 000	1 000 000,00	1,38
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**236 638,72**	**0,33**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**236 638,72**	**0,33**
Electricité			**1 645,50**	**0,00**
ELIA SYSTEM	EUR	15	1 645,50	0,00
Equipements électriques			**24 963,82**	**0,03**
PRYSMIAN SPA	EUR	289	24 963,82	0,03
Media			**210 029,40**	**0,30**
PUBLICIS GROUPE	EUR	2 370	210 029,40	0,30
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**278,75**	**0,00**
Total			**65 879 665,61**	**90,79**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/GBP/JPY/20260323		-14 211,34	JPY	1 032 108,63	GBP	-1 046 319,97
V/JPY/GBP/20260323	29 752,37		GBP	1 071 662,53	JPY	-1 041 910,16
V/USD/MXN/20260320	74 725,72		MXN	2 557 296,46	USD	-2 482 570,74
Total	**104 478,09**	**-14 211,34**		**4 661 067,62**		**-4 570 800,87**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 0326	-20	55 078,97		-2 009 451,23
EURO BUND 0326	285		-168 350,00	36 357 450,00
EURO-OAT 0326	-41	9 840,00		-4 944 190,00
FV CBOT UST 5 0326	100		-53 881,56	9 306 883,05
JAP GOVT 10 0326	-4	24 336,04		-2 878 822,57
TU CBOT UST 2 0326	65		-12 086,81	11 555 442,15
US 10YR NOTE 0326	-266	90 228,40		-25 465 856,36
Sous-total 1.		**179 483,41**	**-234 318,37**	**21 921 455,04**
2. Options				
CBOT YST 10 A 02/2026 PUT 108	-35		-465,64	63 602,71
CBOT YST 10 A 02/2026 PUT 109.5	35	1 862,57		-230 978,26
EUREX EURO BUND 02/2026 CALL 131	-150	84 310,00		-1 873 221,00
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126	-150	16 500,00		4 950 655,50
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 127	-150	7 500,00		7 684 029,00
Sous-total 2.		**110 172,57**	**-465,64**	**10 594 087,95**
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**289 655,98**	**-234 784,01**	**32 515 542,99**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	65 879 665,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	90 266,75
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	54 871,97
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	6 891 770,98
Autres passifs (-)	-353 557,37
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**72 563 017,94**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER MULTI ASSET I	EUR	386,210	22 552,41
Action SCHELCHER MULTI ASSET Part P	EUR	1 068 717,876	59,73
Action SCHELCHER MULTI ASSET Z	EUR	102,000	95,53

32. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER MULTI ASSET
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions Z / ISIN : FR0013349024
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi en actions de toute capitalisation, obligations de toute nature et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de tout pays (dont 40% maximum de l'actif net sur les pays émergents). Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, peuvent représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture ou d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition discrétionnaire à différentes classes d'actifs, et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et elevée. Ceci s'explique par des investissements en actions, en obligations et en devises de tous pays de l'OCDE et hors OCDE.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 5 401	EUR 5 960
	Rendement annuel moyen	-46,0%	-15,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 141	EUR 7 671
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-8,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 809	EUR 10 010
	Rendement annuel moyen	-1,9%	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 137	EUR 12 002
	Rendement annuel moyen	31,4%	6,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2022 et 12/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et 10/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 453	EUR 959
Incidence des coûts annuels (*)	4,53%	3,30%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,30% avant déduction des coûts et de 0% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 112
Coûts de transaction (*)	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 141
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,37% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 37

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER MULTI ASSET
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions I / ISIN : FR0010232587
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi en actions de toute capitalisation, obligations de toute nature et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de tout pays (dont 40% maximum de l'actif net sur les pays émergents). Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, peuvent représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture ou d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Investisseurs de détail visés
Clients professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition discrétionnaire à différentes classes d'actifs, et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans qui correspond à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risqué

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Ceci s'explique par des investissements en actions, en obligations et en devises de tous pays de l'OCDE et hors OCDE.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 5 399	EUR 5 957
	Rendement annuel moyen	-46,0%	-15,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 141	EUR 7 701
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-8,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 882	EUR 10 302
	Rendement annuel moyen	-1,2%	1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 13 137	EUR 12 041
	Rendement annuel moyen	31,4%	6,4%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2022 et 12/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 05/2016 et 05/2019.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 252	EUR 756
Incidence des coûts annuels (*)	2,52%	2,59%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,59% avant déduction des coûts et de 1,00% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 111
Coûts de transaction (*)	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 141
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,07% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 7

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER MULTI ASSET
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions P / ISIN : FR0000987703
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs
Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.10%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi en actions de toute capitalisation, obligations de toute nature et titres de créances négociables libellés en toutes devises, émis tant par des émetteurs publics que privés de tout pays (dont 40% maximum de l'actif net sur les pays émergents). Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, peuvent représenter jusqu'à 50% de l'Actif du compartiment.
Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition, de couverture ou d'arbitrage sur les risques actions, de taux, de crédit et de change.
Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

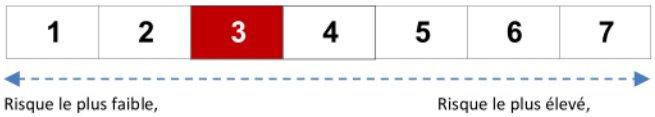
Investisseurs de détail visés
Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition discrétionnaire à différentes classes d'actifs, et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risqué



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et elevée. Ceci s'explique par des investissements en actions, en obligations et en devises de tous pays de l'OCDE et hors OCDE.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 5 348	EUR 5900
	Rendement annuel moyen	-46,5%	-16,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 7 994	EUR 7 414
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-9,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 9 703	EUR 9 884
	Rendement annuel moyen	-3,0%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 905	EUR 11 661
	Rendement annuel moyen	29,1%	5,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2022 et 12/2024.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 05/2016 et 05/2019.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 542	EUR 1 226
Incidence des coûts annuels (*)	5,42%	4,27%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,75% avant déduction des coûts et de -0,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 201
Coûts de transaction (*)	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 141
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,58% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 58

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans
Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Multi Asset

Identifiant d'entité juridique : 969500IHG852COBVS842

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
40 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers la prise en compte du risque de durabilité. Ainsi l'analyse extra-financière est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises. Cette analyse est menée au regard du « risque de durabilité » d'un émetteur.
De plus, le compartiment a appliqué un filtre normatif permettant d'exclure notamment les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon et des énergies fossiles. La politique d'exclusion d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 43.1 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 62.8 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 40.0 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

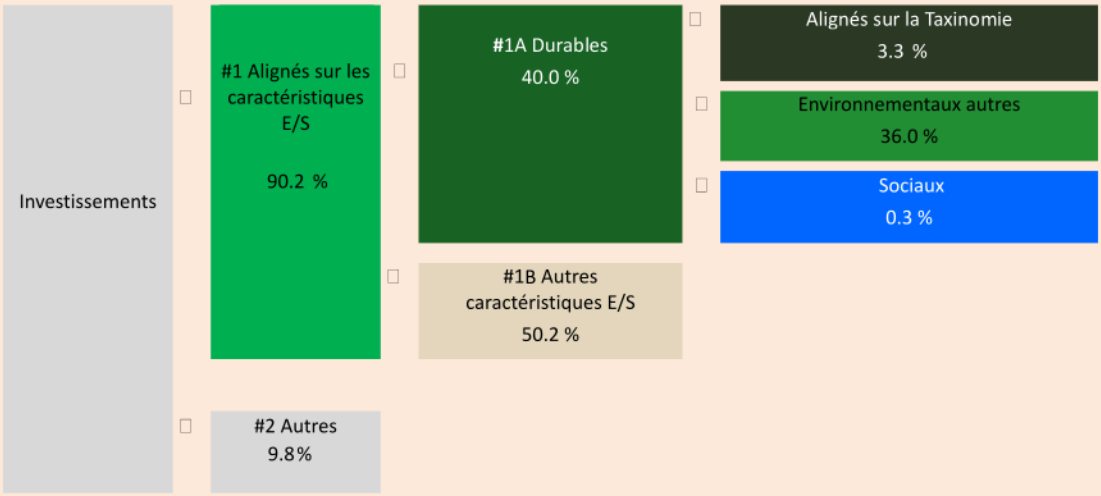
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
SPGB 3.2 10/31/35	Investissements Souverains	5.5%	Espagne
DBR 0 1/4 02/15/27	Investissements Souverains	5.4%	Allemagne
DBR 0 1/2 08/15/27	Investissements Souverains	5.4%	Allemagne
DBR 0 11/15/27	Investissements Souverains	5.3%	Allemagne
DBR 0 1/4 08/15/28	Investissements Souverains	5.3%	Allemagne
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation discrétionnaire	2.2%	France
Sanofi	Santé	2.2%	France
Vonovia SE	Immobilier	1.8%	Allemagne
ASML Holding NV	Technologie	1.7%	Pays-Bas
Publicis Groupe SA	Communication	1.6%	France
ACAFP 7 1/4 PERP	Services Financiers	1.5%	France

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
STLA 4 3/8 03/14/30	Biens de consommation discrétionnaire	1.5%	Pays-Bas
FBELFP 4 3/8 04/11/29	Biens de consommation de base	1.5%	France
ORANOF 4 03/12/31	Industrie	1.5%	France
UCGIM 5.85 11/15/27	Services Financiers	1.4%	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Semiconducteurs et équipements semiconducteurs, Logiciels, Produits alimentaires, Hôtels, restaurants et loisirs, Services informatiques, Produits de construction, Textiles, habillement et articles de luxe, Composants automobiles, Médias, Construction et génie civil, Équipement électrique, Équipements et services énergétiques, Banques, Machines, Services professionnels, Services de télécommunications diversifiés, Biotechnologie, Compagnies aériennes, Commerce de détail spécialisé, Services et fournitures commerciaux, Automobiles, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Gestion immobilière et développement, Aérospatiale et défense, Services publics d'électricité, Produits pharmaceutiques.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

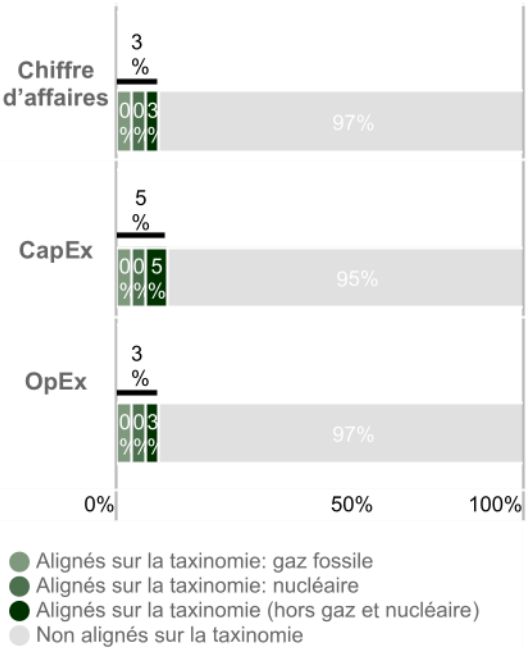
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

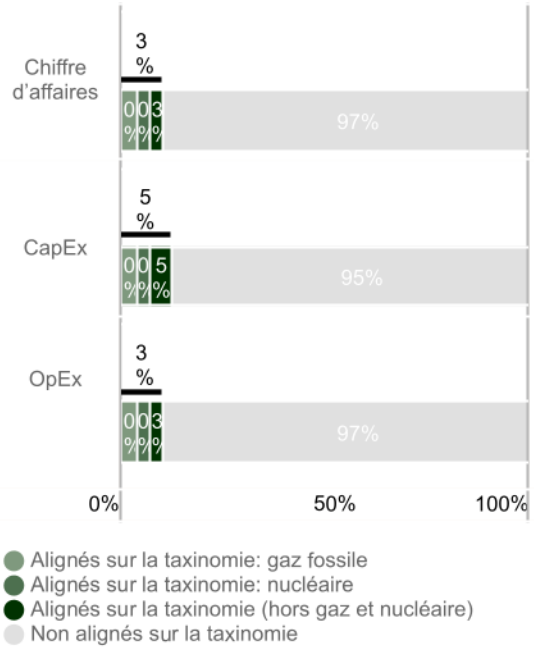
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028

Ce fonds a atteint la moitié de sa durée de vie en 2025, sa duration étant désormais inférieure à 2 et son potentiel de performance à plein régime étant par conséquent moindre.

Le secteur le plus représenté dans le portefeuille est l'immobilier, qui bénéficiera de la baisse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. L'énergie et les services publics constituent également un axe majeur, avec des investissements continus dans les énergies renouvelables en Inde et en Turquie. La consommation représente un autre segment important du portefeuille. Nous sommes sous-investis dans le pétrole et le gaz, ou exposés à l'éthanol et au gaz naturel, conformément au profil ESG du fonds.

L'Inde est le pays le plus représenté dans le portefeuille, offrant de nombreuses opportunités d'exploration, notamment dans les énergies renouvelables et la nouvelle réglementation applicable aux institutions financières non bancaires.

Le fonds a clôturé l'année 2025 avec une performance proche de l'objectif fixé élevé de €ster +4%, légèrement inférieure, mais attendu pour la seconde moitié d'un fonds à horizon de placement.

Les principaux contributeurs à la performance ont été Aegea au Brésil, Sobha aux Émirats arabes unis et Melco Resorts à Hong Kong. Les positions perdantes étaient celles d'Herens, Synthomer, Vanke e Canacol, confrontées à la volatilité du secteur de la chimie et à des cas idiosyncratiques.

La couverture de change systématique a apporté une valeur ajoutée à la stratégie compte tenu de la forte dépréciation du dollar américain en 2025, mais elle a représenté un coût de 1 % pour le fonds en raison des différentiels de taux d'intérêt. Pour 2026, nous anticipons un coût de couverture bien inférieur, ce qui pourrait être bénéfique à la stratégie.

Les spreads historiquement bas du crédit des marchés émergents peuvent se maintenir à court terme, compte tenu du contexte favorable à cette classe d'actifs. Les données économiques continuent de témoigner d'un environnement macroéconomique résilient et les fondamentaux des entreprises des marchés émergents restent solides. La nomination de Kevin Warsh à la tête de la Réserve fédérale a engendré de la volatilité sur les prix des matières premières et pourrait temporairement inverser la tendance à la baisse du dollar américain, nous offrant ainsi un bon point d'entrée en 2026.

Performance 2025

		ISIN	Part	VI du 31/12/2024	VI du 31/12/2025	Actif Part	Performance Fonds 2025	Performance Bench 2025
600052	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	FR001400EZX0	D	31/12/24	31/12/25	4 515 780,29	5,72%	6,24%
600052	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	FR001400EZW2	I	31/12/24	31/12/25	18 479 837,68	5,71%	6,24%
600052	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	FR001400EZY8	P	31/12/24	31/12/25	189 587 210,18	5,06%	5,59%
600052	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	FR001400EZZ5	U	31/12/24	31/12/25	47 392,89	6,87%	5,59%
600052	SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	FR001400F000	Z	31/12/24	31/12/25	1 666 282,21	5,71%	6,24%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ENERGOPRO AS 11.0% 02-11-28	2 109 380,40	4 668 749,19
AYDEM YENILENEBILIR ENERJI AS 7.75% 20-10-25	2 588 712,73	4 045 162,67
NICKEL INDUSTRIES 11.25% 23-10-25	2 884 974,87	3 683 347,20
Arkea Support Monetaire SI	5 999 996,88	
GREENTOWN CHINA 8.45% 24-02-28	4 374 616,17	915 522,76
SOBHA SUKUK 8.75% 17-07-28	5 195 162,13	
IHS 6.25% 29-11-28	4 885 353,24	
SILKNET JSC 8.375% 31-01-27	1 540 918,38	3 321 834,67
CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07-05-29	3 283 775,38	1 578 880,23
AVIANCA MIDCO 2 9.0% 01-12-28	3 366 103,17	1 352 270,50

34. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 119 454 673,97
o Change à terme : 119 454 673,97
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	430 000,00
Total	**430 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats

d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;

- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	124 940,80	EUR	298,56	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	145 626,15	EUR	347,99	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**270 566,95**	**EUR**	**646,55**	**EUR**

35. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**41 493,93**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 493,93	
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**199 450 240,00**	**124 098 941,14**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 450 240,00	124 098 941,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**6 048 732,06**	
OPCVM	6 048 732,06	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**202 853,97**	**1 086,38**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**205 743 319,96**	**124 100 027,52**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**166 389,37**	**2 318 036,75**
Comptes financiers	**9 846 233,96**	**10 243 584,63**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**10 012 623,33**	**12 561 621,38**
Total de l'actif I+II	**215 755 943,29**	**136 661 648,90**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	203 839 621,00	124 044 555,78
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	10 456 882,25	10 713 897,18
Capitaux propres I	**214 296 503,25**	**134 758 452,96**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**214 296 503,25**	**134 758 452,96**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**51,80**	**1 456 614,78**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**51,80**	**1 456 614,78**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 459 354,63	446 581,16
Concours bancaires	33,61	
Sous-total autres passifs IV	**1 459 388,24**	**446 581,16**
Total Passifs : I+II+III+IV	**215 755 943,29**	**136 661 648,90**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	12 438 792,96	4 996 416,82
Produits sur titres de créances	13 090,59	
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	263 601,97	161 289,82
Sous-total produits sur opérations financières	**12 715 485,52**	**5 157 706,64**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-16 294,42	-13 237,00
Sous-total charges sur opérations financières	**-16 294,42**	**-13 237,00**
Total revenus financiers nets (A)	**12 699 191,10**	**5 144 469,64**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 276 099,16	-1 048 557,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 276 099,16**	**-1 048 557,45**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**10 423 091,94**	**4 095 912,19**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 072 240,91**	**2 452 661,52**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**11 495 332,85**	**6 548 573,71**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 940 623,50	-1 821 899,67
Frais de transactions externes et frais de cession	-176 847,13	-128 118,64
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**6 763 776,37**	**-1 950 018,31**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**1 578 453,70**	**-139 741,82**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**8 342 230,07**	**-2 089 760,13**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-7 934 430,08	3 711 265,99
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-31 188,97	28 629,74
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-7 965 619,05**	**3 739 895,73**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 415 061,62**	**2 515 187,87**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-9 380 680,67**	**6 255 083,60**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**10 456 882,25**	**10 713 897,18**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indice de référence l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour les actions I, D et Z, et l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.35% pour les actions P et U, en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro.

Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par le Délégataire de la gestion financière à la date de lancement du Compartiment et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du Compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du Délégataire de la gestion financière, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**27 097 541,89**	**134 758 452,96**	**214 296 503,25**
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D en EUR			
Actif net		2 638 319,48	4 515 780,29
Nombre de titres		249,000	418,478
Valeur liquidative unitaire		10 595,66	10 790,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-155,23	435,60
Distribution unitaire sur revenu		396,97	646,55
Crédit d'impôt unitaire (1)			(1)
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I en EUR			
Actif net	9 997 617,44	17 527 049,07	18 479 837,68
Nombre de titres	930,000	1 491,887	1 488,023
Valeur liquidative unitaire	10 750,12	11 748,24	12 419,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	34,34	-182,52	481,69
Capitalisation unitaire sur revenu	205,14	633,49	730,54
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P en EUR			
Actif net	17 099 924,45	113 962 393,38	189 587 210,18
Nombre de titres	159 756,942	980 333,552	1 552 422,561
Valeur liquidative unitaire	107,03	116,24	122,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,46	-1,80	4,75
Capitalisation unitaire sur revenu	1,37	5,58	6,46
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U en USD			
Actif net en USD		52 082,03	55 660,58
Nombre de titres		500,000	500,000
Valeur liquidative unitaire en USD		104,16	111,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		3,36	-4,06
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR		1,98	4,80
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z en EUR			
Actif net		580 394,53	1 666 282,21
Nombre de titres		5 470,914	14 860,049
Valeur liquidative unitaire		106,08	112,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-1,67	4,33
Capitalisation unitaire sur revenu		4,64	6,58

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400EZX0 - Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D : Taux de frais maximum de 0.65% TTC.
FR001400F000 - Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z : Taux de frais maximum de 0.65% TTC.
FR001400EZZ5 - Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U : Taux de frais maximum de 1.30% TTC.
FR001400EZY8 - Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.
FR001400EZW2 - Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

Commission de surperformance :

Schelcher Prince Gestion a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

Elle est de 15% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence (€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour les actions I, D et Z, et €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.35% pour les actions P et U)

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachat que le Compartiment réel. La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée sur la durée de vie de Compartiment.

Période d'observation

La période d'observation est d'une durée de cinq ans commençant le 15/05/2023.
A l'issue de cette période, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1. Le **Compartiment** est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.
2. Le **Compartiment** est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du **Compartiment** est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de cinq ans. La première période de calcul de la commission de surperformance débute à la date de création du **Compartiment** et se termine le 30 juin 2029.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing princing

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation pour les Compartiments « **Schelcher IVO Global Yield 2024 »**, « **Schelcher Global Yield 2028** » et « **Schelcher European Bank Bonds 2028** »..

Soucieux de préserver l'intérêt de ses porteurs sur le long terme, Schelcher Prince Gestion a choisi de déployer le mécanisme du swing pricing selon les modalités préconisées par la charte AFG. Ce mécanisme peut n'être appliqué que pour des mouvements de passif significatifs, et Il est destiné à être utilisé en situation normale de marché.

L'objectif de ce mécanisme est de compenser l'effet de dilution pour les porteurs présents, en faisant supporter aux porteurs entrants et sortants leur quote-part des frais de transactions et de liquidité. En effet, les achats et/ou les ventes de titres entraînent des frais de transactions tels que les frais d'intermédiation, des taxes et impôts ainsi que des effets d'écart (liquidité) liés à la politique de valorisation du fonds.
Le swing pricing est un mécanisme par lequel la VL est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde net des flux reçus est positif (respectivement négatif) à partir d'un seuil éventuel de déclenchement à fréquence de calcul de la VL. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Le fonds fait tout d'abord l'objet d'une valorisation normale, conformément aux politiques d'évaluation définies dans le prospectus du fonds. Le coefficient d'ajustement « Swing Factor » est ensuite appliqué afin d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse.

Dans la pratique, les porteurs ne sauront pas à quel moment la valeur liquidative a été ajustée et ce afin de préserver l'égalité des porteurs. L'ajustement est inclus dans la valeur liquidative publiée. A fréquence de calcul de la VL, les porteurs continueront de disposer de la valeur liquidative publiée, que celle-ci ait fait l'objet d'un ajustement ou non.

Conformément à « la charte de bonne conduite pour le Swing Pricing de l'AFG », Schelcher Prince Gestion a la faculté de modifier à tout moment les paramètres du mécanisme du swing pricing afin de préserver l'intérêt et l'égalité de traitement des porteurs (entrants, présents et sortants).

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du swing pricing est disponible sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est mise en place dès lors que le seuil de déclenchement est atteint. En vertu de la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D	Distribution	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**134 758 452,96**	**27 097 541,89**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	86 866 548,98	103 045 821,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 450 902,42	-1 270 700,38
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	10 423 091,94	4 095 912,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 763 776,37	-1 950 018,31
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-7 965 619,05	3 739 895,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-98 845,53	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**214 296 503,25**	**134 758 452,96**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D		
Actions souscrites durant l'exercice	169,478	1 809 693,51
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	169,478	1 809 693,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	418,478	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I		
Actions souscrites durant l'exercice	366,895	4 404 774,29
Actions rachetées durant l'exercice	-370,759	-4 473 578,77
Solde net des souscriptions/rachats	-3,864	-68 804,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 488,023	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P		
Actions souscrites durant l'exercice	671 218,570	79 552 868,75
Actions rachetées durant l'exercice	-99 129,561	-11 904 785,39
Solde net des souscriptions/rachats	572 089,009	67 648 083,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 552 422,561	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	500,000	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z		
Actions souscrites durant l'exercice	10 050,774	1 099 212,43
Actions rachetées durant l'exercice	-661,639	-72 538,26
Solde net des souscriptions/rachats	9 389,135	1 026 674,17
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 860,049	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D FR001400EZX0	Distribution	Capitalisation	EUR	4 515 780,29	418,478	10 790,96
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I FR001400EZW2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 479 837,68	1 488,023	12 419,05
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P FR001400EZY8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation	EUR	189 587 210,18	1 552 422,561	122,12
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U FR001400EZZ5	Capitalisation	Capitalisation	USD	55 660,58	500,000	111,32
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z FR001400F000	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 666 282,21	14 860,049	112,13

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	41,49	41,49				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**41,49**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	199 450,24	187 968,95	11 481,29		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	9 846,23				9 846,23
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,03				-0,03
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**187 968,95**	**11 481,29**		**9 846,20**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	2 153,44	3 748,06	3 757,10	122 211,99	67 579,65		
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	9 846,23						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,03						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**11 999,64**	**3 748,06**	**3 757,10**	**122 211,99**	**67 579,65**		

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	118 014,23				
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	997,53				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-0,26				
Comptes financiers		-0,03			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-119 204,74				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-193,24**	**-0,03**			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	7 845,21	148 056,50	43 548,53
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**7 845,21**	**148 056,50**	**43 548,53**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	202,85	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	10,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS LONDON		430,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	156 389,37
	Collatéraux	10 000,00
Total des créances		**166 389,37**
Dettes		
	Achats à règlement différé	471 589,04
	Rachats à payer	38 648,59
	Frais de gestion fixe	237 956,45
	Frais de gestion variable	255 928,98
	Collatéraux	430 000,00
	Autres dettes	25 231,57
Total des dettes		**1 459 354,63**
Total des créances et des dettes		**-1 292 965,26**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 579,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	-756,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,02
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	120 180,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	-14 681,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,08
Frais de gestion variables acquis	19 833,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 143 855,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	-33 259,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,02
Frais de gestion variables acquis	12 326,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	619,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	168,85
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,35
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 130,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	45,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	56,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 048 732,06
	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	6 048 732,06
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 048 732,06**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**11 495 332,85**	**6 548 573,71**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**11 495 332,85**	**6 548 573,71**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**11 495 332,85**	**6 548 573,71**

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**270 569,68**	**98 847,33**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**270 569,68**	**98 847,33**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**270 569,68**	**98 847,33**
Affectation :		
Distribution	270 566,95	98 845,53
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,73	
Capitalisation		1,80
Total	**270 569,68**	**98 847,33**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	418,478	249,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	646,55	396,97
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 087 063,10**	**945 106,78**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 087 063,10**	**945 106,78**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 087 063,10**	**945 106,78**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 087 063,10	945 106,78
Total	**1 087 063,10**	**945 106,78**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**10 037 422,05**	**5 478 220,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**10 037 422,05**	**5 478 220,15**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**10 037 422,05**	**5 478 220,15**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	10 037 422,05	5 478 220,15
Total	**10 037 422,05**	**5 478 220,15**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 404,11**	**994,09**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 404,11**	**994,09**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 404,11**	**994,09**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 404,11	994,09
Total	**2 404,11**	**994,09**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**97 873,91**	**25 405,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**97 873,91**	**25 405,36**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**97 873,91**	**25 405,36**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	97 873,91	25 405,36
Total	**97 873,91**	**25 405,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 342 230,07**	**-2 089 760,13**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**8 342 230,07**	**-2 089 760,13**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 342 230,07**	**-2 089 760,13**

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**182 291,65**	**-38 653,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**182 291,65**	**-38 653,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**182 291,65**	**-38 653,56**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	182 291,65	-38 653,56
Total	**182 291,65**	**-38 653,56**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**716 773,91**	**-272 300,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**716 773,91**	**-272 300,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**716 773,91**	**-272 300,52**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	716 773,91	-272 300,52
Total	**716 773,91**	**-272 300,52**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 380 720,39**	**-1 771 337,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**7 380 720,39**	**-1 771 337,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**7 380 720,39**	**-1 771 337,87**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	7 380 720,39	-1 771 337,87
Total	**7 380 720,39**	**-1 771 337,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-2 031,90**	**1 680,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-2 031,90**	**1 680,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-2 031,90**	**1 680,92**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-2 031,90	1 680,92
Total	**-2 031,90**	**1 680,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**64 476,02**	**-9 149,10**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**64 476,02**	**-9 149,10**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**64 476,02**	**-9 149,10**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	64 476,02	-9 149,10
Total	**64 476,02**	**-9 149,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**41 493,93**	**0,02**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**41 493,93**	**0,02**
Logiciels			**41 493,93**	**0,02**
Altice France Lux 3 - Luxco 3 Shares	EUR	2 587	41 493,93	0,02
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**199 450 240,00**	**93,07**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**199 450 240,00**	**93,07**
Assurance			**329 312,77**	**0,15**
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	300 000	329 312,77	0,15
Banques commerciales			**6 261 436,87**	**2,92**
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	2 100 000	2 264 135,42	1,06
BANK OF CYPRUS 5.0% 02-05-29	EUR	400 000	433 413,04	0,20
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	500 000	551 703,49	0,26
CSN ISLANDS XI 6.75% 28-01-28	USD	3 300 000	2 688 230,66	1,25
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11-09-28	EUR	300 000	323 954,26	0,15
Biotechnologie			**1 478 036,25**	**0,69**
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	1 500 000	1 478 036,25	0,69
Compagnies aériennes			**347 569,50**	**0,16**
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	300 000	347 569,50	0,16
Composants automobiles			**4 863 467,83**	**2,27**
FORVIA 2.375% 15-06-29	EUR	500 000	489 139,72	0,23
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	1 000 000	1 038 202,22	0,48
GRUPO ANTOLIN IRAU 3.5% 30-04-28	EUR	1 100 000	817 233,39	0,38
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	800 000	846 886,22	0,40
IOCHPEMAXION AUSTRIA 5.0% 07-05-28	USD	2 000 000	1 672 006,28	0,78
Construction et ingénierie			**6 683 397,37**	**3,12**
GQM SERVICES 9.25% 01-04-29	EUR	800 000	790 404,48	0,37
GRANA Y MONTERO 12.0% 14-05-29	USD	1 300 000	1 111 500,28	0,52
IHS 6.25% 29-11-28	USD	5 600 000	4 781 492,61	2,23
Crédit à la consommation			**1 597 516,54**	**0,75**
MANAPPURAM FINANCE 7.375% 12-05-28	USD	1 600 000	1 404 671,69	0,66
VIVION INVESTMENTS SARL 6.5% 31-08-28	EUR	188 226	192 844,85	0,09
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**6 878 861,02**	**3,21**
BIOSTIME INTL 9.125% 24-07-28	USD	3 100 000	2 902 111,62	1,36
LONGFOR GROUP 4.5% 16-01-28	USD	2 800 000	2 174 675,81	1,01
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	1 000 000	981 829,37	0,46
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	800 000	820 244,22	0,38
Epargne et prêts hypothécaires			**5 058 608,02**	**2,36**
DEWAN HOUSING FINANCE 7.8% 29-01-28	USD	2 500 000	2 247 073,10	1,05
SAMMAAN CAPITAL 8.95% 28-08-28	USD	3 100 000	2 811 534,92	1,31

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipement et services pour l'énergie			**10 470 808,47**	**4,89**
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	3 012 000	2 230 675,64	1,04
EMPRESA GENERADORA DE ELECRICIDAD HAINA 5.625% 08-11-28	USD	4 900 000	4 149 416,96	1,94
YINSON PRODUCTION OFFSHORE PTE 9.625% 03-05-29	USD	4 500 000	4 090 715,87	1,91
Equipements de communication			**935 126,18**	**0,44**
GLOBO COMMUNICACOES E PARTICIPACOES S A 5.125% 31-03-27	USD	1 100 000	935 126,18	0,44
Equipements et instruments électroniques			**577 042,23**	**0,27**
EUTELT 1.5% 13-10-28	EUR	600 000	577 042,23	0,27
Equipements et produits de loisirs			**712 589,91**	**0,33**
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	730 000	712 589,91	0,33
Gaz			**1 008 888,70**	**0,47**
CHINA OIL AND GAS GROUP 4.7% 30-06-26	USD	1 200 000	1 008 888,70	0,47
Gestion et promotion immobilière			**4 659 899,27**	**2,17**
CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07-05-29	EUR	3 215 000	3 570 250,23	1,65
FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31-03-28	EUR	500 000	444 048,13	0,21
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	500 000	461 550,22	0,22
VANKE REAL ESTATE HONG KONG CO LTD 3.975% 09-11-27	USD	1 000 000	184 050,69	0,09
PT KAWASAN INDUSTRY JABABEKA TBK AUTRE R 15-12-27	USD	2 700 000	2 289 094,90	1,07
Gestion immobilière et développement			**6 319 068,17**	**2,95**
GREENTOWN CHINA 8.45% 24-02-28	USD	3 900 000	3 431 145,29	1,60
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-07-27	EUR	3 000 000	2 887 922,88	1,35
Grands magasins et autres			**966 575,14**	**0,45**
RAKUTEN GROUP 9.75% 15-04-29	USD	1 000 000	966 575,14	0,45
Hôtels, restaurants et loisirs			**3 213 839,84**	**1,50**
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	2 200 000	2 263 636,22	1,06
TUI AG 5.875% 15-03-29	EUR	900 000	950 203,62	0,44
Immobilier			**1 452 467,22**	**0,68**
YANLORD LAND HK 5.125% 20-05-26	USD	1 700 000	1 452 467,22	0,68
Infrastructure de transports			**867 591,94**	**0,40**
PRIORITY 1 ISSUER LOGISTICS DAC 12.625% 19-11-27	USD	1 036 563	867 591,94	0,40
Logiciels			**2 921 399,07**	**1,36**
ALTICE FRANCE 12.875% 01-11-29	EUR	385 050	399 714,47	0,19
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	400 000	422 144,67	0,20
VERVE GROUP SE E3R+4.0% 01-04-29	EUR	2 200 000	2 099 539,93	0,97
Logiciels et services internet			**1 257 152,28**	**0,59**
TOTAL PLAY TELECOMUNICACIONES SA DE CV 10.5% 31-12-28	USD	1 500 000	1 257 152,28	0,59
Machines			**1 431 989,84**	**0,67**
INDUSTRIA MACCHINE 3.75% 15-01-28	EUR	700 000	713 431,83	0,33
INDUSTRIA MACCHINE E3R+3.75% 15-04-29	EUR	700 000	718 558,01	0,34
Marchés de capitaux			**11 840 985,45**	**5,53**
AEGEA FINANCE SA RL 6.75% 20-05-29	USD	6 100 000	5 286 683,98	2,48

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORTUNE STAR BVI 3.95% 02-10-26	EUR	2 330 000	2 345 655,66	1,09
FORTUNE STAR BVI 8.5% 19-05-28	USD	2 000 000	1 766 581,99	0,82
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	400 000	404 928,89	0,19
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	1 500 000	1 538 575,00	0,72
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	500 000	498 559,93	0,23
Matériaux de construction			**617 365,88**	**0,29**
WEST CHINA CEMENT 4.95% 08-07-26	USD	711 000	617 365,88	0,29
Médias			**1 906 277,78**	**0,89**
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	2 000 000	1 906 277,78	0,89
Métaux et minerais			**10 527 801,60**	**4,91**
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	2 500 000	2 642 090,07	1,23
FIRST QUANTUM MINERALS 9.375% 01-03-29	USD	4 247 000	3 930 008,86	1,83
WE SODA INVESTMENTS 9.5% 06-10-28	USD	4 500 000	3 955 702,67	1,85
Pétrole et gaz			**11 622 728,82**	**5,42**
CULLINAN HOLDCO SCSP E3R+6.2% 15-10-29	EUR	719 268	641 460,62	0,30
GRAN TIERRA ENERGY 7.75% 23-05-27	USD	1 500 000	1 084 919,54	0,51
MEDCO MAPLE TREE PTE 8.96% 27-04-29	USD	5 800 000	5 239 372,57	2,43
NORSKE OLJESELSKAP 9.25% 04-06-29	USD	2 634 000	2 397 265,40	1,12
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	1 600 000	1 366 476,04	0,64
PUMA INTL FINANCING 7.75% 25-04-29	USD	1 000 000	893 234,65	0,42
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**6 388 616,41**	**2,98**
AI CANDELARIA SPAIN SL 7.5% 15-12-28	USD	3 000 000	1 535 175,22	0,72
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	5 800 000	4 853 441,19	2,26
Produits alimentaires			**2 153 442,39**	**1,00**
JPAFA COMFEED INDONESIA TBK 5.375% 23-03-26	USD	2 500 000	2 153 442,39	1,00
Produits chimiques			**4 695 059,63**	**2,19**
FERTIBERIA CORPORATE SL E3R+5.25% 08-05-28	EUR	820 000	839 191,83	0,39
HERENS HOLDCO SA RL 4.75% 15-05-28	USD	800 000	603 078,70	0,28
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	1 100 000	1 192 963,69	0,55
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	600 000	484 395,25	0,23
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	1 230 000	1 106 300,44	0,52
SYNTHOS 2.5% 07-06-28	EUR	500 000	469 129,72	0,22
Produits pharmaceutiques			**606 524,75**	**0,28**
DUFRY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	300 000	303 013,50	0,14
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	300 000	303 511,25	0,14
Produits pour l'industrie du bâtiment			**2 331 089,99**	**1,09**
GEVEKO AB E3R+4.5% 26-12-28	EUR	2 300 000	2 331 089,99	1,09
Services aux entreprises			**7 907 783,11**	**3,69**
HERENS MIDCO SARL 5.25% 15-05-29	EUR	700 000	398 199,67	0,19
HMH HOLDING BV 7.875% 17-12-28	USD	600 000	525 022,35	0,24
ICA ICTAS ALTYAPI YAVUZ SULTAN SELIM 7.536% 31-10-27	USD	1 500 000	1 325 243,73	0,62
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	600 000	625 925,33	0,29
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	2 000 000	1 979 172,33	0,92
MERSIN ULUSLARARASI LIMANI ISLETMECILIG 8.25% 15-11-28	USD	3 400 000	3 054 219,70	1,43

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services clientèle divers			**3 626 731,45**	**1,69**
CSN RESSOURCES 7.625% 17-04-26	USD	1 500 000	1 286 702,82	0,60
ION PLATFORM FINANCE SARL 7.875% 01-05-29	EUR	2 300 000	2 340 028,63	1,09
Services de télécommunication diversifiés			**5 295 890,16**	**2,47**
EOLO 4.875% 21-10-28	EUR	1 500 000	1 418 241,88	0,66
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	3 000 000	3 083 565,00	1,44
LIQUID TELECOMMUNICATIONS FINANCING 5.5% 04-09-26	USD	1 000 000	794 083,28	0,37
Services de télécommunication mobile			**2 068 723,32**	**0,97**
MILLICOM INTL CELLULAR 5.125% 15-01-28	USD	830 000	650 219,35	0,30
VTR COMUNICACIONES 4.375% 15-04-29	USD	1 700 000	1 418 503,97	0,67
Services financiers diversifiés			**37 864 352,56**	**17,68**
ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10.5% 15-05-29	EUR	2 200 000	2 479 605,33	1,16
AVIANCA MIDCO 2 9.0% 01-12-28	USD	2 400 000	2 081 927,71	0,97
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	1 800 000	1 900 000,00	0,89
BANCA TRANSILVANIA 7.25% 07-12-28	EUR	1 000 000	1 076 715,27	0,50
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	300 000	300 548,84	0,14
BANCO GNB SUDAMERIS 6.5% 03-04-27	USD	4 300 000	3 758 904,21	1,76
CCL FINANCE 5.3% 20-01-27	USD	3 500 000	2 946 323,81	1,37
CONSOLIDATED ENERGY FINANCE 5.0% 15-10-28	EUR	800 000	472 048,89	0,22
CONTINUUM ENERGY AURA PTE 9.5% 24-02-27	USD	3 300 000	2 953 752,97	1,38
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	2 700 000	2 699 152,50	1,26
INDIA INFOLINE 8.75% 24-07-28	USD	3 800 000	3 445 052,20	1,61
MELCO RESORTS FINANCE 5.75% 21-07-28	USD	4 300 000	3 754 231,08	1,75
MOTION BONDCO DAC 4.5% 15-11-27	EUR	700 000	676 081,00	0,32
MOVIDA EUROPE 7.85% 11-04-29	USD	1 500 000	1 233 663,63	0,58
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	EUR	2 000 000	1 956 381,94	0,91
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	2 000 000	2 107 747,69	0,98
SMAVA E3R+7.0% 22-05-29	EUR	700 000	733 644,10	0,34
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	865 656	889 599,08	0,42
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	2 300 000	2 398 972,31	1,12
Sociétés commerciales et de distribution			**312 775,25**	**0,15**
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	300 000	312 775,25	0,15
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**10 799 254,77**	**5,04**
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12-03-28	EUR	2 000 000	1 883 243,29	0,88
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 6.25% 31-03-30	EUR	4 400 000	3 936 450,83	1,84
SOBHA SUKUK 8.75% 17-07-28	USD	5 400 000	4 979 560,65	2,32
Soins et autres services médicaux			**906 183,98**	**0,42**
ARABIAN CENTRES COMPANY 9.5% 06-03-29	USD	1 000 000	906 183,98	0,42
Textiles, habillement et produits de luxe			**3 008 505,20**	**1,40**
VF 0.25% 25-02-28	EUR	1 000 000	927 710,68	0,43
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 080 794,52	0,97
Transport routier et ferroviaire			**2 388 408,17**	**1,11**
ASG FINANCE DAC 9.75% 15-05-29	USD	2 700 000	2 077 287,67	0,96
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	300 000	311 120,50	0,15

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**6 048 732,06**	**2,82**
OPCVM			**6 048 732,06**	**2,82**
Gestion collective			**6 048 732,06**	**2,82**
Arkea Support Monetaire SI	EUR	524,068	6 048 732,06	2,82
Total			**205 540 465,99**	**95,91**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/USD/20260320	202 853,97		EUR	119 407 588,10	USD	-119 204 734,13
Total	**202 853,97**			**119 407 588,10**		**-119 204 734,13**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
V/EUR/USD/20260320		-51,80	USD	47 085,87	EUR	-47 137,67	FR001400EZZ5
Total		**-51,80**		**47 085,87**		**-47 137,67**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	205 540 465,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	202 853,97
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-51,80
Autres actifs (+)	10 012 623,33
Autres passifs (-)	-1 459 388,24
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**214 296 503,25**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 D	EUR	418,478	10 790,96
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 I	EUR	1 488,023	12 419,05
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 P	EUR	1 552 422,561	122,12
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 U	USD	500,000	111,32
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028 Z	EUR	14 860,049	112,13

36. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions I / ISIN : FR001400EZW2
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le 09 69 32 88 32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.03.2025

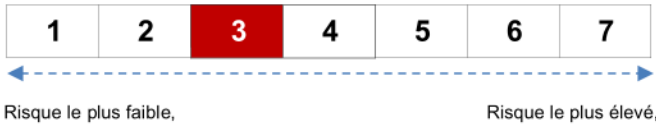
Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2028 (premier semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du premier semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).
Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues à la date de lancement du Produit et ne constitue donc pas une garantie de rendement.
La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.
Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.
La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.
Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du premier semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 265	EUR 6 942
	Rendement annuel moyen	-37,4%	-11,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 332	EUR 9 054
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-3,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 510	EUR 11 000
	Rendement annuel moyen	5,1%	3,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 344	EUR 12 127
	Rendement annuel moyen	23,4%	6,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2017 et de 11/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 151	EUR 755
Incidence des coûts annuels (*)	1,51%	1,56%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,76% avant déduction des coûts et de 3,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,43% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 43

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions D / ISIN : FR001400EZX0
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.03.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2028 (premier semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du premier semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).
Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues à la date de lancement du Produit et ne constitue donc pas une garantie de rendement.
La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.
Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.
Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du premier semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 265	EUR 6 942
	Rendement annuel moyen	-37,4%	-11,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 332	EUR 9 054
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-3,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 510	EUR 11 000
	Rendement annuel moyen	5,1%	3,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 344	EUR 12 127
	Rendement annuel moyen	23,4%	6,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2017 et de 11/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 151	EUR 755
Incidence des coûts annuels (*)	1,51%	1,56%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,76% avant déduction des coûts et de 3,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,43% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 43

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR001400EZY8

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2028 (premier semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 3,35% nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du premier semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 3,35% (OIS-Ester).

Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues à la date de lancement du Produit et ne constitue donc pas une garantie de rendement. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du premier semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 224	EUR 6 142
	Rendement annuel moyen	-37,8%	-9,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 277	EUR 9 544
	Rendement annuel moyen	-17,2%	-0,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 441	EUR 11 226
	Rendement annuel moyen	4,4081%	2,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 263	EUR 13 509
	Rendement annuel moyen	22,6%	6,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2019 et de 11/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 616	EUR 1480
Incidence des coûts annuels (*)	5,16%	3,15%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,45% avant déduction des coûts et de 2,30% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 130
Coûts de transaction	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,29% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 29

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02). Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions U / ISIN : FR001400EZZ5

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2028 (premier semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé +3,35% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du premier semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé +3,35% (OIS-Ester).

Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues à la date de lancement du Produit et ne constitue donc pas une garantie de rendement. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du premier semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement USD 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 224	EUR 6 142
	Rendement annuel moyen	-37,8%	-9,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 277	EUR 9 544
	Rendement annuel moyen	-17,2%	-0,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 441	EUR 11 226
	Rendement annuel moyen	4,4%	2,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 263	EUR 13 509
	Rendement annuel moyen	22,6%	6,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2019 et de 11/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Investissement USD 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	USD 616	USD 1480
Incidence des coûts annuels (*)	5,16%	3,15%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,45% avant déduction des coûts et de 2,30% après cette déduction.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de USD 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	USD 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	USD 130
Coûts de transaction	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,57% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	USD 57

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions Z / ISIN : FR001400F000
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 05.03.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2028 (premier semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du premier semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).
Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues à la date de lancement du Produit et ne constitue donc pas une garantie de rendement. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.
Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.
Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du premier semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 265	EUR 6 942
	Rendement annuel moyen	-37,4%	-11,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 332	EUR 9 054
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-3,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 510	EUR 11 000
	Rendement annuel moyen	5,1%	3,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 344	EUR 12 127
	Rendement annuel moyen	23,4%	6,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2017 et de 11/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 151	EUR 755
Incidence des coûts annuels (*)	1,51%	1,56%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,76% avant déduction des coûts et de 3,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,11 % de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos.	EUR 11

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.
.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Global Yield 2028

Identifiant d'entité juridique : 969500WMFSBS48KM4W69

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
32.9 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 258.7 tCO2eq/M€.
0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 3.4 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 5 % . Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 32.9 % correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

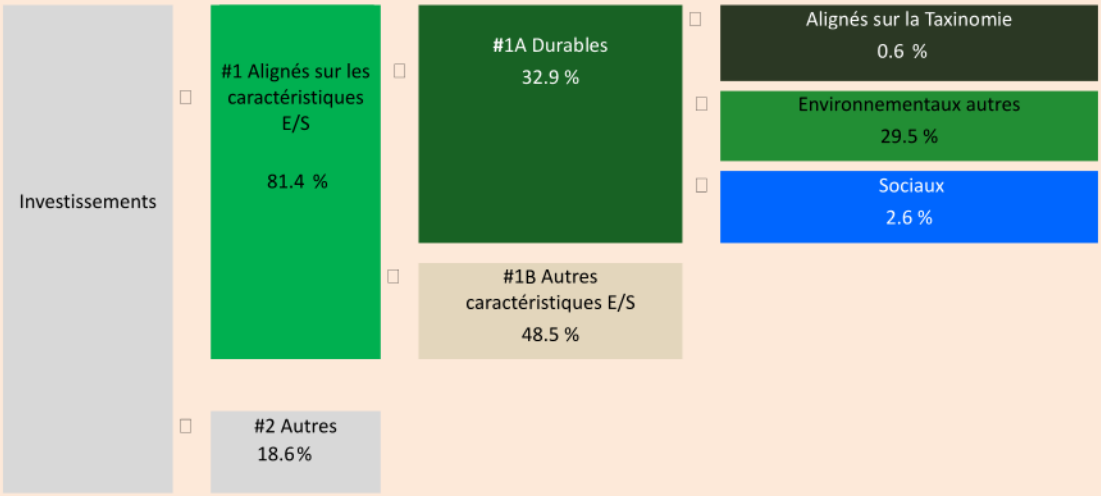
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Arkéa Support Monétaire - Part SI	Services Financiers	2.8%	France
AEGEBZ 6 3/4 05/20/29	Services publics	2.5%	Luxembourg
MEDCIJ 8.96 04/27/29	Énergie	2.4%	Indonésie
SOBHA 8 3/4 07/17/28	Immobilier	2.3%	Emirats Arabes Unis
INCLEN 4 1/2 04/18/27	Services publics	2.3%	Inde
IHS 6 1/4 11/29/28	Industrie	2.2%	Royaume-Uni
EGEHAI 5 5/8 11/08/28	Services publics	1.9%	République dominicaine
YIPROF 9 5/8 05/03/29	Énergie	1.9%	Malaisie
WESODA 9 1/2 10/06/28	Matériaux	1.8%	Turquie
GWILN 6 1/4 03/31/29	Immobilier	1.8%	Roumanie
FMCN 9 3/8 03/01/29	Matériaux	1.8%	Canada

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
GNBSUD 7.051 04/03/27	Services Financiers	1.8%	Colombie
MPEL 5 3/4 07/21/28	Biens de consommation discrétionnaire	1.8%	Hong Kong
CPIPGR 7 05/07/29	Immobilier	1.7%	Luxembourg
IIFOIN 8 3/4 07/24/28	Services Financiers	1.6%	Inde

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Textiles, habillement et articles de luxe, Caisses d'épargne et financement hypothécaire, Biotechnologie, Gestion immobilière et développement, Sociétés de négoce et distributeurs, Produits chimiques, Composants automobiles, Hôtels, restaurants et loisirs, Marchés de capitaux, Produits alimentaires, Wireless Telecommunication Services, Métaux et mines, Compagnies aériennes, Machines, Services financiers aux consommateurs, Banques, Médias, Commerce de détail spécialisé, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable, Services informatiques, Services publics d'électricité, Fournisseurs et services de santé.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

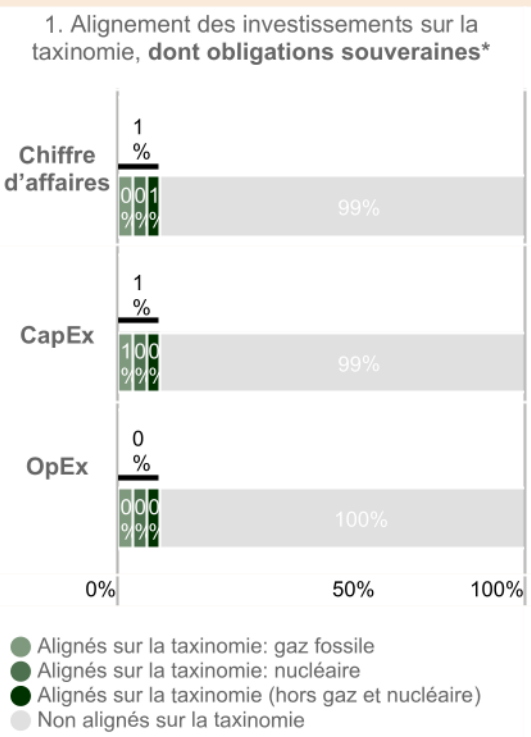
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

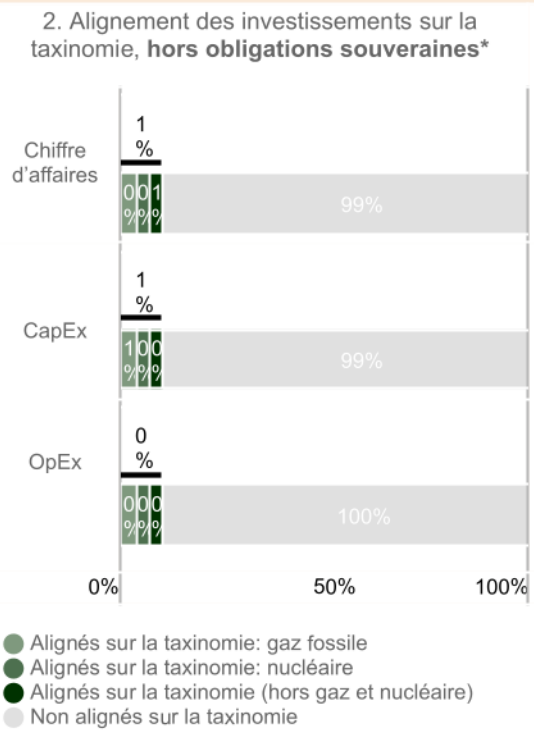
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS

37. RAPPORT DE GESTION

L'année 2025 s'est révélée être un millésime dynamique mais particulièrement volatil pour les marchés actions européens. Si les indices terminent sur des sommets historiques, ce résultat masque une volatilité extrême.

Le narratif de l'année s'est écrit en trois temps :

- Le choc de la volatilité : Le printemps a été marqué par les menaces tarifaires de Donald Trump et, en Europe, par l'instabilité politique française (dissolution, budget) qui a isolé le CAC 40 (+10,4 % YTD).

- Le soutien monétaire : Le pivot des banques centrales (baisse de 100 bps de la BCE, suivie tardivement par la Fed) a agi comme un puissant amortisseur.

- La rotation sectorielle : L'année a sanctionné les excès de la "Tech" et de l'IA au profit d'un retour en grâce de la "Value" et des secteurs tangibles (Banques, Ressources).

Dans ce contexte exigeant, Schelcher Equity Convictions enregistre une progression solide de+20.5%. Le fonds sous performe son indice de référence (SXXT +24.25 %) de -3,75 %.
L'écart relatif s'explique principalement par une prudence dans notre allocation d'actif face aux incertitudes majeures.

Après une année 2025 portée par les valorisations, 2026 devrait marquer le retour de la croissance des bénéfices (après trois ans de stagnation), soutenu par plusieurs moteurs :

- Normalisation macroéconomique : Moindre impact des tarifs douaniers et stabilisation de l'EUR/USD, soulageant les secteurs exportateurs (Luxe, Automobile, Chimie).
- Relance allemande : Un soutien fiscal attendu pour relancer l'économie après trois ans de récession, au profit de la Défense et de l'Industrie.
- Soutien de la BCE : La poursuite de l'assouplissement monétaire devrait favoriser un nouveau cycle d'investissement.
- Flux de capitaux : Une potentielle réallocation vers l'Europe face à une certaine défiance envers les actifs américains.
- Valorisation raisonnable : Des multiples non excessifs au regard de la croissance attendue et par rapport aux actions US (à pondération sectorielle égale).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHELCHER SHORT TERM Part C	19 999 999,90	20 070 667,36
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5 086 353,60	6 526 524,01
GALDERMA GROUP AG	3 622 865,55	4 156 457,83
PUBLICIS GROUPE	4 030 111,49	1 756 856,94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3 109 556,32	2 119 641,41
ASML HOLDING NV		5 131 247,38
NOVO NORDISK A/S-B	3 390 201,33	1 664 287,80
ALPHABET INC-CL A	2 109 248,72	2 923 550,37
WOLTERS KLUWER	4 315 992,40	612 541,00
ADYEN NV	1 851 146,50	2 727 867,90

38. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 227 146 192,46
o Change à terme :
o Future : 115 769 190,00
o Options : 56 320 819,75
o Swap : 55 056 182,71

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD GOLDMAN SACHS PARIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

PEA
En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.
Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 94,22%.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset

Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison

arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.

- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

39. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**222 772 405,03**	**186 395 028,22**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	222 772 405,03	186 395 028,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**6 044 309,32**	**1 717 516,42**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**228 816 714,35**	**188 112 544,64**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**11 756 174,70**	**919 255,61**
Comptes financiers	**4 403 414,91**	**12 297 494,36**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**16 159 589,61**	**13 216 749,97**
Total de l'actif I+II	**244 976 303,96**	**201 329 294,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	181 466 726,82	182 392 643,29
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	36 500 844,43	12 681 998,13
Capitaux propres I	**217 967 571,25**	**195 074 641,42**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**217 967 571,25**	**195 074 641,42**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**5 783 483,25**	**1 139 683,08**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**5 783 483,25**	**1 139 683,08**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	89 353,94	108 437,84
Concours bancaires	21 135 895,52	5 006 532,27
Sous-total autres passifs IV	**21 225 249,46**	**5 114 970,11**
Total Passifs : I+II+III+IV	**244 976 303,96**	**201 329 294,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	4 753 345,67	5 202 529,19
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	16 110 827,94	
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	296 182,73	304 436,52
Sous-total produits sur opérations financières	**21 160 356,34**	**5 506 965,71**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-15 511 141,17	
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-277 925,99	-124 747,64
Sous-total charges sur opérations financières	**-15 789 067,16**	**-124 747,64**
Total revenus financiers nets (A)	**5 371 289,18**	**5 382 218,07**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-626 011,95	-324 383,97
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-626 011,95**	**-324 383,97**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**4 745 277,23**	**5 057 834,10**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-133 496,50**	**-258 590,39**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**4 611 780,73**	**4 799 243,71**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 672 746,73	12 369 716,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 107 064,67	-943 253,95
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**4 565 682,06**	**11 426 462,88**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-1 970,44**	**-553 509,90**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**4 563 711,62**	**10 872 952,98**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	28 711 601,18	-2 666 691,35
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	2 006,56	15 677,41
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**28 713 607,74**	**-2 651 013,94**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 388 255,66**	**-339 184,62**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**27 325 352,08**	**-2 990 198,56**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**36 500 844,43**	**12 681 998,13**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans.
Le Compartiment n'est pas indiciel et sa performance peut donc s'en écarter significativement.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence Compartiment est : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le EURO STOXX EUR Rendement Net est un indice « action », c'est un sous-ensemble large mais liquide de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé et publié en euro, dividendes nets réinvestis, par la société Stoxx Limited (disponible sur le site internet www.stoxx.com).

Pour autant, la gestion du Compartiment n'étant pas indicielle elle pourra s'écarter de l'indicateur de référence et en conséquence la performance du Compartiment pourra être différente de celle de son indicateur de référence.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR).

En conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**199 920 430,39**	**195 074 641,42**	**217 967 571,25**
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I en EUR			
Actif net	1 061 777,31	639 026,96	2 262 281,04
Nombre de titres	100,000	56,120	164,915
Valeur liquidative unitaire	10 617,77	11 386,79	13 717,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-501,94	633,59	287,21
Capitalisation unitaire sur revenu	31,27	310,21	327,77
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P en EUR			
Actif net		104,16	1 983,51
Nombre de titres		1,000	19,000
Valeur liquidative unitaire		104,16	104,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		6,26	2,66
Capitalisation unitaire sur revenu		-0,28	0,04
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R en EUR			
Actif net	198 858 653,08	194 435 510,30	215 703 306,70
Nombre de titres	18 335,000	16 761,868	15 481,807
Valeur liquidative unitaire	10 845,84	11 599,87	13 932,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	139,38	646,55	291,71
Capitalisation unitaire sur revenu	-15,54	285,28	294,39

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400EZQ4 - Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I : Taux de frais maximum de 0,95% TTC
FR001400EZR2 - Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R : Taux de frais maximum de 0,30% TTC
FR001400EZT8 - Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P : Taux de frais maximum de 1,90% TTC

<u>Commission de surperformance</u> :

Schelcher Prince Gestion a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachat que le Compartiment réel. La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée sur la durée de vie de Compartiment.

Période d'observation

La période d'observation est d'une durée de cinq ans commençant le 22/05/2023.
A l'issue de cette période, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
1. Le **Compartiment** est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.
2. Le **Compartiment** est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% TTC l'an de la surperformance du compartiment par rapport à son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net) dès lors que la performance du **Compartiment** est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de 12 mois. La première période la première période de cristallisation se terminera le 31/05/2024.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**195 074 641,42**	**199 920 430,39**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 401 902,41	70 164,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 533 539,61	-18 749 236,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 745 277,23	5 057 834,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 565 682,06	11 426 462,88
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	28 713 607,74	-2 651 013,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**217 967 571,25**	**195 074 641,42**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I		
Actions souscrites durant l'exercice	109,296	1 400 002,41
Actions rachetées durant l'exercice	-0,501	-6 358,43
Solde net des souscriptions/rachats	108,795	1 393 643,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	164,915	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P		
Actions souscrites durant l'exercice	19,000	1 900,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1,000	-102,78
Solde net des souscriptions/rachats	18,000	1 797,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	19,000	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1 280,061	-16 527 078,40
Solde net des souscriptions/rachats	-1 280,061	-16 527 078,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 481,807	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I FR001400EZQ4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 262 281,04	164,915	13 717,86
SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P FR001400EZT8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 983,51	19,000	104,39
SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R FR001400EZR2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	215 703 306,70	15 481,807	13 932,69

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	222 772,40	78 155,39	54 173,55	28 531,25	20 820,36	11 580,06
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-6 321,61	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-5 476,47	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	55 056,19	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**266 030,51**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 403,41				4 403,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-21 135,90				-21 135,90
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**-16 732,49**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 403,41						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-21 135,89						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**-16 732,48**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 DKK +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 USD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	13 080,38	2 856,57	3 265,24		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers			1 936,59	2 466,71	0,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-7 656,30	-2 875,61			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**5 424,08**	**-19,04**	**5 201,83**	**2 466,71**	**0,11**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	320,49	
GOLDMAN SACHS PARIS	225,59	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	10 720,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD		445,00
GOLDMAN SACHS PARIS		457,75
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	1 036 174,70
	Collatéraux	10 720 000,00
Total des créances		**11 756 174,70**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	57 904,60
	Frais de gestion variable	1 899,01
	Autres dettes	29 550,33
Total des dettes		**89 353,94**
Total des créances et des dettes		**11 666 820,76**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,93
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	625 991,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 611 780,73**	**4 799 243,71**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**4 611 780,73**	**4 799 243,71**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 611 780,73**	**4 799 243,71**

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**54 055,35**	**17 409,20**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**54 055,35**	**17 409,20**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**54 055,35**	**17 409,20**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	54 055,35	17 409,20
Total	**54 055,35**	**17 409,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**0,84**	**-0,28**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,84**	**-0,28**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,84**	**-0,28**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	0,84	-0,28
Total	**0,84**	**-0,28**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 557 724,54**	**4 781 834,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 557 724,54**	**4 781 834,79**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 557 724,54**	**4 781 834,79**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	4 557 724,54	4 781 834,79
Total	**4 557 724,54**	**4 781 834,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 563 711,62**	**10 872 952,98**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**4 563 711,62**	**10 872 952,98**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 563 711,62**	**10 872 952,98**

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**47 365,54**	**35 557,59**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**47 365,54**	**35 557,59**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**47 365,54**	**35 557,59**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	47 365,54	35 557,59
Total	**47 365,54**	**35 557,59**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**50,54**	**6,26**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**50,54**	**6,26**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**50,54**	**6,26**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	50,54	6,26
Total	**50,54**	**6,26**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 516 295,54**	**10 837 389,13**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 516 295,54**	**10 837 389,13**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 516 295,54**	**10 837 389,13**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4 516 295,54	10 837 389,13
Total	**4 516 295,54**	**10 837 389,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**222 772 405,03**	**102,20**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**222 772 405,03**	**102,20**
Assurance			**18 479 862,49**	**8,48**
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 243	6 733 391,50	3,09
AXA SA	EUR	167 361	6 855 106,56	3,15
PRUDENTIAL PLC	GBP	204 667	2 682 716,39	1,23
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	3 415	2 208 648,04	1,01
Banques commerciales			**33 656 488,64**	**15,43**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	157 600	3 159 880,00	1,45
BARCLAYS PLC	GBP	529 796	2 887 893,33	1,32
BNP PARIBAS	EUR	82 976	6 703 631,04	3,06
CAIXABANK SA	EUR	186 680	1 949 872,60	0,89
COMMERZBANK AG	EUR	66 762	2 410 108,20	1,11
DEUTSCHE BANK AG	EUR	107 645	3 564 125,95	1,64
INTESA SANPAOLO	EUR	766 640	4 539 275,44	2,08
NATIONAL BANK OF GREECE	EUR	128 791	1 674 283,00	0,77
SOCIETE GENERALE SA	EUR	60 144	4 133 095,68	1,90
UNICREDIT SPA	EUR	37 145	2 634 323,40	1,21
Biotechnologie			**1 446 502,40**	**0,66**
ARGEN-X SE - W/I	EUR	2 018	1 446 502,40	0,66
Composants automobiles			**2 710 765,72**	**1,24**
FERRARI NV	EUR	6 707	2 137 520,90	0,98
VALEO	EUR	49 269	573 244,82	0,26
Conglomérats industriels			**9 864 037,44**	**4,53**
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	67 646	1 572 093,04	0,72
RHEINMETALL AG	EUR	1 890	2 950 290,00	1,35
SIEMENS AG-REG	EUR	22 336	5 341 654,40	2,46
Construction et ingénierie			**2 538 086,40**	**1,16**
EIFFAGE	EUR	20 736	2 538 086,40	1,16
Distribution spécialisée			**4 036 882,32**	**1,85**
AUTO1 GROUP SE	EUR	99 945	2 728 498,50	1,25
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	23 223	1 308 383,82	0,60
Electricité			**6 072 465,32**	**2,79**
ELIA SYSTEM	EUR	11 642	1 277 127,40	0,59
IBERDROLA SA	EUR	84 581	1 561 788,17	0,72
LEGRAND SA	EUR	25 411	3 233 549,75	1,48
Equipements électriques			**9 813 509,86**	**4,50**
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	289 496	705 546,00	0,32
NEXANS SA	EUR	14 969	1 883 100,20	0,86
PRYSMIAN SPA	EUR	26 267	2 268 943,46	1,04
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	21 098	4 955 920,20	2,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			**4 610 811,30**	**2,12**
BIOMERIEUX	EUR	4 967	547 860,10	0,25
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 488	1 481 211,20	0,68
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	12 294	2 581 740,00	1,19
Equipements et instruments électroniques			**1 123 100,00**	**0,52**
VUSIONGROUP	EUR	5 500	1 123 100,00	0,52
Equipements et produits de loisirs			**1 024 803,80**	**0,47**
TRIGANO SA	EUR	5 846	1 024 803,80	0,47
Gestion immobilière et développement			**6 048 181,21**	**2,77**
CTP NV	EUR	44 702	797 483,68	0,37
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	156 835	2 074 927,05	0,95
VONOVIA SE	EUR	129 412	3 175 770,48	1,45
Grands magasins et autres			**3 566 000,90**	**1,64**
PROSUS NV	EUR	67 474	3 566 000,90	1,64
Hôtels, restaurants et loisirs			**5 928 678,23**	**2,72**
ACCOR SA	EUR	30 408	1 466 273,76	0,67
DELIVERY HERO SE	EUR	40 237	914 184,64	0,42
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	4 237	782 715,57	0,36
PIERRE & VACANCES	EUR	366 736	685 796,32	0,31
SPIE SA	EUR	42 219	2 079 707,94	0,96
Industrie aérospatiale et défense			**1 787 529,94**	**0,82**
RENK GROUP AG	EUR	33 337	1 787 529,94	0,82
Logiciels			**20 299 894,43**	**9,31**
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	9 757	1 527 946,20	0,70
KION GROUP AG	EUR	35 227	2 404 242,75	1,10
SAP SE	EUR	48 454	10 095 390,90	4,63
VINCI SA	EUR	27 172	3 261 998,60	1,50
ZALANDO SE	EUR	118 797	3 010 315,98	1,38
Machines			**7 122 082,31**	**3,27**
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	16 172	1 318 018,00	0,60
NKT A/S	DKK	14 500	1 550 174,05	0,71
SIEMENS ENERGY AG	EUR	11 427	1 375 810,80	0,63
VALLOUREC SA	EUR	183 434	2 878 079,46	1,33
Marchés de capitaux			**13 150 160,55**	**6,03**
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	63 559	1 893 422,61	0,87
BANCO SANTANDER SA	EUR	688 732	6 935 531,24	3,18
EUROBANK SA	EUR	367 466	1 258 571,05	0,58
NORDEA BANK ABP	EUR	76 210	1 225 837,85	0,56
WISE PLC - A	GBP	180 000	1 836 797,80	0,84
Media			**4 768 839,75**	**2,19**
CANAL+SA	GBP	295 299	901 640,19	0,41
PUBLICIS GROUPE	EUR	43 638	3 867 199,56	1,78

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**4 622 569,54**	**2,12**
AIR LIQUIDE SA	EUR	24 329	3 898 965,54	1,79
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	60 100	723 604,00	0,33
Produits alimentaires			**1 852 600,00**	**0,85**
LOTUS BAKERIES	EUR	236	1 852 600,00	0,85
Produits chimiques			**2 159 545,50**	**0,99**
UMICORE	EUR	120 645	2 159 545,50	0,99
Produits pharmaceutiques			**10 217 899,75**	**4,69**
ASTRAZENECA PLC	GBP	10 206	1 611 873,56	0,74
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	30 000	1 306 399,79	0,60
SANOFI	EUR	88 245	7 299 626,40	3,35
Produits pour l'industrie du bâtiment			**1 599 020,48**	**0,73**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	18 388	1 599 020,48	0,73
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**17 995 509,62**	**8,26**
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 935	2 554 356,00	1,17
ASML HOLDING NV	EUR	13 854	12 765 075,60	5,86
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	24 193	912 801,89	0,42
STMICROELECTRONICS NV	EUR	78 455	1 763 276,13	0,81
Services aux entreprises			**2 173 082,08**	**1,00**
CONVATEC GROUP PLC	GBP	600 000	1 671 190,52	0,77
GALDERMA GROUP AG	CHF	2 881	501 891,56	0,23
Services aux professionnels			**2 586 065,16**	**1,19**
WOLTERS KLUWER	EUR	29 274	2 586 065,16	1,19
Services de télécommunication diversifiés			**7 789 547,14**	**3,57**
CELLNEX TELECOM SA	EUR	112 834	3 095 036,62	1,42
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	169 722	4 694 510,52	2,15
Services financiers diversifiés			**1 350 250,00**	**0,62**
ADYEN NV	EUR	982	1 350 250,00	0,62
Services liés aux technologies de l'information			**2 055 982,89**	**0,94**
CAPGEMINI SE	EUR	10 191	1 449 669,75	0,66
INDRA SISTEMAS SA	EUR	12 491	606 313,14	0,28
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 479 953,09**	**0,68**
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	119 063	1 479 953,09	0,68
Textiles, habillement et produits de luxe			**8 841 696,77**	**4,06**
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	3 000	554 701,77	0,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 235	2 620 670,00	1,20
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8 785	5 666 325,00	2,61
Total			**222 772 405,03**	**102,20**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJE 600 EUROP 0326	-512		-285 666,00	-15 232 000,00
DJE SML200 0326	1 190	579 935,00		22 723 050,00
DJ STOXX HC 0326	167	215 575,00		9 522 340,00
EUX ST.E.M200 0326	720	465 120,00		22 478 400,00
EUX STX LG200 0326	-1 480		-995 070,00	-45 813 400,00
Sous-total 1.		**1 260 630,00**	**-1 280 736,00**	**-6 321 610,00**
2. Options				
DJES BANKS 03/2026 CALL 230	1 000	1 910 000,00		11 149 484,50
DJES BANKS 03/2026 CALL 250	-2 000		-2 145 000,00	-18 507 881,00
DJS BASIC RES INDEX 03/2026 CALL 580	500	2 307 500,00		14 272 692,25
DJS BASIC RES INDEX 03/2026 CALL 620	-500		-1 455 000,00	-12 390 762,00
Sous-total 2.		**4 217 500,00**	**-3 600 000,00**	**-5 476 466,25**
3. Swaps				
GOLDMAN SACH GSXEFRF	9 973 277		-457 746,30	9 973 277,00
GOLDMAN SACH GSXEGFS	10 008 828	225 585,51		10 008 828,00
GOLDMAN SACHS	8 482 903,54		-445 000,95	8 482 903,54
GOLDMAN SACHS	8 591 174,17	152 978,92		8 591 174,17
GOLDMAN SACKGSISXC24	18 000 000	167 508,89		18 000 000,00
Sous-total 3.		**546 073,32**	**-902 747,25**	**55 056 182,71**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**6 024 203,32**	**-5 783 483,25**	**43 258 106,46**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	222 772 405,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	240 720,07
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	16 179 695,61
Autres passifs (-)	-21 225 249,46
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**217 967 571,25**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS I	EUR	164,915	13 717,86
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P	EUR	19,000	104,39
Action SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS R	EUR	15 481,807	13 932,69

40. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions Z / ISIN : FR001400EZV4

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Le Produit, de classification « Actions des pays de l'Union européenne », est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) éligibles au PEA. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne reste accessoire (y compris pays émergents).

La sélection des titres s'opère en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est menée en interne) et non pas de la composition de l'indice de référence et vise à investir en actions de croissance paneuropéennes de premier plan.

Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% de petites capitalisations (inférieures à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (entre 5 Mds€ et 10 Mds€).

Le Produit pourra également investir dans la limite de 25 % de son actif net en titres de taux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, admis à la négociation sur un marché réglementé reconnu, et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.

Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et investir dans des Euro Commercial Paper (billet de trésorerie) dans la limite de 25% de son actif net.

La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 3.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

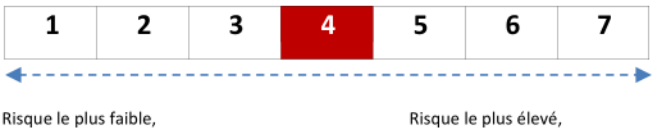
Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille en permanence investi à au moins 75% en actions et titre de sociétés ayant leur siège dans l'union et d'un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 4 322	EUR 2 270
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-25,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 157	EUR 8 953
	Rendement annuel moyen	-18,4%	-2,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 566	EUR 13 498
	Rendement annuel moyen	5,7%	6,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 14 393	EUR 16 292
	Rendement annuel moyen	43,9%	10,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 170	EUR 853
Incidence des coûts annuels (*)	1.70%	1.77%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,97% avant déduction des coûts et de 6,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 74
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,39% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EURO STOXX EUR Rendement Net). L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 39

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
** L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.*

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR001400EZT8

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Le Produit, de classification « Actions des pays de l'Union européenne », est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) éligibles au PEA. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne reste accessoire (y compris pays émergents).

La sélection des titres s'opère en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est menée en interne) et non pas de la composition de l'indice de référence et vise à investir en actions de croissance paneuropéennes de premier plan.

Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% de petites capitalisations (inférieures à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (entre 5 Mds€ et 10 Mds€).

Le Produit pourra également investir dans la limite de 25 % de son actif net en titres de taux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, admis à la négociation sur un marché réglementé reconnu, et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.

Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et investir dans des Euro Commercial Paper (billet de trésorerie) dans la limite de 25% de son actif net.

La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 3.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille en permanence investi à au moins 75% en actions et titre de sociétés ayant leur siège dans l'union et d'un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 4 281	EUR 2 249
	Rendement annuel moyen	-57,2%	-25,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 080	EUR 8 869
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-2,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 465	EUR 13 366
	Rendement annuel moyen	4,7%	6,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 14 256	EUR 16 139
	Rendement annuel moyen	42,6%	10,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 666	EUR 1732
Incidence des coûts annuels (*)	6,66%	3,73 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,73% avant déduction des coûts et de 6% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 192
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 74
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
** L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.*

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions D / ISIN : FR001400EZS0
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.
Le Produit, de classification « Actions des pays de l'Union européenne », est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) éligibles au PEA. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne reste accessoire (y compris pays émergents).
La sélection des titres s'opère en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est menée en interne) et non pas de la composition de l'indice de référence et vise à investir en actions de croissance paneuropéennes de premier plan.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% de petites capitalisations (inférieures à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (entre 5 Mds€ et 10 Mds€).
Le Produit pourra également investir dans la limite de 25 % de son actif net en titres de taux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, admis à la négociation sur un marché réglementé reconnu, et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et investir dans des Euro Commercial Paper (billet de trésorerie) dans la limite de 25% de son actif net.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 3.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille en permanence investi à au moins 75% en actions et titre de sociétés ayant leur siège dans l'union et d'un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 4 322	EUR 2 270
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-25,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 157	EUR 8 953
	Rendement annuel moyen	-18,4%	-2,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 566	EUR 13 498
	Rendement annuel moyen	5,7%	6,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 14 393	EUR 16 292
	Rendement annuel moyen	43,9%	10,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 170	EUR 853
Incidence des coûts annuels (*)	1.70%	1.77%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,97% avant déduction des coûts et de 6,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction (*)	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 74
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,39% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EURO STOXX EUR Rendement Net). L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 39

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
** L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.*

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions I / ISIN : FR001400EZQ4
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.
Le Produit, de classification « Actions des pays de l'Union européenne », est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) éligibles au PEA. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne reste accessoire (y compris pays émergents).
La sélection des titres s'opère en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est menée en interne) et non pas de la composition de l'indice de référence et vise à investir en actions de croissance paneuropéennes de premier plan.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% de petites capitalisations (inférieures à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (entre 5 Mds€ et 10 Mds€).
Le Produit pourra également investir dans la limite de 25 % de son actif net en titres de taux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, admis à la négociation sur un marché réglementé reconnu, et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et investir dans des Euro Commercial Paper (billet de trésorerie) dans la limite de 25% de son actif net.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 3.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille en permanence investi à au moins 75% en actions et titre de sociétés ayant leur siège dans l'union et d'un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 4 322	EUR 2 270
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-25,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 157	EUR 8 953
	Rendement annuel moyen	-18,4%	-2,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 566	EUR 13 498
	Rendement annuel moyen	5,7%	6,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 14 393	EUR 16 292
	Rendement annuel moyen	43,9%	10,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 170	EUR 853
Incidence des coûts annuels (*)	1.70%	1.77%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,97% avant déduction des coûts et de 6,20% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 96
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 74
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,39% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EURO STOXX EUR Rendement Net). L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 39

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
** L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.*

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS
un compartiment de Schelcher Prince Investissements
Actions U / ISIN : FR001400EZU6
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT), dividendes réinvestis, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié, sans contrainte relative à l'indice, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.
Le Produit, de classification « Actions des pays de l'Union européenne », est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) éligibles au PEA. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne reste accessoire (y compris pays émergents).
La sélection des titres s'opère en fonction de leur valeur intrinsèque (une analyse approfondie des fondamentaux est menée en interne) et non pas de la composition de l'indice de référence et vise à investir en actions de croissance paneuropéennes de premier plan.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% de petites capitalisations (inférieures à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (entre 5 Mds€ et 10 Mds€).
Le Produit pourra également investir dans la limite de 25 % de son actif net en titres de taux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro, admis à la négociation sur un marché réglementé reconnu, et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.
Le Produit pourra détenir jusqu'à 25% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état) et investir dans des Euro Commercial Paper (billet de trésorerie) dans la limite de 25% de son actif net.
La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0et 3.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KER ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille en permanence investi à au moins 75% en actions et titre de sociétés ayant leur siège dans l'union et d'un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement USD 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 4 281	EUR 2 249
	Rendement annuel moyen	-57,2%	-25,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 080	EUR 8 869
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-2,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 465	EUR 13 366
	Rendement annuel moyen	4,7%	6,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 14 256	EUR 16 139
	Rendement annuel moyen	42,6%	10,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2023.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Investissement USD 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	USD 666	USD 1732
Incidence des coûts annuels (*)	6,66%	3,73 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.86 % avant déduction des coûts et de 1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de USD 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	USD 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	USD 192
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 74
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0% de commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Refinitiv Focus Europe Hedged EUR.	USD 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Equity Convictions

Identifiant d'entité juridique : 969500B0LDN5T6J7JC47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de
64.7 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers la prise en compte du risque de durabilité. Ainsi l'analyse extra-financière est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises. Cette analyse est menée au regard du « risque de durabilité » d'un émetteur.
De plus, le compartiment a appliqué un filtre normatif permettant d'exclure notamment les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon et des énergies fossiles. La politique d'exclusion d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 45.3 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance de l'indicateur de durabilité "Intensité Carbone Scope 1&2" était de 66,4 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 64.7 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ("PAI"), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d'énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d'électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

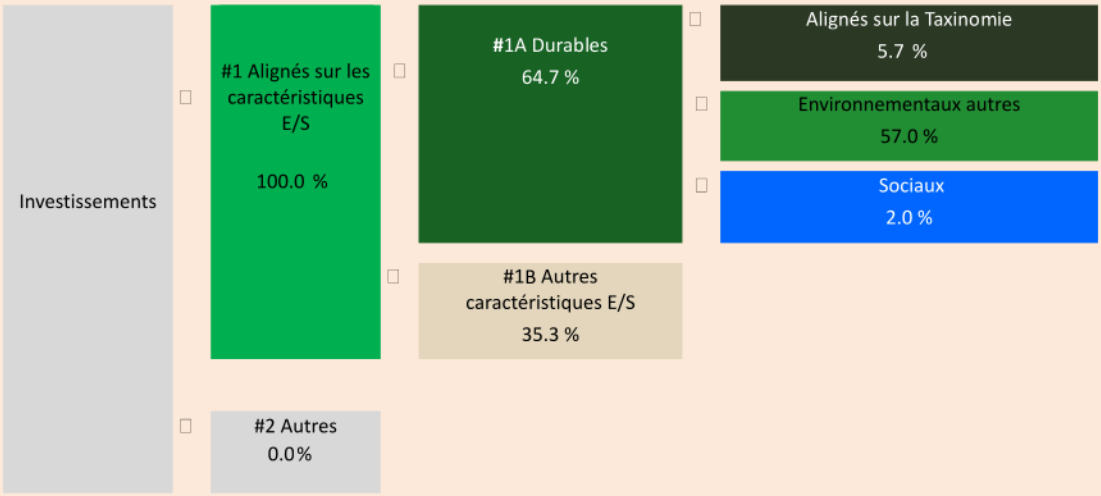
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
ASML Holding NV	Technologie	5.9%	Pays-Bas
SAP SE	Technologie	4.6%	Allemagne
Sanofi	Santé	3.3%	France
Banco Santander SA	Services Financiers	3.2%	Espagne
AXA SA	Services Financiers	3.1%	France
Allianz SE	Services Financiers	3.1%	Allemagne
BNP Paribas SA	Services Financiers	3.1%	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation discrétionnaire	2.6%	France
Siemens AG	Industrie	2.5%	Allemagne
Schneider Electric SE	Industrie	2.3%	France
Deutsche Telekom AG	Communication	2.2%	Allemagne

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Intesa Sanpaolo SpA	Services Financiers	2.1%	Italie
Societe Generale SA	Services Financiers	1.9%	France
Air Liquide SA	Matériaux	1.8%	France
Publicis Groupe SA	Communication	1.8%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Semiconducteurs et équipements semiconducteurs, Équipement électrique, Produits pharmaceutiques, Machines, Hôtels, restaurants et loisirs, Produits chimiques, Services informatiques, Produits de construction, Équipements et fournitures médicaux, Construction et génie civil, Produits personnels, Textiles, habillement et articles de luxe, Médias, Équipements et services énergétiques, Banques, Composants automobiles, Services publics d'électricité, Conglomérats industriels, Sociétés de négoce et distributeurs, Services professionnels, Produits alimentaires, Logiciels, Biotechnologie, Services de télécommunications diversifiés, Commerce de détail spécialisé, Marchés de capitaux, Services et fournitures commerciaux, Gestion immobilière et développement, Aérospatiale et défense.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

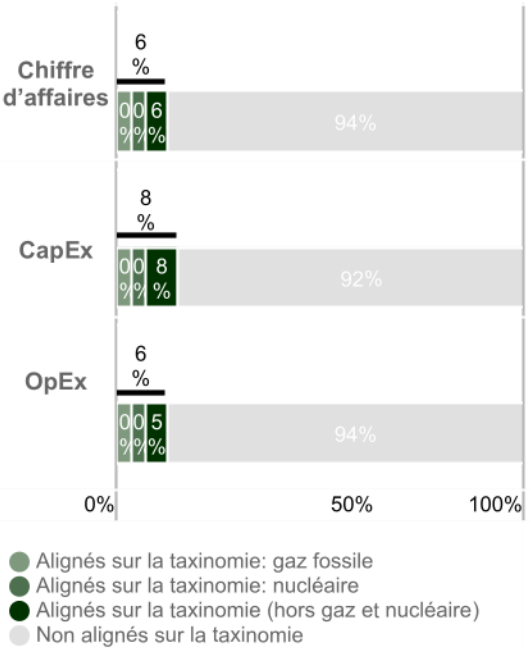
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

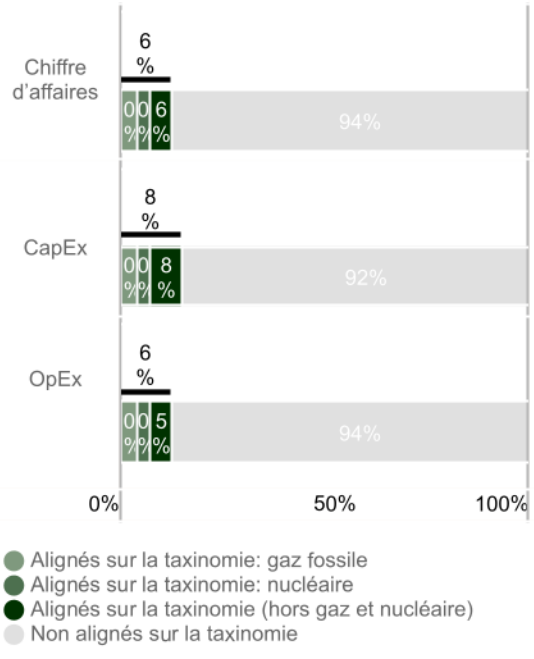
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

41. RAPPORT DE GESTION

La performance sur 2025 a été de :

- 3.7% sur la part I (vs 5% pour son objectif de rendement de 5%/ an)
- 3.44% sur la part P (vs 5% pour son objectif de rendement de 5%/ an)
- 3.7% sur la part Z (vs 5% pour son objectif de rendement de 5%/ an)

L'objectif de 5%/ an n'est plus réalisable dans le contexte de marché actuel et avec une contrainte de maturité 2028

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Arkea Support Monetaire SI		2 300 006,55
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	216 002,49	544 061,96
KBC GROUPE 0.125% 14-01-29	733 561,91	
SG 2.625% 30-05-29 EMTN	597 984,66	
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	486 246,25	
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	432 516,00	
CAIXA GEN S A 5.75% 31-10-28	432 401,04	
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	418 207,30	
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	407 125,59	
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 3.625% 21-05-29	402 737,67	

42. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :

a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.
b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des

résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité

opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification
Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

43. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**43 322 106,37**	**30 975 227,32**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 322 106,37	30 975 227,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 518 115,54**	**3 760 362,49**
OPCVM	1 518 115,54	3 760 362,49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**44 840 221,91**	**34 735 589,81**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**585 061,96**	**11 613,97**
Comptes financiers		**7 949 690,76**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**585 061,96**	**7 961 304,73**
Total de l'actif I+II	**45 425 283,87**	**42 696 894,54**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	43 825 145,52	40 378 476,43
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 553 174,69	2 301 851,84
Capitaux propres I	**45 378 320,21**	**42 680 328,27**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**45 378 320,21**	**42 680 328,27**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 696,19	16 566,27
Concours bancaires	23 267,47	
Sous-total autres passifs IV	**46 963,66**	**16 566,27**
Total Passifs : I+II+III+IV	**45 425 283,87**	**42 696 894,54**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	1 452 801,29	642 257,12
Produits sur titres de créances		9 761,27
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	32 861,41	140 973,29
Sous-total produits sur opérations financières	**1 485 662,70**	**792 991,68**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	**1 485 662,70**	**792 991,68**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-201 692,82	-122 582,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-201 692,82**	**-122 582,64**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**1 283 969,88**	**670 409,04**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-8 309,73**	**224 197,11**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**1 275 660,15**	**894 606,15**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	76 237,29	26 963,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 513,70	-15 438,81
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**64 723,59**	**11 525,04**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-607,47**	**16 614,42**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**64 116,12**	**28 139,46**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	217 446,81	1 084 045,37
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**217 446,81**	**1 084 045,37**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-4 048,39**	**295 060,86**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**213 398,42**	**1 379 106,23**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 553 174,69**	**2 301 851,84**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à + 5% pour les actions I, D et Z, et + 4,75% pour l'action P, en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs sur une période prédéfinie allant de la date de création du Compartiment jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros.

Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du Compartiment et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Cet objectif ne constitue pas une garantie.

Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du Compartiment (tels que la défaillance). Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du Délégataire de la gestion financière, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**18 662 770,86**	**42 680 328,27**	**45 378 320,21**
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I en EUR			
Actif net	17 726 950,80	17 861 680,89	17 373 930,04
Nombre de titres	1 694,000	1 612,578	1 512,578
Valeur liquidative unitaire	10 464,55	11 076,47	11 486,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,49	7,29	16,21
Capitalisation unitaire sur revenu	11,70	247,34	339,64
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P en EUR			
Actif net	46 333,22	24 209 441,21	27 341 816,53
Nombre de titres	451,422	223 401,510	243 913,464
Valeur liquidative unitaire	102,63	108,36	112,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,07	0,15
Capitalisation unitaire sur revenu	0,03	2,15	3,04
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z en EUR			
Actif net	889 486,84	609 206,17	662 573,64
Nombre de titres	8 500,000	5 500,000	5 768,380
Valeur liquidative unitaire	104,64	110,76	114,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,07	0,07	0,16
Capitalisation unitaire sur revenu	0,11	2,47	3,39

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

FR001400JJC7 - SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I : Taux de frais maximum de 0.30%TTC.

FR001400JJF0 - SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z : Taux de frais maximum de 0.30%TTC.

FR001400JJE3 - SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P : Taux de frais maximum de 0.55%TTC.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation pour les Compartiments « **Schelcher IVO Global Yield 2024 »**, « **Schelcher Global Yield 2028** » et « **Schelcher European Bank Bonds 2028** »..

Soucieux de préserver l'intérêt de ses porteurs sur le long terme, Schelcher Prince Gestion a choisi de déployer le mécanisme du swing pricing selon les modalités préconisées par la charte AFG. Ce mécanisme peut n'être appliqué que pour des mouvements de passif significatifs, et Il est destiné à être utilisé en situation normale de marché.

L'objectif de ce mécanisme est de compenser l'effet de dilution pour les porteurs présents, en faisant supporter aux porteurs entrants et sortants leur quote-part des frais de transactions et de liquidité. En effet, les achats et/ou les ventes de titres entraînent des frais de transactions tels que les frais d'intermédiation, des taxes et impôts ainsi que des effets d'écart (liquidité) liés à la politique de valorisation du fonds.

Le swing pricing est un mécanisme par lequel la VL est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde net des flux reçus est positif (respectivement négatif) à partir d'un seuil éventuel de déclenchement à fréquence de calcul de la VL. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Le fonds fait tout d'abord l'objet d'une valorisation normale, conformément aux politiques d'évaluation définies dans le prospectus du fonds. Le coefficient d'ajustement « Swing Factor » est ensuite appliqué afin d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse.

Dans la pratique, les porteurs ne sauront pas à quel moment la valeur liquidative a été ajustée et ce afin de préserver l'égalité des porteurs. L'ajustement est inclus dans la valeur liquidative publiée. A fréquence de calcul de la VL, les porteurs continueront de disposer de la valeur liquidative publiée, que celle-ci ait fait l'objet d'un ajustement ou non.

Conformément à « la charte de bonne conduite pour le Swing Pricing de l'AFG », Schelcher Prince Gestion a la faculté de modifier à tout moment les paramètres du mécanisme du swing pricing afin de préserver l'intérêt et l'égalité de traitement des porteurs (entrants, présents et sortants).

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du swing pricing est disponible sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est mise en place dès lors que le seuil de déclenchement est atteint. En vertu de la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**42 680 328,27**	**18 662 770,86**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 501 770,95	35 691 362,43
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 369 919,29	-13 439 784,47
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 283 969,88	670 409,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	64 723,59	11 525,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	217 446,81	1 084 045,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**45 378 320,21**	**42 680 328,27**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I		
Actions souscrites durant l'exercice	1 140,000	12 794 628,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 240,000	-13 937 231,50
Solde net des souscriptions/rachats	-100,000	-1 142 603,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 512,578	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P		
Actions souscrites durant l'exercice	33 493,480	3 677 070,97
Actions rachetées durant l'exercice	-12 981,526	-1 432 687,79
Solde net des souscriptions/rachats	20 511,954	2 244 383,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	243 913,464	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z		
Actions souscrites durant l'exercice	268,380	30 071,98
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	268,380	30 071,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 768,380	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I FR001400JJC7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 373 930,04	1 512,578	11 486,30
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P FR001400JJE3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 341 816,53	243 913,464	112,09
SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z FR001400JJF0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	662 573,64	5 768,380	114,86

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	43 322,11	43 322,11			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-23,27				-23,27
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**43 322,11**			**-23,27**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				20 112,74	23 209,37		
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-23,27						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**-23,27**			**20 112,74**	**23 209,37**		

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	42 281,95	1 040,16	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**42 281,95**	**1 040,16**	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	544 061,96
	Coupons et dividendes en espèces	41 000,00
Total des créances		**585 061,96**
Dettes		
	Rachats à payer	4 749,86
	Frais de gestion fixe	18 605,75
	Autres dettes	340,58
Total des dettes		**23 696,19**
Total des créances et des dettes		**561 365,77**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 049,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	145 712,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 930,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 518 115,54
	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	1 518 115,54
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 518 115,54**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 275 660,15**	**894 606,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**1 275 660,15**	**894 606,15**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 275 660,15**	**894 606,15**

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**513 735,79**	**398 858,20**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**513 735,79**	**398 858,20**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**513 735,79**	**398 858,20**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	513 735,79	398 858,20
Total	**513 735,79**	**398 858,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**742 332,57**	**482 144,08**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**742 332,57**	**482 144,08**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**742 332,57**	**482 144,08**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	742 332,57	482 144,08
Total	**742 332,57**	**482 144,08**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**19 591,79**	**13 603,87**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**19 591,79**	**13 603,87**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**19 591,79**	**13 603,87**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	19 591,79	13 603,87
Total	**19 591,79**	**13 603,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**64 116,12**	**28 139,46**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**64 116,12**	**28 139,46**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**64 116,12**	**28 139,46**

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**24 533,66**	**11 756,43**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**24 533,66**	**11 756,43**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**24 533,66**	**11 756,43**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	24 533,66	11 756,43
Total	**24 533,66**	**11 756,43**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**38 646,88**	**15 982,10**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**38 646,88**	**15 982,10**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**38 646,88**	**15 982,10**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	38 646,88	15 982,10
Total	**38 646,88**	**15 982,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**935,58**	**400,93**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**935,58**	**400,93**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**935,58**	**400,93**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	935,58	400,93
Total	**935,58**	**400,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**43 322 106,37**	**95,46**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**43 322 106,37**	**95,46**
Assurance			**559 702,40**	**1,23**
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30-06-29	EUR	500 000	559 702,40	1,23
Automobiles			**596 722,35**	**1,31**
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	550 000	596 722,35	1,31
Banques commerciales			**28 594 451,05**	**63,01**
ALPHA BANK 6.875% 27-06-29	EUR	350 000	395 093,78	0,87
ARBEJDERNES LANDSBANK AS 4.875% 14-03-29	EUR	400 000	431 823,12	0,95
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 5.5% 26-09-28	EUR	450 000	477 825,38	1,05
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	300 000	324 142,83	0,71
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	200 000	210 278,60	0,46
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	300 000	329 146,03	0,73
BANK OF CYPRUS 5.0% 02-05-29	EUR	400 000	433 413,04	0,96
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	350 000	386 192,45	0,85
Bayerische Landesbank 4.375% 21-09-28	EUR	300 000	310 297,64	0,68
BBVA 0.875% 14-01-29	EUR	700 000	683 349,97	1,51
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	200 000	200 660,81	0,44
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	600 000	633 593,05	1,40
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	400 000	422 890,47	0,93
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	500 000	484 933,08	1,07
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	400 000	424 057,18	0,93
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	100 000	105 879,59	0,23
BPCE ISSUER 1.625% 02-03-29	EUR	300 000	304 125,55	0,67
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	EUR	600 000	621 649,23	1,37
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	600 000	576 246,33	1,27
CASA LONDON 1.75% 05-03-29	EUR	500 000	488 883,12	1,08
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	500 000	546 490,99	1,20
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	500 000	530 874,01	1,17
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	300 000	290 634,99	0,64
DANSKE BK 4.5% 09-11-28 EMTN	EUR	400 000	415 896,96	0,92
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	600 000	616 542,12	1,36
DEUTSCHE BK 5.375% 11-01-29	EUR	400 000	440 086,58	0,97
DE VOLKSBANK NV 0.375% 03-03-28	EUR	500 000	477 772,19	1,05
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	200 000	207 336,73	0,46
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	250 000	262 460,58	0,58
EFG EUROBANK 2.25% 14-03-28	EUR	100 000	101 450,32	0,22
EFG EUROBANK 2.875% 07-07-28	EUR	100 000	101 543,06	0,22
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	400 000	460 127,04	1,01
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.5% 17-03-28	EUR	554 000	577 980,88	1,27
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	200 000	211 439,49	0,47
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.75% 02-05-29	EUR	250 000	270 282,24	0,60
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.875% 30-03-27	EUR	250 000	265 992,71	0,59
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	400 000	437 861,29	0,96
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	EUR	600 000	639 192,78	1,41

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	EUR	500 000	498 341,03	1,10
JYSKE BANK DNK 2.875% 05-05-29	EUR	400 000	408 443,18	0,90
KBC GROUPE 0.125% 14-01-29	EUR	800 000	761 631,34	1,70
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	300 000	306 674,73	0,68
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	300 000	315 945,33	0,70
LBBW 0.375% 07-05-29 EMTN	EUR	500 000	459 633,29	1,01
MONTE PASCHI 4.75% 15-03-29	EUR	300 000	322 804,58	0,71
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	500 000	538 908,05	1,19
NCG BAN 5.25% 14-09-28 EMTN	EUR	200 000	211 890,68	0,47
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	400 000	437 495,67	0,96
NORDDEUTSCHE LANDESBANK HB 4.875% 11-07-28	EUR	450 000	483 695,54	1,07
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	200 000	205 990,96	0,45
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.5% 21-01-29	EUR	400 000	417 334,30	0,92
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	400 000	417 279,56	0,92
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	300 000	316 356,25	0,70
PIRAEUS BANK 3.0% 03-12-28	EUR	200 000	200 575,47	0,44
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	230 000	244 666,99	0,54
PIRAEUS BANK 7.25% 13-07-28	EUR	200 000	220 806,78	0,49
PKO Bank Polski 4.5% 27-03-28	EUR	400 000	421 919,48	0,93
RAIFFEISEN BANK 7.0% 12-10-27	EUR	400 000	419 622,55	0,92
RAIFFEISENBANK A S E 1.0% 09-06-28	EUR	300 000	292 904,53	0,65
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 3.625% 21-05-29	EUR	400 000	410 343,26	0,90
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	400 000	423 200,74	0,93
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	200 000	212 654,51	0,47
SAXO BANK A S E FL.R 24-28 25/03A	EUR	450 000	482 861,16	1,06
SG 1.75% 22-03-29 EMTN	EUR	300 000	292 431,35	0,64
SG 2.625% 30-05-29 EMTN	EUR	600 000	623 815,15	1,37
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	400 000	420 388,71	0,93
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.5% 23-05-29	EUR	400 000	417 010,85	0,92
SWEDBANK AB 2.875% 30-04-29	EUR	550 000	559 727,73	1,23
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	250 000	264 639,01	0,58
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	300 000	316 525,42	0,70
UNICAJA BANCO SA E 5.125% 21-02-29	EUR	500 000	545 740,34	1,20
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	600 000	623 746,32	1,37
Crédit à la consommation			**853 363,80**	**1,88**
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	200 000	215 850,15	0,48
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	300 000	318 836,14	0,70
NT CONS FIN 4.125% 05-05-28	EUR	300 000	318 677,51	0,70
Epargne et prêts hypothécaires			**268 361,82**	**0,59**
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 4.875% 24-08-28	EUR	250 000	268 361,82	0,59
Marchés de capitaux			**7 322 703,25**	**16,14**
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	500 000	525 532,23	1,16
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	500 000	555 224,28	1,22
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	800 000	827 046,74	1,82
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	400 000	410 710,11	0,91
CESKA SPORITELNA AS 5.737% 08-03-28	EUR	600 000	648 800,98	1,43
ERSTESTEIERMAERKISCHE BANKA DD 0.75% 06-07-28	EUR	400 000	386 860,11	0,85

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINEBANK BANCA FINE 4.625% 23-02-29	EUR	350 000	376 708,88	0,83
GRENKE FINANCE 5.125% 04-01-29	EUR	800 000	828 652,33	1,81
GRENKE FINANCE 7.875% 06-04-27	EUR	500 000	561 070,72	1,24
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.625% 07-02-29	EUR	350 000	377 526,97	0,83
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	500 000	524 876,68	1,16
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	400 000	434 051,34	0,96
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	100 000	111 598,92	0,25
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% 15-09-28	EUR	300 000	329 109,29	0,73
SPANKKI OYJ 4.875% 08-03-28	EUR	400 000	424 933,67	0,94
Services clientèle divers			**743 799,76**	**1,64**
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	500 000	530 688,94	1,17
AYVENS 4.875% 06-10-28 EMTN	EUR	200 000	213 110,82	0,47
Services financiers diversifiés			**3 789 000,63**	**8,35**
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	EUR	300 000	293 936,75	0,65
ARION BANK 4.625% 21-11-28	EUR	150 000	157 798,81	0,35
BANCA TRANSILVANIA 7.25% 07-12-28	EUR	300 000	323 014,58	0,71
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	300 000	300 548,84	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.875% 18-06-29	EUR	500 000	483 852,67	1,07
CAIXA GEN S A 5.75% 31-10-28	EUR	500 000	532 823,63	1,17
KOMMUNALKREDIT 5.25% 28-03-29	EUR	500 000	544 787,74	1,20
LANSFORSAKRINGAR BANK 3.75% 17-01-29	EUR	400 000	424 296,85	0,94
LBBER 4.125% 21-11-28	EUR	200 000	206 236,12	0,45
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	300 000	309 084,41	0,68
VOLKSWAGEN BANK 4.375% 03-05-28	EUR	200 000	212 620,23	0,47
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			**594 001,31**	**1,31**
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	150 000	157 100,90	0,35
NYKREDIT 4.625% 19-01-29 EMTN	EUR	400 000	436 900,41	0,96
TITRES D'OPC			**1 518 115,54**	**3,35**
OPCVM			**1 518 115,54**	**3,35**
Gestion collective			**1 518 115,54**	**3,35**
Arkea Support Monetaire SI	EUR	131,531	1 518 115,54	3,35
Total			**44 840 221,91**	**98,81**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	44 840 221,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	585 061,96
Autres passifs (-)	-46 963,66
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**45 378 320,21**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 I	EUR	1 512,578	11 486,30
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 P	EUR	243 913,464	112,09
Action SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028 Z	EUR	5 768,380	114,86

44. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions Z / ISIN : FR001400JJF0

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 31 décembre 2028 (second semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à + 5% en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs sur une période prédéfinie allant de la date de création du Compartiment jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros. Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du Compartiment et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Cet objectif ne constitue pas une garantie. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille (tels que la défaillance). Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

Le Produit, de classification « Obligations et autres titres de créance en euro », est en permanence exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) entre 70% et 110% % minimum de l'actif net à des titres de taux émis par des émetteurs bancaires domiciliés dans l'union européenne, libellés en euros et principalement admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits.

Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille du Produit répondront à la catégorie « investment grade » : leur notation sera supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par l'analyse du Délégataire de la gestion financière. Le Produit s'autorise également à investir jusqu'à 10% sur des titres notés « non investment grade » (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou notation jugée équivalente par l'analyse du Délégataire de la gestion financière). Le Produit pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif.

La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6. L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit. L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net, le Produit pourra donc être exposé à 200% de son actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à celui restant à courir jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (finissant au second semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur.

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		**5 ans.**	
Exemple d'investissement		**10 000 €**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 059	EUR 7 599
	Rendement annuel moyen	-19,4%	-5,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 127	EUR 8 407
	Rendement annuel moyen	-18,7%	-3,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 069	EUR 9 603
	Rendement annuel moyen	0,7%	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 979	EUR 10 789
	Rendement annuel moyen	9,8%	1,5%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 01/2019 et de 01/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2015 et de 09/2020.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 60	EUR 298
Incidence des coûts annuels (*)	0,59%	0,60%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,30% avant déduction des coûts et de -0,90% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de d'entrée pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (**)	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 31
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 29
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement	Néant	EUR 0

(**) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR001400JJE3

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 31 décembre 2028 (second semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à +4,75% en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs sur une période prédéfinie allant de la date de création du Compartiment jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros. Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du Compartiment et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Cet objectif ne constitue pas une garantie. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille (tels que la défaillance). Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

Le Produit, de classification « Obligations et autres titres de créance en euro », est en permanence exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) entre 70% et 110% % minimum de l'actif net à des titres de taux émis par des émetteurs bancaires domiciliés dans l'union européenne, libellés en euros et principalement admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits.

Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille du Produit répondront à la catégorie « investment grade » : leur notation sera supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par l'analyse du Délégataire de la gestion financière. Le Produit s'autorise également à investir jusqu'à 10% sur des titres notés « non investment grade » (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou notation jugée équivalente par l'analyse du Délégataire de la gestion financière). Le Produit pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif.

La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6. L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit. L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net, le Produit pourra donc être exposé à 200% de son actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à celui restant à courir jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (finissant au second semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur.

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		**5 ans.**	
Exemple d'investissement		**10 000 €**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 039	EUR 7 580
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-5,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 107	EUR 8 386
	Rendement annuel moyen	-18,9%	-3,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 044	EUR 9 559
	Rendement annuel moyen	0,4%	-0,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 951	EUR 10 762
	Rendement annuel moyen	9,5%	1,5%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2019 et de 12/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2015 et de 09/2020.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 485	EUR 825
Incidence des coûts annuels (*)	4,85%	1,71%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,81% avant déduction des coûts et de -0,90% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de d'entrée pour ce produit.	EUR 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (**)	0,56% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 56
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 29
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement	Néant	EUR 0

(**) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER EUROPEAN BANK BONDS 2028

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Actions I / ISIN : FR001400JJC7

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 31 décembre 2028 (second semestre 2028 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à + 5% en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs sur une période prédéfinie allant de la date de création du Compartiment jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros. Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du Compartiment et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Cet objectif ne constitue pas une garantie. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille (tels que la défaillance). Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

Le Produit, de classification « Obligations et autres titres de créance en euro », est en permanence exposé (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) entre 70% et 110% % minimum de l'actif net à des titres de taux émis par des émetteurs bancaires domiciliés dans l'union européenne, libellés en euros et principalement admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits.

Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille du Produit répondront à la catégorie « investment grade » : leur notation sera supérieure ou égale à BBB- par les agences de notation officielles ou jugées équivalentes par l'analyse du Délégataire de la gestion financière. Le Produit s'autorise également à investir jusqu'à 10% sur des titres notés « non investment grade » (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou notation jugée équivalente par l'analyse du Délégataire de la gestion financière). Le Produit pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif.

La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6. L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit. L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net, le Produit pourra donc être exposé à 200% de son actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même, à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à celui restant à courir jusqu'à la fin du second semestre 2028 plus 6 mois, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (finissant au second semestre 2028 + 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur.

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		**5 ans.**	
Exemple d'investissement		**10 000 €**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 059	EUR 7 599
	Rendement annuel moyen	-19,4%	-5,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 127	EUR 8 407
	Rendement annuel moyen	-18,7%	-3,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 069	EUR 9 603
	Rendement annuel moyen	0,7%	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 979	EUR 10 789
	Rendement annuel moyen	9,8%	1,5%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 01/2019 et de 01/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2015 et de 09/2020.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 60	EUR 298
Incidence des coûts annuels (*)	0,59%	0,60%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,30% avant déduction des coûts et de -0,90% après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de d'entrée pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (**)	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 31
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 29
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement	Néant	EUR 0

(**) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANANGEMENT au 09 69 32 88 32, par courriel via l'adresse contact@arkea-am.com ou par voie postale au 1 rue Lichou, 29 480 Le Relecq Kerhuon.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher European Bank Bonds 2028

Identifiant d'entité juridique : 969500Q9Z80NESHCFH58

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

36.1 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers la prise en compte du risque de durabilité. Ainsi l'analyse extra-financière est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises. Cette analyse est menée au regard du « risque de durabilité » d'un émetteur.
De plus, le compartiment a appliqué un filtre normatif permettant d'exclure notamment les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon et des énergies fossiles. La politique d'exclusion d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 2.9 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 3.4 tCO2eq/M€.
0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 10 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 36.1 % correspondant à des émetteurs dont la trajectoire climatique est certifiée "1,5°C" par l'initiative Science Based Targets.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives ("PAI"), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d'énergies fossiles. - Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d'électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

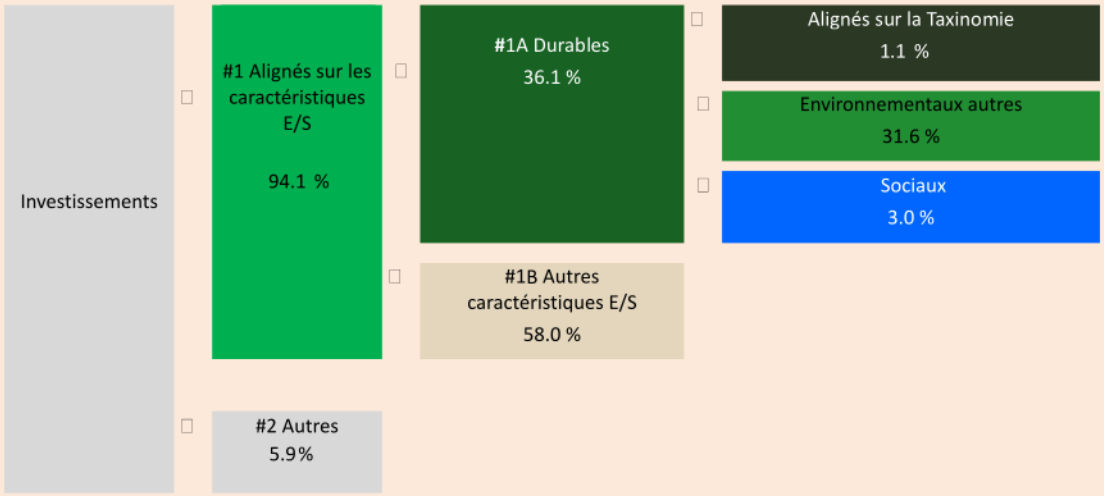
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Arkéa Support Monétaire - Part SI	Services Financiers	3.3%	France
GLJGR 5 1/8 01/04/29	Services Financiers	1.9%	Allemagne
SANTAN 3 1/4 04/02/29	Services Financiers	1.8%	Espagne
KBCBB 0 1/8 01/14/29	Services Financiers	1.7%	Belgique
BBVASM 0 7/8 01/14/29	Services Financiers	1.5%	Espagne
CESSPO 5.737 03/08/28	Services Financiers	1.4%	Tchéquie
INTNED 4 1/2 05/23/29	Services Financiers	1.4%	Pays-Bas
CCBGBB 3 3/4 01/22/29	Services Financiers	1.4%	Belgique
SOCGEN 2 5/8 05/30/29	Services Financiers	1.4%	France
UCGIM 3 7/8 06/11/28	Services Financiers	1.4%	Italie
ACAFP 3 1/8 01/26/29	Services Financiers	1.4%	France
DB 3 1/4 05/24/28	Services Financiers	1.4%	Allemagne

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
VW 4 5/8 03/25/29	Biens de consommation discrétionnaire	1.3%	Allemagne
HCOB 3 1/2 03/17/28	Services Financiers	1.3%	Allemagne
CABKSM 0 1/2 02/09/29	Services Financiers	1.3%	Espagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Banques, Services financiers diversifiés.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

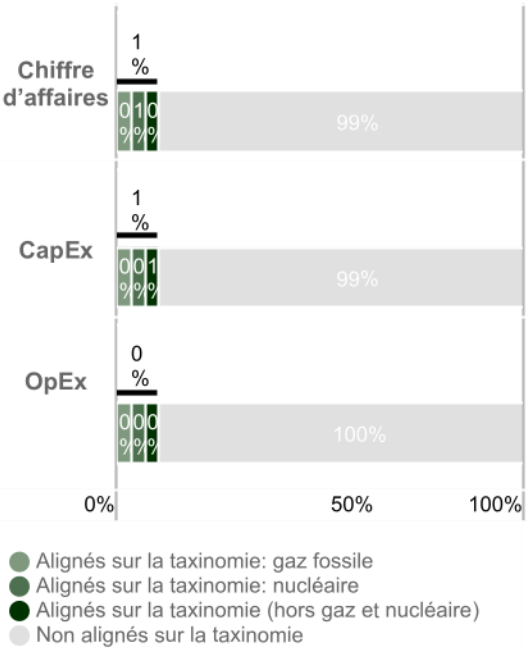
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

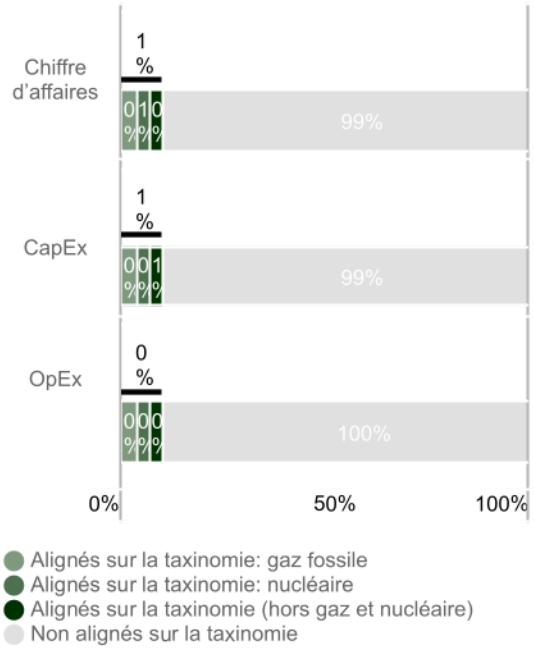
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Compartiment :

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

45. RAPPORT DE GESTION

Ce fonds a été lancé en mai 2025, avec une duration maximale proche de 3 ans à l'époque. Il était fortement investi dans le secteur financier, notamment l'immobilier, ce secteur devant bénéficier de la baisse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. L'énergie et les services publics constituaient également un axe majeur, avec la poursuite de nos investissements dans les énergies renouvelables en Inde et en Turquie. La consommation représente un autre segment important du portefeuille.

Le Brésil et le Royaume-Uni sont les principaux pays représentés, offrant des rendements intéressants pour un niveau de risque raisonnable.

Le fonds a facilement dépassé son benchmark de €ster + 3%, généralement atteint lors des premières années d'un fonds datés, grâce aussi à un environnement favorable au crédit des marchés émergents et à une allocation d'actifs appropriée.

Les principaux contributeurs à la performance ont été Volcan au Pérou, Energo en République tchèque, Medco en Indonésie et GNB Sudameris en Colombie. La position la moins performante du fonds a été Sigma Holdco/Flora Food, suite à notre participation à son primaire et à la faible demande pour son rating. Le fonds a connu une certaine volatilité sur l'allocation au secteur de la chimie et des autres cas idiosyncratiques.

La couverture de change est systématique et a apporté une valeur ajoutée à la stratégie compte tenu de la forte dépréciation du dollar américain en 2025, mais elle a représenté un coût de 1 % pour le fonds en raison des différentiels de taux d'intérêt. Pour 2026, nous anticipons un coût de couverture bien inférieur, ce qui pourrait être avantageux pour la stratégie.

Les spreads historiquement bas des crédits des marchés émergents peuvent se maintenir à court terme compte tenu du contexte favorable à cette classe d'actifs. Les données économiques continuent de témoigner d'un environnement macroéconomique résilient et les fondamentaux des entreprises des marchés émergents restent solides. La nomination de Kevin Warsh à la tête de la Réserve fédérale a engendré de la volatilité sur les prix des matières premières et pourrait temporairement inverser la tendance à la baisse du dollar américain, nous offrant ainsi un bon point d'entrée en 2026.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
WE SODA INVESTMENTS 9.375% 14-02-31	1 436 678,48	256 962,44
MEDCO CYPRESS TREE PTE 8.625% 19-05-30	1 528 460,02	
NICKEL INDUSTRIES 11.25% 23-10-25	753 539,82	755 558,40
ENERGOPRO AS 8.0% 27-05-30	1 494 618,86	
AEGEA FINANCE SA RL 9.0% 20-01-31	1 493 588,32	
SOBHA SUKUK I 7.125% 11-09-30	1 316 723,53	
BANCO GNB SUDAMERIS 7.5% 16-04-31	1 306 405,58	
SOBHA SUKUK 8.75% 17-07-28	648 744,22	649 852,92
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	1 020 967,45	223 731,09
NICKEL INDUSTRIES 9.0% 30-09-30	1 224 445,50	

46. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 33 260 156,30
o Change à terme : 33 260 156,30
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).
Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE
Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Le souscripteur est invité à se reporter au site www.arkea-am.com où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL
La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION
1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GENERAUX
Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'Etre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :
- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.
Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :
- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :
a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ
Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS
Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).
S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.
La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :
a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :
D = Min (50%* B ; max (0 ; 80% *(B – 37.000 €))
Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.
D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :
Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.
La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :
a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;
4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.
Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.
La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.
Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2
I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4°La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6°La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7°Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats

d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8°L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9°La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10°Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11°Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12°La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 °En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15°La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management …)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché …;

- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines …)
- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management …) ;
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)…
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)
- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management…)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	**4 342 279**
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	**3 870 142**

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél : 09.69.32.00.32
e-mail : contact@arkea-am.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 066,50	EUR	181,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	8 016,50	EUR	160,33	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**17 083,00**	**EUR**	**341,66**	**EUR**

Décomposition du coupon : Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	870 128,95	EUR	1,80	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	536 579,52	EUR	1,11	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	**1 406 708,47**	**EUR**	**2,91**	**EUR**

47. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	**58 689 872,37**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 689 872,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	**53 123,22**
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**58 742 995,59**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**808 327,04**
Comptes financiers	**3 658 909,12**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**4 467 236,16**
Total de l'actif I+II	**63 210 231,75**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	60 364 543,68
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 759 745,41
Capitaux propres I	**63 124 289,09**
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**63 124 289,09**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	85 942,66
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	**85 942,66**
Total Passifs : I+II+III+IV	**63 210 231,75**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	1 044 830,09
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	25 059,87
Sous-total produits sur opérations financières	**1 069 889,96**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	**1 069 889,96**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-204 765,85
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-204 765,85**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**865 124,11**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**953 481,59**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**1 818 605,70**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	62 722,66
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**62 722,66**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**701 871,18**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**764 593,84**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	128 562,22
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-210,15
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**128 352,07**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**48 193,80**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**176 545,87**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 759 745,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Compartiment SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indice de référence l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour les actions I, D et Z, et l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.35% pour les actions P et U, en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro.

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du Compartiment (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du Délégataire de la gestion financière, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**63 124 289,09**
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D en EUR	
Actif net	524 993,73
Nombre de titres	50,000
Valeur liquidative unitaire	10 499,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	127,05
Distribution unitaire sur revenu	341,66
Crédit d'impôt unitaire (1)	(1)
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I en EUR	
Actif net	12 083 583,18
Nombre de titres	1 150,826
Valeur liquidative unitaire	10 499,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	127,05
Capitalisation unitaire sur revenu	341,70
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P en EUR	
Actif net	50 515 607,05
Nombre de titres	483 404,973
Valeur liquidative unitaire	104,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,26
Distribution unitaire sur revenu	2,91
Crédit d'impôt unitaire (1)	(1)
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z en EUR	
Actif net	105,13
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	105,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,31
Capitalisation unitaire sur revenu	3,52

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 2 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, TVA, taxes locales, frais de livraison et etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux Barème/maximum***
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Actions I, D et Z : 0.65% Actions P et U : 1,3%
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire par opération de 50€ majoré d'un montant maximum de 0.05% de de la transaction nette. Mises et prises en pension de titres / Emprunts d'espèces : 26,31 € TTC Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC l'an de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence (€STR (OIS-Ester) capitalisé + 4% pour les actions I, D et Z, et €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.35% pour les actions P et U)

* la société de gestion n'a pas opté pour la TVA.

** Compartiment investissant moins de 20% de son actif dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

<u>Commission de surperformance</u> :

ARKEA ASSET MANAGEMENT a mis en place un modèle de commissions de surperformance fondé sur un modèle de rendement relatif en calculant la commission de surperformance en référence à un indice de référence, tel que défini dans l'orientation n°2 de l'ESMA34-39-992 FR.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachat que le Compartiment réel. La surperformance générée par le Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée sur la durée de vie de Compartiment.

Période d'observation

La période d'observation est d'une durée de cinq ans commençant le 15/12/2024.

A l'issue de cette période, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

3. Le **Compartiment** est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.
4. Le **Compartiment** est en surperformance sur la période. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du **Compartiment** est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de cinq ans. La première période de calcul de la commission de surperformance débute à la date de création du **Compartiment** et se termine le 30 juin 2032.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	Capitalisation	Capitalisation
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	Distribution	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	64 870 277,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 802 187,32
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	865 124,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	62 722,66
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	128 352,07
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**63 124 289,09**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D		
Actions souscrites durant l'exercice	50,000	500 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	50,000	500 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50,000	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I		
Actions souscrites durant l'exercice	1 407,826	14 201 394,49
Actions rachetées durant l'exercice	-257,000	-2 669 149,98
Solde net des souscriptions/rachats	1 150,826	11 532 244,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 150,826	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P		
Actions souscrites durant l'exercice	484 686,562	50 168 783,08
Actions rachetées durant l'exercice	-1 281,589	-133 037,34
Solde net des souscriptions/rachats	483 404,973	50 035 745,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	483 404,973	

B3a. Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 U		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l’exercice

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l’OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l’actif net par nature d’actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D FR001400UGC0	Distribution	Capitalisation	EUR	524 993,73	50,000	10 499,87
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I FR001400UG85	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 083 583,18	1 150,826	10 499,92
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P FR001400UG93	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	EUR	50 515 607,05	483 404,973	104,49
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z FR001400UGB2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	105,13	1,000	105,13

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	58 689,87	56 699,70	1 990,17		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 658,91				3 658,91
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		**56 699,70**	**1 990,17**		**3 658,91**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				9 113,58	30 996,36	18 579,93	
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 658,91						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**3 658,91**			**9 113,58**	**30 996,36**	**18 579,93**	

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	33 227,68				
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	140,34	0,06			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-33 207,03				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**160,99**	**0,06**			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	1 324,01	31 114,65	26 251,21
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**1 324,01**	**31 114,65**	**26 251,21**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	53,12	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	797 519,39
	Coupons et dividendes en espèces	10 807,65
Total des créances		**808 327,04**
Dettes		
	Rachats à payer	7 899,92
	Frais de gestion fixe	59 850,25
	Frais de gestion variable	18 192,49
Total des dettes		**85 942,66**
Total des créances et des dettes		**722 384,38**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 253,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Frais de gestion variables provisionnés	837,25
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,16
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 433,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Frais de gestion variables provisionnés	15 473,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	1 849,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	133 886,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	31,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 U	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2025
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**1 818 605,70**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	**1 818 605,70**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 818 605,70**

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**17 083,11**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**17 083,11**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**17 083,11**
Affectation :	
Distribution	17 083,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,11
Capitalisation	
Total	**17 083,11**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	50,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	341,66
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**393 247,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**393 247,15**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**393 247,15**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	393 247,15
Total	**393 247,15**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**1 408 271,92**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 408 271,92**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 408 271,92**
Affectation :	
Distribution	1 406 708,47
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 563,45
Capitalisation	
Total	**1 408 271,92**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	483 404,973
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,91
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**3,52**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3,52**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3,52**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	3,52
Total	**3,52**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**764 593,84**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**764 593,84**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**764 593,84**

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 352,76**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**6 352,76**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 352,76**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	6 352,76
Total	**6 352,76**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**146 218,45**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**146 218,45**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**146 218,45**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	146 218,45
Total	**146 218,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**612 021,32**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**612 021,32**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**612 021,32**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	612 021,32
Total	**612 021,32**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1,31**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1,31**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1,31**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1,31
Total	**1,31**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**58 689 872,37**	**92,98**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**58 689 872,37**	**92,98**
Banques commerciales			**896 076,89**	**1,42**
CSN ISLANDS XI 6.75% 28-01-28	USD	1 100 000	896 076,89	1,42
Biotechnologie			**197 071,50**	**0,31**
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	200 000	197 071,50	0,31
Compagnies aériennes			**528 584,87**	**0,84**
GRUPO AEROMEXICO SAB DE CV 8.25% 15-11-29	USD	600 000	528 584,87	0,84
Composants automobiles			**418 001,57**	**0,66**
IOCHPEMAXION AUSTRIA 5.0% 07-05-28	USD	500 000	418 001,57	0,66
Construction et ingénierie			**1 977 397,72**	**3,13**
ATP TWR HLDG AN TEL PRT CHILE AN TWR PRT 7.875% 03-02-30	USD	1 000 000	907 819,62	1,44
GRANA Y MONTERO 12.0% 14-05-29	USD	200 000	171 000,04	0,27
IHS 8.25% 29-11-31	USD	1 000 000	898 578,06	1,42
Courrier, fret aérien et logistique			**179 140,69**	**0,28**
DOF GROUP A 8.125% 16-09-30	USD	200 000	179 140,69	0,28
Crédit à la consommation			**1 152 182,85**	**1,83**
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	EUR	700 000	764 034,08	1,22
VIVION INVESTMENTS SARL 5.625% 08-06-30	EUR	400 000	388 148,77	0,61
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 986 814,20**	**3,15**
BIOSTIME INTL 9.125% 24-07-28	USD	400 000	374 466,01	0,59
EROSKI SOCIEDAD CORPORATIVA 5.75% 15-05-31	EUR	100 000	104 234,08	0,17
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	500 000	505 280,91	0,80
LONGFOR GROUP 3.85% 13-01-32	USD	800 000	503 319,48	0,80
TEREOS FINANCE GROUPE I 5.875% 30-04-30	EUR	300 000	294 452,66	0,47
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	200 000	205 061,06	0,32
Emballage et conditionnement			**2 213 879,32**	**3,51**
NICKEL INDUSTRIES 9.0% 30-09-30	USD	1 400 000	1 265 560,90	2,01
TOUCAN FIN 8.25% 15-05-30	EUR	300 000	292 063,00	0,46
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 6.625% 15-07-30	EUR	600 000	656 255,42	1,04
Epargne et prêts hypothécaires			**1 264 854,94**	**2,00**
DEWAN HOUSING FINANCE 7.8% 29-01-28	USD	600 000	539 297,54	0,85
SAMMAAN CAPITAL 8.95% 28-08-28	USD	800 000	725 557,40	1,15
Equipement et services pour l'énergie			**2 492 248,79**	**3,95**
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	800 000	592 476,93	0,94
EMPRESA GENERADORA DE ELECRICIDAD HAINA 5.625% 08-11-28	USD	300 000	254 045,94	0,40
ODFJELL RIG III 7.25% 08-03-31	USD	200 000	174 035,08	0,28
VIRIDIEN 8.5% 15-10-30	EUR	300 000	289 928,47	0,46
YINSON PRODUCTION OFFSHORE PTE 9.625% 03-05-29	USD	1 300 000	1 181 762,37	1,87

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et produits de loisirs			**195 230,11**	**0,31**
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	200 000	195 230,11	0,31
Gestion et promotion immobilière			**3 288 139,45**	**5,21**
ACCORINVEST GROUP 5.375% 15-05-30	EUR	200 000	207 419,06	0,33
AKROPOLIS GROUP UAB 6.0% 15-05-30	EUR	630 000	687 846,69	1,09
CPI PROPERTY GROUP 6.0% 27-01-32	EUR	900 000	956 901,21	1,52
FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31-03-28	EUR	100 000	88 809,63	0,14
SOBHA SUKUK I 7.125% 11-09-30	USD	1 500 000	1 310 352,72	2,07
VANKE REAL ESTATE HONG KONG CO LTD 3.975% 09-11-27	USD	200 000	36 810,14	0,06
Gestion immobilière et développement			**1 214 627,65**	**1,92**
DL INVEST GROUP PM 6.625% 15-07-30	EUR	300 000	307 541,96	0,49
GREENTOWN CHINA 8.45% 24-02-28	USD	600 000	527 868,51	0,83
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 5.0% 20-10-29	EUR	400 000	379 217,18	0,60
Grossistes			**1 005 207,54**	**1,59**
VAMOS EUROPE 9.2% 26-01-31	USD	1 200 000	1 005 207,54	1,59
Hôtels, restaurants et loisirs			**1 133 740,05**	**1,80**
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	200 000	207 567,76	0,33
INTRALOT FINANCE LUXEMBOURG 6.75% 15-10-31	EUR	300 000	303 137,25	0,48
LHMC FINCO 2 SARL FIX 15-05-30	EUR	314 297	331 198,71	0,53
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	300 000	291 836,33	0,46
Logiciels			**286 300,90**	**0,45**
VERVE GROUP SE E3R+4.0% 01-04-29	EUR	300 000	286 300,90	0,45
Machines			**539 606,39**	**0,85**
BENTELER INTL 7.25% 15-06-31	EUR	500 000	539 606,39	0,85
Marchés de capitaux			**4 666 008,20**	**7,39**
AEGEA FINANCE SA RL 9.0% 20-01-31	USD	1 600 000	1 492 463,71	2,37
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	100 000	104 892,36	0,17
AXIAN TELECOM HOLDING MANAGEMENT 7.25% 11-07-30	USD	600 000	535 425,94	0,85
BIOCON BIOLOGICS GLOBAL 6.67% 09-10-29	USD	900 000	784 526,16	1,24
CURRENTA GROUP HOLDINGS SARL 5.5% 15-05-30	EUR	500 000	509 384,44	0,81
FORTUNE STAR BVI 6.8% 09-09-29	USD	400 000	343 425,81	0,54
SBB TREASURY OYJ 1.125% 26-11-29	EUR	200 000	191 505,00	0,30
SIGMA HOLDCO BV 8.625% 15-04-31	EUR	100 000	90 893,92	0,14
UNITED GROUP BV 6.5% 31-10-31	EUR	300 000	314 862,83	0,50
UNITED GROUP BV E3R+4.25% 15-02-31	EUR	200 000	203 244,81	0,32
X3G MERGE 7.0% 15-05-30	EUR	100 000	95 383,22	0,15
Médias			**372 294,89**	**0,59**
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	200 000	181 866,50	0,29
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	200 000	190 428,39	0,30
Métaux et minerais			**2 935 465,99**	**4,65**
ERAMET 6.5% 30-11-29	EUR	700 000	699 304,17	1,11
FIRST QUANTUM MINERALS 8.625% 01-06-31	USD	1 200 000	1 083 072,50	1,72
WE SODA INVESTMENTS 9.375% 14-02-31	USD	1 300 000	1 153 089,32	1,82

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**193 640,06**	**0,31**
DURAN LIFE SCIENCE E3R+6.5% 31-05-30	EUR	190 000	193 640,06	0,31
Papier et industrie du bois			**613 462,83**	**0,97**
FIBER BID 6.125% 15-06-31	EUR	200 000	198 983,42	0,32
PROGROUP AG 5.375% 15-04-31	EUR	400 000	414 479,41	0,65
Pétrole et gaz			**3 624 600,03**	**5,74**
CULLINAN HOLDCO SCSP 8.5% 15-10-29	EUR	300 000	269 717,67	0,43
GOLAR LNG 7.5% 02-10-30	USD	425 000	356 479,63	0,56
MEDCO CYPRESS TREE PTE 8.625% 19-05-30	USD	1 650 000	1 497 605,00	2,38
NORSKE OLJESELSKAP 8.5% 27-03-30	USD	800 000	709 183,63	1,12
NORSKE OLJESELSKAP 9.25% 04-06-29	USD	200 000	182 024,71	0,29
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	400 000	341 619,00	0,54
PUMA INTL FINANCING 7.75% 25-04-29	USD	300 000	267 970,39	0,42
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**3 325 163,22**	**5,27**
AI CANDELARIA SPAIN SL 7.5% 15-12-28	USD	250 000	127 931,27	0,20
AYDEM YENILENEBILIR ENERJI AS 9.875% 30-09-30	USD	1 200 000	1 033 841,23	1,64
KINETICS LNG 9.875% 13-11-29	USD	125 000	108 975,36	0,17
LIMAK YENILENEBILIR ENERJI AS 9.625% 12-08-30	USD	1 100 000	955 554,00	1,51
SAEL 7.8% 31-07-31	USD	1 300 000	1 098 861,36	1,75
Produits chimiques			**1 803 672,13**	**2,86**
ASK CHEMICALS DEUTSCHLAND 10.0% 15-11-29	EUR	300 000	303 524,17	0,48
HERENS HOLDCO SA RL 4.75% 15-05-28	USD	200 000	150 769,67	0,24
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	700 000	759 158,71	1,21
MAXAM PRILL SARL 6.0% 15-07-30	EUR	400 000	410 333,33	0,65
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	200 000	179 886,25	0,28
Produits pour l'industrie du bâtiment			**709 462,17**	**1,12**
GEVEKO AB E3R+4.5% 26-12-28	EUR	700 000	709 462,17	1,12
Services aux collectivités			**1 994 052,38**	**3,16**
ENERGOPRO AS 8.0% 27-05-30	EUR	1 400 000	1 491 075,30	2,36
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	500 000	502 977,08	0,80
Services aux entreprises			**1 035 397,49**	**1,64**
AEGIS LUX 1A S RL 5.625% 29-10-31	EUR	200 000	204 937,50	0,32
HERENS MIDCO SARL 5.25% 15-05-29	EUR	100 000	56 885,67	0,09
HMH HOLDING BV 7.875% 17-12-28	USD	200 000	175 007,45	0,28
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	200 000	210 654,34	0,33
ZERION GROUP NV E3R+5.5% 02-10-29	EUR	400 000	387 912,53	0,62
Services clientèle divers			**702 575,17**	**1,11**
ION PLATFORM FINANCE SARL 6.5% 30-09-30	EUR	300 000	295 613,67	0,47
ION PLATFORM FINANCE SARL 7.875% 01-05-29	EUR	400 000	406 961,50	0,64
Services de télécommunication diversifiés			**922 256,49**	**1,46**
EOLO 4.875% 21-10-28	EUR	300 000	283 648,38	0,45
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	200 000	205 571,00	0,33
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	400 000	433 037,11	0,68

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			**166 882,82**	**0,26**
VTR COMUNICACIONES 4.375% 15-04-29	USD	200 000	166 882,82	0,26
Services financiers diversifiés			**10 622 068,47**	**16,86**
ARAGVI FINANCE INTL DAC 11.125% 20-11-29	USD	600 000	518 007,37	0,82
ARDONAGH FIN 6.875% 15-02-31	EUR	400 000	427 070,11	0,68
AVIANCA MIDCO 2 9.625% 14-02-30	USD	700 000	620 589,28	0,98
AVIS BUDGET FINANCE 7.25% 31-07-30	EUR	200 000	213 622,54	0,34
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	200 000	207 845,97	0,33
BANCO GNB SUDAMERIS 7.5% 16-04-31	USD	1 500 000	1 286 010,47	2,07
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5.75% 04-10-31	USD	300 000	256 636,87	0,41
BCPE MAX DUTCH BIDCO BV 6.75% 30-05-30	EUR	200 000	182 632,00	0,29
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	500 000	522 888,89	0,83
CCL FINANCE 5.3% 20-01-27	USD	1 100 000	925 987,48	1,47
CTEC II 5.25% 15-02-30	EUR	100 000	95 875,17	0,15
DOVALUE 5.375% 15-11-31	EUR	100 000	102 517,32	0,16
DOVALUE 7.0% 28-02-30	EUR	400 000	436 716,22	0,69
FS LUXEMBOURG SARL 8.875% 12-02-31	USD	1 200 000	1 101 981,92	1,75
INDIA INFOLINE 8.75% 24-07-28	USD	800 000	725 274,15	1,15
MELCO RESORTS FINANCE 7.625% 17-04-32	USD	200 000	181 764,30	0,29
MKT BID FIN 6.75% 31-01-31	EUR	400 000	410 309,00	0,65
MOVIDA EUROPE 7.85% 11-04-29	USD	400 000	328 976,97	0,52
PRA GROUP EUROPE HOLDING II SARL 6.25% 30-09-32	EUR	400 000	397 845,22	0,63
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	200 000	210 774,77	0,33
SMAVA E3R+7.0% 22-05-29	EUR	200 000	209 612,60	0,33
TUPY OVERSEAS 4.5% 16-02-31	USD	800 000	562 782,58	0,89
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	400 000	412 758,11	0,65
ZF EUROPE FINANCE BV 3.0% 23-10-29	EUR	300 000	283 589,16	0,45
Sociétés commerciales et de distribution			**386 486,50**	**0,61**
SIG 9.75% 31-10-29	EUR	400 000	386 486,50	0,61
Sociétés d'investissement immobilier (SII)			**211 534,15**	**0,34**
HEIMSTADEN AB 7.361% 24-01-31	EUR	200 000	211 534,15	0,34
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 101 102,39**	**1,74**
CITYCON TREASURY BV 5.0% 11-03-30	EUR	400 000	398 026,36	0,63
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 6.25% 31-03-30	EUR	700 000	703 076,03	1,11
Soins et autres services médicaux			**697 015,05**	**1,10**
ARABIAN CENTRES COMPANY 9.5% 06-03-29	USD	300 000	271 855,19	0,43
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	400 000	425 159,86	0,67
Transport maritime			**1 085 408,77**	**1,72**
NAVIOS SOUTH AMERICAN LOGISTICS 8.875% 14-07-30	USD	800 000	736 096,90	1,17
TS SHIPPING INVEST AS 7.5% 16-10-30	USD	400 000	349 311,87	0,55
Transport routier et ferroviaire			**552 217,74**	**0,87**
ASG FINANCE DAC 9.75% 15-05-29	USD	400 000	307 746,32	0,48
MOBICO GROUP 4.875% 26-09-31	EUR	300 000	244 471,42	0,39
Total			**58 689 872,37**	**92,98**

E1. Inventaire des éléments de bilan

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/USD/20260320	53 123,22		EUR	33 260 156,30	USD	-33 207 033,08
Total	**53 123,22**			**33 260 156,30**		**-33 207 033,08**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	58 689 872,37
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	53 123,22
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 467 236,16
Autres passifs (-)	-85 942,66
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**63 124 289,09**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 D	EUR	50,000	10 499,87
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 I	EUR	1 150,826	10 499,92
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 P	EUR	483 404,973	104,49
Action SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031 Z	EUR	1,000	105,13

48. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions P / ISIN : FR001400UG93

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 22.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2032 (second semestre 2031 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 3,35% nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 3,35% (OIS-Ester).

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du second semestre 2031 plus 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

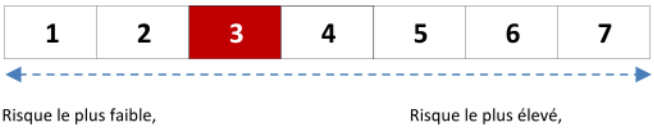
Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 054	EUR 5 977
	Rendement annuel moyen	-39,5%	-9,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 051	EUR 9 289
	Rendement annuel moyen	-19,5%	-1,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 000	EUR 10 953
	Rendement annuel moyen	-0,0002%	1,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 11 928	EUR 13 147
	Rendement annuel moyen	19,3%	5,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2019 et de 08/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 570	EUR 1250
Incidence des coûts annuels (*)	5,70%	2,64%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,44% avant déduction des coûts et de 1,8% après cette déduction.

Composition des coûts (*)

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 130
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EONIA capitalisé + 3,35%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe.
Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32, ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet :
https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031
un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements
Actions U / ISIN : FR001400UGA4
Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du Document d'Informations Clés : 22.04.2025

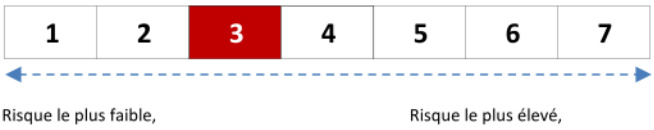
Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.
Durée
La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2032 (second semestre 2031 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.
Objectifs
Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 3,35% nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 3,35% (OIS-Ester).
L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.
Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.
L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.
Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.
Le Produit capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.
Investisseurs de détail visés
Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.
Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du second semestre 2031 plus 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.
Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».
Informations pratiques
Dépositaire : CACEIS Bank
De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement USD 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 6 054	USD 5 977
	Rendement annuel moyen	-39,5%	-9,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 8 051	USD 9 289
	Rendement annuel moyen	-19,5%	-1,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 10 000	USD 10 953
	Rendement annuel moyen	-0,0002%	1,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	USD 11 928	USD 13 147
	Rendement annuel moyen	19,3%	5,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2017 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2019 et de 08/2024.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 USD sont investis.

Investissement USD 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	USD 570	USD 1250
Incidence des coûts annuels (*)	5,70%	2,64%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,44% avant déduction des coûts et de 1,8% après cette déduction.

Composition des coûts (*)

Investissement USD 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	USD 400
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	USD 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	USD 130
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EONIA capitalisé + 3,35%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	USD 0

* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe.
Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32, ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet :
https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions D / ISIN : FR001400UGC0

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com. Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 22.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2032 (second semestre 2031 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit distribue son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du second semestre 2031 plus 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 305	EUR 5 501
	Rendement annuel moyen	-36,9%	-11,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 386	EUR 8 567
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 417	EUR 12 171
	Rendement annuel moyen	4,2%	4,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 425	EUR 13 941
	Rendement annuel moyen	24,2%	6,9%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et de 02/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 105	EUR 525
Incidence des coûts annuels (*)	1,05%	1,07%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,07% avant déduction des coûts et de 4% après cette déduction.

Composition des coûts (*)

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EONIA capitalisé + 4%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

(*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe.
Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet :
https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions Z / ISIN : FR001400UGB2

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 22.04.2024

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2032 (second semestre 2031 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible. La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du second semestre 2031 plus 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Ceci s'explique par des investissements en titres de taux internationaux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen (EEE) et de l'OCDE (dont 50% minimum de l'actif net exposé à des titres de taux sur les marchés de l'EEE, des USA, du Canada et du Japon) et jusqu'à 20% d'obligations convertibles et titres assimilés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 305	EUR 5 501
	Rendement annuel moyen	-36,9%	-11,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 386	EUR 8 567
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 417	EUR 12 171
	Rendement annuel moyen	4,2%	4,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 425	EUR 13 941
	Rendement annuel moyen	24,2%	6,9%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- S Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et de 02/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 105	EUR 525
Incidence des coûts annuels (*)	1,05%	1,07%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,07 % avant déduction des coûts et de 4% après cette déduction.

Composition des coûts (*)

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EONIA capitalisé + 4%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe.
Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet :
https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCHELCHER GLOBAL YIELD 2031

un compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements

Actions I / ISIN : FR001400UG85

Initiateur du PRIIP : ARKEA ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.arkea-am.com Appelez le +33 09.69.32.88.32 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de ARKEA Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ARKEA ASSET MANAGEMENT est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 22.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La date d'échéance du Produit est le 30 juin 2032 (second semestre 2031 plus 6 mois). Une résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de réaliser une performance annuelle de €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester) nette de frais en prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et les coûts de couverture du risque de change, sur une période prédéfinie jusqu'à la fin du second semestre 2031 plus 6 mois, au moyen d'une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité) d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro. L'indicateur de référence est €STR capitalisé + 4% (OIS-Ester).

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

La stratégie d'investissement du Produit est discrétionnaire en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques et des recommandations des analystes crédits. Il est en permanence exposé, principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC, à des titres de taux internationaux, libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro qui seront couvertes contre les variations de change. Le principe est la couverture du risque de change, principalement via des Swaps de change (vente à terme), sur l'ensemble des devises ; il existe néanmoins un risque de change de 10% maximum de l'actif net.

Seuls les titres de taux admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Économique Européen et de l'OCDE, émis tant par des émetteurs publics que privés, pourront être éligible à l'actif du Produit. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition sur les marchés de la Zone Euro, du Royaume-Uni, de la Suisse, des USA, du Canada, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Israël, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande est de 30 % minimum de l'actif net. L'exposition sur les marchés de pays émergents est de 70% maximum de l'actif net. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition globale aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. L'équipe de gestion se réserve la possibilité de gérer activement le portefeuille par l'achat ou la vente d'un titre tout en maintenant un taux de rotation du portefeuille faible.

La sensibilité globale du portefeuille sera maintenue entre 0 et 6.

Le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de change et de crédit.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1) avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour (J), à cours inconnu. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place sur ce Produit. Pour plus d'informations au sujet du mécanisme de swing pricing, veuillez-vous référer au prospectus.

Le Produit capitalise son résultat net et capitalise ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 5 ans (courant du second semestre 2031 plus 6 mois) correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion ARKEA ASSET MANAGEMENT, 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible, Risque le plus élevé,

Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 3, entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du Produit. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Le risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de contrepartie : Le Compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que des opérations de prêts/emprunt de titres. De ce fait, le Compartiment peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 6 305	EUR 5 501
	Rendement annuel moyen	-36,9%	-11,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 8 386	EUR 8 567
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 10 417	EUR 12 171
	Rendement annuel moyen	4,2%	4,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	EUR 12 425	EUR 13 941
	Rendement annuel moyen	24,2%	6,9%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et de 10/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et de 02/2020.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et de 02/2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)**
Coûts totaux	EUR 105	EUR 525
Incidence des coûts annuels (*)	1,05%	1,07%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,07% avant déduction des coûts et de 4% après cette déduction.

Composition des coûts (*)

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 65
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EONIA capitalisé + 4%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.
* L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.
Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter ARKEA ASSET MANAGEMENT au +33 09.69.32.88.32 ou par voie postale au 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :
https://www.arkea-am.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des dernières années via le site internet https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.arkea-am.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.
Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Schelcher Global Yield 2031

Identifiant d'entité juridique : 969500UWIH7PC1D6DV20

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

18.1 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels…).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :
Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 492.8 tCO2eq/M€.
0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'est pas possible de comparer cette performance par rapport aux années précédentes, s'agissant du premier état périodique rédigé pour ce fonds.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 5 % . Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.
Il a réalisé des investissements durables pour 18.1 % correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le Compartiment, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives (“PAI”), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le Compartiment :
1. Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
2. Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d’énergies fossiles.
- Les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL - Les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).
3. Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
i. réalisent plus de 10 % de leur chiffre d’affaires dans le charbon (mines et centrales)
ii. ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
iii. qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
iv. qui ont des capacités installées de production d’électricité issue du charbon > 5 GW
v. qui réalisent des dépenses d’investissement dans l’extraction de charbon et des projets de développement liés à l’extraction et aux infrastructures
vi. qui ont des plans d’expansion de leurs capacités de production d’énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
4. Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques.
De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie ESG d'Arkéa Asset Management, qui repose sur les piliers suivants:
5. Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
6. Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
7. Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)
Cette méthodologie couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données, Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui ont violé les droits de l'homme, les normes internationales du travail, impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.
De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises

impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie ESG repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

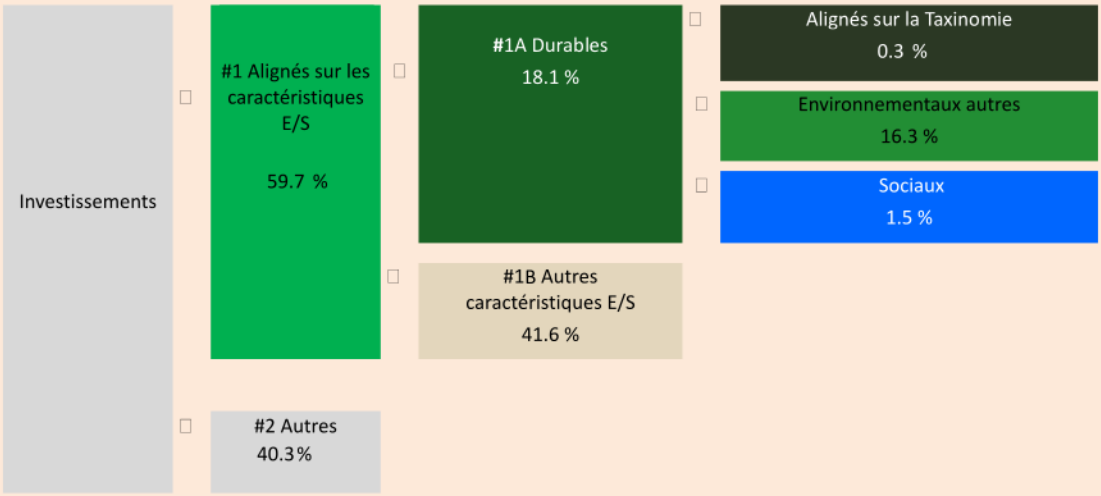
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
MEDCIJ 8 5/8 05/19/30	Énergie	2.4%	Indonésie
AEGEBZ 9 01/20/31	Services publics	2.4%	Brésil
ENGPRO 8 05/27/30	Services publics	2.4%	Tchéquie
SOBHA 7 1/8 09/11/30	Services Financiers	2.1%	Emirats Arabes Unis
GNBSUD 7 1/2 04/16/31	Services Financiers	2.0%	Colombie
NICAU 9 09/30/30	Matériaux	2.0%	Australie
YIPROF 9 5/8 05/03/29	Énergie	1.9%	Malaisie
WESODA 9 3/8 02/14/31	Matériaux	1.8%	Turquie
FSBIOE 8 7/8 02/12/31	Énergie	1.7%	Brésil
SAELLT 7.8 07/31/31	Services publics	1.7%	Inde
FMCN 8 5/8 06/01/31	Matériaux	1.7%	Canada

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
AYDEMT 9 7/8 09/30/30	Services publics	1.6%	Turquie
VAMOBZ 9.2 01/26/31	Industrie	1.6%	Brésil
CPIPGR 6 01/27/32	Immobilier	1.5%	Luxembourg
LIMYEN 9 5/8 08/12/30	Services publics	1.5%	Turquie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non pertinent pour ce produit.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

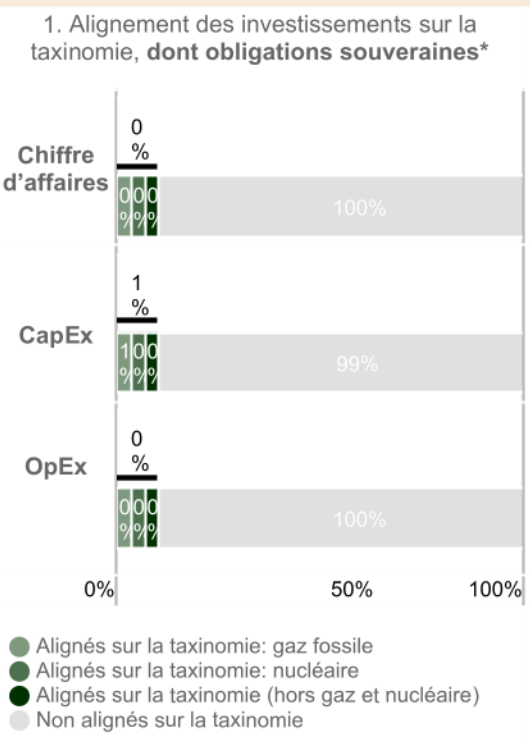
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

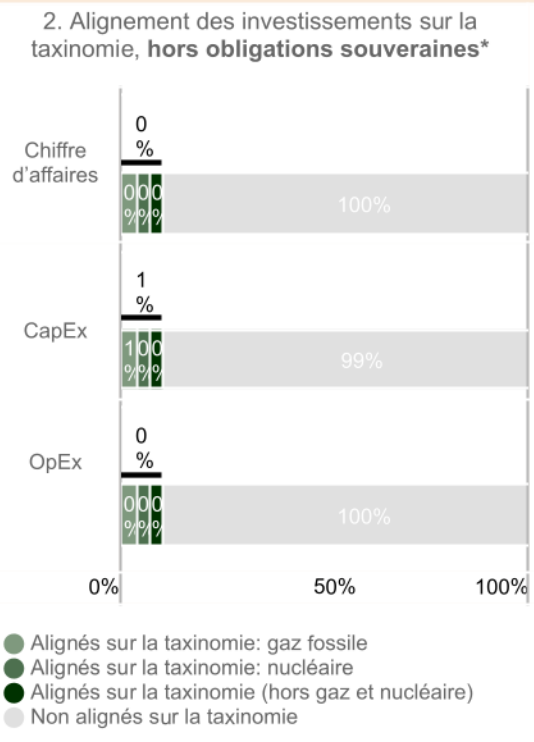
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires :	0	%
Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes :	0	%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non pertinent pour ce produit.